LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS

35 CENTS

Vol. LXXIV — No 29 | Ensoleillé et froid. Maximum −15 **(détail en page 34)** | Montréal, samedi 5 février 1983 | (Côte-Nord, **45 cents**; Nouveau-Brunswick, **50 cents**; Iles-de-la-Madeleine, **90 cents**)

HAN SUYIN

Jusqu'au matin ★ Stanké

Lévesque se donne une semaine pour en finir avec les grèves

par Bernard Descôteaux

QUÉBEC — Le premier ministre, M. René Lévesque, a lancé hier un appel solennel aux syndicats du secteur public pour trouver un règlement honorable d'ici à la fin de la semaine prochaine. À défaut, ce sera la convocation de l'Assemblée nationale et l'odoption d'une loi spéciale.

Ce règlement honorable, a dit le premier ministe en conférence de presse, passera par la négociation dans le cas des enseignants et des professionnels du gouvernement qui sont toujours en grève. Dans le cas des employés de soutien des hôpitaux qui menacent à nouveau de déclencher la grève, la seule issue sera l'acceptation de l'accord négocié dimanche dernier.

Pour la première fois depuis deux semaines qu'ont échoué les pourparlers au sommet entre les trois présidents de centrales syndicales et le premier ministre, celui-ci a fait le point hier sur le dossier des négociations. Pour le chef du gouvernement, on entre dans une semaine décisive sur un ton d'une fermeté, il s'est fait menaçant tout en se montrant ouvert à la négociation.

Il s'en est ainsi pris particulièrement à la Fédération des affaires sociales (FAS) de la CSN dont e conseil fédéral a rejeté, jeudi, l'entente négociée le week-end dernier. De cette décision, il a dit qu'une «aile jusqu'au-boutiste» pratique un «radicalisme dévoyé» pour créer une «situation foncièrement anarchique». Il a demandé à la base de renverser la décision de ses dirigeants.

Ce «radicalisme dévoyé», on le retrouve aussi à la Centrale des enseignants du Québec et dans d'autres syndicats, a dit le premier ministre. Il a ajouté que le résultat est qu'on empêche tout simplement le mouvement syndical de jouer son rôle pleinement et vigoureusement dans le secteur public.

Sur un ton tout aussi dur, il a menacé les syndiqués, ceux de la FAS comme ceux de la CEQ et des autres syndicats en grève, de leur retirer, à une exception près, tout ce que le gouvernement aura mis sur la table s'il n'y a pas d'accord négocié. Autrement dit, s'il y a loi spéciale à la fin de la semaine prochaine, les décrets resteront tels qu'ils ont été rédigés. La seule amélioration qui pourra

Voir page 18: Lévesque

10,000 élèves rentrent mardi

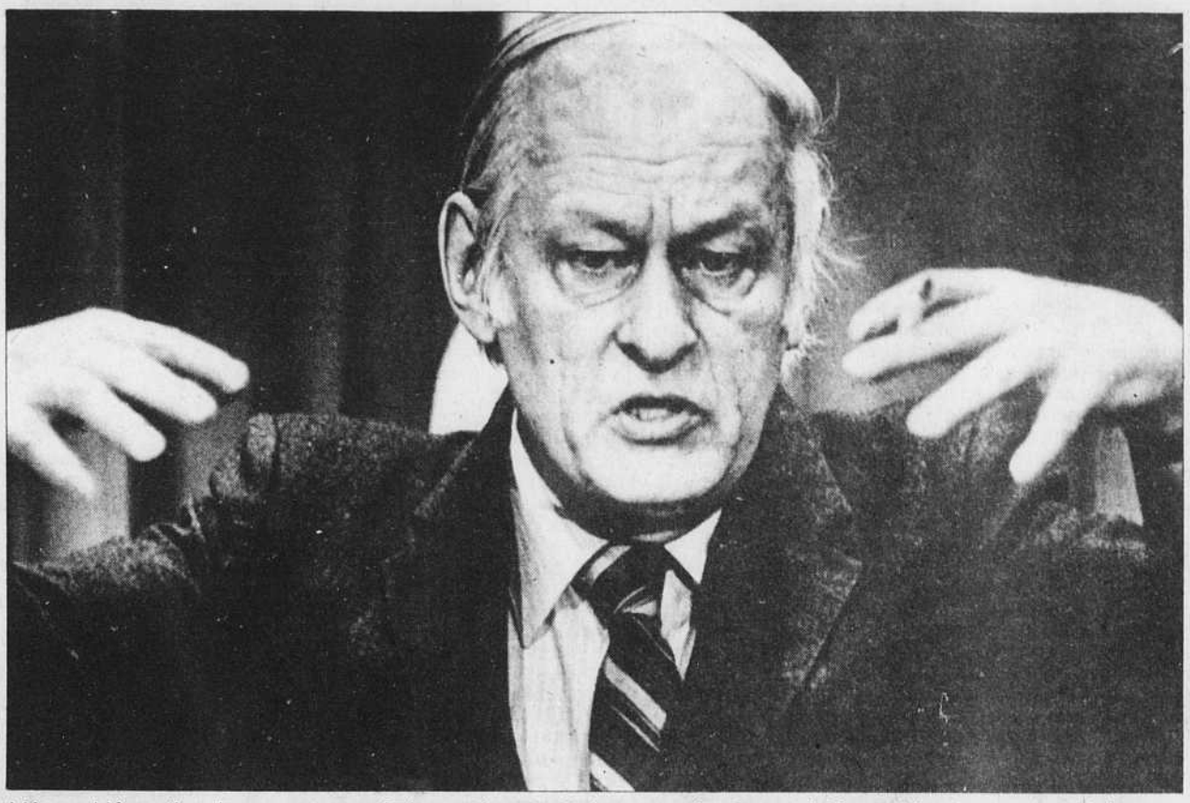
par Bernard Morrier

Toutes les écoles francophones de la Commission scolaire Baldwin-Cartier, dans l'ouest de la métropole à l'exception d'une seule, pourront accueillir dès mardi leurs 10,000 élèves. Les quelque 550 professeurs, membres du Syndicat des enseignants de l'ouest de Montréal, devront, de leur côté, se conformer à un ordre de la Cour supérieure.

Telles sont les conséquences d'une injonction accordée hier par le juge René Hurtubise à 15 comités de parents francophones de cette commissions scolaire qui, depuis le début de la semaine, tentaient de retourner leurs enfants à l'école par le biais des tribunaux.

L'école Dollard-des-Ormeaux est la seule école de cette commission sco-

Voir page 18: Élèves



L'Assemblée nationale sera convoquée la semaine prochaine pour adopter une loi forçant le retour au travail des syndiqués en grève illégale dans les écoles et les hôpitaux de la province, a annoncé hier le premier ministre, M. Lévesque. Cette loi sera « catastrophique » pour les syndicats, a-t-il ajouté. (Photolaser CP)

Aucune grève ne sera tolérée

par Gilles Lesage

QUÉBEC — «Le gouvernement ne tolérera aucune grève dans les établissements de santé, quels qu'ils soient».

Telle est la mise en garde sévère que le premier ministre a servie hier à la Fédération des affaires sociales (FAS) de la CSN qui menace de se remettre en grève mercredi soir.

Plus encore, faisant ressortir les points saillants de l'entente intervenue lundi dernier entre le gouvernement et les dirigeants de la FAS, le premier ministre a ajouté: «Bien que rejetées par le conseil fédéral de la FAS, ces offres demeurent toujours valables, mais ne pourraient plus être considérées come maintenues en cas de grève illégale». Il fait toutefois une exception pour l'ajus-

Voir page 18: Grève

Le nombre de chômeurs s'élève à 1.6 million; le NPD évalue ce coût social à $32.3 milliards

par Michel Vastel

OTTAWA — Statistique Canada a établi hier à 1.6 million le nombre de chômeurs au Canada en janvier. Et le Nouveau Parti démocratique a établi à $32.3 milliards, le coût social de ce chômage.

Le ministre des Finances, M. Marc Laionde, qui a fait face à un barrage de questions hier midi à la Chambre des communes n'a pas démenti ces chiffres.

Le nombre exact de chômeurs en janvier 1983 s'établissait, selon Statistique Canada, à 1,598,000, pour un taux réel de chômage de 13.7%, proche du 14% que prédisent tous les organismes d'analyse économique dont le Conference Board. Toutefois, M. Marc Lalonde s'en est tenu hier aux données désaisonnalisées du chômage qui enregistrent en janvier, une légère baisse, de 12.8% en décembre 1982 à 12.4% le mois dernier.

Statistique Canada a précisé que «le recul des données désaisonnalisées du chômage n'est pas attribuable à une amélioration de la tendance sous-jacente du chômage mais plutôt aux effets qu'ont exercé sur le processus de désaisonnalisation les variations soudaines des mois précédents... Il convient de remarquer, souligne Statistique Canada, que la baisse de janvier n'indique nullement une réduction sensible du chômage».

Le taux de chômage de 13,7% marque une augmentation de près de 50% par rapport aux 9.5% enregistrés l'an dernier à pareille époque, un demi-million de plus de chômeurs et 104,000 de plus que le mois dernier.

Dans les provinces, le chômage enregistre la même progression vertigineuse: 19.5% à Terre-Neuve ou 3% de plus que l'an dernier, 16.7% à l'Île-du-Prince-Edouard et 16.2% au Nouveau-Brunswick, 16.1% en Colombie-Britannique et 15.8% en Nouvelle-Écosse, 15.3% au Québec, 12.7% en Ontario et 11.6% en Alberta, 10.9% au Manitoba et enfin 8.9% en Saskatchewan. Au Québec, il y a maintenant près d'un demi-million de chômeurs, une augmentation de près de 27% par rapport à l'an dernier.

L'estimation de 1.6 million du nombre de chômeurs au Canada ne tient pas compte de 388,000 personnes qu'on estime avoir abandonné le marché du travail, soit pour des raisons de santé, soit parce qu'elles ont abandonné toute recherche d'un emploi.

Le chef du NPD a établi à plus de $33 milliards le coût du chômage au Canada en se basant sur des données, non vérifiées, du ministère des Finances. Le service de recherches du NPD prétend ainsi que le ministère fédéral des Finances établit à un milliard de dollars pour 84,000 chômeurs les pertes qu'enregistre le gouvernement fédéral en revenus, soit $19 milliards pour 1.6 million de chômeurs. À cela, le NPD ajoute $11 milliards, c'est-à-dire le coût estimé des prestations d'assurance-chômage pour cette année qui commence, et enfin ajoute la moitié des $6 milliards de bien-être social qu'Ottawa doit verser aux assistés sociaux.

Le premier ministre d'abord, puis son ministre des Finances, ont esquivé toutes les questions sur le chômage, se contentant de les référer à l'adjoint parlementaire du ministre de l'Emploi, M. Rémi Bujold. M. Lalonde a personnellement refusé de rencontrer les journalistes, bien que ses adjoints aient donné avis qu'il était prêt à le faire. «Contentez-vous de mes explications aux Communes», a déclaré M. Lalonde.

M. Lalonde a effectivement souligné en Chambre que «la tendance est encourageante». Ignorant l'augmentation de plus de 100,000 du nombre de chômeurs le mois dernier, le ministre des Finances a souligné que

Voir page 18: Chômeurs

Le métro de New York

Ottawa aurait agi de façon déloyale, dit Washington

WASHINGTON — (PC) — Le département du Commerce des États-Unis a statué hier que le Canada avait agi de façon déloyale en subventionnant la vente à la Ville de New York de wagons de métro fabriqués par la compagnie Bombardier et a assorti le « contrat du siècle » d'une amende de $91.2 millions US.

La New York Metropolitan Transportation Authority, régie des transports de la Ville de New York responsable de la commande accordée au fabricant québécois, pourrait être tenue d'acquitter cette amende si une autre décision fédérale venait s'opposer au contrat.

Cette affaire qui traîne en longueur doit encore franchir d'autres obstacles et certains avaient prédit, avant même que le département du Commerce ne rende sa décision hier, que l'amende au contrat d'importation pourrait ne jamais être imposée.

Le département du Commerce, dans sa décision d'hier, a réduit la pénalité, qui avait été fixée à $137 millions par une autre instance lors d'une décision préliminaire rendue le 22 novembre 1982.

La prochaine étape de la procédure aura lieu devant la Commission américaine sur le commerce international, qui devra décider vers le 21 mars si les subventions canadiennes ont nui à l'industrie américaine, notamment à la compagnie Budd, de Troy, au Michigan.

L'affaire pourrait toutefois avorter si Budd et la centrale syndicale AFL-CIO décidaient d'accepter les recommandations publiées hier et d'abandonner les plaintes qu'elles ont déposées il y a plus de six mois.

La pénalité a été établie à $91 millions afin d'annuler l'effet des subventions versées par le gouvernement canadien à la compagnie Bombardier. Le département du Commerce a rappelé que la plus importante partie de la subvention avait été versée sous forme d'un prêt à taux d'intérêt réduit à la Ville de New

Voir page 18: Ottawa

Davis désavoue son procureur général

par Maurice Girard
de la Presse Canadienne

Le gouvernement ontarien n'a pas l'intention de modifier sa position constitutionnelle face au Québec et d'accepter un droit de veto pour la seule province francophone du pays.

Ces propos, tenus hier à Toronto par le premier ministre de l'Ontario, M. William Davis, auront l'effet d'une douche froide sur les espoirs qu'avait commencé à entretenir le ministre des Affaires intergouvernementales du Québec, M. Jacques-Yvan Morin, de voir le Québec récupérer une forme quelconque de droit de veto.

M. Morin s'était montré intéressé hier au propos tenus jeudi par le Procureur général de l'Ontario, M. Roy McMurtry. Cette intervention, a déclaré M. Morin, « semble indiquer qu'un changement important est survenu dans l'attitude de l'Ontario et le Québec se doit d'explorer à fond les nouvelles possibilités que cela peut présenter ».

M. McMurtry, en français seulement, avait déclaré aux étudiants en droit de l'Université Laval jeudi: « Le droit à un veto constitutionnel explicite ou implicite a toujours été lié au Québec à son rôle spécial de défenseur de la langue et de la culture françaises au Canada ».

Quelques heures plus tard, interrogé par les journalistes, le premier ministre de l'Ontario, M. Davis, déclarait que son procureur avait probablement parlé en son nom et que ses propos ne reflétaient pas la politique officielle de son gouvernement, inchangée depuis le rapatriement de la constitution canadienne.

Pendant qu'à Ottawa les ministres fédéraux réagissaient avec prudence à la déclaration du Procureur général de l'Ontario, M. Morin trouvait, à Montréal, que cette déclaration constituait « un net progrès par rapport aux dispositions du Canada Bill », mais que la suggestion n'allait pas assez loin.

Les propos de M. McMurtry devront

Voir page 18: Davis

culture et société



Depardieu au naturel

Gérard Depardieu était de passage à Montréal cette semaine pour le lancement du *Retour de Martin Guerre*. Dans une entrevue accordée à Francine Laurendeau, l'acteur parle des réalisateurs avec qui il a aimé travailler, notamment Wajda, avec qui il vient de faire un film controversé sur Danton. Et il parle aussi de Gérard Depardieu. **Page 19** ✓



Antonine et... tous les autres

Pour beaucoup, la littérature acadienne se résume à un seul nom: Antonine Maillet. Or, son succès éclatant — et bien mérité — laisse quelque peu dans l'ombre tous les autres écrivains, une centaine environ, qui ont écrit et écrivent encore en terre acadienne. Jean Royer trace le portrait de cette littérature bien vivante, à l'occasion du 10e anniversaire des Éditions d'Acadie. **Page 19** ✓

AU SOMMAIRE

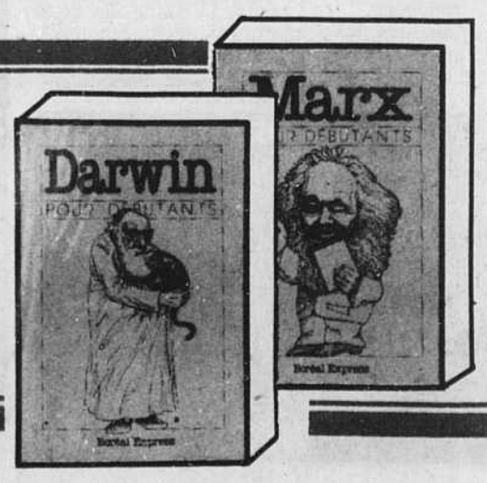
Pas d'Oscar pour le Québec

Malgré la présence d'une importante délégation à Los Angeles, le Québec n'arrive pas à attirer ici les plateaux de tournage des producteurs de cinéma américains. Il s'agit pourtant, écrit Michel Nadeau, d'un marché ayant généré des retombées directes de plus de $100 millions au Canada l'an dernier. **Page 4** ✓

Beyrouth-Est bombardée

Les milices druzes ont bombardé hier les quartiers chrétiens de Beyrouth-Est. Pendant ce temps, Washington et Jérusalem ont considéré comme «clos» l'incident qui avait opposé mercredi des soldats israéliens aux «marines» de la force multinationale à Beyrouth. **Page 15** ✓

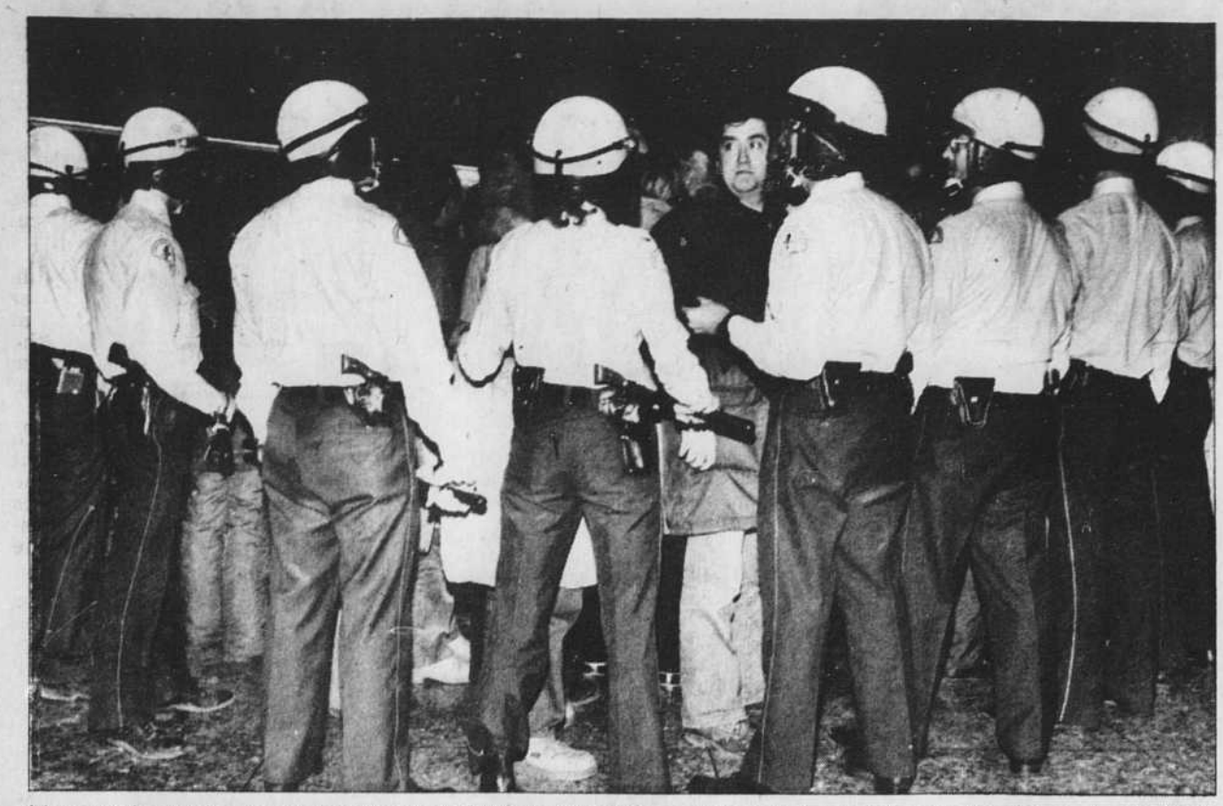
De l'excellente bande dessinée de vulgarisation saluée partout comme une réussite incontestable.



Dans la collection "Pour débutants"
MARX et DARWIN

Aussi disponibles en librairie:
Einstein, Freud, Lénine, Le Capital de Marx, L'énergie nucléaire et Trotsky.

BORÉAL EXPRESS



L'escouade anti-émeute de la police de la CUM, dont une femme (au centre), a rapidement dispersé environ 200 grévistes du syndicat des professionnels du gouvernement du Québec qui bloquaient l'entrée de la tour Nord de la Place Desjardins, hier, empêchant 1,500 fonctionnaires de divers ministères d'entrer au travail. Photo Jacques Grenier)

Les hôpitaux restent prudents

Angoisse chez les malades

par Renée Rowan

Depuis l'annonce par la Fédération des affaires sociales (FAS) de la possibilité de déclencher une nouvelle grève générale mercredi soir prochain, à minuit, l'inquiétude s'est de nouveau installée dans les hôpitaux oÛ l'on est très prudent quant aux nouvelles admissions. Situation qui ne manque pas d'entraîner de l'anxiété chez les malades qui attendent leur tour pour être admis à l'hôpital.

Les taux moyens d'occupation oscillaient, hier, aux environs de 80 % dans les divers établissements hospitaliers selon des chiffres fournis par M. Roland Bourret, directeur par intérim de la direction aux communications de l'Association des hôpitaux du Québec. « Les directions des hôpitaux sont très prudentes dans les types d'admission des malades. Bien sûr, toutes les urgences sont admises, mais au niveau des cas électifs, on essaie de choisir les cas de chirurgie de courte durée, un jour ou deux», a dit M.Bourret.

Tant que les votes dans les différents syndicats ne seront pas pris, et que l'on ne sera pas mieux fixé sur l'issue d'un débrayage possible, cette situation prévaudra. L'Association des hôpitaux du Québec déplore le climat d'anxiété que cela engendre chez les patients, les malades chroniques et les malades dans les institutions psychiatriques.

La FAS, apprend-on de diverses sources, aurait recommandé à ses syndicats de tenir leur vote de grève à l'extérieur de l'hôpital. Sachant pertinemment que ce ne sont que les plus militants qui s'y rendront, on espère ainsi obtenir un vote majoritaire.

La FTQ ayant conclu une entente pour plusieurs de ses syndicats, en particulier les employés d'entretien, la situation serait moins pénible dans plusieurs établissements hospitaliers. Ainsi, par exemple, à l'hôpital Maisonneuve-Rosemont, il n'y aurait que les employés de la FAS (CSN) à débrayer, techniciens et techniciennes en radiologie et de quelques laboratoires. Par rapport à l'ensemble des employés syndiqués de cet établissement, ils sont minoritaires.

La même situation prévaut à l'hôpital Saint-Luc oÛ la majorité des employés syndiqués appartiennent à la FTQ. Le taux d'occupation, hier, était de 85 % ou 650 malades alors qu'il devrait normalement être de 725. On s'achemine vers un taux complet d'occupation, ce qui devrait être atteint dans les prochains jours.

La situation n'est pas aussi encourageante à l'hôpital Notre-Dame où le taux d'occupation, hier, n'était que de 65 % alors qu'il était descendu lundi dernier, au moment de la grève générale, à 55 %. Devant l'éventualité d'une autre grève générale, on n'a rappelé que les cas urgents.

La direction de cet établissement a obtenu, hier, devant le juge John R. Hamman, de la Cour supérieure, une prolongation de son injonction interlocutoire jusqu'au 11 février 1983, soit vendredi prochain, à 16h30. Cette injonction interdit toute grève, participation ou incitation à la grève, tout attroupement ou piquetage sur la propriété ou aux abords de l'hôpital, ainsi que toute forme d'intimidation à l'égard des employés désirant travailler ou ayant travaillé. Les travailleurs affiliés à la FAS (CSN)sont majoritaires dans cet établissement. Le vote de grève devrait se tenir mardi prochain, à l'extérieur de l'hôpital.

la grève de 83

■ *Grève supendue*

Réunis en assemblée générale jeudi après-midi, quelque 2000 étudiants de l'UQAM ont décidé de suspendre la grève qu'ils avaient entrepris en début de semaine. Ils pourraient toutefois débrayer à nouveau la semaine prochaine. Une autre assemblée générale sera convoquée mercredi prochain pour déterminer s'il y a lieu de débrayer une fois encore. Entre temps, une campagne d'information s'intensifiera auprès des associations modulaires pour sensibiliser davantage les étudiants aux problèmes syndicaux et sociaux qui pertubent le Québec.

■ *Un rendez-vous annulé*

La situation actuelle dans le secteur public et parapublic au Québec et les difficultés qui en découlent, ont obligé le Conseil de planification du Québec à annuler la conférence de presse prévue le 8 février à Montréal. Le Conseil comptait rendre public l'avis présenté au premier ministre intitulé « La décentralisation vers les gouvernements locaux ».

■ *Médecins et dentistes*

L'Association des médecins et dentistes du Québec s'élève contre le fait qu'une grève dans le secteur des établissements de santé ou même la menace d'un arrêt de travail perturbera le fonctionnement normal des hôpitaux. Ces moyens, écrit l'Association, compromettent l'accessibilité , la qualité et l'universalité des soins auxquels la populattion a un droit acquis , et font de plusieurs patients des victimes et des otages sans défenses. L'Association s'objecte de plus au fait que la direction de plusieurs hôpitaux fasse évacuer un pourcentage important de malades qui y séjournent. L'Association signale enfin que les conseils de médecins et dentistes dans les hôpitaux ne peuvent dans les circonstances assumer adéquatement le rôle qui leur est dévolu en vertu de la loi.

■ *Le PQ s'en mêle*

Des membres éminents du Parti québécois viennent de prier « les deux parties de surseoir à tout affrontement en confiant à un conseil de médiation spécial non exécutoire les clauses normatives des conventions de travail pour identifier et rendre publics d'autres avenues pouvant permettre un règlement satisfaisant ». Parmi les signataires de la pétition , on dénombre Mme Louise Harel, député de Maisonneuve, M.André Boulerice, président de Montréal-Centre, Bruno Pilote, président de Ste-Marie, Luc Doray , vice-président de Montréal-Centre et plusieurs autres officiers du PQ de la même région.

■ *Une offre de service.*

L'Association des cadres scolaires du Québec vient d'offrir à Messieurs Camille Laurin, ministre de l'Education, et Yvon Charbonneau, président de la CEQ, leur appui pour faciliter les discussions entre les parties des secteurs publics et parapublic, actuellement en conflit. L'Association pense qu'il existe des voies de solutions et offre ses services aux différentes parties pour faciliter le dialogue.

Des militants péquistes pressent Québec de recourir à un conseil de médiation

par Gilles Lesage

QUÉBEC — Le députée de Maisonneuve est au nombre d'une vingtaine de militants péquistes montréalais qui pressent le gouvernement de recourir à un conseil de médiation pour mettre un terme à l'affrontement dans le secteur public.

«Nous croyons que l'escalade de l'affrontement entre le gouvernement et les employés du secteur public et para-public ne doit plus durer», écrivent les pétitionnaires, dont Mme Louise Harel et une dizaine de présidents d'association péquiste de la région montréalaise. «Nous croyons l'absolue nécessité d'épuiser tous les recours avant d'ouvrir la porte à des mesures excessives dont nul ne peut prédire les effets pour toute la société québécoise.

«Nous prions instamment les deux parties, ajoute le texte rendu public hier, de surseoir à tout affrontement en confiant à un conseil de médiation spécial, non exécutoire, les clauses normatives des conditions de travail pour identifier et rendre pubiques d'autres avenues pouvant permettre un règlement satisfaisant. Nous sommes assurés que la société québécoise compte en son sein des personalités suffisamment appréciées des deux parties pour assumer un tel mandat dans un bref délai.»

Interrogée par LE DEVOIR, Mme Harel ne se fait pas d'illusion sur ses chances de succès mais elle ne croit pas que cette démarche survienne trop tard. «Il n'est jamais trop tard, pour bien faire», dit-elle, soulignant que l'impasse est plus grande que jamais et qu'il ne semble pas y avoir d'autre issue honorable que celle de la médiation.

Elle admet qu'elle n'a pas eu de chance en décembre, quand elle a fait une proposition semblabe à l'Assemblée nationale. L'ex-président de la CEQ, M. Robert Gaulin, et un groupe de personnalités, dont le directeur du DEVOIR, n'ont pas été plus écoutés, le gouvernement estimant qu'il est trop tard et qu'il ne peut s'en remettre à d'autres des responsabilités qui sont les siennes.

Mme Harel déplore que le conseil national que le PQ devait tenir la semaine dernière ait été remis à plus tard — peut-être le week-end prochain — car cette proposition y était inscrite par la région de Montréal-Centre et le comté de Mille-Iles. Elle aurait voulu qu'on en discute au mérite avant que l'Assemblée nationale ne soit appelée à voter une loi exorbitante. Elle rappelle que le gouvernement ne se départirait pas de ses responsabilités, puisque la médiation pourrait rapprocher les parties et ses conclusions n'auraient pas force de loi. Ce recours serait, selon elle, préférable à celui d'une commission parlementaie, suggérée par les libéraux et aussi repoussée par M. Lévesque, et qui ne donnerait lieu qu'à un grand jeu politique entre deux partis.

La députée, reconnue depuis longtemps comme un «franc-tireur» du PQ à l'Assemblée, ne croit pas que la loi extraordinaire ou la grève générale et illimitée soit la solution pour assurer la dispensation et la qualité des services publics. «Il faut trouver une alternative au grand jeu de l'affrontement», dit-elle, tout en reconnaissant que, «même avec les mesures les plus vilaines qu'il annonce, le gouvernement reste le maître du jeu et le restera.»

À M. Lévesque qui ne veut pas entendre parler de médiation, Mme Harel lui rappelle son attitude durant la crise d'octobre 1970. Alors président du PQ, M. Lévesque disait que la raison d'État ne doit pas primer la capacité de négocier, alors qu'il invitait le gouvernement Bourassa à négocier avec les ravisseurs de MM. Cross et Laporte. «Ce qui était vrai alors devrait l'être encore plus aujoud'hui», conclut le députée de Maisonneuve.

Selon quatre commissions scolaires protestantes

Les transferts d'enseignants seraient inconstitutuionnels

par Bernard Morrier

Quatre commissions scolaires protestantes de la région de Montréal viennent de demander à la Cour supérieure de se prononcer sur la validité de certaines lois du gouvernement du Québec touchant notamment les conditions d'emploi de leurs enseignants et le régime pédagogique.

Dans leurs requêtes présentées hier, la Commission des écoles protestantes du Grand Montréal, la Commission scolaire du Lakeshore, la Commission scolaire Laurenval et les Syndics d'écoles pour la municipalité de Laurentienne soutiennent que les amendements apportés à la loi de l'instruction publique en 1977, les arrêtés en conseil du 25 février 1981 visant à établir le régime pédagogique (projet Laurin) et le chapitre de la loi 105 établissant les conditions d'emploi dans les secteurs publics sont inconstitutionnels et ultra vires.

Les amendements apportés à la loi de l'instruction publique permettaient au gouvernement de procéder dans le domaine de l'éducation par arrêtés en conseil.

Ce qui est visé, c'est le régime de mise en disponibilité et les transferts des enseignants, tel que le définit la loi 105. Les commissions scolaires affirment que c'est là une procédure inconstitutionnelle en regard des pouvoirs qui leur sont accordés par l'article 93 de la Constitution canadienne, dont celui d'avoir leur propre système scolaire et de choisir leurs enseignants.

Les commissions scolaires s'en prennent également au régime pédagogique mis sur pied par le ministre Camille Laurin, à qui elles reprochent de leur enlever le pouvoir de contrôler le contenu du programme scolaire.

Les demanderesses réclament donc de la Cour supérieure qu'elle décrète que les protestants sont reconus par l'article 93 de l'Acte de 1867 et qu'ils ont le droit d'avoir leur propre système scolaire contrôlé par des commissaires, plus spécifiquement par ceux qui sont membes de commissions scolaires protestantes, et qu'un tel droit s'étend à la fois aux classes élémentaires et secondaires.

De plus, elles voudraient que le tribunal confirme que ce droit inclut celui de déterminer le programme scolaire offert aux élèves, en plus de leur reconnaitre le droit de choisir le personnel enseignant qui répond à ses exigences.

C'est au cours du mois de mars que le débat devrait s'entamer sur toutes ces questions.

Les jurés entreprennent leurs délibérations lundi

Le juge Boilard ne s'attend pas à un verdict expéditif pour les 9 bagnards

JOLIETTE (PC) — Le juge Jean-Guy Boilard, de la Cour supérieure, a indiqué hier, aux procureurs de la défense et de la Couronne au procès des neuf d'Archambault, qu'il ne s'attendait pas que les jurés prononcent leur verdict avant la fin de la semaine prochaine.

« Un verdict rapide me surprendrait grandement », a affirmé le président du tribunal au procès des neuf bagnards, après que les jurés furent sortis du tribunal tard hier après-midi.

Les jurés, séquestrés depuis le 10 janvier, ne commenceront à délibérer que lundi matin.

Plus tôt, hier, le juge Boilard leur avait recommandé de prendre le temps qu'il fallait, mais a souligné qu'ils devaient en arriver à un verdict.

« Les accusés attendent un verdict de votre part, de même que la société à laquelle vous appartenez, a ajouté le magistrat. Tout procès doit avoir une fin. »

Dans le cas où les jurés ne s'entendraient pas sur un verdict ou si celui-ci n'était pas unanime, on devrait reprendre le procès.

Le juge Boilard a donné ses instructions pendant deux jours aux huit hommes et quatre femmes qui composent le jury, et leur a résumé les dossiers de la défense et de la Couronne. Il a décrit le procès des neuf comme une affaire plus compliquée que la moyenne.

Huit des neuf détenus (Daniel Boulet, 25 ans; Maurice Michel, 24 ans; Serge Robidoux, 20 ans; André Lachapelle, 21 ans; Réal Girard, 22 ans; André Leroux, 50 ans; Mario Pruneau, 22 ans, et Wilfrid Larose, 38 ans) sont accusés du meurtre du gardien Denis Rivard, âgé de 27 ans. Girard et Pruneau ont célébré leur 22e anniversaire cette semaine.

Trois des neuf détenus (Boulet, Michel et Claude Poirier, âgé de 31 ans) sont accusés du meurtre du garde Léandre LeBlanc, âgé de 60 ans, tué au dernier quart de travail de sa carrière lors de l'émeute du 25 juillet.

HUBERT VAN GIJSEGHEM, PH. D.
PSYCHOLOGUE - PSYCHOTHÉRAPEUTE
ENFANTS - ADOLESCENTS - ADULTES - COUPLES
39 boul. Gouin Ouest 333-5530 388-9182

CECI EST UN MESSAGE PERSONNEL À
YVES BLAIS
depute de Terrebonne, ex-syndicaliste
"Quand on vous convoquera a l'Assemblee nationale, pour la prochaine loi speciale, votez comme votre Chef vous l'ordonnera, même si vous devez renier votre passe.
*Ça vous permettra peut-être d'obtenir **encore une autre augmentation de salaire**."*
Des enseignants de la region Membres de la CEQ

CECI EST UN MESSAGE PERSONNEL À
MARCEL LAFRENIERE
depute d'Ungava, ex-syndicaliste
"Quand on vous convoquera a l'Assemblee nationale, pour la prochaine loi speciale, votez comme votre Chef vous l'ordonnera, même si vous devez renier votre passe.
*Ça vous permettra peut-être d'obtenir **encore une autre augmentation de salaire**."*
Des enseignants de la region Membres de la CEQ

CECI EST UN MESSAGE PERSONNEL À
GILBERT PAQUETTE
depute de Rosemont, ex-syndicaliste
"Quand on vous convoquera a l'Assemblee nationale, pour la prochaine loi speciale, votez comme votre Chef vous l'ordonnera, même si vous devez renier votre passe.
*Ça vous permettra peut-être d'obtenir **encore une autre augmentation de salaire**."*
Des enseignants de la region Membres de la CEQ

guérin l'éditeur qui édite
Grammaire italienne
Dino Fruchi
Grammaire italienne
ISBN-2-7601-0262-9 - 192 p.
8,95 $
En vente dans toutes les librairies
DINO FRUCHI
GRAMMAIRE ITALIENNE
GRAMMATICA ITALIANA
La présente grammaire a été rédigée dans le but de faciliter l'étude de la langue italienne. Elle comprend vingt-cinq leçons et d'une façon simple contient tous les éléments nécessaires pour quiconque désire apprendre l'italien. Les règles grammaticales, qui différencient les deux langues soeurs, sont expliquées de manière à justifier leur existence et, en même temps, font voir leurs similitudes, puisque toutes deux sont originaires d'une même souche. C'est une grammaire pour ceux qui, une fois l'étude de la langue italienne amorcée, ne s'arrêteront pas à la première difficulté mais persévéreront jusqu'à la fin.
guérin editeur limitée 4501 Drolet Montréal H2T 2G2 Tél.: (514)842-3481
En vente dans les librairies:
4560 rue Saint-Denis Montréal, Québec Tél.: (514) 849-1112
Station Métro-Longueuil Longueuil, Québec Tél.: (514) 677-6525
168 est, rue Sainte-Catherine Montréal, Québec Tél.: (514) 861-5647
4440 rue Saint-Denis Montréal, Québec Tél.: (514) 843-6241

BATIK
Cours et ateliers
Peinture sur soie
Milieu février
Jacqueline Duplessis
272-0308

CECI EST UN MESSAGE PERSONNEL À
LEOPOLD MARQUIS
depute de Matapedia, ex-enseignants
Quand on vous convoquera à l'Assemblée nationale, pour la prochaine loi spéciale, votez comme votre Chef vous l'ordonnera, même si vous le comprenez pas.
Ça vous permettra peut-être d'obtenir encore une autre augmentation de salaire
Des enseignants de la région Membres de la CEQ

NOTRE COMMUNAUTÉ RELIGIEUSE LAÏQUE
vous invite, hommes et femmes célibataires sérieux, veufs et veuves, et anciens religieux, à servir le Seigneur dans votre genre de vie présente ou profession, par le moyen de voeux de religion privés. Pas de limite d'âge.
Pour plus d'information écrivez à:
L'ASSOCIATION DE MARIE IMMACULÉE
8804, Arlington Expressway
Jacksonville, Florida 32211

McGill
Éducation permanente
Cours de traduction — Anglais et français
Programme de cours du soir donnant accès à un certificat et à un diplôme après trois et quatre années d'études respectivement.
Examen d'admission: les 8 et 10 mars à 18h.
Date limite d'inscription: le 7 mars.
Le nombre de places étant limité, on est prié de s'inscrire au plus tôt.
Prière de retirer les formulaires d'inscription au:
Département de langues vivantes
Pavillon de la Bibliothèque Redpath
Salle 214, Téléphone: 392-8301
Adresse postale:
3461, rue McTavish
Montréal, Qué., H3A 1Y1

en bref...

■ Un débat limité

OTTAWA (PC) — Les députés libéraux ont fait savoir qu'ils tâcheront, dès lundi, de limiter les débats sur un projet de loi réduisant à six pour cent cette année et à cinq pour cent l'an prochain la hausse des allocations familiales. Le ministre de la Santé, Mme Monique Bégin, a précisé que les trois partis n'ont pu atteindre de consensus sur le temps devant être consacré à cette question. Les libéraux décideront tout probablement de limiter ce débat à mardi et jeudi prochain. Le vote en troisième lecture se déroulerait en après-midi, jeudi.

■ Une attitude décriée

Le député de Montréal-Mercier aux Communes, Mme Céline Hervieux-Payette, a dénoncé hier, à la suite de la fermeture de l'usine de panneaux de gypse de la compagnie Domtar, à Montréal-Est, l'attitude de la Caisse de dépôts et de placements du Québec qui contrôle Domtar à près de 50 %. Mme Hervieux-Payette a expliqué que l'entreprise avait fermé l'usine avant la date prévue et qu'elle n'avait pas fait d'effort pour relocaliser les travailleurs licenciés.

■ Rapprochement

(d'après la PC)- Les analystes de la scène politique ont d'ores et déjà fait un certain rapprochement entre les personnages de MM. Peter Lougheed et Robert Stanfield. M. Lougheed est âgé de 54 ans. Il vient d'être reporté au pouvoir, en Alberta, avec 75 des 79 sièges de l'Assemblée législative. Il a déclaré, cette semaine, qu'il ne poserait pas sa candidature à la direction nationale du Parti conservateur. M. Stanfield avait 53 ans en 1967 et il venait de remporter une victoire éclatante en Nouvelle-Ecosse (40 des 46 sièges). Il répétait qu'il n'aspirait pas du tout à la succession de M. John Diefenbaker. Le 9 septembre 1967, M. Stanfield était élu chef du Parti conservateur au congrès de Toronto. L'un des délégués au congrès était M. Peter Lougheed.Une vingtaine de députés conservateurs fédéraux viennent d'autre part de lancer un mouvement pour convaincre M. Lougheed de poser sa candidature à la direction du part.

■ Un morceau attendu

WASHINGTON (AP) — Le dernier morceau du satellite soviétique espion Cosmos 1402 devrait se consumer dans l'atmosphère mardi prochain, ont fait savoir hier des responsables du Pentagone. La partie principale du satellite est tombée dans l'océan Indien le 23 janvier. Ce dernier morceau, le réacteur nucléaire du satellite, devrait brûler au moment de la rentrée dans l'atmosphère et rien de devrait tomber sur la terre. Selon le Pentagone, le dernier morceau de Cosmos 1402 devrait entrer dans l'atmosphère entre 16 h 20 HNE le 7 fevrier et 18 h 00 HNE le 9 février.

■ Chauffeurs à pied

Les revenus estimés pour 1983 n'étant pas suffisants, la Commission de transport de Laval a annoncé hier qu'elle devrait mettre dix de ses chauffeurs à pied à compter du 26 mars. Le président de la Commission, M. Lois Lachapelle, a annoncé la mesure hier en précisant que d'autres solutions avaient été envisagées mais que ces dernières ne combleraient pas le manque à gagner de $500,000 prévu pour l'année courante.

■ Le président aspire au banc

Le député de Jonquière et président de l'Assemblée nationale, M. Claude Vaillancourt, a confirmé hier qu'il avait soumis sa candidature au ministère de la Justice pour succéder au juge Bertrand Gagnon dans le district de Roberval, au Lac Saint-Jean. M. Vaillancourt a expliqué qu'il voulait monter sur le banc non par rejet de la politique mais par désir de faire un retour à la pratique du droit.

■ Des peaux dévaluées

JEAN, T.-N. (d'après la PC) - La chasse annuelle au phoque, l'une des principales industries de Terre-Neuve, pourrait ne pas survivre à la crise qu'elle connaît à l'heure actuelle, plusieurs pays européens ayant cédé aux pressions exercées par des groupes d'environnementalistes et décidé de ne plus importer de produits canadiens provenant de la chasse au phoque. Le marché de la peau de phoque s'est tout simplement effondré. Le principal acheteur de fourrure de phoque de Terre-Neuve a fait savoir qu'il ne se portera pas acquéreur cette année de fourrure blanche (blanchon) ni de fourrure de phoque à capuchon. En outre, la compagnie n'offrira que la moitié du prix moyen de $25 qu'elle versait l'année dernière pour les peaux de phoques adultes.

■ Dépister l'herpès

WASHINGTON (AP) — Un nouveau test rapide, qui doit permettre de dire si une femme enceinte est atteinte d'herpès capable de contaminer l'enfant, a été mis au point par des chercheurs américains. Le grand avantage du nouveau test est sa rapidité: les tests actuels exigent sept jours pour confirmer la présence du virus de l'herpès, alors qu'un jour suffit avec la nouvelle méthode. Les femmes enceintes atteintes d'herpès génital risquent une poussée infectieuse de cette maladie au moment de la naissance. L'enfant peut être contaminé en naissant et en subir de graves conséquences.

■ Jeux interdits

Pour prévenir les inondations printanières, Environnement Québec commencera dans les jours prochains à briser le couvert de glace sur divers cours d'eau de la région de Montréal pour réduire les risques d'embâcle au moment de la fonte des neiges et de la crue des eaux. Ces mesures rendent impossible l'utilisation de ces cours d'eau à des fins récréatives et les amateurs de pêche sur la glace et de motoneige sont informés des grands dangers qu'ils pourraient courir à se promener sur ces cours d'eau, particulièrement la rivière des Mille Îles. Ces travaux débuteront lundi à la hauteur de l'église de Lachenaie et se poursuivront sur une distance de quatre kilomètres jusqu'au pont de chemin de fer de Terrebonne.

Les chauffeurs de la CTCUM vont au SCFP

La Fraternité des chauffeurs d'autobus, des opérateurs de métro et employés des services connexes de la Communauté urbaine de Montréal a résolu de conclure une entente de service avec le Syndicat canadien de la fonction publique.

La Fraternité, qui groupe les 4,200 chauffeurs et opérateurs de la Commission de transport de la CUM, s'était constituée en syndicat indépendant, en 1973, et avait quitté la CSN. La décision de conclure une entente avec le SCFP, qui courtisait la Fraternité depuis plusieurs mois, fait suite à un referendum où un peu plus de la moitié des 3,200 participants ont voté en faveur de cette proposition.

CECI EST UN MESSAGE PERSONNEL À

JACQUES BRASSARD
depute de Lac-St-Jean, ex-syndicaliste

"Quand on vous convoquera à l'Assemblee nationale, pour la prochaine loi speciale, votez comme votre Chef vous l'ordonnera, même si vous devez renier votre passe.
Ça vous permettra peut être d'obtenir ***encore une autre augmentation de salaire.***

Des enseignants de la region
Membres de la CEQ

Aux frontières américaines

La violence freine les camions canadiens

Les actes de violence perpétrés contre les camionneurs sur les autoroutes américaines semblent avoir semé la crainte chez les routiers canadiens qui se tiennent à l'écart et ils ont rendu la vie difficile aux chauffeurs américains qui font escale au Canada.

A la frontière canado-américaine, nombreux sont les routiers qui s'interrogent sur le sort qui leur sera fait s'ils voyagent aux Etats-Unis où plus de 800 incidents violents ont été signalés depuis le début de la grève des camionneurs indépendants, lundi dernier.

Jusqu'à maintenant, ce débrayage, qui a pour objectif de protester contre une hausse de la taxe fédérale sur le carburant et une augmentation des tarif de péage sur les autoroutes, a fait un mort, des douzaines de blessés et des centaines de véhicules ont été endommagés.

La violence a atteint un tel sommet aux Etats-Unis que l'Association des camionneurs indépendants du Canada a suggéré à ses 1,000 cotisants d'éviter ce pays.

"Nous suggérons à nos membres d'éviter le sud, à moins d'obligation réelle", de dire Diana Metzger, porte-parole de l'association. "Un grand nombre d'entre eux ne peuvent se permettre de ne pas se rendre aux Etats-Unis."

Chris Klingsh, président de l'association, révèle que de nombreux routiers canadiens se dirigeant vers le sud ne roulent que de jour et évitent les relais traditionnels où sont signalés la majorité des incidents violents.

D'autres ont tout simplement décidé de ne rien faire et de prendre des vacances.

Ray Harron, de Hawkesbury, roulait en Pennsylvanie, mercredi dernier, lorsqu'il a été témoin d'un de ces incidents. Une ambulance prenait à son bord un chauffeur blessé par une pierre lancée à travers son pare-brise.

"Il avait été durement touché et était vraiment blessé", de dire Harron.

Le camionneur torontois Peter Boos, qui voyageait dans l'Etat de New York, jeudi, avoue qu'il craignait alors pour sa sécurité.

"Il est difficile et exténuant de toujours surveiller les viaducs et les voitures qui vous doublent, afin de vous assurer qu'aucune arme n'est pointée en votre direction," a-t-il affirmé. "Si je vois une voiture arrêtée en bordure de la route, je m'en approche le plus possible de façon que ses occupants soient dans l'impossibilité de pointer un arme à l'extérieur."

Pour leur part, plusieurs routiers américains actuellement au Canada ne manifestent aucun empressement pour retourner dans leur pays.

"Ils sont craintifs", reconnaît Art Nicol, porte-parole de la Douane canadienne. "Ils s'estiment en sécurité lorsqu'ils atteignent le Canada sans incident."

A Edmonton, trois routiers américains s'interrogeaient hier sur le bien-fondé d'un retour précipité chez eux, au Nevada. Ils laissaient entendre qu'ils pourraient bien retourner par avion, quitte à revenir chercher leurs véhicules la grève finie.

La grève a aussi commencé à affecter les importations de produits frais provenant des Etats-Unis. Malgré tout, les consommateurs ne prévoient pas de hausse des prix avant le début de la prochaine semaine. Une pénurie d'agrumes floridiens est déjà signalée à certains terminaux alimentaires canadiens.

"Aucun camionneur de Floride n'est prêt à risquer de convoyer un chargement vers le Canada", affirme Nick Luciano, acheteur d'un important courtier en aliments de l'Ontario.

Dans le sud de l'Ontario, les distributeurs affirment que certains article frais ne seront plus disponibles, dès lundi prochain, si les inventaires s'épuisent au rythme actuel durant le week-end.

Par ailleurs, la qualité des produits qui arrivent au Canada diminue à cause des retards des convois qui ne roulent que de jour.

Le racisme dans le taxi

Une image de la Coop qui nuit aux emprunts

par Angèle Dagenais

Le gérant de la Coop de l'Est, coopérative du nord-est de l'île qui n'emploie aucun chauffeur haïtien, M. Raymond Vaillancourt, a indiqué hier au cours de son témoignage devant le comité d'enquête sur le racisme dans le taxi que l'image de la coopérative,véhiculée dans les journaux ces jours derniers résultant des témoignages de ses membres à l'enquête, n'était pas très bonne pour l'emprunt de $15,000 qu'il essaie de contracter avec la Société de développement coopératif (SDC).

M. Vaillancourt a précisé que l'agent de développement avec lequel il fait affaire à la SDC, M. Yvan Noël, l'avait déjà prévenu que la coopérative ne pourrait pas « prôner une politique raciste » et recevoir des fonds publics, et que la publicité dans les médias pourrait être néfaste à son dossier.

Le gérant de Coop de l'Est a en outre indiqué qu'il est fort probable que le propriétaire haïtien, M. Victor Thébaud, qui a demandé ces jours derniers à devenir membre actif de la Coop sera accepté par le conseil d'administration mercredi prochain. « J'ai pris le pouls des intéressés, » a-t-il précisé devant les commissaires. Après son témoignage, privément, il a ajouté que les travaux du Comité d'enquête ont déjà eu des répercussions sur la mentalité de certains membres de la coopérative et que les attitudes étaient en train de changer.

M. Vaillancourt n'a pas cherché à esquiver les questions du procureur de la Commission, Me Ronald Picard, et a admis que le changement du règlement de la Coop en septembre dernier pour bloquer l'entrée d'un propriétaire haïtien au sein de la coopérative était intentionnel afin « d'empêcher n'importe qui d'entrer à la Coop par n'importe quel moyen ». Ce règlement a été modifié au cours d'une assemblée générale spéciale des membres de la Coop le 14 septembre 1982 grâce à une proposition de M. Gilles Desjardins, membre de la Coop et président de la Ligue A-5 qui témoignait également hier.

Beaucoup plus imprécis dans ses réponses, M. Desjardins a déclaré devant les commissaires-enquêteurs que sa propositioin ne visait pas à exclure le propriétaire haïtien spécifiquement mais qu'elle avait eu cet « effet secondaire ». A titre de président de la Ligue A-5, M. Desjardins a admis n'avoir jamais cherché à protéger les intérêts de tous les membres de son territoire en faisant appliquer rigoureusement le Règlement No 6 du taxi (qui prohibe la discrimination). Il a clairement indiqué qu'il avait « d'autres chats à fouetter » et qu'au prix où il était payé, il ne se croyait pas obligé d'exercer beaucoup de leadership comme président de la Ligue A-5.

Pour M. Vaillancourt, gérant de la Coop, le problème des Haïtiens est plus grave encore que celui des Italiens des années 70 parce que « les Italiens sont des Blancs ». Il a en outre signalé avoir reçu un appel du député de Bourassa à l'Assemblée Nationale, M. Patrice Laplante, lui indiquant au cours de l'automne de ne pas faire de publicité en faveur de la Coop « sur le dos des Noirs ». Il a en outre admis sans hésiter que les membres de la Coop de l'Est faisaient de la sollicitation directe auprès des clients de Montréal-Nord et notamment dans les centres d'achats pour détourner la clientèle des chauffeurs haïtiens de la compagnie Taxi Moderne qui partage le même territoire.

Les témoignages de ces deux membres de la Coop de l'Est terminaient hier la preuve du comité d'enquête en ce qui regarde l'agglomération A-5 (les cinq municipalités du nord-est de l'île de Montréal).

Le Comité d'enquête suspend pour trois semaines ses audiences publiques pour entendre à huis-clos des témoignanges de membres de l'industrie du taxi oeuvrant dans l'agglomération A-11 (Montréal).

Les trois commissaires, Mme Nicole Trudeau-Bérard, MM. Vaughan Dbwie et Nicol Henry, entendront néanmoins les 14 et 15 février prochains à partir de 19 h les mémoires déposés à la Commission des droits de la personne par des groupes concernés par le problème de la discriminatioin dans l'industrie du taxi.

Les audiences publiques reprendront au mois d'avril avec des témoignages provenant de la zone de Montréal. L'enquête se terminera vraisemblablement au mois de mai avec la région Ouest de l'île, A-12.



Le président de Loto-Québec, Me Jean-Marc Lafaille (à gauche) a remis le chèque d'un million de dollars à M. et Mme Pierre Cassault, de Montréal.

Il gagne le million une seconde fois !

M. Pierre Casault, de Montréal, a gagné pour la deuxième fois en 31 mois le gros lot d'un million de dollars de la Super Loto.

Oui, vous avez bien lu! C'est bien la deuxième fois que M. Casault, vérificateur à l'emploi de la Banque Royale, se présente au siège social de Loto-Québec pour encaisser un lot aussi allèchant.

Il s'y était présenté une première fois le 13 juillet 1980. « Je n'en reviens pas encore. Je suis incapable de vous dire ce que je ressens », a-t-il déclaré hier, visiblement ébranlé par ce coup du hasard. Statistiquement, M. Casault avait une chance sur 1,075,308,603 de gagner deux fois le gros lot d'un milion de dollars en 31 tirages.

M. Casault relate comment il a appris son incroyable chance. « J'étais à un kiosque de Loto-Québec pour faire l'achat de quelques billets d'Inter Loto et de Mini Loto. J'en ai donc profité pour vérifier le numéro de mon billet de Super Loto. J'étais certain...et heureux d'avoir gagné $500. J'ai alors demandé au vendeur de vérifier et c'est lui qui m'a corrigé, et m'a appris que je venais de gagner le million »,

Le temps de se remettre un peu de cette nouvelle pour le moins incroyable et il a communiqué avec son épouse qui, bien entendu, a aussitôt cru à une plaisanterie, comme la première fois.

« Que voulez-vous que je vous dise? Je ne le croyais pas! Une chance que j'étais assise », rappelle-t-elle.

Selon des députés québécois

Ottawa doit retrocéder une immense partie de Mirabel

QUEBEC (PC) — Le gouvernement fédéral a exproprié à Mirabel un territoire démesurément vaste et doit se départir, dans les plus brefs délais, d'au moins 18,000 acres.

C'est là une des conclusions que les membres péquistes de la commission parlementaire de l'agriculture ont l'intention de faire valoir au gouvernement après avoir entendu les opinions sur le territoire de Mirabel.

Ces parlementaires recommandent donc la création d'un comité technique chargé d'étudier le mode le plus favorable à l'utilisation agricole des 12,000 acres actuellement inutilisés dans la zone dit opérationnelle.

Ce mode d'exploitation doit s'articuler autour de la rétrocession ou de la location par baux à long terme ou par baux emphythéotiques.

Les autres recommandations faites par les parlementaires à l'issue des audiences de la commission parlementaire portant sur le problème des terres expropriées en trop à Mirabel sont les suivantes:

— que le gouvernement fédéral rétrocède immédiatement toutes les terres actuellement occupées par des expropriés ou leurs enfants. Dans le cas des terres occupées par des gens qui n'ont pas subi l'expropriation, chaque situation devrait être étudiée par un comité neutre;

— que ce comité soit formé de fonctionnaires de chacun des gouvernements, fédéral et provincial, et doive, entre autres, analyser le financement des transactions portant sur les exploitations agricoles;

— que ce comité soit élargi par la présence de représentants du milieu afin d'examiner dans un esprit d'équité les autres modalités de disposition des terres expropriées, telles que la dimension des futures fermes et les autres éléments de fixation des prix;

— qu'un programme de relance de l'agriculture soit mis sur pied à l'intention des terres dont la tenure aura été normalisée;

— que le gouvernement du Québec fournisse un support financier et technique au Centre d'information et d'animation communautaire —CIAC— afin de lui permettre de contester l'expropriation des terres acquises en trop à Mirabel.

Le fait que des membres d'une commission parlementaire fassent des recommandations au gouvernement est inusité et a soulevé des problèmes de procédures à la commission.

Celle-ci a été ajournée vers 18 h, hier, afin de permettre au président de prendre une décision sur la procédure à suivre.

ASSOCIATION CANADIENNE POUR LES
NATIONS-UNIES
FILIALE DE MONTRÉAL

CONFÉRENCE

"LES MINORITÉS ASIATIQUES: LE CAS DES ARMÉNIENS."

Madame C. Menassian Ph d, conférencière
M. Jean-Charles Chebat Ph d, animateur

Mercredi, le 9 février 1983 à 19 heures

1195, rue Sherbrooke ouest
Salle McDonald-Stewart

ENTRÉE GRATUITE

Renseignements: Tél.: (514) 932-5775

Gouvernement du Québec
Office de la langue française

Examen d'agrément — Révision de matériel didactique

L'Office de la langue française tiendra, le 11 juin 1983, une séance d'examen en vue de reconnaître des personnes aptes à assurer la qualité de la langue des manuels scolaires. La liste des personnes qui auront réussi l'examen sera mise à la disposition des producteurs de matériel didactique qui en feront la demande.

Critères d'admissibilité

Les candidats et candidates doivent posséder un diplôme universitaire de premier cycle en traduction, en linguistique ou en lettres françaises ainsi que trois années d'expérience dans le domaine de la révision. Une expérience exceptionnelle du travail de révision peut compenser l'absence de diplôme. Les personnes ayant obtenu leur diplôme à l'extérieur du Canada doivent produire une attestation d'équivalence délivrée par une université québécoise.

Seules seront retenues les candidatures des personnes qui répondent à tous les critères d'admissibilité.

Pour s'inscrire à l'examen, faire parvenir son curriculum vitae et une photocopie de ses diplômes ou attestations d'équivalence à l'adresse suivante:

Office de la langue française
Service des linguistes-conseils
Division du matériel didactique
800, place Victoria
Case postale 316
Montréal (Québec) H4Z 1G8

Date limite d'inscription: 11 mars 1983

La séance d'examen aura lieu à Montréal. Si le nombre de personnes le justifie, il pourra y avoir une séance à Québec. Les personnes admises recevront une fiche d'inscription indiquant l'heure et le lieu de l'examen. Celles qui auront réussi se verront décerner un certificat d'agrément.

Pour tout autre renseignement, veuillez téléphoner à (514) 873-7201.

Le tournage de films américains au Canada

Un marché de $100 millions qui échappe au Québec

par Michel Nadeau

Pendant que l'Ontario, la Colombie-Britannique et l'Alberta se battent pour attirer chez eux les plateaux de tournage des producteurs américains de cinéma, le Québec ne manifeste aucun intérêt pour cette activité, qui a rapporté plus de $100 millions l'an dernier en retombées directes au Canada, sans compter la création ou le maintien de plusieurs centaines d'emplois.

Attirés de ce côté-ci de la frontière par la baisse de 22 % du dollar canadien et la souplesse des syndicats canadiens par rapport aux « unions » d'Hollywood, plusieurs grandes maisons de production de la Californie tournent actuellement des longs métrages... surtout au Canada anglais. Elles peuvent obtenir du même coup un visa de « film canadien », ce qui apporte certains avantages fiscaux et aide les télédiffuseurs dans leur quête de « contenu canadien ».

L'Ontario, la Colombie-Britannique, l'Alberta et même la Nouvelle-Écosse se sont dotées de structures d'accueil et de stratégie de marketing pour avoir une part de cet imortant gâteau économique. La venue d'une équipe de tournage amorce une activité importante pour l'économie d'une région. On requiert souvent les services de techniciens locaux; plusieurs personnes trouvent là des emplois occasionnels. Hôteliers et restaurateurs font de bonnes affaires. Pour le Canada, c'est une façon de récupérer une partie des sommes considérables transférées à l'industrie cinématographique américaine via les salles de cinéma.

Le Québec possède la plus importante, et de loin, des délégations provinciales à Los Angeles. Pourtant rien ne se fait faute de moyens. « Nous n'avons aucun instrument de travail et personne au Québec ne s'intéresse à ce secteur au sein du gouvernement », a confié au DEVOIR un des dirigeants de la délégation.

Tandis que les provinces anglophones multiplient les efforts en publicité et en offres des services, le Québec restreint sa présence à la seule dimension de la culture.

Dans un récent numéro de la « Bible » du cinéma américain, l'hebdomadaire *Variety*, l'Institut québécois du cinéma a fait paraître une annonce discrète pour signaler quelques films d'auteurs québécois: Jean-Pierre Lefebvre, Micheline Lanctôt, Fernand Dansereau...

Même à la délégation du Québec, on cultive ce mythe d'un cinéma sérieux, un peu folklorique. Le responsable du secteur culturel, M. Michel Robitaille, effectue présentement la tournée des départements de français des universités de l'Ouest américain pour présenter le film *Kamouraska*, de Claude Jutras, tourné il y a plusieurs années...

Ironiquement, le seul groupe qui semble avoir vraiment compris l'importance économique de cette activité est le Syndicat national du cinéma, affilié à la CSN. Le groupe des techniciens québécois vient de faire paraître une annonce dans le *New York Production Manual* sous le titre « Shooting in Quebec? ».



En tournant un film les rues de Montréal, comme l'a fait en partie Sergio Leone l'automne dernier, un producteur d'Hollywood génère des retombées de plusieurs millions. Leone reste toutefois une exception, «personne au Québec ne s'intéressant à ce secteur au sein du gouvernement», selon un membre de la Délégation du Québec à Los Angeles. (Photo Jacques Grenier)

L'Ontario et les autres provinces anglophones possèdent de luxueux documents en couleurs qui proposent au milieu du cinéma des décors naturels pour le tournage de films.

Ces provinces font paraître régulièrement des annonces dans les principaux périodiques du cinéma.

Dans le mensuel *American Première* d'avril dernier, on présentait un tableau des États américains et des provinces canadiennes avec les services offerts aux équipes de tournage. Pas un seul mot sur le Québec.

Dans l'édition du 24 novembre de *Variety*, consacrée au 12e panorama annuel du cinéma canadien, les informations fragmentaires sur le Québec viennent à la toute fin du dossier. Même chose pour *On Location*.

En plus de n'avoir aucun document récent à offrir aux producteurs intéressés, Québec n'a persone d'affecter pour aider les producteurs éventuellement intéressés. Il y a bien un poste de commissaire au cinéma à la Commission d'initiatives et de développement économiques de Montréal mais c'est tout.

« Le problème de notre gouvernement, c'est qu'il y a trop d'intervenants dans ce dossier », note un haut fonctionnaire québécois.

Au début de l'an dernier, de passage à Los Angeles, M. Bernard Landry était informé de cette situation navrante par le délégué du Québec, M. Louis Jolin. Une lettre adressée à son collègue de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, M. Rodrigue Biron, n'a reçu aucune réponse. Interrogé récemment sur cette question par le DEVOIR: M. Biron a dit tout ignorer de ce problème.

Maintenant qu'il est titulaire du portefeuille du Commerce extérieur, M. Landry pourrait être intéressé à l'affaire. Vérification faite au cabinet, le dossier n'a pas bougé.

Du côté des Affaires culturelles, la question des retombées économiques ne semble pas préoccupante. Le projet de loi sur le cinéma (no. 109) ne renferme aucune disposition à ce sujet. Par contre, les normes que voudraient mettre en place M. Clément Richard ne soulèvent aucun enthousiasme à Hollywood si l'on regarde les articles parus sur cette question dans les revues spécialisées.

« Québec projette ici une image bien particulière, c'est celle qu'il y est plus difficile et compliqué qu'ailleurs au Canada d'y faire affaires », note un obsevateur à Hollywood.

Au niveau du gouvernement canadien, le « Film Canada Center » assure la promotion de l'ensemble des régions en insistant sur le « 22 % bonus » du taux de change. Les deux fonctionnaires de l'organisme distribuent les pamphlets que les provinces leur remettent or, le Québec n'a aucun matériel promotionnel à offrir.

Les provinces anglophones obtiennent ainsi la part du lion alors que le Québec a été et demeure le principal centre de production cinématographique au Canada. Le tournage de *Superman III* a rapporté plusieurs millions de dollars à la région de Calgary. Pas moins de 175 techniciens ont travaillé à cette super-production; une vingtaine de comédiens locaux ont trouvé l'occasion de toucher un cachet.

La Colombie-Britannique aurait encaissé des revenus de $60 millions l'an dernier avec la venue des équipes de tournage au pied des Rocheuses.

Dans sa publicité, l'Ontario tente même de se donner un air européen en mettant de l'avant ses décors naturels historiques (!).

Dans chacune de ces provinces, des spécialistes accueillent les visiteurs, les informent des « installations » disponibles en les encourageant évidemment à utiliser les talents locaux. Cela permet à ces derniers de développer une expertise qui pourra par la suite être fort utile dans la réalisation de films canadiens et québécois.

Les « Films Promotions Offices » jouent également le rôle de concertation afin de rapprocher les Américains et les groupes canadiens de travailleurs du cinéma.

Au Québec, l'Association des producteurs de films, de même que l'Institut québécois du cinéma, semblent plutôt indifférents à la venue d'équipes de tournage américaines. « Nos gens ne sont pas très chauds lorsqu'on veut les mettre en contact avec les producteurs anéricains intéressés par le Québec », note un employé de la délégation de Los Angeles. Les organismes québécois se préoccupent uniquement de développer une production exclusivement québécoise.

Un effort honnête de promotion à Hollywood coûterait environ $200,000 (la première année) et un peu moins par la suite... C'est d'ailleurs le budget du FIlm Canada Center.

Récemment, le ministre des Affaires intergouvernementales, M. Jacques-Yvan Morin, affirmait que les exortations québécoises en Californie avaient grimpé de 350 % depuis l'arrivée de la délégation. M. Morin semble avoir donné une mission de « haute technologie de pointe » à ce bureau du Québec, qui compte près d'une dizaine d'employés. Mais les « accords de haute technologie » tardent à venir. Pendant ce temps, l'Ontario décroche pour $35 millions de retombées en tournage, l'Alberta, $20 milions.

La dernière production américaine importante au Québec fut le *Perry Como's Christmas in Old French Canada*, une émission vue par 40 millions d'Américains qui a eu un impact publicitaire énorme! L'automne dernier, certains extraits du dernier Leone, *Il était une fois l'Amérique*... ont été tournés à Montréal, mais le bilan pour le Québec reste mince.

« Le Québec possède de nombreux atouts qui plaisent aux milieux du cinéma américain. Mais il faut quand même dépenser un peu d'argent pour aller leur dire », conclut un interlocuteur québécois habitant la Californie.

Une baisse des importations permet au Canada d'enregistrer un surplus commercial record

OTTAWA (PC) — Le Canada a enregistré en 1982 un excédent commercial record de $17.8 milliards, le double du record précédent enregistré il y a deux ans, a annoncé hier Statistique Canada.

Ce surplus annuel indique que la valeur des exportations a dépassé de $17.8 milliards celle des importations. Il s'explique par le fait que la valeur total des exportations n'a presque pas changé par rapport à l'an dernier tandis que celle des importations a baissé de 13.6%.

Ces données, ajustées aux variations saisonnières, montrent que la valeur des exportations totalise $84.2 milliards, celle des importations, $66.4 milliards.

L'augmentation du surplus commercial est principalement due au relèvement du commerce d'automobiles avec les États-Unis. Le surplus commercial canadien de $2.9 milliards enregistré en 1982 pour les véhicules-moteurs est d'ailleurs le premier depuis 1972. En 1981, le Canada avait enregistré un déficit de $1.4 milliard dans ce secteur.

Les données mensuelles montrent que le surplus commercial de décembre a été de $1.8 milliard, en hausse de $240 millions sur novembre.

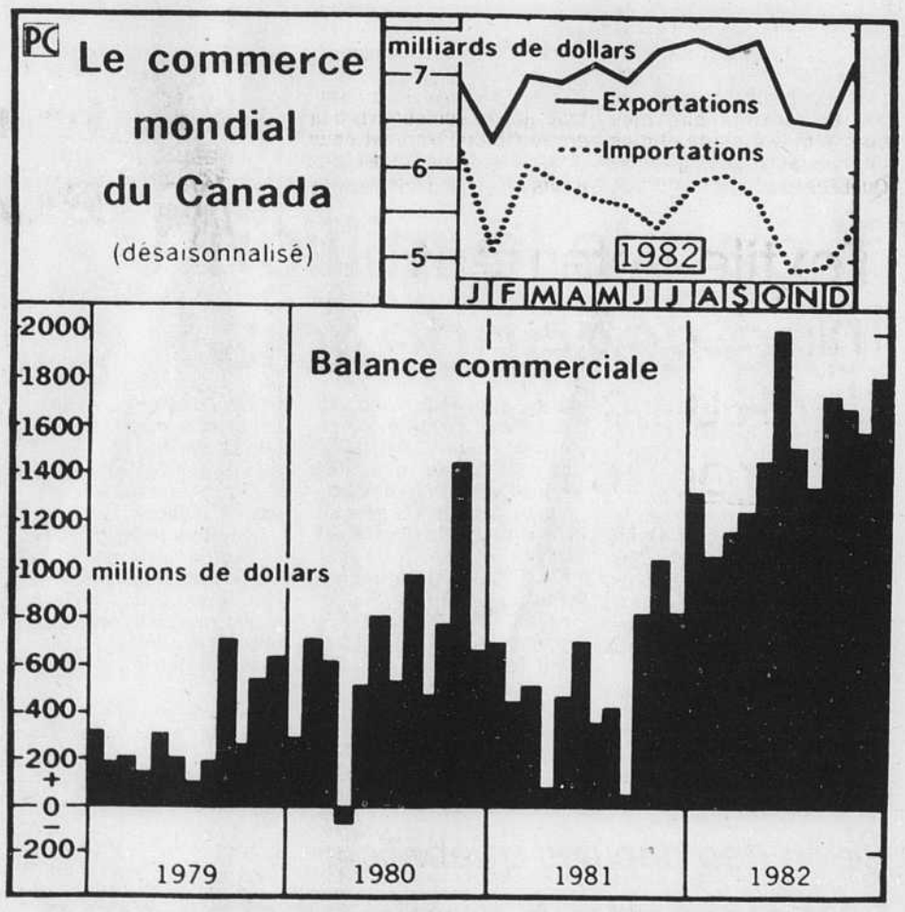
Les exportations ont augmenté de 9.9% en décembre par rapport à novembre, ou de $647 millions à $7.16 milliards; les importations ont progressé de 8.2%, ou de $407 millions, à $5.35 milliards.

La tendance à court terme montre que les plus fortes augmentations de la valeur des exportations, en décembre, ont été enregistrées du côté des véhicules-moteur, du minerai de fer, des produits de la forêt, de la ferraille, du pétrole et des produits du charbon. La plus forte baisse des exportations a été subie par le charbon.

D'autre part, la plus forte baisse des importations a été subie par les métaux précieux, les minerais et le charbon. L'importation des pièces d'automobiles a augmenté après une baisse attribuée à la grève des travailleurs de Chrysler.

Sur une base trimestrielle, les exportations ont baissé de 9.1%, ou $2.0 milliards, à $20.2 milliards. Les importations ont baissé de 13.3%, ou $2.34 milliards, à $15.2 milliards dans les derniers trois mois de l'année.

En 1981, le surplus commercial du Canada avait atteint $7.3 milliards et, en 1980, $9.8 milliards.



Lalonde invité à réduire la taxe de vente

OTTAWA (PC) — Dans la foulée des consultations entreprises par le gouvevernement fédéral en prévision du prochain budget, la Chambre de Commerce du Canada a suggéré hier au ministre des Finances, M. Marc Lalonde, d'effectuer des coupures sélectives de la taxe de vente afin de stimuler la consommation.

Selon l'organisme, qui rencontrait hier le ministre Lalonde, Ottawa devrait accepter une diminution de $2 milliards de ses recettes provenant de la taxe de vente. Cette baisse s'appliquerait sur des produits durables susceptibles de faire fonctionner le secteur manufacturier au pays.

« Une réduction de la taxte de vente pour une période de six mois serait assez attrayante », estime la Chambre, qui admet que les stimulants fiscaux accordés par Ottawa doivent être limités dans leur ampleur et leur durée pour ne pas ajouter de façon permanente au déficit.

La réduction du déficit, qui atteint $23.6 milliards selon les plus récentes prévisions fédérales, est « une condition sine qua non à la santé à long terme de l'économie. » estime-t-on. La Chambre presse le ministre Lalonde de financer les nouveaux programmes qu'il entend présenter à même les fonds d'autres initiatives moins pressantes.

Mais surtout, l'oragnisme insiste sur le fait qu'Ottawa ne doit pas envisager de « pomper » davantage de fonds chez les contribuables en finançant de nouveaux programmes à même des hausses d'impôts.

Le groupe se dit contre tout projet temporaire de création d'emploi dans le but de réduire le chômage mais donne son aval aux projets d'Ottawa d'investissements massifs dans le secteur des infrastructures.

En outre, l'organisme préconise que le gouvernement revienne aux anciennes règles quant aux régimes enregistrés d'épargne logement qui pouraient auparavant être encaissés sans impôt pour l'achat de meubles.

Dans son mémoire, la Chambre insiste sur la diminution sans précédent des dépenses de consommation au pays, de beaucoup plus importante que la baisse des revenus réels.

Les détaillants d'essence veulent être remboursés

Les détaillants d'essence sont mécontents parce que le gouvernement du Québec ne voudrait pas leur remoburser ce qu'ils ont déjà remis à l'État pour la texe de vente avant qu'elle ne baisse d'environ 1.8 cent cette semaine.

M. Vincent della Noce, président de l'Association des services de l'automobile du Québec, a mentionné hier avoir reçu 53 appels de détaillants d'essence fort mécontents. Il a expliqué que les détaillants doivent payer la taxe de vente lorsqu'ils achètent leurs réserves d'essence.

Or, lorsqu'il y a baisse de la taxe, comme ce fut le cas cette semaine, ls doivent eux-mêmes absorber la perte, puisque le gouvernement ne leur rembourserait pas la différence entre la taxe qu'ils ont payée et celle qu'ils perçoivent du client à la pompe.

Il a été impossible hier d'obtenir des explications du ministère des Finances.

Pétrole: la baisse des prix s'étend

PARIS (AFP) — Le grignotage des prix du pétrole pratiqué par les petits exportateurs accélère au début du week-end le mouvement général à la baisse sur les marchés internationaux, même si les gros exportateurs ne se sont toujours pas manifestés officiellement.

L'Égypte, après les États-Unis et l'URSS, a annoncée une baisse des prix de son brut de $2 ramenant ainsi le prix du baril à $29 pour la meilleure qualité. L'ensemble des prix au comptant (c'est-à-dire négociés en dehors de la structure officielle de l'OPEP) est ainsi passé en deux semaines, de $32 à $29 en moyenne par baril, $5 de moins que le prix de référence de l'organisation des pays exportateurs de pétrole ($34).

Si l'on connaît le niveau des prix sur le marché au comptant, il est cependant difficile de savoir qu'elle attitude adopteront les pays de l'OPEP, toujours tenus, officiellement, de respecter les prix de l'organisation.

Selon des informations venant du Japon, le Koweit et Abou-Dhabi, deux producteurs du Golfe, membres de l'OPEP, ont vendu récemment des cargaisons à un prix inférieur de $4 à leurs prix officiels. Le Koweit a démenti, mais la société Mitsubishi Oil a confirmé avoir achété 900,000 barils de brut au Koweit, sans préciser le prix.

Par ailleurs, le quotidien économique japonais Nihon Keizai affirmait vendredi Quabou-Dhabi a proposé une baisse de $4 à $4.5 par baril à des compagnies japonaises, soit un prix de $30 environ, dans le cadre d'accords commerciaux directs. Aux États-Unis, la baisse généralisée a ramené les prix de la production américaine à $31 le baril.

Selon les milieux pétroliers internationaux, l'ensemble de ce mouvement sur les prix se double d'une baisse importante de la demande en pétrole de l'OPEP qui aurait été nettement inférieure à 17 millions de barils/jour en janvier 1983, alors que le plafond de production officiel de l'organisation est toujours, depuis decembre, de 18.5 millions de barils/jour (mbj).

Cette situation, déclarait hier un expert pétrolier international à Paris, ne fait qu'aggraver la position de certains pays membres de l'organisation, comme le Nigeria, dont la production serait descendue en flèche au cours des dernières semaines (1,3 mbj en décembre, à 800,000 mbj en janvier).

CECI EST UN MESSAGE PERSONNEL À

HENRI LEMAY
depute de Gaspe, ex-enseignant

"Quand on vous convoquera a l'Assemblee nationale, pour la prochaine loi speciale, votez comme votre Chef vous l'ordonnera, bien que vous n'y compreniez rien.
Ça vous permettra peut-etre d'obtenir ***encore une autre augmentation de salaire.***"

Des enseignants de la region
Membres de la CEQ

SYMPOSIUM DE L'ÊTRE INTÉGRAL
11-12-13 FÉVRIER 1983
Auberge du Camp Edphy
1200, 14e Avenue
VAL-MORIN



CONFÉRENCIERS INVITÉS:
PLACIDE GABOURY, auteur de «L'homme qui commence».
LOUISE LAMBERT LAGACÉ, diététiste professionnelle.
N'TSUK™, montagnais et diffuseur de l'art de vivre amérindien.
ÉLISE POULIOT, auteur de «La libération du mental par le Raj-Yog».
ROBERT VACHON du Centre Interculturel Monchanin.

RENSEIGNEMENTS:
Montréal: (514) 651-1694 (de 17h à 21h)
Val-Morin: (819) 322-5043
Québec: (418) 687-2813 (après 17h)

BELLERIVE
Lave-vaisselle inclus...
Un panorama saisissant sur Montréal et la rivière des Prairies
788 APARTEMENTS DE 3½, 4½, 5½, SPACIEUX ET LUXUEUX • 2 salles de bains par appartement • Transport gratuit au métro par l'autobus "Bellerive" • 2 courts de tennis • Piscine de compétition avec saunas • Équipe complète d'ouvriers spécialisés à votre service • Inclus dans le prix: lave-vaisselle, câble T.V., taxe d'eau, électricité, réfrigérateur et cuisinière • Moniteur vidéo de sécurité • Parc à pique-nique avec B.B.Q. • Magnifique promenade riveraine • Parc d'amusement pour enfants • Port de plaisance • Un environnement permettant le jogging, le ski de randonnée • Balcons • Terrasse • Salles de réception • Garderie • Ménage avant emménagement.
5, Place Bellerive, Chomedey, Laval - Tél.: 331-5512



D1F598 - R 401

CECI EST UN MESSAGE PERSONNEL À

YVES BEAUMIER
depute de Nicolet, ex-syndicaliste

"Quand on vous convoquera a l'Assemblee nationale, pour la prochaine loi speciale, votez comme votre Chef vous l'ordonnera, meme si vous devez renier votre passe.
Ça vous permettra peut-etre d'obtenir ***encore une autre augmentation de salaire.***"

Des enseignants de la region
Membres de la CEQ

CECI EST UN MESSAGE PERSONNEL À

JÉROME PROULX
depute de Saint-Jean, ex-enseignant

"Quand on vous convoquera a l'Assemblee nationale, pour la prochaine loi speciale, votez comme votre Chef vous l'ordonnera, bien que vous n'y compreniez rien.
Ça vous permettra peut-etre d'obtenir ***encore une autre augmentation de salaire.***"

Des enseignants de la region
Membres de la CEQ

au jour le jour

■ Le Droit: lourd déficit

Le quotidien et l'imprimerie appartenant à la firme Le Droit Ltée ont montré des pertes de plus de $1 million au cours du dernier exercice financier. L'entreprise, contrôlée à 79 % par les Pères Oblats, a amorcé une opération de «rationnalisation de ses frais d'exploitation» par la réduction de postes de cadres. Le personnel syndiqué n'est pas touché pour l'instant. Rien ne transpire des négociations entourant la vente éventuelle du quotidien. Mais les candidats auraient été «refroidis» par les résultats de 1982.

■ Le mystère de la bière

Le principal facteur qui explique la montée de 27 % des profits du groupe Rothmans de Pall Mall n'est pas le secteur du tabac mais bien la participation de 50.1 % dans la brasserie Carling O'Keefe. Même si les ventes en volume stagnent dans cette industrie, Carling O'Keefe a augmenté ses profits de 48 % au cours des neufs derniers mois. Comment une compagnie peut-elle réussir à hausser ses bénéfices dans un marché stable?

■ 5 % à la télé payante

Selon un porte-parole de l'Association canadienne de télévision par câble, environ 5 % des abonnés accepteraient de se joindre au réseau de télévision payante au cours du présent mois. Cela signifie un marché d'environ 200,000 abonnés au Canada et un peu moins de 50,000 au Québec.

■ Nordair déficitaire

Filiale à 87 % d'Air Canada, la société Nordair a enregistré des pertes de $2.4 millions au cours de 1982. Les revenus bruts ont baissé de $141 millions en 1981 à $125 millions seulement l'an dernier. C'est le premier déficit en 20 ans de cette nouvelle filiale d'Air Canada. Les conditions économiques et un long conflit de travail seraient à l'origine de cette performance décevante.

■ Chute de CP Entreprises

Le groupe des filiales manufacturières du Canadien Pacifique a vu s'effondrer ses profits au cours de 1982, les gains n'ayant été que de $150 millions, contre $405 millions l'année précédente. Les unités minières, forestières (la CIP, de Montréal) et sidérurgiques ont affiché des pertes. PanCanadian Petroleum a amélioré ses résultats en raison de prix accrus et d'une production plus élevée.

■ En raccourci

La **Caisse** de dépôt et placement annoncerait mardi prochain l'acquisition d'une participation de 30 % dans une entreprise reliée au secteur des transports. M. André Ouellet est aux aguets... Divorce dans le monde du câble aux États-Unis: **Rogers** Cablesystems et United Artists ont décidé de mettre fin à leur entente et de se partager les actifs de Rogers UA Cablesystems... **Abitibi-Price** fermera son usine de papier de Smooth Rock Falls... Seul le ministre des Finances du Québec, **M. Jacques Parizeau**, a présenté un projet de relance économique dans le cadre de la conférence des ministres des Finances. Ces derniers s'étaient entendus pour apporter de nouvelles propositions lors de leur dernière rencontre en décembre... Les taux d'électricité au Manitoba grimperont de 9.5 % au milieu du mois de mai prochain... Les pertes de **Domtar** au poste extraordinaire ont été de $10.7 millions au cours de 1982 et non durant le dernier trimestre... Les ventes de **Loto-Québec** ont fait un bond de 15.1 % au dernier trimestre. Les revenus nets passent de $35.1 millions à $40.9 millions. L'aspect le plus marquant du rapport trimestriel demeure l'ascension spectaculaire de 38 % des frais d'exploitation en raison des dépenses d'administration et d'informatique... Une firme montréalaise, Les Industries **Popular**, une maison d'importation de vêtements, célèbre son 50e anniversaire cette année... La Société pour l'expansion des exportations vient de garantir un prêt de $1.5 million à la Tchécoslovaquie pour l'achat de couvercles de soupapes de la firme **Velan Inc.** de Montréal... Les **mises en chantier** ont grimpé de 72 % au Québec au cours du mois de janvier pour atteindre 1,945 unités... **American Motors** détient maintenant 5 % du marché canadien en raison du succès de l'Alliance.

Michel Nadeau

Le conflit canado-américain au sujet du bois de sciage: un enjeu de $2 milliards

par Claude Turcotte

Un gigantesque branle-bas politique, diplomatique et juridique a commencé hier à Washington au sujet des exportations canadiennes de bois de sciage aux États-Unis.

L'enjeu est de taille, puisqu'il s'agit d'exportations de $2 milliards par année impliquant 1,600 usines canadiennes.

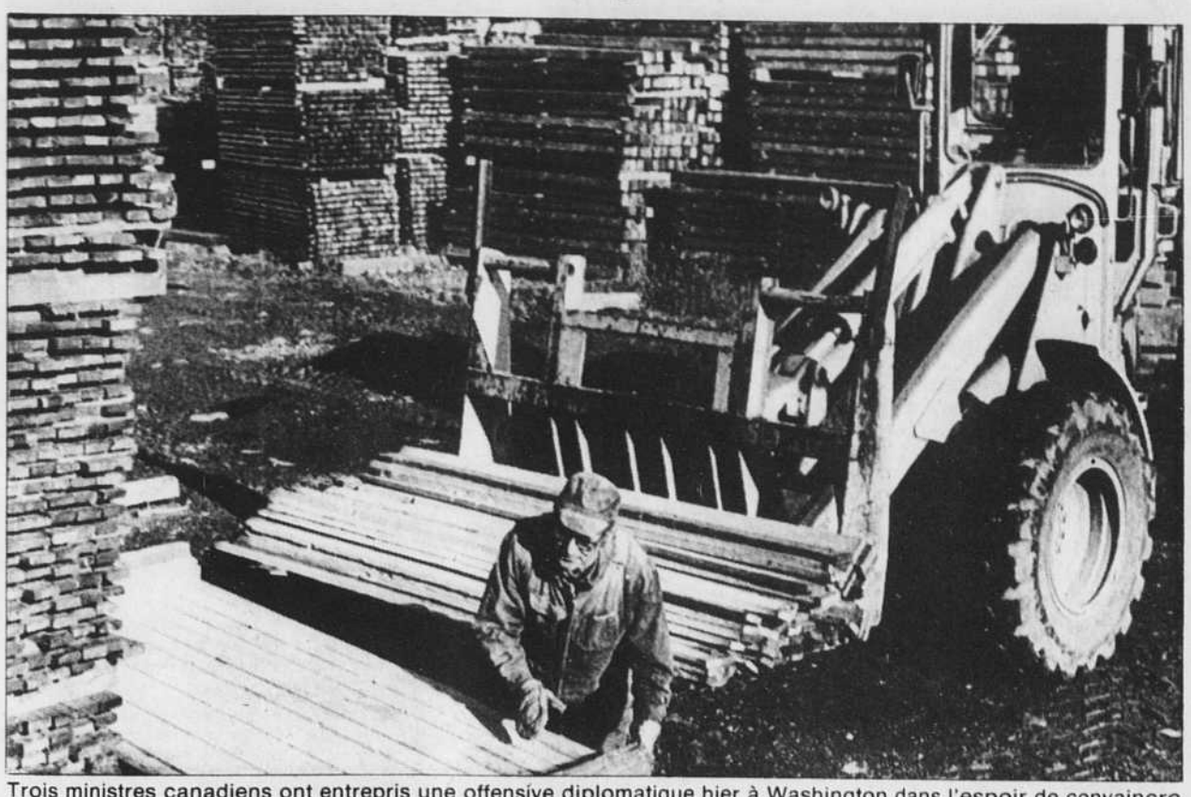
Hier, trois ministres canadiens, MM. Bernard Landry, du Québec, Tom Waterland, de la Colombie-Britannique, et Allan Pope, de l'Ontario, ont rencontré M. Lionel Holmer, sous-secrétaire américain au Commerce international.

Le trio canadien n'a pas pu discuter directement avec le secrétaire américain au Commerce extérieur, M. Malcolm Baldridge, retenu chez lui par la maladie. MM. Landry, Waterland et Pope retourneront donc à Washington jeudi dans l'espoir de convaincre M. Baldridge que les exportateurs canadiens ne bénéficient pas de subventions qui violeraient les accords du GATT régissant le commerce international.

Le défi est de taille, puisqu'un fort lobby de producteurs américains de bois de sciage a entrepris des démarches pour contrer les importations en provenance du Canada, qui représentaient en 1982 30% des besoins des États-Unis en bois de construction.

La Colombie-Britannique est de loin la province la plus visée par cette démarche, puisqu'elle fournit 65% des exportations de bois du Canada; elle est suivie de l'Ontario avec 15% et du Québec avec 13%, ce qui peut paraître relativement peu, mais n'en est pas moins extrêmement important pour l'économie québécoise.

Au Québec, les exportations vers les États-Unis représentent la moitié de la production de l'industrie de sciage, qui fournit 17,000 emplois. Ces exportations valent $280 millions. Si le lobby américain gagnait son point, les pertes seraient énormes pour tout le Canada et plus particulièrement pour le Québec.



Trois ministres canadiens ont entrepris une offensive diplomatique hier à Washington dans l'espoir de convaincre l'Administration américaine que les exportations canadiennes de bois de sciage ne sont pas subventionnées. Un marché de $280 millions est en jeu pour les producteurs québécois. (Photolaser CP)

Un document du bureau du ministre d'État au Commerce extérieur, M. Landry, signale en outre que le contrecoup économique serait également important pour l'industrie de pâtes et papiers, qui s'alimente en copeaux de sciage pour 46% de ses besoins en matière première. Sans les copeaux, l'augmentation du coût du bois dans la fabricationdu papier-journal serait de 8%.

En troisième lieu, l'impact d'un ralentissement important dans l'industrie du sciage québécois serait également néfaste pour les 21 entreprises fabriquant de l'équipement de scieries. Les entreprises emploient 2,000 personnes et expédient pour $45 millions par année.

Des malheurs pourraient arriver si le lobby des producteurs américains gagnait son point. Eux mêmes ralentis par la baisse de la construction, et surtout pris à la gorge financièrement pour avoir payé trop cher des droits de coupe achetés dans les années d'abondance, ces producteurs ont semble-t-il vu comme échappatoire et bouc émissaire les exportateurs du Canada.

Ils cherchent à stopper ces importations en alléguant que l'industrie canadienne du sciage bénéficie de subventions, notamment pour ce qui est du droit de coupe. Les producteurs canadiens ont organisé leur résistance à la fin de 1981 sous le nom de «Canadian Softwood Lumber Commitee».

Le 7 octobre dernier, la lobby américain a présenté une pétition formelle devant le ministère du Commerce des États-Unis, demandant l'imposition de droits compensatoires de l'ordre de 65% sur le bois d'oeuvre résineux, les bardeaux et es clôtures préfabriquées. La pétition fut jugée recevable par l'International Trade Administration, ITA qui doit émettre une décision préliminaire le 7 mars prochain.

«À chaque étape, précise le document québécois, les avocats de la partie canadienne ont présenté une augmentation technique très serrée pour réfuter les allégations des pétitionnaires». La version écrite des réfutations fut déposée hier devant l'ITA «pour en maximiser l'impact en vue de la décision du sept mars».

D'autre part, des démarches politiques et diplomatiques ont été faites. Malgré les divergences de vues bien connues entre le gouvernement québécois actuel et celui d'Ottawa, la solidarité fut totale dans le cas du bois de sciage, comme en témoigne cet autre extrait du document: «Du côté diplomatique, M. MacEachen (ministre des Affaires extérieures) a soulevé la question à deux reprises avec M. Schultz au cours des derniers mois. m. Regan a également discuté de l'affaire plusieurs fois avec ses homologues américains, M. Baldridge et Brock. Une longue note diplomatique a été remise le sept janvier aux autorités américaines par l'ambassadeur Gotlieb lui-même, un geste inhabituel qui souligne l'importance du cas».

CECI EST UN MESSAGE PERSONNEL À

J.-PAUL CHAMPAGNE
depute de Mille-Isles, ex-enseignant

"Quand on vous convoquera à l'Assemblee nationale, pour la prochaine loi spéciale, votez comme votre Chef vous l'ordonnera, bien que vous n'y compreniez rien.
Ça vous permettra peut-être d'obtenir ***encore une autre augmentation de salaire.***"

Des enseignants de la région
Membres de la CEQ

Textile-vêtement: mise sur pied de deux centres de productivité

Le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme du Québec, M. Rodrigue Biron, a annoncé hier la création de deux centres de productivité, l'un pour les industries du vêtement, l'autre pour celles du textile.

Le gouvernement québécois consacrera au cours des cinq prochaines années un budget de $2.25 millions pour la mise en place et le fonctionnement de ces deux centres.

Le Centre de productivité du textile offrira des services axés sur la gestion, la technologie, l'information et la formation. Son conseil d'administration sera composé de 12 membres et sera présidé par M. Jacques Lamer, directeur général de la compagnie Nalpac.

Le Centre de productivité du vêtement offrira des services de consultation diagnostique, d'information économique et scientifique ainsi que de formation de la main d'oeuvre et des gestionnaires. Son conseil d'administration sera composé de 17 membres et sera présidé par M. Claude Lapierre, de Claudel Lingerie et directeur du comité de productivité de l'Institut des manufacturiers du vêtement du Québec.

Même si 1982 fut une autre année difficile pour les industries québécoises du textile et du vêtement, les présidents des deux nouveaux centres de productivité ont transmis un message identique: ces deux industries ne demandent pas un traitement de faveur ou une protection particulière, mais tout simplement l'équité.

Une propriété vous attend...

CONDOMINIUMS NEUFS
Vieux Montréal
Luxueux appartements, 1-2-3 chambres à coucher, incluant lave-vaisselle, four encastré, plaque chauffante, réfrigérateur, tapis. Stationnement intérieur, terrasse, piscine intérieure, sauna, bain tourbillon, conciergerie, etc.
Loyers à partir de $1,150.00/mois
FOYER INCLUS
René Patenaude, tél. 381-5601
Lundi au vendredi, de 9 h à 17 h

IMPORTANT
REER EXPRESS
Préparez votre avenir et réduisez vos impôts,
avec un REÉR de la Banque Nationale. – STOP
Plusieurs options de placement: taux fixe, taux variable, option-boni. – STOP
Possibilité de contribution par paiement unique ou versements successifs,
chèques pré-autorisés et prêt épargne. – STOP
Renseignez-vous sans tarder à notre plus proche succursale. – STOP
Votre avenir, nous, on s'en occupe.
11½%*
Rendement offert sur le REÉR à taux fixe, non-rachetable, terme de 3 ans.
*Taux sujet à changement sans préavis
BANQUE NATIONALE
Nous, on s'en occupe.

Nos régimes d'épargne-retraite offriront toujours PLUS.
Les RÉR du Trust Général
12%
Dépôt garanti 3 ans Minimum 500$
Intérêt crédité annuellement
Taux sujet à confirmation
• Taux d'intérêt élevés
• Conseillers hautement qualifiés
• Aucuns frais d'administration • Aucuns frais de transfert
Vous avez déjà un RÉR dans une autre institution mais notre rendement supérieur vous intéresse? Nous nous chargerons de le transférer, sans frais. Venez rencontrer l'un de nos conseillers ou téléphonez-nous pour en savoir plus.
Renseignez-vous sur nos régimes d'épargne-retraite autogérés.
Le Trust Général est un gage de rendement et de sécurité.
TRUST GÉNÉRAL
Montréal/University: 871-7200 Montréal/Place Ville-Marie: 861-8383
Outremont: 739-3265
Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec

MERCI D'ÊTRE VENU NOUS ENTENDRE AU SALON DE L'ÉPARGNE-PLACEMENTS
LE COMPTABLE À VISIÈRE SOUDÉ À SON BUREAU, C'ÉTAIT LE FAISEUR DE GAMMES.
LE COMPTABLE AGRÉÉ, C'EST LE CHEF D'ORCHESTRE QUI VOUS FAIT
AIMER LA MUSIQUE
Le comptable agréé: un professionnel sur qui on peut compter
Ordre des comptables agréés du Québec
CA

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

TORONTO

CP monte de $1

Encouragés par les bonnes nouvelles économiques, les cours ont enregistré des gains, hier, à la Bourse de Toronto.

L'indice composé des 300 a terminé en hausse de 16.56 points à 2,055.06. Le volume a été de 8.1 millions d'actions au regard de 9.08 millions jeudi.

Parmi les industrielles très actives: Bell Canada a progressé de 1-8 à $23, CP Ltd. de 1 à $42, Royal Trustco A de 3-4 à $21 3-4, Noranda Mines de 1-8 à $23 7-8 et Seagram Co. de 1 3-4 à $98 1-4.

Mais Slater Steel a reculé de 1-4 à $12 1-2, Taro Industries de 12 cents à 92 cents, Harding Carpet A de 11 cents à $1.25, BCRIC de 5 cents à $3.20 et Nu-West Group A de 2 cents à $2.38.

Du côté des mines, Campbell Red Lake a acquis 3-8 à $36 1-4, Agnico-Eagle 1 à $19, et Courvan Mining 49 cents à $2.10. Mais Onaping Resources a reculé de 5 cents à $3.80 et Sigma Mines Québec de 3-4 à $19 3-4.

Parmi les pétroles, Asamera Inc. a monté de 1 3-8 à $23, Ram Pete de 3-8 à $8 5-8 et Canada Northwest de 1-2 à $52. Mais Czar Resources a délaissé 5 cents à $2.10; et Pacific Cassiar 40 cents à $3.05.

NDLR-En raison de difficultés techniques indépendantes de notre volonté, il nous est malheureusement impossible de reproduire comme à l'habitude les cours en vigueur, hier, à la fermeture de la Bourse de Toronto. Nous nous en excusons auprès de nos lecteur.

FONDS MUTUELS

AGF Group	Viking 9.61	**United Bond Share**	nNatrusco 22.63
Amer Grwth 13.17	**Guaranty Trust Gr**	nRoyFund 10.27	**NW Group**
Cdn Gas Egy 7.07	ynInvEquity 14.18	nRoyFnd Inc 4.74	Canadian 5.58
Cdn Sec Gth 13.40	ynInvIncome 4.14	**Universal Group**	Equity 11.82
Cdn Trusteed 4.15	ynMortgage 10.67	American 7.12	**Pemberton Gr**
Corp Invest 8.58	**Guardian Group**	Equity 17.10	ynPacificDiv 6.81
Corp Inv Stk 4.49	Enterprise 1.28	Income 4.22	ynPacific Ret 5.11
Gwth Equity 5.67	Grouped Inc 5.10	Japan 5.15	ynPacific US 4.76
Japan 5.33	Gwth Fund 27.62	Resource 6.40	**PHN Group**
nMMF 9.28 10.00	North Amer 6.69	**Non-Members**	yBond 8.73
OptionEquity 4.46	Mutual Acu 5.11	ynAltamira Fd 6.38	yCanadian 12.05
Special 7.73	STMny 9.07 10.09	Assoc Inv 9.21	yDivIncome 11.35
Bolton Tremblay	World Equity 5.37	Beaucanagx 6.03	Fund 25.80
Cda Cumul 13.01	**Investors Group**	nyCan-Anaes 7.05	yPooled 32.04
Income Fnd 10.35	yBond 4.01	**Canagex Gr**	nyRRSP 25.13
Internatnl 14.77	yDividend 7.54	yHypotheq 10.21	**PMF Manamgnt**
MnyFnd 9.30 1.00	yGrowth 7.38	yObligatns 9.00	nPensionMu 10.45
PldResources 11.01	yInternatl 12.30	Capital Gwth 7.23	nXanadu Fd 8.32
Taurus 5.73	yJapan 14.56	nCapstone 5.27	**Pretet Revenue Gr**
Calvin Bullock Gr	yMortgage 4.95	**Co-op Trust Gr**	yAmerican 16.30
Acrofund 2.03	yMutual 6.54	ynCTMutual 18.16	yCanadian 9.15
Banner Fund 5.79	yProvidt Stk 9.62	ynGrowth 8.57	yFonds H 5.08
CIF 6.30	yRetiremnt 12.52	ynIncome 8.79	yRetraite 12.19
CIF Income 8.21	ynJonesHewrd 4.47	ynLandmk 16.56	ySyncrovest 6.09
Central Group	ManagedGwth 6.24	**Desjardins Gr**	Tradex 5.05
yCompound 9.90	**Montreal Trust Gr**	yActions 14.16	**United Group**
yDividend 10.88	ynEquity 22.86	yHypotheq 4.40	Accumula 6.39
yFund 4000 5.57	ynIncome 7.50	yInternatnl 14.35	Accumula R 6.54
yIntl Gwth 7.08	ynInternatl 13.49	yObligatns 4.55	American 3.20
yNat Res Gth 6.57	ynMortgage 10.07	yQuebec 5.91	Cont Mortg 5.15
yNorthn Egy 4.57	**Principal Gr**	nySpec 11.18	Horizon 5.04
yRevenueGth 4.52	yCollective 13.72	**Dixon, Krog Gr**	Security 3.98
yUnivest 6.44	yGrowth 6.22	D K Trust 12.72	Venture 6.60
CSA Mgmt Gr	yVenture 8.29	D K Intl 14.03	Venture Ret 7.42
Goldfund 6.27	yBond 2.77	Heritage 3.66	hyWaltaine 37.17
Goldtrust 6.62	**Prudential Gr**	yDomequity 10.96	**Western Gwth 4.31**
Confed Group	Growth 7.61	yDominComp 11.52	**U.S. Funds**
Dolphin Ety 6.01	Income 4.90	Executv Intl .89	(Not Available
yDolphin Mtg 5.31	**Sagit Group**	nFst Cdn Mtg 10.85	In Canada)
Cundill Group	yCam Grwth 6.15	yFiscon Fund 6.06	**Dreyfus Group**
ySecurity 9.68	yIntl Energy 2.55	Harvard 13.66	yInc 13.27
yValue 9.90	yIntl Income 4.26	**Industrial Gr**	yInternatnl 28.92
Dynamic Group	yTrans A 4.74	Indust Amer 4.54	Fid Trend 33.84
ynDyn Amer 7.40	yTrans B 68.05	Indust Div 6.18	**Keystone Gr**
ynDyn Fund 14.54	yTrans C 11.44	Indust Eq 11.70	Cus K-2 7.61
ynDyn Incom 5.56	ySask Dev Fd 5.09	Indust Gwth 8.34	Cus S-1 19.65
Eaton Bay Group	**Sterling Group**	Indust Income 8.30	Cus S-4 7.44
Commwith 6.79	Equity 6.19	Indust Pens 3.30	Lex Rsrch 18.28
Dividend 5.37	yMortgage 5.06	Mack Eqty 1.64	Manhatn 5.21
Growth 8.80	TempletonGth 9.58	Mack Mtg Inc 1.00	One Wm St 18.47
Income 3.71	**Trimark Group**	yMaritime Eq 3.71	Oppenhmr 8.90
Internatnl 8.99	Trimark 7.69	Marlborough 8.88	Putnam 12.07
Mortgage 10.24	Trimark Cdn 6.08	yMD Growth 7.12	Tech 13.40

MONTRÉAL

Alcan à $35

L'activité a été intense et les titres ont enregistré des gains intéressants, hier à la Bourse de Montréal. Le volume a été de 1,175,196 actions transigées, au regard de 1,258,126 jeudi. L'indice composé a pris 3.10 points à 337.24.

Le secteur des banques a grimpé de 2.16 points à 397.16, celui des services publics de 1.95 à 258.86, le groupe des industrielles a acquis 3.65 points à 350.10, le secteur des pétroles a ajouté 8.22 points à 477.10 et celui des papetières a gagné 1.20 à 172.68.

C'est Bell Canada, en avance de 1-8 à $22 7-8 dans un virement de 62,557 unités, qui a été le titre le plus actif chez les industrielles.

Il y a eu 75 titres gagnants, contre 47 perdants et 51 inchangés pour un total de 173.

Quelques autres valeurs très actives: Banque Nationale est demeuré sans changement à $10 1-2, Alcan a acquis 3-4 à $35 et Hiram Walker a reculé de 1-8 à $21 5-8.

Banque de Montréal a progressé de 1-8 à $25, Banque canadienne impériale de commerce de 1-8 à $30, Noranda de 1-8 à $23 7-8, CP Ltd. de 1 à $42 et TransCanada Pipelines de 1-8 à $25 5-8.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Abti Prce	z16	$18⅜	18⅜	18⅜	—2½
Agnico E	300	$19½	18½	18½	— ⅜
Alta en pa	1000	$30¼	30¼	30¼	— ¾
Alcan Alu	33844	$34¾	34¼	34¼	
Alcan Wt	1300	$9⅜	9¼	9⅜	
Alum 2.312	350	$23⅜	23⅜	23⅜	— ⅛
Amca Int	2150	$23¼	23	23	+ ⅛
fAstral 42%	42⅞	—	½		
Baue Cont	4200	$11¼	11⅛	11¼	— ⅛
Baue Mtl	10988	$25	24⅞	24⅞	
BMO 2.85	1000	$30⅜	30⅜	30⅜	—1
BMO $2.50	10700	$26⅛	26	26	— ⅛
BMO Wts	1600	$5⅜	5½	5⅜	— ⅛
Bank NS	16645	$32¾	32½	32¾	+ ⅜
Bq Eparg	424	$19	19	19	— ¼
Baue Nat	49820	$10½	10¼	10½	
BqNat 2.94	675	$30¼	30	30¼	+ ¼
Bq Nat B	600	$29⅜	29½	29⅜	+ ⅛
Bq Royale	12168	$26½	26¼	26½	+ ⅛
BqRy 2.75	3700	$31½	31	31⅜	+ ⅜
fBaton A	1900	$12½	12½	12½	— ¼
Bell Can	89652	$23	22¾	22¾	— ⅛
Bell 1.96	250	$27½	27½	27½	
Bell 2.05	1500	$23	22¾	22¾	+ ¼
Bell 2.70	4550	$26⅞	26⅝	26¾	+ ⅛
Bomb A	803	$13	12⅞	12⅞	— ⅛
fBomb B	2705	$11	10⅞	10⅞	— ⅛
Bow Val	500	$16⅛	16	16⅛	— ⅛
Brascade	1774	$35	34⅞	34⅞	
Brascan A	4200	$24⅜	23⅜	24⅜	+ 1⅜
Brcan 812	200	$21⅜	21⅜	21⅜	+ ⅛
BrCon Oil	2000	15	15	15	
CAE Ind	6000	$10	9⅞	9⅞	— ⅜
CIL	100	$24	24	24	— ¼
* Cad Fw a	260	$7⅛	7⅛	7⅛	— ⅜
fCan Dvlp	1000	$7½	7	7½	
CDC 7.6 p	1200	$14¾	14⅝	14¾	+ ½
C Imp Bk	900	$29⅜	29⅜	29⅞	
CIBa 2.50	600	$26¼	26¼	26¼	
CIBQ 3.562	600	$29¼	29¼	29¼	— ⅛
CIBQ W C	600	410	410	410	
CP Ltee	51102	$41	39¾	41	+ 1¾
fC Tire A	200	$52½	52½	52½	
C Util pM	400	$21¾	21¾	21¾	+ ⅛
Canron A	62000	$13	12½	13	+ ⅞
C95 485	485	10			
Celanese	307	$7	7	7	+ ¼
Cent Dyn	2500	80	80	80	
Chrysler	100	$20⅜	20⅜	20⅜	+ ⅛
Cim C Laf	2001	$14	13⅞	14	+ ⅛
Cominco	z10	$52½	52½	52½	+ ¼
Comterm	9000	$10⅞	10½	10½	
C Bath A	3676	$17⅞	17⅝	17⅞	+ ¼
Cons Gas	1000	$17¼	17¼	17¼	+ 1
Daon Dvlp	2000	180	180	180	—10
Denison	100	$30½	30½	30½	
Dome Cda	1550	475	460	460	—20
DomeC wt	560	25	25	25	
Dome Mns	10075	$26⅛	25⅜	25⅜	— ⅜
Dome Pet	26500	420	405	410	
DomP Wt	2000	14	14	14	—3
Domtex	1002	$16⅛	16	16⅛	
Domtar	787	$23¼	22¾	22¾	— ¾
DrMcC A	147	$6⅞	6⅞	6⅞	— ⅛
Dupt pr b	100	$26¼	26¼	26¼	+ ¼
Entrep CP	14792	$20¼	19⅞	20	+ ¼
FCA Inter	800	$15¾	15⅜	15¾	+ ⅛
Falcn Cop	100	$17⅜	17⅜	17⅜	+ ⅜
GBC 2.625	500	$21	21	21	+ ¼
Gaz Metr	4505	$6⅜	6¼	6⅜	+ ⅛
Gaz 15	1450	$29¾	29¼	29¾	+ ⅜
Genstar	384	$22⅛	22⅛	22⅛	+ ⅞

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Genstar b	z5	$19⅞	19⅞	19⅞	+ 5⅞
Grma Lee	100	345	345	345	—5
Gulf Can	26900	$13¼	13⅛	13¼	
Hir Walkr	9403	$22¼	21¾	21¾	— ½
H Wlkr 9p	5500	$30	30	30	+ 2
H Wlkr D	1100	$23	22¾	22¾	— ¾
H Wlkr E	900	$24⅜	24¼	24¼	— ¼
Hollinger	z50	$26⅝	26⅜	26⅜	—1⅜
H Bay MS	z10	$20⅜	20⅜	20⅜	+ 3
Husky Oil	10050	$8¾	8¼	8¼	— ¾
Husky 13	1210	$37¼	37¼	37¼	— ¼
IU Inter			26⅜	26¾	— ⅛
Inco Ltd	3168	$16	15¾	15¾	— ⅛
fIvaco A	777	$11¾	11½	11⅝	— ¼
Ivaco B	z2	$11¾	23	11¾	— ⅛
Ivaco4.425	100	$36½	36½	36½	— ½
Kiena	6900	$28¼	27½	27¾	— ¾
Labatt A	5003	$38¾	38¾	38¾	— ¼
Min Lac	3543	$29½	28¼	28¼	—1¾
McM Bldl	113	$26¼	26¼	26¼	
Maislin	400	140	140	140	—60
Mass Fer	7198	$5	485	485	—10
Merland	300	$5	5	5	+ 10
Mitel Corp	6950	$31¾	31⅛	31¼	+ ⅛
fMolson A	100	$37¼	37¼	37¼	+ ⅜
Molson B	z4	$36	36	36	+ ½
Moore	600	$53¼	53	53⅛	— ⅛
Nfld 1414	1900	$12¼	12⅛	12¼	+ ¼
Nfld Tel	400	$11⅜	11⅜	11⅜	— ¼
Noranda	33058	$24½	23⅝	23¾	
Norcen En	z73	$28¼	28¼	28¼	— ⅜
Normick	425	$8	8	8	
Nor Tel	1476	$92	89	92	+ 3½
fNova Alt	4800	$8¼	8	8	— ⅛
Nova 12	300	$32¼	32¼	32¼	+ ¼
Nova 11.24	500	$26¼	26¼	26¼	— ⅜
NuWest A	400	245	245	245	
fOsha A	10000	$24¼	24¼	24¼	+ ⅛
Placer Dv	12101	$23⅜	23⅜	23⅜	+ ⅞
fPowr Cr	1831	$13½	13	13½	
PowC 2.37	100	$30¾	30¾	30¾	+ 4½
Provigo	4300	$14	13⅝	13¾	— ¼
Pub St II	z99	$8⅞	8⅞	8⅞	— ⅜
Que Tel	450	$21	21	21	
fRogerC B	1700	$10¼	10¼	10¼	+ ¼
Seagram	2363	$97	96¼	96½	+ ¼
Sensormat	9970	$13⅜	12¼	12⅜	+ ⅜
Shell Can	2856	$20¼	19⅞	19⅞	— ⅛
Southam			6400	$32½	321
fSteinb A	507	$30	29½	30	+ 1
Stelco A	7153	$23⅞	23¾	23⅞	+ ⅜
Stel 1.94	400	$23	23	23	+ ½
Stelco pd	300	$25⅛	25⅛	25⅛	+ ⅛
Systemhse	700	350	350	350	+ 10
fTel Mt B	5601	$19¾	19½	19¾	+ ½
Texaco	950	$27½	27	27½	
Tor Dm Bk	788	$42¼	42	42¼	+ ⅜
Total Pete	2600	$13	12½	13	+ ¾
Tot Pet pr	300	$29	28¾	29	+ ⅛
TrAlta A	5132	$21⅛	20¾	20¾	— ⅜
TrAlta 10p	z10	$94¾	94¾	94¾	+ 4¾
TrAlta pM	700	$24	24	24	+ ½
TrCan Pl	17380	$25¾	25¼	25½	— ⅜
Trs mount	z25	$7⅜	7⅜	7⅜	— ⅛
fUAP InA	z4	$20	20	20	— ¼
fUnigs B	5801	115	110	115	+ 5
Un Carbid	z50	$15⅛	15⅛	15⅛	+ 4⅞
Union Gas	1600	$9¾	9¾	9¾	
Velcro Ind	z50	$20½	20½	20½	
fVersa.CIA	500	$7¼	7¼	7¼	+ 725
Webb Knp	500	240	240	240	
Wcst Trn	600	$14¼	14¼	14¼	+ ¼
Junior Mines Oils					
Abcourt	5200	280	265	265	—10
Aigue	10705	$13⅞	13¼	13⅜	— ½
Aigue Wts	13277	445	400	410	—30
Americ M	71500	74	62	68	—2
Bachelor	4300	$9	8¾	9	
Bakertalc	2000	65	65	65	+ 2
Bateman	23000	17	16	16½	+ ½
Belchasse	7300	43	38	38	—7
Borelis Ex	300	$26	25⅜	25⅜	— ⅜
Brosnan	z200	68	68	68	+ 3
Bruneau	50167	49	46	46	
CadillcEx	19860	$6⅛	5¾	5¾	— ¼ ??
Dumagmi	4100	$8⅞	7¾	8⅞	— ⅛
Dumont	10900	38	34	34	—3
Dyna Mn	5600	40	38	39	—1
E Sul M	11650	$6⅛	5½	5⅝	— ¼
Explo Que	9700	77	70	72	
Goldex Itd	400	130	130	130	
Kew Gold	700	220	210	220	—10
Laduboro	15000	38	30	32	—8
Lynx Exp	13900	179	171	171	—3
Massval	10000	25	25	25	
Mid Canad	3000	70	70	70	
Mscoch	29200	234	210	220	—10
Unergie	15500	25	20	25	+ 5
Prov Exp	4000	70	68	70	
Queenstn	9600	340	305	310	—30
Sullvn Min	22665	$6½	6	6	— ½
Talisman	3200	60	59	60	+ 4
W Q Mnes	6900	165	155	160	

L'or et l'argent

■ L'once d'or en devise canadienne était cotée hier à la clôture des marchés à $603.92 (offre) et $613.05 (demande) par la Fiducie Guardian, un courtier de métaux précieux et de devises étrangères. L'once d'argent était cotée quant à elle à $16.90 (offre) ret à $17.60 (demande).

■ Voici les cours de l'once (Troy) d'or à la fermeture des principaux marchés mondiaux, hier, en dollars US avec, entre parenthèses, les cours de jeudi:

Londres:	$499.50 ($503.00)
Paris:	$507.73 ($510.68)
Francfort:	$498.98 ($506.00)
Zurich:	$498.50 ($504.00)
Hong Kong:	$495.32 ($504.61)

OPTIONS

	Mois	Prix	Vol.	Int. en cours	Ferm.	Titre
Alcan	Fb	27½	1	893	$6¾	$34¼
Alcan	Fb	30	31	1005	$4⅜	$34¼
Alcan	Fb	32½	1	901	$2	$34¼
Alcan	Fb	35	7	427	65	$34¼
Alcan	My	30	19	1985	$5½	$34¼
Alcan	My	32½	28	361	$3⅝	$34¼
Alcan	My	35	28	787	$2¼	$34¼
Alcan		My 35 p	9	$3¼	$34¼	
Alcan	Ag	40	18	911	170	$34¼
Alt Enr	Mr	15	1	180	120	$15¼
Alt Enr	Mr	17½	8	570	30	$15¼
Asama	Ap	17½	1	391	$4⅝	$21⅛
Asama	Ap	20	2	537	$2¾	$21⅛
Asama	Ap	22½	3	149	170	$21⅛
Asama	Jy	15	4	134	$7⅝	$21⅛
Asama	Jy	20	5	129	$4	$21⅛
Asama	Jy	22½	30	62	$2¾	$21⅛
Bell Can	Fb	22½	14	1816	60	$22¾
Bell Can	Fb	22½p	20	833	15	$22¾
Bell Can	My	20	7	1193	$3½	$22¾
Bell Can	My	22½	366	4027	115	$22¾
Bell Can	My	25	85	3077	45	$22¾
Bell Can	Ag	22½	13	1215	160	$22¾
Bell Can	Ag	25	85	1159	70	$22¾
Bk Mtl	My	20 p	5	42	20	$24⅞
Bk Mtl	My	25	20	1106	110	$24⅞
Bk Mtl	Ag	25	50	497	185	$24⅞
Bk Mtl	Ag	27½	9	640	95	$24⅞
Bk NS	Mr	35	9	1388	30	$32¾
Bow Val	Ap	15 p	10	243	70	$16⅜
Bow Val	Ap	17½	28	962	85	$16⅜
Bow Val	Ap	20	30	1361	40	$16⅜
Bow Val	Ap	20 p	3	83	$4	$16⅜
Bow Val	Jy	15 p	201	253	90	$16⅜
Bow Val	Jy	17½	200	1103	145	$16⅜
Bow Val	Oc	15	17	101	$3½	$16⅜
Bow Val	Oc	15 p	20	20	125	$16⅜
BP Can	Ap	35	10	70	$8¼	$43
BP Can	Ap	40 p	75	246	95	$43
BP Can	Ap	45	10	184	100	$43
BP Can	Ap	45 p	10	110	$2¾	$43
C Ime	Fb	17½	65	1833	$2½	$20
CanP E	Fb	20	1	863	55	$20
CanP E	Fb	20 p	10	339	25	$20
CanP E	My	15	5	63	$5⅜	$20
CanP E	My	15 p	5	56	30	$20
CanP E	My	17½	46	464	$3⅜	$20
CanP E	My	17½p	5	174	60	$20
CanP E	My	20	27	934	155	$20
CanP E	My	20 p	10	613	105	$20
CanP E	My	22½	178	919	80	$20
CanP E	My	22½p	10	63	$3½	$20
CanP E	Ag	20	5	462	$2¼	$20
CanP E	Ag	22½	1	706	120	$20
Cmnc	Jn	50	2	103	$6¼	$52¼
CP Ltd	Fb	30	40	363	$10¾	$41
CP Ltd	Fb	32½	33	512	$7⅜	$41
CP Ltd	Fb	35	56	898	$5⅞	$41
CP Ltd	Fb	40	74	253	125	$41
CP Ltd	Fb	40 p	49	57	80	$41
CP Ltd	My	30	1	1128	$9⅞	$41
CP Ltd	My	35	57	540	$6½	$41
CP Ltd	My	35 p	5	557	85	$41
CP Ltd	My	40	217	687	$3⅜	$41
CP Ltd	My	40 p	21	33	$2	$41
CP Ltd	Ag	32½p	20	124	55	$41
CP Ltd	Ag	35	256	169	$7⅞	$41
CP Ltd	Ag	35 p	30	61	110	$41
CP Ltd	Ag	40	520	654	$4⅜	$41
CP Ltd	Ag	40 p	23	56	$2¾	$41
CRL	Mr	27½	20	282	$10	$35⅞
CRL	Mr	30	19	770	$8	$35⅞
CRL	Mr	30 p	48	495	100	$35⅞
CRL	Mr	32½	34	379	$5	$35⅞
CRL	Mr	35	66	1180	$4½	$35⅞
N ¼?		⅝	¾⅞	1⅛	7⅛½	$35⅞
CRL	Jn	22½	2	71	$14½	$35⅞
CRL	Jn	25	10	240	$12⅞	$35⅞
CRL	Jn	27½	2	108	$10¾	$35⅞
CRL	Jn	30	3	239	$8½	$35⅞
CRL	Jn	32½	2	147	$8	$35⅞
CRL	Jn	35	11	469	$6½	$35⅞
CRL	Jn	35 p	5	72	$3¾	$35⅞
CRL	Jn	40	104	459	$4¼	$35⅞
CRL	Sp	30	16	215	$10¼	$35⅞
CRL	Sp	30 p	10	243	$2¾	$35⅞
CRL	Sp	35	4	284	$8	$35⅞
CRL	Sp	40	30	274	$5¾	$35⅞
CRL	Sp	40 p	1	54	$6½	$35⅞
CTL Bk	Jn	10	10	220	175	$11¼
D Pete	Ap	5	70	11092	40	$4⅛
D Pete	Jy	5	78	6099	70	$4⅛
D Pete	Jy	5 p	10	1583	110	$4⅛
Denis	Jy	27½	6	20	$5⅜	$30¾
Dom M	Ap	10	5	95	$16¼	$25½
Dom M	Ap	12½	5	152	$13⅜	$25½
Dom M	Ap	15	55	274	$10⅜	$25½
Dom M	Ap	17½	10	227	$9⅛	$25½
Dom M	Ap	20	4	364	$6⅞	$25½
Dom M	Ap	20 p	4	145	75	$25½
Dom M	Ap	22½p	6	83	130	$25½
Dom M	Ap	25	54	1061	$3¾	$25½
Dom M	Ap	25 p	45	153	$2⅜	$25½
Dom M	Ap	27½	115	779	$2½	$25½
Dom M	Ap	27½p	22	63	$3⅞	$25½
Dom M	Jy	12½p	4	272	50	$25½
Dom M	Jy	15	50	314	$11½	$25½
Dom M	Jy	20	5	191	$7¾	$25½
Dom M	Jy	22½	4	117	$6½	$25½
Dom M	Jy	25	3	$5	$25	
Dom M	Oc	25	10	173	$6½	$25½
Dom M	Oc	25 p	25	132	$4⅜	$25½
Dom M	Oc	27½	14	93	$5¼	$25½
Gnstar	Ap	22½	13	316	$2	$21⅞
Gnstar	Ap	25	29	343	115	$21⅞
Gnstar	Oc	20 p	1	7	135	$21⅞
Gulf C	Fb	12½	1	532	100	$13¼
Gulf C	Fb	12½p	29	635	25	$13¼
Gulf C	Fb	15	149	3839	15	$13¼
Gulf C	Fb	15 p	32	1907	185	$13¼
Gulf C	Fb	17½p	20	316	$4¼	$13¼
Gulf C	My	12½	87	756	175	$13¼
Gulf C	My	12½p	67	573	75	$13¼
Gulf C	My	15	87	3408	90	$13¼
Gulf C	My	15 p	10	612	$2	$13¼
Gulf C	My	17½	20	4950	40	$13¼
Gulf C	Ag	12½	40	565	$2⅜	$13¼
Gulf C	Ag	12½p	5	198	95	$13¼
Gulf C	Ag	15	44	861	150	$13¼
Gulf C	Ag	17½	14	670	85	$13¼
Husky	Ap	7½	5	1773	130	$8¼
Husky	Ap	7½p	13	338	30	$8¼
Husky	Ap	10	92	5929	25	$8¼
Husky	Ap	10 p	11	159	155	$8¼
Husky	Jy	7½	4	1024	175	$8¼
Husky	Jy	7½p	10	226	60	$8¼
Husky	Jy	10	29	3640	65	$8¼
Husky	Jy	10 p	16	86	170	$8¼
Husky	Oc	7½	15	33	$2⅛	$8¼
Husky	Oc	10	28	166	90	$8¼
I-City	Mr	10	58	276	140	$11¼
I-City	Mr	12½	3	512	40	$11¼
I-City	Jn	10	50	244	$2	$11¼-City
Imsco	Ap	30	1	2227	$3¼	$33⅛
Imsco	Ap	30 p	50	136	20	$33⅛
Imsco	Ap	32½	62	205	130	$33⅛
Imsco	Ap	32½p	60	60	90	$33⅛
Imsco	Jy	32½	13	1039	$2⅛	$33⅛
Imsco	Oc	32½	3	3	$2⅞	$33⅛
Inco	Fb	10 p	10	256	5	$15⅞
Inco	Fb	12½	17	1700	$3½	$15⅞
Inco	Fb	15	95	1542	105	$15⅞
Inco	Fb	15 p	5	217	20	$15⅞
Inco	My	10 p	10	203	25	$15⅞
Inco	My	15	36	1127	$2	$15⅞
Inco	My	15 p	25	465	95	$15⅞
Inco	My	17½	17	1155	95	$15⅞
Inco	My	17½p	10	50	$2⅜	$15⅞
Inco	Ag	12½p	5	51	65	$15⅞
Inco	Ag	15	15	417	$2¾	$15⅞
IOil A	Fb	25	4	295	$2	$27
IOil A	My	25	1	254	$3⅜	$27
IOil A	Ag	32½	5	299	85	$27
Mitel	Mr	20	5	916	$11½	$31¼
Mitel	Mr	22½	4	892	$9⅛	$31¼
Mitel	Mr	22½p	11	298	1	$31¼
M

Aux Affaires sociales, des ententes ont été conclues

- **avec la Fédération des syndicats professionnels d'infirmières et infirmiers du Québec (FSPIIQ);**

- **avec la Fédération des infirmières et infirmiers unis (FIIU);**

- **avec la Fédération québécoise des infirmières et infirmiers (FQII);**

Sur les quelque 35 000 infirmières et infirmiers du Québec, plus de 30 000 se sont entendus avec leur employeur sur leurs conditions de travail. Ces infirmières et infirmiers sont au poste et assurent avec diligence et dévouement les services que les citoyens sont en droit de recevoir. Cela veut dire que la très grande majorité des services hospitaliers fonctionnent, que nos malades, nos vieillards, nos handicapés continuent d'avoir les soins que nous leur devons.

Gouvernement du Québec

Les syndiqués conservent de toute façon des conditions avantageuses...

En décembre dernier, les syndicats ne lui laissant pas d'autre choix, le Gouvernement s'est vu dans l'obligation de décréter les conditions de salaire et de travail des employés du réseau des Affaires sociales pour les trois prochaines années.

Malgré le contexte économique très difficile (la pire crise à frapper le Québec depuis les années 30), le Gouvernement a tout de même tenu à conserver à ses employés des Affaires sociales des conditions fort avantageuses.

Des salaires avantageux.

Les salariés du réseau des Affaires sociales bénéficieront, au cours de cette année (de juin 1982 à juin 1983) d'une augmentation de revenu et ce, malgré la diminution temporaire de trois mois. De plus, en janvier 1984 et janvier 1985, les salaires seront réajustés en tenant compte du coût de la vie.

Un régime exclusif de sécurité d'emploi.

Les salariés du réseau des Affaires sociales possédant deux ans d'ancienneté et titulaires de poste bénéficient, quelle que soit leur catégorie d'emploi, d'un régime de sécurité d'emploi et de revenu qui n'a pas son égal dans le secteur privé nord-américain.

La protection du pouvoir d'achat des bas salariés.

Le tiers des employés des Affaires sociales (plus de 40 000 personnes) ne sont pas du tout touchés par la diminution temporaire de trois mois et conservent en totalité leur augmentation de juillet dernier.

Des congés.

Treize jours fériés payés en plus de congés de maternité (vingt semaines payées), de paternité (cinq jours payés), des congés sociaux (décès, mariages, naissances, baptêmes, etc.) et des congés sans solde pour maternité et adoption (jusqu'à deux ans) ou pour affaires personnelles (jusqu'à un mois par année et une pleine année après sept ans de service).

Des assurances.

Des régimes d'assurance-vie, d'assurance-maladie, d'assurance-salaire et d'assurance-responsabilité, en même temps qu'un régime de retraite, sont offerts aux salariés à temps complet ainsi qu'aux employés à temps partiel qui travaillent plus de 25% du temps de la semaine, l'équivalent d'une journée et quart sur une base hebdomadaire.

La vie syndicale.

Les officiers syndicaux ont droit à des libérations payées pour les fins suivantes: congrès, griefs, arbitrages, rencontres avec l'employeur, rencontres avec les salariés, santé et sécurité au travail et comité paritaire.

... que les ententes déjà négociées peuvent encore améliorer.

Voici les points saillants de l'entente qui était intervenue lundi dernier entre le Gouvernement et les dirigeants de la Fédération des affaires sociales.

Bien que rejetées par le Conseil fédéral de la FAS, ces offres demeurent toujours valables, mais ne pourraient plus être considérées comme maintenues en cas de grève illégale.

Ajustement salarial pour les «Temps partiel».

Toutes les personnes travaillant à temps partiel qui gagneront, durant la période du 1er janvier 1983 au 1er avril 1983, moins de 4 141 $ (soit 318 $ par semaine, en moyenne) et dont le taux horaire de traitement ne dépasse pas 13 $, recevront un forfaitaire équivalent à la diminution de salaire encourue de janvier à mars 1983.

Priorité à l'ancienneté.

Dans l'éventualité d'une mise à pied pour cause de fermeture ou de fusion totale ou partielle d'établissement ou de service, la priorité pour le replacement sera accordée en vertu du principe de l'ancienneté. De plus, la personne transférée conserve son ancienneté, son salaire, sa sécurité d'emploi, ses avantages sociaux et ses vacances, et son déménagement est payé si le replacement s'effectue au delà de 50 km.

«Bumping»: statu quo amélioré.

En réponse à une demande syndicale, le retour est prévu à la procédure qui était en vigueur dans l'ancienne convention collective, sauf que les chaînes de «bumping» fonctionneront désormais par statut, déplaçant ainsi moins de salariés.

En cas d'invalidité.

En cas d'invalidité temporaire, un salarié pourra désormais reprendre son travail peu à peu, sur une base progressive.

De l'argent pour les garderies.

Le Gouvernement s'engage à majorer de 16% les subventions versées pour chaque place autorisée dans les garderies à but non lucratif dont le conseil d'administration est composé majoritairement de parents et ce, au plus tard le 1er avril 1983.

Cette entente a été négociée. Il faut conclure.

Gouvernement du Québec

Ce que René Lévesque ne dit pas

LA QUALITÉ DE L'ÉDUCATION EST SABOTÉE

AU PRIMAIRE

Actuellement, chaque élève du primaire a droit à des spécialistes pour lui enseigner l'anglais, l'éducation physique, la musique ou les arts plastiques.

À cause du décret de René Lévesque, 80% des élèves n'auront plus droit à ces spécialistes, en musique, en anglais, en arts plastiques, en éducation physique.

La qualité de l'éducation est sabotée !
(et l'avenir de nos enfants aussi).

AU SECONDAIRE

Actuellement, chaque professeur de français ou de mathématiques, au secondaire, enseigne à **120 élèves** en moyenne (par semaine).
Dans les autres matières (anglais, histoire, sciences, etc.) les professeurs enseignent à environ **150 élèves.**

À cause du décret de René Lévesque, les professeurs de français et de mathématiques devront enseigner à **plus de 150 élèves** et ceux des autres matières à **210 élèves** (en moyenne)

Les écoles secondaires seront déshumanisées !
(et nos enfants recevront moins de services).

À L'ÉDUCATION AUX ADULTES

Actuellement, de 7 000 à 10 000 enseignants aux adultes sont engagés ou réengagés selon le bon plaisir du directeur.

Avec le décret de René Lévesque, la plupart de ces enseignants (spécialisés) vont être congédiés. Mais, en plus, le Gouvernement refuse d'écrire des règles équitables d'engagement ou de réengagement.

L'éducation des adultes va disparaître !
(les étudiants auront juste droit à des sortes de garderies pour adultes !)

POUR LES ENFANTS INADAPTÉS

Actuellement, la convention collective prévoit un certain nombre de services pour les "enfants inadaptés" (enfants éprouvant des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage). Certains de ces services ont été réduits par "l'intégration sauvage".

Avec le décret de René Lévesque, Le Gouvernement refuse de garantir le maintien des services qui existent encore. Pourquoi ? Parce qu'il veut les faire disparaître ?

Les enfants inadaptés sont sacrifiés !
(et, en les plaçant dans des classes régulières, on sacrifie également les autres élèves).

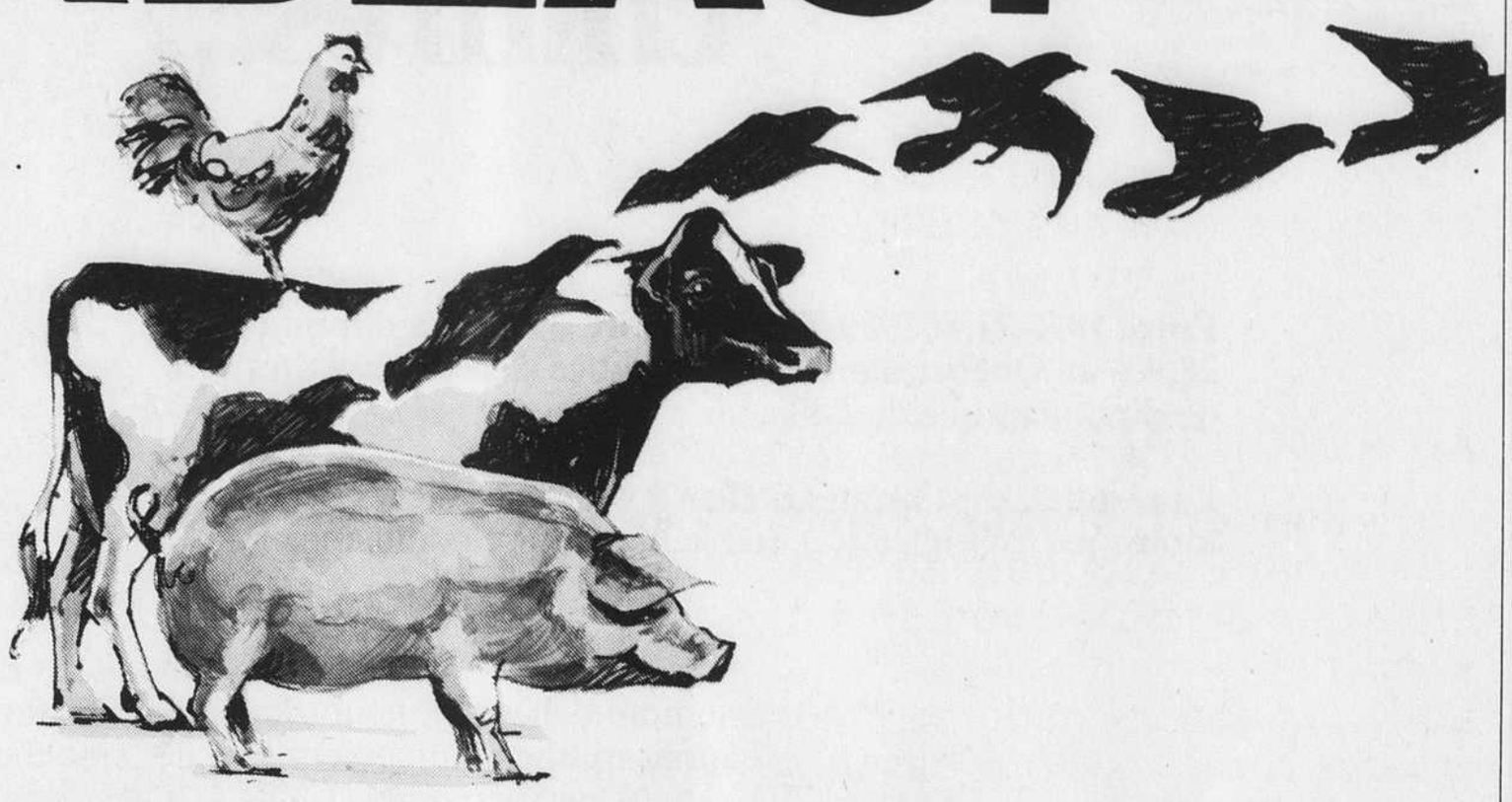
En plus, le décret de René Lévesque met plus de 11 000 enseignants en disponibilité, ce qui entraîne :

+ de **15 000** suppléants **congédiés**
+ des **milliers** d'éducateurs d'adultes **congédiés**
+ **30 000** pertes d'emploi dans le secteur privé

C'EST À CAUSE DE ÇA QU'ON EST EN GRÈVE.

Alliance des professeurs de Montréal

ADIEU CORBEAU!



Une nouvelle politique de transport

Le gouvernement du Canada vient d'annoncer une série d'initiatives pour améliorer le transport ferroviaire dans l'Ouest du pays. Ce nouveau régime remplace le fameux tarif du Nid-de-Corbeau vieux de 86 ans.

Le principal objectif visé est d'assurer le transport d'une plus grande quantité de céréales, de charbon, de potasse, de soufre et de produits forestiers vers nos grands marchés d'exportation. Ces investissements du gouvernement et des chemins de fer permettront de créer des emplois dont le pays a tant besoin et de stimuler la reprise économique partout au Canada.

La survie de l'agro-alimentaire au Québec

Le gouvernement du Canada partage les mêmes objectifs que la COALITION formée pour la survie de l'agro-alimentaire au Québec. La députation québécoise a fait valoir auprès du gouvernement que non seulement il fallait sauver l'industrie agro-alimentaire du Québec mais qu'il fallait également prendre des mesures énergiques pour la faire prospérer. La décision du gouvernement reflète ces objectifs et l'on peut affirmer catégoriquement que la nouvelle politique du transport céréalier ne se fera pas aux dépens des Québécois ni sur le dos de l'agriculture québécoise.

Des mesures de précaution

1 Mise en oeuvre d'une politique de paiements progressifs aux producteurs de l'Ouest jusqu'à 48.5% la quatrième année.

2 Révision globale de la politique dans 4 ans et nécessité d'une décision du Parlement pour tout paiement aux producteurs, supérieur à 48.5%.

3 Surveillance étroite par l'Office des Provendes du Canada avec possibilité de mesures correctives si la politique nuit aux agriculteurs de l'Est.

4 Critères sévères d'admissibilité aux subventions pour les agriculteurs de l'Ouest.
Exemples:
- détention d'un permis de la Commission canadienne du blé
- avoir expédié des céréales entre 1976 et 1981

5 Maintien de la formule Maïs pour la fixation du prix des céréales destinées à l'alimentation animale.

6 Maintien de la diversité des sources d'approvisionnement offertes aux éleveurs du Québec.

7 Révision, par les sociétés de chemin de fer, des besoins de transport ferroviaire dans l'Est du Canada, en consultation avec des représentants des organismes agricoles de l'Est.

Des mesures de développement

Au cours des dix dernières années, le Gouvernement du Canada a contribué de façon majeure à l'Agriculture québécoise en y investissant plus d'un milliard et demi de dollars. Et il entend demeurer fidèle à son engagement par la mise en place de nouveaux programmes et la poursuite des programmes existants.

1 Dans les cinq prochaines années, allocation de **80 millions** en aide directe aux producteurs québécois:
- pour la mise en valeur des terres et du système de **drainage** des terres;
- pour l'amélioration des installations de manutention des céréales fourragères afin de garantir de meilleures conditions d'**entreposage** et d'augmenter la capacité de **séchage;**
- pour la mise au point de techniques et d'appareils pour la fabrication de nouveaux produits alimentaires, principalement de **nouveaux produits du porc, de la volaille, de l'agneau et de l'érable** et pour l'évaluation de nouveaux procédés d'emballage des aliments.

2 Le gouvernement du Canada consacrera quelque **13 millions:**
- pour l'adoption d'un système d'information sur les cultures à l'aide d'un satellite;
- pour la mise sur pied d'un système électronique de commercialisation des produits agricoles et d'un système informatisé d'information sur les marchés;
- pour l'amélioration de l'élévateur No 5 du port de Montréal, afin de permettre aux producteurs de céréales de la région d'avoir accès à des **installations de transbordement par camion.**

3 Le gouvernement du Canada identifiera d'autres constructions pour améliorer et moderniser ses opérations agricoles au Québec et terminera le plus rapidement possible les projets suivants:
- **St-Hyacinthe**, la construction d'un laboratoire de pathologie animale ($10M)
- **St-Hyacinthe**, la construction d'un centre de recherche agro-alimentaire sur la transformation des aliments ($30M)
- **St-Jean**, l'agrandissement et la modernisation des laboratoires de recherche en horticulture ($16M)
- **Lavaltrie**, la construction d'un nouvel édifice pour le séchage du tabac ($0.4M)

Non, la guerre n'aura pas lieu

L'instauration d'un nouveau régime pour remplacer le tarif du Nid-de-Corbeau n'aura pas d'effet négatif sur le secteur laitier, celui de la volaille et celui des oeufs qui sont protégés par des offices de commercialisation.
- Non, la guerre du lait n'aura pas lieu.
- Non, la guerre de la volaille n'aura pas lieu.
- Non, la guerre des oeufs n'aura pas lieu.

La nouvelle politique ne donnera pas un avantage marqué aux producteurs de porc et de boeuf de l'Ouest canadien de concurrencer ceux de l'Est sur leurs marchés traditionnels.
- Non, la guerre du porc n'aura pas lieu.
- Non, la guerre du boeuf n'aura pas lieu.

Des craintes non justifiées

Tout le Canada bénéficiera de ces nouvelles politiques. Le juste équilibre dans l'agriculture canadienne sera maintenu, voire même renforcé. La population du globe aura de plus en plus besoin des produits de la ferme; il nous appartient de bien nous équiper pour relever ce défi. Les agriculteurs de l'Est tout autant que ceux de l'Ouest peuvent avoir leur large part de cet immense marché mondial.

LA GUERRE N'AURA PAS LIEU.

Agriculture Canada

Canada

À l'Éducation

La qualité n'est pas qu'une question de chiffres...

Entre 1970-71 et 1980-81, le nombre d'élèves a diminué de 28,9% au Québec alors que le nombre d'enseignants(tes) ne diminuait que de 2,3%.

Le résultat, c'est qu'au Québec il y a 24% d'élèves de moins par enseignant(e) que la moyenne canadienne.

Si la qualité de l'éducation dépendait du rapport entre le nombre d'élèves et le nombre d'enseignants(tes), le Québec aurait mathématiquement l'un des systèmes d'éducation les plus personnalisés.

Nous consacrons 30% de notre budget total à l'éducation, ce qui représente 6,5 milliards $: 1 000 $ par citoyen.

C'est 25% de plus qu'en Ontario, soit 605 $ par élève.

Si la qualité de l'éducation dépendait de la somme d'argent investie dans ce secteur, le Québec n'aurait pas d'égal au Canada.

La semaine de travail des enseignants(tes) québécois(es) par rapport à celle des enseignants(tes) de l'Ontario est moins longue de 7% au primaire et de 11% au secondaire.

Si la qualité de l'éducation dépendait de la réduction de la semaine de travail des enseignants et enseignantes, le Québec serait très en avance sur ses voisins.

C'est aussi une question d'engagement.

La qualité de l'éducation au Québec ne risque aucunement de diminuer car c'est surtout de l'expérience et de la compétence de nos enseignants et de nos enseignantes qu'elle dépend, de leur **engagement** envers la mission éducative qui leur est confiée.

L'enseignant(e) a une lourde responsabilité: celle de préparer l'avenir de nos jeunes. Et pour y arriver, la simple transmission des connaissances ne suffit pas. Il lui faut être présent auprès de ses élèves, de façon à créer un climat pédagogique qui leur donne le goût d'apprendre.

De son côté, le Gouvernement met tout en oeuvre

- pour que le **champ de compétence** des enseignants(tes) soit mieux respecté,
- que leurs **outils pédagogiques** soient plus adéquats,
- qu'ils travaillent dans un **environnement plus stable**,
- que l'école devienne un véritable milieu de vie et non pas un lieu de passage,
- que les professionnels de l'enseignement soient non seulement **plus présents** mais aussi **plus près de leurs élèves**,
- que l'augmentation du temps de présence des enfants à l'école primaire favorise une formation de base plus solide, de même qu'une formation complémentaire en arts, en musique et en éducation physique,
- que les élèves du secondaire reçoivent une formation générale plus solide pour leur éviter les inconvénients d'une spécialisation prématurée,
- qu'on développe les services actuellement dispensés à près de 100 000 enfants inadaptés, de façon à faciliter leur intégration dans la société,
- que les petites écoles continuent à offrir toujours les mêmes services éducatifs.

Pour la qualité de l'éducation, le Gouvernement croit en ses enseignants et en ses enseignantes.

Gouvernement du Québec

affaires sociales

■ Pour mieux voir à ses yeux

A l'occasion de la semaine de la canne blanche 1983, l'Institut national canadien pour les aveugles organise, entre le 7 et le 12 février inclusivement, une exposition qui aura lieu au complexe Desjardins. Au nombre des diverses activités, il y aura une clinique de dépistage de glaucome et la présentation d'une pièce de théâtre intitulée **Robert et les autres**. Mise gratuitement à la disposition du public pour la deuxième année consécutive en collaboration avec l'Association des ophtalmologistes du Québec, la clinique de glaucome sera ouverte aux mêmes heures que les boutiques. Rappelons que le glaucome est une maladie de l'oeil qui ne présente aucun symptôme à ses débuts, mais qui peut mener à la cécité si elle n'est pas traitée, d'où la nécessité d'un dépistage précoce. Celui-ci est rapide, indolore et les résultats sont connus sans délai.Quant à **Robert et les autres**, il s'agit d'une pièce de théâtre composée de sketches à caractère humoristique qui a pour objectif de sensibiliser le public sur la façon d'agir avec une personne aveugle. Cette forme d'animation correspond à un nouveau concept d'éducation populaire. La pièce sera présentée chaque jour de la semaine de la canne blanche grâce à la collaboration bénévole des étudiants en art dramatique de l'UQAM. Pour connaître l'horaire des représentations, il faut communiquer avec l'INCA, en composant le 931-7221.Outre ces activités, il yaura quelques kiosques dont l'un sur la Banque d'yeux du Québec.

■ Adieu médecine, bonjour santé

Un médecin qui ne pratique plus la médecine, ça ne manque pas d'intriguer. «Que de questions m'a-t-on posées à ce sujet», remarque le Dr Serge Mongeau en présentant son nouveau livre **Adieu médecine, bonjour santé** (collection «Dossiers documents», éditions Québec/Amérique.Dans cet ouvrage de près de 200 pages, cet apôtre de la médecine douce tente d'expliquer comment il en est arrivé à tourner le dos à la pratique médicale et même à en devenir un des dénonciateurs les plus virulents. Il y raconte ses expériences, ses lectures, il fait part de ses réflexions. Le Dr Mongeau voit dans son cheminement bien davantage qu'un intérêt anecdotique: il lui semble, en effet, que tous ceux qui sont en quête de la santé devraient aussi, d'une certaine façon, prendre leurs distances par rapport à la médecine. «Trop souvent, écrit-il,la médecine rend maladeâ toujours elle présente des dangers. Il est donc essentiel de garder vis-à-vis d'elle un esprit critique sévère...»Ce médecin contestataire invite les consommateurs de soins à ne pas s'abandonner aveuglément entre les mains d'une médecine par trop aléatoire. Il invite les dispensateurs de soins à apporter à leur pratique les nombreuses améliorations qui, ôpine-t-il, s'imposent.

■ Tel-Aide est à l'écoute

Un septuagénaire malade et vivant seule; une femme souffrant de cancer, qui ne se sent pas capable de parler de la mort â sa famille et à ses amis; une jeune fille aux prises avec une grossesse non désirée; une femme hystérique qwui a pris une dose excessive de médicaments; un jeune qui a de la difficulté à s'adapter à la société; une mère inquiète de ses sentiments hostiles envers ses enfants et qui craint de leur causer du mal; un homme d'affaires contraint à une tension accablante ; un homme en voie de rétablissement d'une dépression nerveuse et qui a besoin d'aide morale; une femme qui se sent démolie par la destruction de son mariage; une mère recevant de l'aide sociale.Voilà autant de cas réels que **Tel-aide** tente d'aider. **Tel-aide** est un poste d'écoute bilingue qui est disponible 24 heures par jour, 365 jours par année. C'kest un service bénévole anonyme et confidentiel qui est offert lorsque quelqu'un se sent déprimé, seul, troublé et n'en peut plus. **Tel-aide** est à portée de main lorsque quelqu'un a besoin d'un ami disposé à écouter sans juger ni sermonner. L'angoisse et la solitude sont les grands maux de notre siècle, elles menacent chacun de nous, chacun de nos proches. **Tel-aide** est une «présence» auprès de ceux que la vie isole. Cette forme d'aide semble de plus en plus nécessaire en ces temps difficiles. En 1975, au moment où le service était lancé, **Tel-aide** a reçu 55,000 appels; en 1982, ce chiffre est passé à 60,000. Comme tout autre organisme bénévole, **Tel-aide** a besoin d'argent pour continuer son oeuvre d'humanité. L'objectif de sa campagne de financement qui débutera officiellement le 5 février pour se poursuivre jusqu'au 19, est de $100,000. Il faut adresser ses dons à **Tel-aide**, C.P. 437, Succursale de Westmount, Montréal, Qué. H3Z 2T5. Tous les dons sont déductibles de l'impôt. «Répondez, afin que nous puissions continuer à répondre», dit cet organisme d'aide.

■ Le droit aux vacances

Le Mouvement québécois des camps familiaux offre à ceux et celles qui s'intéressent aux questions d'animation, d'encadrement et de formation une session donnée par des personnes-ressources de la fédération française des Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active. Que vous soyez permanent-ente ou bénévole, cadre ou travailleur-euse dans un organsime de loisir, dans un centre de vacances, dans une fédération socio-culturelle ou socio-éducative, étudiant-te ou professeur, c'est l'occasion de vous initier aux méthode de formation des CEMEA. Ce stage aura lieu à Hull les 28, 29, 30 mars. On peut s'inscrire dès maintenant. Pour plus de renseignements, 374-4700, poste 326 et 331.

■ Le Dextrometorphan

Comme les pharmaciens du Québec, le mensuel américain Consumer Reports recommande l'usage de médicaments contenant du Dextromethorphan pour calmer la toux. Le magazine a analysé 28 produits dans son numéro de février et a constaté que certains médicaments pour enfants contiennent plus de 22% d'alcool... Autres tests dans la revue: les filtres à eau, quatre voitures américaines de dimension moyenne, les fers à vapeur, les mouchoirs en papier, les peintures et vernis d'intérieur.

Renée Rowan

CECI EST UN MESSAGE PERSONNEL À

DAVID PAYNE
depute de Vachon, ex-syndicaliste

"Quand on vous convoquera à l'Assemblee nationale, pour la prochaine loi speciale, votez comme votre Chef vous l'ordonnera, même si vous devez ravaler votre passe.
Ça vous permettra peut-etre d'obtenir ***encore une autre augmentation de salaire.***"

Des enseignants de la region
Membres de la CEQ

CECI EST UN MESSAGE PERSONNEL À

J. GUY RODRIGUE
depute de Vilmont, ex-syndicaliste

"Quand on vous convoquera à l'Assemblee nationale, pour la prochaine loi speciale, votez comme votre Chef vous l'ordonnera, même si vous devez ravaler votre passe.
Ça vous permettra peut-etre d'obtenir ***encore une autre augmentation de salaire.***"

Des enseignants de la region
Membres de la CEQ

À SURVEILLER

Dimanche 6 février

Concert de Mme Andrée Laramée, soprano et M. Jean-Claude Renaud, baryton, accompagnés de Mme Lise Bergeron, pianiste, à 14 h 30 au Musée d'Art de Saint-Laurent: au programme des oeuvres de Mozart, Bizet et Offenbach. 747-7367

■

Conférence du professeur J.-C. Margueron de l'Université de Strasbourg devant l'Association des études du Proche-Orient intitulée « Les fouilles archéologiques du Mari, le bilan du cinquantenaire », à 14 h, au pavillon Lionel-Groulx, Amphithéâtre D, 3200,Jean-Brillant. 343-6244

■

A 11 h, messe interprétée par la Chorale mixte à la Basilique Notre-Dame de Montréal, sous la direction de M. Marcel Laurencelle. M. Pierre Grandmaison sera à l'orgue

■

Conférence du Dr Roger Foisy, n.d., intitulée « Comment choisir pour vivre pleinement » à l'hôtel Mont-Royal, salle Dorée, 1455, rue Peel. 388-1402

■

Exposition de chats de race et domestiques au Centre commercial Langelier, 7373, Langelier, angle Jean-Talon, de 10 h à 18 h. 727-8882 ou 721-5093

■

Rencontre discussion sur l'utilisation des dossiers d'artistes organisée par le Conseil des arts textiles du Québec, à 13 h 30 au Centre des Arts visuels, 350, avenue Victoria. 489-9558

■

Atelier de méditation avec Swami Yogananda au Centre de méditation Siddha de Montréal, à 14 h, au 1718 est, rue Laurier. 527-0765

■

Rencontre avec Henri Bergeron, communicateur bien connu, à la bibliothèque Marie-Uguay, maison de la culture, à 20 h, au 6052, boul. Monk. 872-2044

■

Concert au Jardin botanique, 4101 est, rue Sherbrooke, à 15 h, avec la classe de piano de Madeleine Bélanger du Conservatoire de musique de Montréal. Oeuvres de Beethoven, Bach, Mozart, Chopin et Prokofieff. 729-0744

■

Clinique sur le stress au Centre de relaxation Rive-Sud, 210, Montarville, suite 3003 à Boucherville, de 9 h à 16 h. 655-3545

■

Ski de fonds et raquette dans le parc du Mont-Orford organisés par Randonnées Plein-Air. 374-3453

Lundi 7 février

Cours de graphologie de l'Institut national de caractérologie donnés au Centre Marial Montfortain, 4300, rue Bossuet à compter de la deuxième semaine de février. 10 semaines: $100. 525-9931

■

Les artisans du meuble québécois offrent une série de cours pour la session d'hiver qui commencera le 14 février. 866-1836

■

Conférence de Ghila Benesty Sroka du Comité d'action juif sur « La situation actuelle en Israël et M. Itzhak Mayer, consul général d'Israël à l'occasion de l'ouverture de la semaine israélienne à l'amphithéâtre F2245, 3200, rue Jean-Brillant.

■

Service d'analyse de personnalité et de consultation dianétique au Centre de dianétique, 4489, rue Papineau. 527-8766

■

Assemblée publique de la Conférence canadienne des Arts, au Musée régional de Rimouski, à 19 h 30 au 35 ouest, rue St-Germain. 724-2272

■

Dans le cadre de la semaine de la canne blanche, l'Institut national canadien pour les aveugles présente au rond-point de la mode du Complexe Desjardins, un pièce de théâtre intitulée *Robert et les autres.*

■

Réunion de l'Union des pacifistes du Québec, à 19 h 30 au local 4240 du Pavillon Read de l'UQAM, 420 ouest, de la Gauchetière. Membres seulement. 849-1956

■

L'Association coopérative d'économie familiale offre en février deux sessions de cours sur le budget. 598-7288

■

Soirée de danse au profit de la Société d'aide au développement affectif de l'enfant à la salle Maisonneuve de la Place des Arts. 488-9391

■

Trois rencontres sur la relation femme-médecin au CLSC Longueuil-Ouest, les 7, 14 et 21 février, de 13 h à 15 h. Rendez-vous 201 ouest, Curé-Poirier. 651-9830

■

Soirée avec la troupe « héâtre sans détour organisée par Info-femmes. Il s'agit d'une série de tableaux sur les relations homme-femme intitulée « Pour le meilleur et pour le pire », au sous-sol, église Saint-Enfant-Jésus, 11, boul. St-Jean-Baptiste,à Pointe-aux-Trembles.

■

Ano-Sep, association pour femmes séparées et divorcées se réunit une fois la semaine dans le but de faire face aux problèmes relatifs à cette condition. Rendez-vous au 890 est, Dorchester, suite 2322. 849-5339

■

Dans le cadre des activités célébrant le 70e anniversaire du YMCA International, exposition de photographies de l'Institut de photographie Dawson, à la bibliothèque Mile-End, 5253, Avenue du Parc, jusqu'au 12 février. 872-2141

■

Soirée technique sur le Pomerol organisée par l'Amicale des Sommeliers du Québec, au Club Canadien, 438 est, rue Sherbrooke. 767-4130

■

Soirée d'animation organisée par le collectif HOM-INFO et intitulée « Les hommes face au féminisme » à l'UQAM, pavillon Hubert-Aquin, 400 est, rue Ste-Catherine, salle AM-050, à 20 h.

■

Suite au Festival de cinéma japonais, le Centre communautaire de l'UdeM présente *Seppuku* de Kobayashi Masaki avec sous-titres français à 19 h 30 au 6e étage du Centre communautaire, boul.Edouard-Montpetit.

■

A la faculté de Musique de l'Université de Montréal, exercice public de la classe de flûte de Lise Daoust (oeuvres de Bach, Couperin, Doppler, Dutilleux et Marais), à 20 h, à la salle 1020 du Pavillon Marguerite-d'Youville.

Mardi 8 février

A la faculté de Musique de l'Université de Montréal, exercice public de la classe de piano de Marc Durand (oeuvres de Bach, Chopin et Prokofiev), à 20 h, à la salle 1020 du pavillon Marguerite-d'Youville.

Film: le dernier Ghetto ou la vie infernale des juifs de Syrie, de la ligue des droits et libertés, à 20 h, local 4285 du pavillon 3200 Jean-Brillant de l'Université de Montréal.

■

Rencontre de l'Association des locataires de Villeray sur les augmentations de loyer, à 13 h 30, 326,rue Gounod. Cette rencontre sera reprise le mercredi 9 à 19 h 30. 270-3379

■

L'oeuvre de deux géants de l'art moderne et de l'architecture, Picasso et Frank Lloyd Wright, fera l'objet de la deuxième conférence Alcan sur l'architecture qui aura lieu à 18 h à l'auditorium Noel-Fieldhouse de l'Université McGill. 877-2915

■

Conférence de M. Pierre DesMarais II, président du Comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal, devant la Jeune Chambre de commerce de Montréal, à midi, au Grand Salon de la Brasserie O'Keefe, 1100 ouest, rue Notre-Dame. 526-3309

■

Cliniques de fartage de ski de fond de la Fédération québécoise de l'ajisme , 799 est, avenue du Mont-Royal (angle St-Hubert) 521-5230

■

Série de rencontre sur le curriculum vitae offerte par le Centre d'information et de référence pour femmes, 3585, rue St-Urbain. 842-6654

■

Diapo-conférence du Club d'observateurs d'oiseaux Marie-Victorin, présentée par Michel Julien, photographe et Richard Sansregret, représentant de Technique Canon, à 19 h 30, en la salle Désilets du Collàege Marie-Victorin, 7000, rue Marie-Victorin. 325-1080

■

Atelier-discussion de l'Association québécoise des parents et amis du malade mental, à 20 h, au pavillon Mailloux de l'hôpital Notre-Dame, 1560 est, rue Sherbrooke. 849-3291

■

« La bataille de l'ego » cours d'introduction au bouddhisme tibétain, àa 20 h au Dharmadhatu, 5311, avenue du Parc, local 200. 279-9115

■

Conférence de M. Jean-Marc Ducas du Centre horticole Semences Laval sur les semis des plants, au sous-sol de la Caisse populaire de Sainte-Thérèse, 37, rue Turgeon à Ste-Thérèse à 20 h. 625-3953

■

Jeanne Gagnon, auteur du recueil de poésie *Clair-obscur*sera l'invitée de la soirée « Ecriture d'ici » du Regroupe des auteurs-éditeurs autonomes, à 21 h, au café Le Toucan, 343, est rue Sainte-Catherine. 277-8019

■

Déjeuner-causerie à l'hôtel Holiday Inn de Longueuil à midi avec M. Raymond Royer, président de division des transports de Bombardier Limitée. Sujet: Le développement d'une stratégie d'exportation. 463-2121

Mercredi 9 février

Table ronde intitulée « Les médias et la guerre du Liban » avec Gilbert Brunet rédacteur en chef adjoint du DEVOIR, Jean Pellerin, éditorialiste à la *Presse* et Victor Teboul, directeur de Jonathan, au local 3295 du 3200, Jean-Brillant à l'UdeM, à 20 h.

■

Exercice public de la classe de saxophone, de basson et de quintette à ventes de René Masino de la faculté de Musique de l'Université de Montréal, à 17 h 15, salle 1020, pavillon Marguerite-d'Youville. Oeuvres de gallois: Montbrun, Ibert, Mozart, Reicha et Saint-Saens,

■

Films à l'Université de Montréal: *Le maudit* de Fritz Lang et *»Le dernier des hommes* de Murneau, à 19 h 30, au Centre communautaire, 6e étage, boul. Edouard-Montpetit.

■

Exercice public de la classe de piano de Gilles Many de la faculté de Musique de l'Université de Montréal, à 20 h, salle 1020 du pavillon Marguerite-d'Youville (oeuvres de Brahms, Chopin, Mozart, Prokofiev et Ravel).

■

Causerie intitulée « A chacun son sport: les déterminants biologiques de la condition physique » de François Péronnet, à 20 h, à l'amphithéâtre du Jardin botanique.

■

Rencontre sur le début de l'alimentation solide chez le nouveau-né au CLSC Longueuil-Ouest, de 13 h à 16 h, 201 ouest, Curé-Poirier. Garderie gratuite sur place. 651-9830, poste 319

■

85e assemblée annuelle de l'Association de la construction de Montréal et du Québec, à l'Hôtel Hilton-Dorval.

■

Conférence de Mme Louise Lambert-Lagacé, diététiste-conseil,sur « la boîte à lunch » à 19 h 30 à la Coop Legendre, 1420 est, rue Legendre.

■

Exposition des tapisseries de Suzanne Paquette et Louise Quenneville au Centre d'art du Mont-Royal, de 10 h à 20 h jusqu'au 6 mars.

■

Cours de plongée sousmarine offerts par la Ville de Montréal au Centre sportif Claude-Robillard, 1000, avenue Emile-Journault. 353-6821

■

Conférence du Père Justin Bellerose qui parlera de l'ancêtre Jean Rivat dit Bellerose, à 20 h, aux Loisirs St-Edouard, 6515, rue St-Denis. 695-7186

■

Jusqu'au 5 mars, le Café théâtre Quartier latin, 4303, Saint-Denis présente « Oui aux bebittes étrangères » à 20 h. Relâche les lundis et mardis. 843-4384

Jeudi 10 février

Conférence intitulée L'éducation en Israël, à midi 30 au local 4215 du pavillon 3200 Jean-Brillant de l'UdeM.

■

Pièce de théâtre présentée par le Cap au théâtre, intitulée *Les mille et une veillées* au Café-théâtre Le-Quai, 1925, de Cadillac . 252-1829

■

Cours d'improvisation en théâtre. Atelier d'hiver 1983. Louise Gamache 523-1054

■

Exposition intitulée « Une histoire d'amour » à la bibliothèque Marie-Uguay, maison de la culture, 6052, boul. Monk, jusqu'au 25 février. 872-2044

■

Conférence-midi de l'Institut de recherche en santé et en sécurité au travail à midi 30 avec M. Raymond Hétu, professeur de l'UdeM qui parlera de dosimétrie des bruits d'impact en milieu de travail, 505 ouest, boul de Maisonneuve, salle 1201. 288-1551

■

Conférence-débat sur l'Intervention et l'efficacité de l'aide à l'agriculture par la voie des prêts, àa la faculté des Sciences de l'agriculture et de l'alimentation de l'Université Laval, pavillon Comtois, salle 1110-1116, de 15 h 30 à 17 h 30.

Vendredi 11 février

Soirée de théâtre biblique intitulée « L'héritage insoupçonné » au Centre Juv-Ecc, 4488, rue Adam. 254-1341

■

Retraite pour couples chrétiens sous le thème « Ayez un même amour » animée par le P. Henri Paradis, et le P. Guy Girard, au Collège Saint-Jean-Vianney, 12,630 est, boul, Gouin, de 19 h 30 ce vendredi jusqu'au dimanche 13, à 15 h 30. 648-5111

■

Le cinquième carnaval de Brôme a lieu jusqu'au 20 février.

■

Danse de la Sainte-Valentine pour femmes à compter de 21 h, au YWCA, 1355 ouest, boul. Dorchester. 288-4749

■

Deuxième soirée d'une série intitulée « Les Arts: reflets des cultures » à 20 h a Centre interculturel Monchanin, 4917,St-Urbain, angle du boul. Saint-Joseph. 288-7229

Samedi 12 janvier

Soirée dansante « Big Band » pour la Saint-Valentin avec l'orchestre Guy Lombardo, au Centre Sheraton Montréal, boul. Dorchester. 631-2160

■

Atelier Écriture poétique offert par la Fédération québécoise du loisir littéraire, 1415 est, rue Jarry. 374-4700

■

Stage de formation en interprétation de la nature organisé par Le Bois de Belle-Rivière de Mirabel. 476-0476

■

Formules d'inscription pour les musiciens gradués qui sont intéressés à paraître dans les Séries Début pour 1983-84. 878-9680

■

Colloque sur le projet éducatif organisé par le Centre d'intervention et de formation. 819-382-2114

■

Il y aura festin de la Saint-Valentin à 20 h au Club de Westmount. 937-3004

Pour la rencontre Duvalier-Jean Paul II

Sécurité exceptionnelle à Haïti

PORT-AU-PRINCE, Haïti (AP) — Les forces de police et de l'armée de Haïti préparent intensément la venue du pape Jean-Paul II le 9 mars prochain.

La visite de 12 heures du pape doit ouvrir la réunion des évêques de l'Amérique latine et des Caraïbes. Le pape doit rencontrer le président à vie Jean-Claude Duvalier et sa famille, et dîner avec de hautes personnalitées de l'église à la résidence de monseigneur Luigi Conti.

Les mesures de sécurite extraordinaires prévues pour la visite du pontife répondent à des menaces contre le pape formulées par un groupe terroriste en exil, la brigade Hector Riobe.

Le groupe a enjoint le pape à ne pas rencontrer le président Duvalier, dans une note adressée à monseigneur Conti et à une agence de presse étrangère la semaine dernière.

La brigade Hector Riobe entend célébrer l'homme tué dans une tentative de putsch contre le père de Jean-Claude Duvalier, en 1963. Le groupe a revendiqué l'explosion d'une bombe dans Port-au-Prince qui a fait quatre morts et neuf blessés le jour de l'an. La brigade Hector Riobe avait également revendiqué une attaque à la mitraillette contre deux automobiles en 1981.

Nomination à la Régie

QUEBEC (PC) — Mme Nicole Archambault a été nommée à la vice-présidence de la Régie du logement, a-t-on annoncé hier au bureau de M. Guy Tardif, ministre de l'Habitation et de la Protection du consommateur. Mme Archambault est membre du Barreau et elle était jusqu'ici directrice du contentieux de l'Office de la protection du consommateur.

CECI EST UN MESSAGE PERSONNEL À

MICHEL GAUTHIER
depute de Roberval, ex-enseignant

"Quand on vous convoquera à l'Assemblee nationale, pour la prochaine loi speciale, votez comme votre Chef vous l'ordonnera, bien que vous n'y compreniez rien.
Ça vous permettra peut-etre d'obtenir ***encore une autre augmentation de salaire ou d'entrer au cabinet comme*** *Guy Chevrette*

Des enseignants de la région
Membres de la CEQ

CECI EST UN MESSAGE PERSONNEL À

JACQUES BEAUSEJOUR
depute d'Iberville, ex-enseignant

"Quand on vous convoquera à l'Assemblee nationale, pour la prochaine loi speciale, votez comme votre Chef vous l'ordonnera, bien que vous n'y compreniez rien
Ça vous permettra peut-etre d'obtenir ***encore une autre augmentation de salaire ou d'entrer au cabinet comme*** *Guy Chevrette*

Des enseignants de la région
Membres de la CEQ

DONNEZ À VOTRE ENFANT UN APPRENTISSAGE À L'ORDINATEUR

Parce que nous sommes aujourd'hui dans l'ère de l'ordinateur et que votre enfant mérite bien d'être prêt pour le monde de demain.

D'autre activités prévues spécifiquement pour garçons et filles de 6 à 16 ans venant de partout à travers le monde et comprenant:

Tennis • anglais, langue seconde • l'art d'écrire • arts visuels • natation • caligraphie • voile • tir à l'arc • guitare • équitation • danse • arts du théâtre.

Programme complet d'activités pour les soirées
Voyages incluant coucher sous la tente
Excursions de "week-end"

Site exquis s'étendant sur 110 acres à Aurora, Ont. Conditions de vie magnifiques, délicieuse cuisine, personnel bilingue très mature.

Pour obtenir notre brochure: Abbie Armstrong, 55 Overland Dr., Don Mills, Ont. M3C 2G3(416) 444-6371

du 2 au 29juillet

EDUCAMP
Canada's International Summer Camp

Voici les noms des gagnants d'un abonnement de 12 semaines au journal

LE DEVOIR

Pierre Chaput, 80 rue Kelvin, Outremont
Jean-Jules Lauzon, 5325 rue Jeanne D'Arc, Montréal
Jean Guèvremont, 5065 rue Lavoisier, St-Léonard
Claude Ste-Marie, 6172 rue Louis Sicard, St-Léonard
Pierre Lamulle, 6655, 21e avenue, Rosemont

Ces personnes ont participé au tirage des abonnements qu'offrait LE DEVOIR aux visiteurs de son stand, au Salon de l'Épargne-Placements, à la Place Bonaventure, du 28 janvier au 1er février. Le tirage a eu lieu en présence de membres de la direction du journal.

EVEREST 82

ADVERTISING AND SALES EXECUTIVES CLUB OF MONTREAL PRESENTATION

EVEREST 1982
UN ÉVÉNEMENT-MARKETING CANADIEN

Vous êtes invité à voir et à entendre l'histoire commerciale de la planification et du développement de l'Expédition canadienne 1982 au mont Everest. Ce programme représente un cas classique de promotion auprès des consommateurs.

- Pourquoi la société Air Canada y a-t-elle participé?
- Quels étaient les besoins de l'Expédition?
- Comment les a-t-on comblés?
- Quelles étaient les limites du rôle de commanditaire?

Le Centre Sheraton, Salle de bal ouest
Le mercredi 9 février 1983
Apéritifs: 11h45
Déjeuner: 12h15

Membres: 22$
Invités: 25$
Tarifs de membres pour tables de dix personnes.
Billets et renseignements:
866-1668

L'incident israélo-américain est officiellement «clos»

WASHINGTON (AFP) — Le président Ronald Reagan a annoncé hier qu'il avait obtenu l'assurance qu'il n'y aurait plus d'incidents entre les militaires israéliens au Liban et les marines de la force multinationale.

Le dernier incident qui a opposé mercredi dans la banlieue sud de Beyrouth-Ouest une unité de chars israéliens à un capitaine des marines est ainsi officiellement «clos».

Les observateurs à Washington estiment toutefois que l'accord sur une nouvelle ligne de démarcation entre forces américaines et israéliennes à Beyrouth-Ouest constitue un succès politique pour Jérusalem.

Le département d'État a confirmé hier que les autorités américaines et le commandement des forces israéliennes au Liban étaient parvenus jeudi à un tel accord. Selon M. Alan Romberg, porte-parole du département d'État, la zone de contrôle américaine s'étendait auparavant au-delà du chemin de fer à l'ouest de la ville jusqu'à la limite de l'ancienne route de Saïda. C'est dans cette zone, a-t-il affirmé, que des patrouilles israéliennes opéraient de temps à autre. A présent, a-t-il ajouté, il a été convenu que la ligne non franchissable par les forces israéliennes «sera plus proche du chemin de fer que du lieu où s'est produit l'incident» (de mercredi).

Cela signifie, estiment les observateurs, que les forces américaines ont cédé du terrain devant les unités israéliennes qui pourront ainsi mieux contrôler une zone où se seraient infiltrés, selon les Israéliens, d'anciens combattants palestiniens.

Le porte-parole du département d'État a toutefois tenu à préciser que Washington ne possédait aucune indication pouvant confirmer la présence de combattants palestiniens dans les secteurs contrôlés par les unités américaine, française et italienne de la force multinationale.

M. Romberg a de nouveau déploré que les forces israéliennes aient délibérément provoqué l'incident de mercredi - le sixième depuis janvier - en soulignant que Washington espérait bien que de tels accrochages ne se renouvelleraient pas.

C'est la première fois depuis l'installation du nouveau gouvernement à Beyrouth, soulignent par ailleurs les observateurs à Washington, que des négociations directes sur le territoire libanais interviennent entre Israël et les États-Unis alors que les discussions tripartites se poursuivent en vue d'un retrait des forces israéliennes du Liban.

Certains observateurs y voient un dangereux précédent dans la mesure où les forces américaines, en cédant une partie du terrain qu'elles contrôlaient dans la région ouest de Beyrouth, semblent avoir pris acte du maintien « officiel» dans les lieux des Israéliens.

Le président Ronald Reagan avait le mois dernier qualifié les forces israéliennes au Liban de «troupes d'occupation», mais hier lors de sa conférence de presse, il s'est abstenu de reprendre ces propos.

Par ailleurs, notent les observateurs, l'officier israélien impliqué dans l'incident de mercredi était le même que celui qui s'était opposé à des marines américains lors de deux précédents incidents. D'où la conviction de plusieurs diplomates occidentaux et arabes selon laquelle le dernier incident de Beyrouth a été provoqué par Israel avec l'intention bien arrêtée d'en tirer un bénéfice non négligeable sur le terrain et au plan diplomatique.

Deux millions de personnes ont dû quitter le Nigeria

GENEVE (d'après AFP et Reuter) — La décision des autorités nigérianes d'expulser les immigrants en situation irrégulière touche jusqu'à deux millions de ressortissants étrangers sans papiers, selon les chiffres fournis hier à Genève par la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge.

Au cours d'une conférence de presse, la Ligue a estimé que 400.000 Ghanéens ont déjà quitté le Nigeria, en reprenant les chiffres de l'Organisme des Nations unies pour les secours en cas de catastrophe (l'UNDRO). Mais ce nombre augmente chaque jour dans des proportions considérables, a souligné la Ligue.

Au Bénin, 100.000 à 150.000 personnes attendaient hier de franchir la frontière, pour passer au Togo, selon les estimations de l'UNDRO rapportées par la Ligue.

Au Togo, toujours selon la Ligue de la Croix-Rouge, quelque 100.000 personnes attendaient, mercredi dernier, de rentrer au Ghana.

Enfin, la Ligue a annoncé que l'UNDRO a mis au point hier un programme d'aide d'un montant de 13 millions de dollars, dont 4.300.000 dollars pour les besoins logistiques au Ghana, 6 millions pour les besoins en vivres, et 2.500.000 de médicaments et de matériel sanitaire de première urgence.

Par ailleurs,le Nigeria «n'a aucune excuse à présenter à qui que ce soit» pour l'expulsion de plus de deux millions d'immigrants illégaux et les gouvernements concernés ont été informés d'avance, a déclaré hier M. Diadapo Fafowora, adjoint au représentant du Nigeria à l'ONU.

Quelque 500,000 personnes quitteront le pays dans les deux semaines qui viennent «et après cela, nous aurons toujours en résidence illégale au Nigeria deux millions d'immigrés qui auront, je pense, jusqu'au 17 février pour régulariser leur situation. Ceux-ci ne seront pas expulsés, à condition d'avoir un emploi», a-t-il ajouté.

L'ordre d'expulsion n'a été pris qu'après consultation des membres de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'ouest (CEDEAO). Tous ont reconnu que la mesure n'était pas contraire aux règlements de la CEDEAO concernant la libre circulation des personnes et des marchandises au sein de la communauté. «C'est pourquoi il n'y a eu aucune protestation des gouvernements concernés» a-t-il poursuivi.

Prié de dire pourquoi les immigrés ne pouvaient pas être expulsés dans le cadre d'une opération planifiée au lieu de ne recevoir qu'un court préavis, il a répondu: «Si vous pouvez me donner l'exemple d'un pays qui a opéré une expulsion organisée, je répondrais à votre question».

M. Fafawora a déclaré que la présence de tant d'immigrants illégaux avait imposé une charge intolérable aux services sociaux du Nigeria et que de nombreuses pressions de l'intérieur invitaient le gouvernement à agir. Il a toutefois démenti que la mesure était liée aux élections qui doivent bientôt se tenir au Nigeria.

Interrogé à propos d'une éventuelle relation entre la faiblesse du marché pétrolier mondial et les difficultés économiques du Nigéria, il a répondu affirmativement en soulignant: "Le gouvernement a perdu quelque 40 pour cent de ses revenus pétroliers".

Test pour Mme Gandhi à New Dehli

NEW DELHI (AFP) — La population de New Delhi (3.175.361 électeurs) est appelée à désigner aujourd'hui les membres des deux assemblées chargées de l'administration de la capitale indienne.

Quatre cents candidats briguent les 56 sièges du Conseil municipal et 734 les 100 sièges de l'Assemblée municipale. Ces deux assemblées ont été dissoutes, à l'initiative du premier ministre, Mme Indira Gandhi, en 1981. New Delhi est depuis placée sous la tutelle directe du gouverneur de la capitale, haut fonctionnaire désigné par le gouvernement central.

De 1967 à 1980, le parti conservateur BJP y détenait la majorité absolue. Les élections d'aujourd'hui constituent un nouveau duel entre le Parti du Congrès présidé par Mme Gandhi et le BJP, présidé par l'ancien ministre des Affaires étrangères, Atal Behari Vajpayee. Le Front démocratique qui rassemble cinq partis de gauche dont les deux partis communistes, PCI prosoviétique et PCI-marxiste indépendant, viennent loin derrière dans les sondages effectués au cours de la campagne.

Les analystes de la presse de la capitale prévoient une victoire du BJP. Deux facteurs vont jouer un rôle important sur l'issue du srutin: le vote des Sikhs et des musulmans. Ces deux communautés réprésentent à elle deux un peu plus de 30 % de l'électorat de la capitale. Elle votent traditionnellement pour le Congrès, parti laïque, qui depuis sa fondation leur a largement ouvert ses portes.

Malgré la consigne d'abstention reçue des dirigeants du parti Akali, qui, depuis le Punjab, voisin, mènent campagne pour l'autonomie de leur Etat, les sondages indiquent que les Sikhs de Delhi voteront pour le Congrès. Les musulmans qui craignent le militantisme hindhou affiché par l'aile dure du BJP devraient, eux aussi, voter pour le Congrès.

La bataille de Delhi est particulièrement importante pour Mme Gandhi, une victoire effacera l'effet de la double défaite enregistrée dans le sud en janvier. Une nouvelle défaite amènerait une réaction en chaine lors des prochaines consultations locales et compromettrait les chances de son parti aux élections générales de 1985, notent les commentateurs.

Des élections pour le renouvellement de l'Assemblee locale du Maghalaya, un petit Etat du nord-est de l'Inde, se déroulent aussi aujourd'hui. Il y a 60 sièges à pourvoir. Le Parti du Congrès y fait face à des partis tribaux locaux.



Le vice-président américain, M. George Bush répond à la presse à son arrivée à Genève, où il a rencontré les négociateurs soviétiques aux pourparlers sur le désarmement. (Photolaser AP)

Beyrouth-Est est à nouveau bombardé

BEYROUTH (AFP) — Les quartiers est de Beyrouth ont de nouveau été bombardés hier après-midi peu après que la situation militaire se fut dégradée dans la banlieue et la montagne du Chouf au sud-est de Beyrouth.

Cinq personnes ont été tuées et une vingtaine blessées hier en fin d'après-midi pendant le bombardement des quartiers chrétiens de l'est de Beyrouth, selon un bilan non officiel, établi de sources policières et hospitalières.

Deux personnes ont été tuées lorsqu'un obus est tombé sur l'immeuble de la Sûrete générale, et trois autres ont été tuées quand leur voiture a été atteinte de plein fouet par un obus, a-t-on précisé de mêmes sources.

Les Forces libanaises ont accusé en soirée des miliciens druzes du Parti socialiste progressiste (PSP) d'être responsables des tirs d'obus contre les quartiers chrétiens de Beyrouth-Est.

Elles les accusent, dans un communiqué publié dans la soirée, d'avoir agi depuis des régions du Haut Metn (nord-est de Beyrouth) sous contrôle syrien et palestinien.

Les Forces libanaises (milices chrétiennes unifiées) déclarent dans leur communiqué que «des obus de 122 mm et des fusées sol-sol de type Grad (de fabrication soviétique) ont été tirés par les miliciens du PSP de M. Walid Joumblatt basés au col de Baidar», secteur de la route Beyrouth-Damas sous contrôle syrien et palestinien.

Estimant que ce bombardement vise à faire échouer un accord de sécurité pour les régions du Chouf et d'Aley (montagne libanaise au sud-est de Beyrouth) qui est près d'être signé par les Forces libanaises et les «principales personnalités druzes de la région», le communiqué souligne la détermination des Forces libanaises à résister pour ne pas être entraînées dans le cycle de la violence.

Désarmement

Bush parle franchement aux délégués soviétiques

GENEVE (Reuter)— M. George Bush, vice-président américain, a invité hier Moscou à modifier ses propositions sur le désarmement et a déclaré aux négociateurs soviétiques à Genève que les Américains étaient «tout à fait sérieux» à propos de la réduction des missiles en Europe.

De passage à Genève pour une visite de vingt-quatre heures, il s'est entretenu pendant un total de deux heures avec les négociateurs soviétiques. Ces conversations ont été «très franches» et «particulièrement utiles», a-t-il déclaré.

Prenant la parole devant la commission du désarmement regroupant quarante pays en début de journée, M. Bush avait mis l'Union soviétique au défi de présenter ses propres propositions pour l'interdiction totale des euromissiles.

Soulignant que les États-unis étaient ouverts à toute suggestion, il a déclaré que «l'option zéro» n'était pas «une proposition à prendre ou à laisser».

M. Bush s'est entretenu hier séparemment avec M. Youli Kvitsinsky, chef de la mission soviétique aux pourparlers sur les euromissiles et M. Victor Karpov, délégué soviétique aux conversations distinctes sur les armes stratégiques qui se déroulent aussi à Genève.

Prié de dire s'il avait été encouragé par cette rencontre, M. Kvitsinsjy a répondu à la presse: «Pas beaucoup».

Pour M. Bush, les délégués soviétiques «sont venus avec un esprit d'échanges ouverts et nous leur en sommes reconnaissants. Je pense que c'est une bonne journée dans la mesure où nous avons exprimé notre attachement à la paix».

Le vice-prEsident a estimé qu'un accord était possible sur des mesures permettant d'augmenter la confiance entre les deux pays comme faire connaître d'avance les essais de missiles auxquels chacun entend procéder, afin d'éviter tout risque de guerre accidentelle.

«Accroître la confiance est quelque chose en quoi nous croyons beaucoup et les Soviétiques ont répondu que c'était aussi leur cas. Donc nous pouvons faire des progrès dans ce domaine», a ajouté M. Bush.

Pour M. Karpov l'entretien «a été une conversation franche sur les problèmes qui font l'objet des négociations. Je pense que peut-être elle sera utile pour clarifier les positions».

Il est encore trop tôt pour juger si un progrès est possible, a ajouté le diplomate soviétique.

Les Occidentaux devraient engager des conversations pour réduire le nombre de missiles à moyenne portée en Europe même si un accord sur une interdiction totale n'est pas conclu entre l'Union soviétique et les États-Unis, tel est la conclusion à laquelle sont parvenues hier la Grande-Bretagne et l'Allemagne fédérale.

Le chancelier Helmut Kohl et Mme Margaret Thatcher ont laissé entrendre au cours d'une conférence de presse que tout en conservant «l'option zéro» comme objectif ultime, ils seraient disposés un accord partiel.

«Un peu de désarmement est mieux que rien du tout», a d'ailleurs précisé à l'agence Reuter un haut fonctionnaire britannique.

Les deux chefs de gouvernements se sont entretenus pendant 75 minutes aux Chequers, résidence de campagne des premiers ministres britanniques.

Dans une interview diffusée hier par la radio d'Allemagne du nord, M. Kohl a annoncé qu'il se rendra à Moscou s'il remporte les élections législatives du 6 mars.

«Il est tout à fait certain que je me rendrai aussi à Moscou dans un proche avenir, car il est tout simplement important —nos entretiens avec le ministre des Affaires étrangères soviétique (Andrei) Gromyko l'ont montré il y à quelques jours— de mener des conversations ouvertes et directes avec notre plus puissant, et à la lumière de la division de l'Allemagne, notre plus important voisin», a ajouté M. Kohl.

Cette déclaration semble, dans une certaine mesure, destinée à contrer les propos de son adversaire social-démocrate (SPD) M. Hans-Jochen Vogel, qui s'est engagé à prendre des initiatives personnelles à Moscou et à Washington pour sortir de l'impasse les négociations sur les euromissiles.

M. Vogel a rencontré le mois dernier à Moscou M. Youri Andropov, secrétaire général du PCUS. Selon certains diplomates, Moscou n'a pas vraiment caché sa préférence pour les sociaux-démocrates en vue des législatives du mois prochain. De leur côté, les Américains ont essayé de favoriser l'administration conservatrice de M. Kohl.

Shultz propose de livrer à la Chine des armes américaines

PEKIN (AFP) — Les États-Unis ont proposé hier à la Chine d'engager des discussions «à tout moment» sur l'éventualité de fournitures d'armements offensifs américains à la Chine.

Un fonctionnaire du département d'État appartenant à la délégation du secrétaire d'État George Shultz, actuellement en visite à Pékin, a cependant déclaré que la Chine n'avait donné «aucun signe» manifestant son intention de donner suite à cette proposition.

Par ailleurs, le premier ministre chinois, M. Zhao Ziyang, a accepté le principe de sa visite aux États-Unis, ainsi que celui d'une visite du président Ronald Reagan en Chine, mais a paru, au cours d'une conférence de presse, écarter la possibilité d'"un tel échange de visites tant que des «obstacles» s'opposeront au developpement des relations sino-américaines, particulièrement la question de Taïwan.

Le différend sino-américain à propos de cette île dont la Chine revendique la souveraineté, avait ajourné la visite à Washington de l'un des principaux responsables chinois des armements, M. Liu Huaqing, décidée à l'issue de la visite à Pékin en juin 1981 du prédécesseur de M. Shultz, M. Alexander Haig après que les États-Unis eurent décidé de fournir des armes offensives à la Chine sur la base d'un examen cas par cas.

La Chine accuse les États-Unis d'ingérence dans ses affaires intérieures à cause de l'assistance militaire que Washington fournit à cette île contrôlée par le régime nationaliste du Kuomintang.

Le renouvellement de l'offre américaine d'accueillir aux États-Unis un responsable chinois des armements a été formulé lors d'une rencontre hier entre M. Shultz et le ministre chinois de la Défense, le général Zhang Aiping, a indiqué le fonctionnaire américain.

Une rencontre séparée aujourd'hui de spécialistes des questions militaires de la délégation de M. Shultz avec un haut responsable du ministère de la Défense a été décidée pour mettre sur pied un calendrier de discussions sur un développement des contact entre les deux armées.

Le fonctionnaire américain, soulignant que d'éventuelles ventes d'armes n'ont pas été évoquées dans la conversation de M. Shultz avec le général Zhang, a affirmé que les discussions qui devraient avoir lieu ne porteraient pas sur des fournitures d'armements, mais plutôt sur des secteurs tels que celui de la logistique, de la formation professionnelle des militaires ou de la médecine militaire.

M. Shultz, venu à Pékin pour tenter de freiner la dégradation des relations sino-américaines, a également eu un entretien hier avec le premier ministre Zhao. Selon l'agence Chine nouvelle, le chef de la diplomatie américaine a remis à M. Zhao une lettre du président Reagan renouvelant une invitation à se rendre aux États-Unis.

Élection au Portugal

LISBONNE (Reuter) —Le président Antonio Ramalho Eanes a dissous hier le Parlement portugais et convoqué des élections législatives, a annoncé son secrétariat.

Les élections se tiendront le 25 avril, date de la «révolution des oeillets» en 1974. La décision du chef de l'État met fin à une crise gouvernementale ouverte il y a huit semaines par la démission du premier ministre, M. Francisco Pinto Balsemao.

Dans un communiqué, le président Eanes a déclaré: «Le président s'était jusqu'à présent abstenu de fixer une date pour les élections afin de donner au gouvernement et au Parlement le temps nécessaire pour approuver une série de mesures essentielles destinées à régler les problèmes urgents qui pourraient surgir pendant la vacance du Parlement'.

Les partis politiques devront soumettre la liste de leurs candidats d'ici le 1er mars, ce qui leur laisse peu de temps pour choisir. La campagne électorale se déroulera du 9 au 23 avril, précisait-on de source politique.

Le gouvernement de M. Pinto Balsemao expédiera en attendant les affaires courantes jusqu'à la prestation de serment du nouveau cabinet, ajoutait-on.

Importante saisie de matériel porno par Scotland Yard

LONDRES, (REUTER) — La brigade mondaine de Scotland Yard a saisi un important matériel pornographique d'une valeur estimée à $7,5 millions au cours d'une série de perquisitions à Londres ces derniers jours.

Plus de 100 agents ont participé à ce vaste coup de filet anti-porno.

CECI EST UN MESSAGE PERSONNEL À

ROLAND DUSSAULT
depute de Châteauguay, ex-syndicaliste

"Quand on vous convoquera à l'Assemblee nationale, pour la prochaine loi speciale, votez comme votre Chef vous l'ordonnera, même si vous devez renier votre passe.
Ça vous permettra peut-être d'obtenir ***encore une autre augmentation de salaire.***"

Des enseignants de la region
Membres de la CEQ

AUJOURD'HUI, NOUS AVONS BESOIN DE VOUS. ET SI, DEMAIN, C'ÉTAIT VOUS?

Donnez du fond du coeur.
La Fondation canadienne des maladies du coeur.

CECI EST UN MESSAGE PERSONNEL À

CLAUDE LACHANCE
depute de Bellechasse, ex-enseignant

"Quand on vous convoquera à l'Assemblee nationale, pour la prochaine loi speciale, votez comme votre Chef vous l'ordonnera, bien que vous n'y compreniez rien.
Ça vous permettra peut-être d'obtenir ***encore une autre augmentation de salaire.***"

Des enseignants de la region
Membres de la CEQ

CECI EST UN MESSAGE PERSONNEL À

MICHEL LEDUC
depute de Fabre, ex-enseignant

"Quand on vous convoquera à l'Assemblee nationale, pour la prochaine loi speciale, votez comme votre Chef vous l'ordonnera, bien que vous n'y compreniez rien.
Ça vous permettra peut-être d'obtenir ***encore une autre augmentation de salaire ou d'entrer au cabinet comme Guy Chevrette***

Des enseignants de la region
Membres de la CEQ

Les cahiers spéciaux du Devoir

1983
Année mondiale des communications

OÙ EN EST LE DÉFI MONDIAL?

Un article de Jean-Jacques Sevan-Shreiber, dans le cahier spécial publié à l'occasion de l'ANNÉE MONDIALE DES COMMUNICATIONS, le 3 mars prochain.

Réservez vos exemplaires (10 ou plus) dès maintenant, en vous adressant à

Gaétan Gravel (514) 844-3361

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910 | Directeur: Jean-Louis Roy | Rédactrice en chef: Lise Bissonnette | Rédacteurs en chef adjoints: Jean Francoeur, Gilbert Brunet | Directeur de l'information: Pierre Loignon | Directeur adjoint de l'information: Denis Lord | Trésorier: Bernard Larocque | Directeur de la publicité: Marcel Payette

Une semaine décisive

PIÉGÉ dès le point de départ, désormais impossible, l'affrontement décisif entre l'État et le Front commun n'aura été qu'appréhendé, plus symbolique que réel. D'un côté, le gouvernement a toléré l'illégalité au point d'accueillir à sa table de négociation ceux là même qui y avaient consenti. De l'autre, les centrales syndicales et des groupes indépendants dénonçaient les décrets et les patrons gouvernementaux mais maintenaient le contact et exploraient les propositions de bonification des décrets. Etrange période que ces deux dernières semaines marquées par la cohabitation de la plus vive opposition et d'une recherche souvent commune de la réconciliation.

Le premier ministre, M. René Lévesque, faisait hier un « effort de mise au point ». De cette étrange période, il souligna les retombées positives illustrant la volonté et la capacité de négocier de son gouvernement et des représentants syndicaux. Preuve à l'appui, il rappela les ententes intervenues avec les syndicats d'infirmiers et infirmières,le cadre de règlement accepté par le conseil fédéral de la FAS et l'évolution favorable des discussions avec le syndicat des fonctionnaires.

Ce bilan n'est certes pas sans valeur. Dans les circonstances, nonobstant l'évaluation des contenus, il est même assez substantiel. Des ententes entres les parties sont éminemment plus acceptables et plus viables que ce mélange, frustrant pour les travailleurs, des conditions décrétées et des sentiments d'impuissance qui suintent inévitablement d'une politique unilatérale.

Ce qui est en cause ici déborde largement la victoire momentanée des uns sur les autres. Quand la grande négociation s'éteint sur la place publique, ses résultats rejoignent vite les lieux de travail, marquent les rapports entre les syndicats et les administrateurs et finalement influent directement sur la qualité des services publics.

Ces derniers jours, de nombreuses personnes dont le jugement est fiable, directeurs de laboratoire, responsables du personnel et gestionnaires dans les institutions, directeurs d'école, nous ont confié leurs craintes au sujet des conditions de la reprise du travail dans leurs institutions respectives.

Ceux qui rêvent dans l'abstrait des solutions dures et pures et des nettoyages définitifs, oublient ou ignorent que le déséquilibre créé par des mesures trop radicales déborde le calendrier public de la négociation. Il peut se répandre dans les institutions, taxer la productivité, envenimer les relations de travail et finalement engendrer des coûts de toute nature. Ce qui est apparemment gagné dans les textes officiels est vite perdu dans la réalité La grande victoire est alors annulée par la reprise des petites guerres locales, moins visibles et moins tapageuses mais tout aussi dévastatrices.

Le bilan établi vendredi midi par le chef du gouvernement comportait aussi un passif encore considérable. Les écoles primaires et secondaires, les collèges sont encore paralysés. Le cadre de règlement approuvé lundi par le conseil fédéral de la Fédération des Affaires sociales de la CSN a été rejeté jeudi par la même instance cette fois élargie. En conséquence, la FAS consultera ses membres au début de la semaine prochaine et cherchera à obtenir un nouveau mandat de grève. Les professionnels à l'emploi du gouvernement sont toujours en grève. Ils se prononceront lundi sur la poursuite de leur action illégale. Bref, si le gouvernement a trouvé à ce jour un terrain d'entente avec plus de 80,000 de ses salariés, près de 150,000 autres sont présentement en grève illégale ou pourraient l'être dès la semaine prochaine.

Aux membres de la CEQ, aux syndiqués regroupés par la FAS, aux professionnels à l'emploi du gouvernement, M. Lévesque a rappelé l'existence de cadres de règlement dont« l'essentiel est déjà sur la table, quoique, bien sûr, on puisse encore les améliorer si l'on accepte de renoncer à l'illusion de pouvoir 'traverser' le gouvernement.» Cet appel est assorti d'une invitation sans équivoque à la reprise des pourparlers pour sortir de la situation actuelle « honorablement et réalistement, c'est-à-dire par des ententes ».

Cet appel doit être accueilli favorablement. Que le premier ministre ait raison ou non de fustiger « le radicalisme dévoyé » de l'aile « jusqu'auboutiste » qui bloque les ententes et refuse mordicus de les accepter, que sa confiance en l'ensemble des employés, en particulier ceux regroupés dans la FAS soit fondée ou non, l'appel qu'il lance n'en demeure pas moins essentiel. Pour les motifs déjà évoqués, des ententes sont en effet plus que souhaitables entre l'État et ses employés. Ces derniers ont intérêt notamment à faire le plein, fut-il assez peu satisfaisant, des ajustements déjà consentis par le gouvernement aux dispositions rigides de ses décrets. Devant le refus des ententes négociées, le gouvernement reprendra toute sa liberté de manoeuvre. En clair, cela signifie que les ajustements récents seraient perdus pour les employés de l'État. On doit plutôt viser leur élargissement par la négociation. Ils les défendront mieux et auront plus de chance de les faire reconnaître à la table plutôt qu'en risquant l'isolement et les effets sévères d'une loi spéciale.

Le chef du gouvernement a fixé un calendrier précis qui laisse peu de temps aux parties pour éviter l'intervention de l'Assemblée nationale. « Avant la fin de la semaine prochaine, ce sera au Parlement d'imposer sa solution ». Seule une reprise de contact entre les parties et une évolution satisfaisante de la négociation pourraient retarder cette échéance. A moins de croire que l'État peut tolérer l'illégalité, accepter indéfiniment le non fonctionnement des services scolaires et éventuellement le ralentissement des services de santé, le calendrier fixé par le premier ministre apparaît raisonnable.

Ni l'État ni ses vis-à-vis syndicaux n'auront des motifs de pavoiser au terme de la semaine décisive qui vient. D'une situation difficile pour tous, on doit maintenant tirer les moindre mal. Des ententes négociées ne changent pas la nature des décrets, elles les bonifient cependant. Ce moindre mal sera éventuellement partie d'un dossier politique plus large, permettant d'évaluer dans son ensemble l'action du gouvernement actuel. C'est à ce niveau que finalement se jouera la dernière scène de la négociation 1982-83 entre l'État et ses employés.

Jean-Louis ROY

Une autre entourloupette

Les administrateurs changent, mais les entourloupettes demeurent. Ainsi, le régime Drapeau-Niding, en 1977, avait soustrait au contrôle du conseil municipal «Terre des Hommes» et les îles Sainte-Hélène et Notre-Dame, confiées à un faux club de notables, l'Association montréalaise d'action récréative et culturelle (AMARC). Cette association devait assainir et même rentabiliser la gestion de cette partie importante du patrimoine de la métropole; au total, elle aura plutôt manqué son coup, au moins sur le plan administratif.

Au lieu d'en tirer leçon, l'administration Drapeau-Lamarre s'est fait octroyer par le législateur québécois le pouvoir de procéder à un nouveau maquillage, aux dépens du conseil municipal, bien entendu, et aussi, suivant la tradition, aux frais des contribuables montréalais. La société sans but lucratif qui succédera à l'AMARC, tout en restant sous la coupe d'une poignée de fonctionnaires dévoués au régime, prétend se passer désormais des subventions de la Ville. En réalité, les coûts des îles continueront d'être payés par les contribuables montréalais, et par eux seuls, sans qu'on ait une comptabilité séparée de ces dépenses.

Sur cette société paramunicipale, les élus n'auront droit de regard en pratique qu'au moment de la présentation de son budget, c'est-à-dire une fois l'an. L'administration, qui prétend relancer Terre des Hommes sur une grande base, n'a même pas été capable de présenter un programme d'activités ou à tout le moins ses objectifs. L'opposition s'est refusée à donner un pareil chèque en blanc. Mais il y a pire.

Quand on jette un coup d'oeil aux modifications que la Ville de Montréal a obtenues de Québec à sa charte quant aux activités sur les îles Sainte-Hélène et Notre-Dame, on s'aperçoit que les portes ont été grandes ouvertes à d'autres projets. La charte ne prévoit pas seulement qu'une société pourra être créée pour prendre soin des intérêts de la Ville.

L'amendement prévoit aussi que des tiers pourront ériger des immeubles, y tenir des activités culturelles, récréatives et touristiques. La société sans but lucratif constituée par la ville ne sera donc pas seule à exploiter ce patrimoine public. D'autres entreprises pourront s'y trancher un domaine, cédé par la ville «par bail emphytéotique ou droit de superficie».

Non seulement l'administration municipale ouvre-t-elle les îles à des concurrents (dans un double parc entretenu par les seuls contribuables de Montréal), mais elle a aussi obtenu pour eux de Québec la dispense suivante:

«Les immeubles érigés sur ces lieux et les activités qui s'y déroulent ne sont assujettis à aucune taxe ou droit prélevé par la ville ou un organisme scolaire même s'ils sont possédés ou occupés par des personnes autres que la ville.»

Une opération qui doit permettre à la ville d'encourir officiellement moins de dépenses, risque donc de se faire, en bonne partie, par une forme de développement qui va lui coûter des revenus. En passant, le conseil n'aura pas contribué non plus à la bonne renommée fiscale de la métropole en endossant un système aussi discriminatoire.

En résumé, les Montréalais vont continuer de payer, seuls et autant sinon plus qu'avant, pour des îles qui sont censées être un investissement touristique bénéfique au reste du Québec et du pays. Après avoir été exclus de l'île Notre-Dame pendant une douzaine d'années, même s'ils en avaient, seuls, payé le coût (quelques dizaines de millions de dollars), les citoyens de la Ville, comme ceux du reste du continent, pourront y entrer désormais gratuitement. Mais une partie de l'île Sainte-Hélène leur restera fermée, même s'ils vont en payer l'entretien comme «parc public». C'est ce que l'AMARC appelle supprimer une subvention et favoriser l'autofinancement!

Avant de donner le feu vert à une telle manipulation des biens publics, les autorités provinciales seraient sans doute bien inspirées de vérifier quels autres partenaires la Ville de Montréal, avec ou sans sa société à but «non lucratif», veut inviter à venir jouer avec elle dans les îles.

Jean-Claude LECLERC

Clark méritait un meilleur sort

par Marc Laurendeau

LIBRE OPINION

Dimanche dernier, M. Peter Worthington a laissé tomber une bien curieuse remarque. L'ex-éditeur, devenu rebelle conservateur, était invité à l'émission *Front Page Challenge*. Il fut amené à commenter le fait que M. Peter Lougheed, dont la candidature est souhaitée comme chef du Parti conservateur, ne parle pas français, contrairement à l'ex-leader Joe Clark. Rapidement, M. Worthington rétorqua que cette méconnaissance du français pour un futur chef du PC était une excellente chose. Cette boutade provoqua l'hilarité. J'avoue l'avoir trouvée moins drôle, même en tenant compte du caractère marginal de M. Worthington dans son parti. L'ancien éditeur du *Toronto Sun* doit tout de même représenter quelque chose en termes d'option publique.

M. Clark avait fait un effort remarquable non seulement pour acquérir la maîtrise du français, mais pour présenter à ses concitoyens une vision décentralisée du Canada dont le Québec aurait pu avantageusement tirer parti. Les rédacteurs du rapport Pépin-Robarts escomptaient que leurs réformes seraient mises en oeuvre car ils tenaient pour probable l'élection de M. Clark. Plus tard, le comité chargé de préparer le Livre beige du Parti libéral tablait sur le maintien au pouvoir de M. Clark. Celui-ci apparaissait «parlable», apte à mettre en oeuvre des changements qui ne se retourneront pas contre les principaux demandeurs de la réforme. Maintenant que cette affaire est «réglée», assez discuté du Québec. C'est ce que signifie la remarque de M. Worthington.

L'ironie du sort a voulu qu'une partie des intrigues qui ont délogé M. Clark, proviennent des délégués du Québec. Mais pas seulement de cette province puisque M. Frank Moores, ex-premier ministre de Terre-Neuve, a publiquement avoué être partie à un complot plus vaste.

Qu'est-ce qui n'a pas fonctionné pour M. Clark? Il était un pragmatique dans un parti de doctrinaires. Le rôle d'un chef de gouvernement, nous avouait-il au Sommet e Tokyo en 1979, n'est pas de mettre en application une théorie précise mais «d'avancer sur une certain nombre de priorités». Or, au sein de cette coalition que reste le Parti conserateur, plusieurs factions possèdent des croyances, des valeurs bien identifiées, comme une part accrue de l'entreprise privée, un recul de l'État, des politiques qui collent mieux aux intérêts de l'Ouest.

M. Clark se gardait des attitudes trop définies et dégageait, de ce fait, une impression d'opportunisme aux yeux des militants de sa formation. À cet égard, on peut affirmer que l'homme manquait de leadership en ce sens qu'il ne parvenait pas à inspirer, à irradier la ferveur autour d'une cause. Cette capacité d'inspirer la ferveur est une exigence de la politique. Elle n'entrait pas dans le tempérament de M. Clark.

Il est facile de frapper un homme à terre. On ne s'en est pas privé en certains milieux. Mais Joe Clark possède de grandes qualités humaines et mérite beaucoup mieux que le sort que lui a fait le Parti conservateur. Comme chef de gouvernement et d'une formation natinale, il était attentif aux réactions de ses interlocuteurs. Il reconnaissait volontiers ses erreurs et était d'une sincérité étonnante.

À titre de journaliste qui l'a interviewé longuement, quatre fois à la télévision lors de périodes différentes, j'ai toujours été frappé par sa bonne foi. Il répond au meilleur de sa connaissance, sans faire dériver la question. Ce qui reste exceptionnel pour un politicien. Chez M. Clark, il y a certes un manque de doctrine mais on observe la bonne foi, la modestie, la sensibilité à autrui.

De M. Clark, on se surpend à parler au temps passé, en termes politiques, puisque ses chances de réélection comme chef de parti demeurent faibles. Il lui faudrait démontrer à son parti que celui-ci s'est trompé. À moins que M. Clark ne soit servi par des circonstances particulières (comme d'énormes gaffes de ses adversaires ou un scandale autour d'un principal candidat), il devra assumer pour longtemps un rôle plus effacé.

Joe Clark est donc victime de la règle de révision périodique de leadership qu'il avait contribué à mettre en place pour que John Diefenbaker cesse de s'aggripper au parti en 1966. On trouve aberrant que deux tiers d'appuis ne permettent pas à M. Clark de garder son poste. Ses défaillances étaient ailleurs: il n'avait plus le soutien du caucus; les sondages l'ont fait apparaître beaucoup moins populaire que son parti.

La démission de M. Clark, peu après celle de M. Claude Ryan, survient dans des circonstances cruelles pour l'individu et sa famille. Voilà qui n'encouragera pas, ces prochaines années, des persones de valeur à se préparer pour les plus hautes sphères de la vie politique.

lise bissonnette

Perdre du poids

LE secrétaire général du Quai d'Orsay — une référence digne d'impressionner un gouvernement péquiste — confiait un jour à Gérard Pelletier son ultime règle de sagesse diplomatique. « Dans notre métier, la chose la plus difficile c'est de mesurer le poids spécifique du pays qu'on représente et de ne jamais l'oublier. » Pour qu'un Français chérisse ainsi la modestie dans les relations avec l'étranger, elle doit vraiment peser lourd. Hélas, on n'écoute guère les histoires de Gérard Pelletier à Québec, même quand il en entretient LE DEVOIR (24 octobre 1981), et c'est d'abord pour avoir manqué de modestie, une fée qui n'était pas à son berceau, que M. Bernard Landry vient de se faire taper sur les doigts par Washington.

En vérité, ses déclarations récentes qui rêvaient le Québec en marché commun avec le géant, « du Rio Grande à la rivière La Grande », ne méritaient pas de jeter l'émoi au State Department, qui en a déjà entendu d'autres, et de meilleures, du Québec ou d'ailleurs. On aurait même pu trouver l'idée charmante, à cause de sa lointaine parenté avec « l'accord nord-américain » que prônait M.Reagan lui-même, quand il n'était encore que candidat à la présidence des Etats-Unis, et se laissait emporter lui aussi par des rêveries continentales. Mais le State Department attendait depuis quelque temps l'occasion de faire savoir au Québec la légèreté de son poids spécifique; en voulant se faire aussi gros que le boeuf, de façon naïve ou présomptueuse, M. Landry la lui a offerte sur un plateau.

Il y a fort peu de temps, comme on sait, que le gouvernement du Québec a découvert l'existence des USA dans sa « politique étrangère »,et décidé d'y mettre l'accent. Mais pour lui, du moins chez les ministres et certains de leurs conseillers, avoir une politique étrangère, c'est jouer au triangle orageux. Nous avions eu Paris-Ottawa-Québec; il nous fallait Washington-Ottawa-Québec. Certes, il n'était pas encore question d'amener M. Reagan à venir saluer M. Lévesque en faisant la nique à Ottawa, et de lui « parler d'amour » à l'aéroport de l'Ancienne-Lorette, encore que le président américain adore les séances. Mais on s'est mis à courtiser les Etats-Unis d'une façon qui ferait rougir plus d'une donzelle avertie, sérénadant sous ses fenêtres, reniant Ottawa jour et nuit, et déposant aux pieds de cet amour embarrassé l'affection indéfectible de tous les Québécois, concrétisée par leur attachement au baseball et à la Floride.

Le discours-type d'un ministre québécois en visite au Sud — et il en coule des fleuves depuis 1980 — s'attaque en effet à toutes les politiques nationalistes d'Ottawa, assure que le Québec est une porte ouverte pour l'investissement américain, qu'il ne craint en rien l'envahissement culturel, et qu'il se sent mieux compris à New York qu'à Toronto.Vient un jour, évidemment, où le bien-aimé ainsi pressé se sent obligé de choisir. Il l'a fait, d'une façon qui sape pour quelque temps le meilleur des récents efforts du Québec pour tirer parti de ses importants liens économiques avec les USA.

L'autre erreur de M. Landry, au delà de l'immodestie, vient de l'inexpérience des débutants en diplomatie. Dans ce monde, tout est permis si les apparences sont sauves. Le ministre québécois du Commerce extérieur, par ses déclarations, a laissé entendre que Washington n'aurait aucune difficulté à s'adapter à l'indépendance du Québec, s'il le fallait, donc à entretenir des liens particuliers avec la province.C'était l'hérésie et le tabou. « Il ne serait pas convenable pour le gouvernement des Etats-Unis de s'engager dans des relations commerciales particulières avec des gouvernements provinciaux, distinctement du Canada dans son ensemble », a répliqué sèchement le State Department.

Or des relations particulières avec des provinces, le gouvernement américain ne s'en prive guère quand il en a envie lui-même. Cela se fait en douceur, par ses consulats installés dans chaque province; le Québec jouit même d'un statut particulier, avec deux consulats, un régulier à Montréal, et un plus politique à Québec qui a ses entrées auprès du gouvernement. Quand des décisions, commerciales ou autres, ne lui plaisent pas, il fait valoir son point de vue directement, comme il le ferait pour un pays indépendant. C'est justement, autour d'une affaire de droits de coupe de bois, ce qui a amené M. Landry à Washington hier. Ottawa n'ignore pas ce triangle invisible, qui se répète dans chaque capitale provinciale, mais il est incapable d'avoir des yeux et des oreilles dans dix endroits à la fois.

Gare, toutefois, à quiconque voudrait ériger cette pratique en politique officielle. Juste avant de quitter son poste d'ambassadeur des USA au Canada, en 1979, M. Thomas O. Enders, l'élégant diplomate qui tenait tout Ottawa sous son charme et dans ses salons, avait lancé l'idée d'une « diplomatie (qui) doit désormais inclure les provinces et les états ».Tout en se défendant de vouloir « violer les constitutions » et encourager des accords formels entre l'un ou l'autre gouvernement fédéral et les provinces ou les états de son voisin, il invitait « chaque capitale (à) développer ses liaisons » avec les gouvernements régionaux de l'autre pays. Il faut entendre l'ambassadeur canadien aux USA, M. Allan Gotlieb, réfuter aujourd'hui cette thèse: il en perd son calme et sa propre élégance, dont on dit qu'elle remet le Canada à la mode à Washington. Mais la vie reprend le lendemain, et la thèse Enders continue à vaincre, sauf qu'on n'en parle plus.

La discrétion est la clé de ce petit jeu, plutôt normal pour un pays aussi fractionné que le Canada. Mais le Québec, qui a appris la diplomatie à une autre école, et qui aime toujours les symboles, les reconnaissances officielles et les attentions particulières publiques, a de la difficulté à s'y faire. Un exemple: il avait échoué, quelque temps avant le référendum, à installer un « lobbyiste » à Washington, en grande partie parce qu'on avait claironné l'intention de le faire. Aujourd'hui, le lobbyiste en question est à New York, mais on ne manque jamais une occasion de vous faire savoir qu'il passe deux ou trois jours par semaine dans la capitale américaine, qu'il a des amis chez les sénateurs, et qu'il est fort efficace pour mousser les dossiers québécois. C'est même à lui qu'on doit l'incursion de M. Lévesque chez les sénateurs républicains, l'été dernier, à la grande gloire du ministère des Affaires intergouvernementales.

Comment se surprendre, ensuite, que Washington ait envie de mettre les choses au point ? Dans la civilisation ultra-terne du State Department, rien n'apparaît plus folichon que la politique gaulienne qui a conféré au Québec un statut quasi-diplomatique à Paris. A vrai dire, on y soupçonne la France d'avoir voulu ainsi déstabiliser un peu le continent nord-américain. Et quand on sent venir la déstabilisation, à Washington, personne n'entend plus à rire. Il fallait mettre le frein, avant de se faire accuser de regarder le Québec, un tant soit peu, d'un oeil complaisant.

Dommage. Car la déclaration du State Department est une vraie rebuffade. A l'époque du référendum, on disait de la position officielle américaine qu'elle était une « neutralité, favorable au Canada ». Le président Carter parlait de sa « préférence personnelle » pour le statu quo quant au Québec, mais aucune déclaration ne prenait aussi clairement la part d'Ottawa. La neutralité s'envole, la faveur du Canada reste. Ce n'est pas dû uniquement aux fantasmes annexionnistes de M. Landry, mais aussi, surtout, au nouveau « poids spécifique » du Québec dans la Confédération, tout léger tout doux, que les Américains ont mesuré plus rapidement que notre ministre du Commerce extérieur. Il va falloir se contenter, pour un temps, de vendre des wagons et de l'électricité, façon moins excitante de rentrer aux Etats-Unis que par le Rio Grande, mais diplomatiquement plus adaptée. Et consoler un lobbyiste dont la vie, maintenant que les canons ont tonné, ne sera pas un jardin de roses.

LETTRES AU DEVOIR

■ *«Je préfère le NPD»*

Le compte-rendu de ma renconte avec des membres de l'équipe éditoriale du DEVOIR, publié le 24 janvier, contient quelques inexactitudes et quelques erreurs d'interprétation que j'aimerais corriger. D'abord, le titre coiffant cet article peut prêter à confusion. Il est faux de prétendre «qu'à tout prendre, je préfère encore les libéraux». Si ma mémoire est fidèle j'ai, à plusieurs reprises au cours de cet entretien, affirmé qu'il n'y avait pas de différences fondamentales entre les partis conservateur et libéral. La différence se situait surtout au niveau de la personnalité des chefs de ces deux formations politiques. Croyez-moi, je préfère et de loin, le Nouveau Parti démocratique.

J'ai de plus affirmé que le principal artisan de la défaite conservatrice du 12 décembre 1979 était nul aute que M. Clark lui-même. M. Clark et ses ministres se sont entêtés à gouverner comme s'ils détenaient à tout compromis au nom d'un dogmatisme économique s'inspirant des théories économiques du président Reagan. En tant que chef d'un parti social-démocrate, je ne pouvais approuver une telle direction économique.

Lors de l'élection de 1980, la population canadienne décida de reporter les libéraux au pouvoir. J'aurais préféré un autre scénario, il va sans dire. Cependant, lors de cette élection, 33 députés néo-démocrates furent élus avec plus de 20 % du vote populaire, notre meilleure performance jusqu'à maintenant. Les politiques économiques adoptées par ce nouveau «vieux» gouvernement libéral furent toutes aussi désastreuses que celles du gouvernement conservateur. Comme on dit chez-nous à Oshawa «ça vaut pas cher la paire». Bref, libéraux et conservateurs, c'est du pareil au même.

Nous avons également abordé la question constitutionnelle assez longuement, et j'ai rappelé que lors de ce débat le printemps dernier, libéraux et conservateurs se sont opposés à notre amendement pour accorder au Québec un droit de retrait (opting out) avec compensation financière, advenant un changement constitutionnel. Voilà une collusion intéressante.

Enfin, j'aimerais préciser que malgré mon opposition au Parti conservateur, je n'en garde pas moins une admiration sincère pour l'effort que M. Clark déploie à convaincre les Québécois des mérites de son parti à l'occasion de ses nombreuses visites au Québec.

En tant qu'Ontarien et chef de parti natinal, je suis à même de constater combien il est difficile de faire des gains politiques chez nos compatriotes québécois.

Pour sa part, le Nouveau Parti démocratique ouvre grande ses portes aux Québécois et Québécoises qui veulent une direction nouvelle de la société canadienne, c'est-à-dire une vraie social-démocratie.

À tout prendre, je préfère le NPD.

Ed BROADBENT

Ottawa, 28 janvier

■ *Qui est le patron de la fonction publique?*

(Lettre adressée à M. Yvon Charbonneau.)

En lisant votre message publié dans le DEVOIR du 25 janvier, s'intitulant «Une lutte qui s'impose, je me suis sentie bien importante». Vous avez de très bonnes intentions à mon égard, et je vous remercie de travailler si fort à l'amélioration de ma qualité de vie.

Je fais partie de cette belle jeunesse un peu victime de la crise sociale des temps modernes. Je me considère bien chanceuse d'occuper deux emplois à temps partiels même si ceux-ci ne correspondant pas à mes qualifications de secrétaire. Je suis aide en alimentation dans un hôpital et aide-ménagère dans des maisons privées. Ne sommes-nous pas d'accord pour dire que l'important pour garder sa dignité humaine est de travailler? Et j'espère que le désir de toujours s'améliorer est le souci de tous les travailleurs syndiqués ou pas.

Le conflit actuel n'est pour moi que le reflet d'une crise de valeurs que chaque humain vit en profondeur. Le régime démocratique dans lequel nous vivons devrait idéalement favoriser l'épanouissement de toutes ces belles valeurs humaines telles que l'obéissance, l'oubli de soi, le respect de l'autre, la maîtrise de soi, la recherche de la paix, le partage, le goût de la perfection. Croyez-vous et essayez-vous de vivre toutes ces valeurs?

On a le privilège de choisir par élection des membres de notre communauté humaine, «des camarades en quelque sorte,» on a choisit des personnes qui nous semblaient justes, honnêtes et sages afin de leur confier la gérance de nos lois et biens publics. Oui on leur donne autorité pour un temps déterminé. Leur seule sécurité d'emploi est de bien remplir leurs tâches. Et c'est bien une chance, imaginez-vous s'ils se mettaient en tête de se former un syndicat pour défendre leur sécurité d'emploi?

La population emploie le gouvernement, celui-ci emploie des fonctionnaires, c'est donc dire que les employés de la fonction publique ont comme employeur la population entière. Et on fait tous partie de cette population. Et nous avons élu au gouvernement des personnes pour nous représenter et pour prendre des décisions en notre nom.

Dans les négociations présentes, pour assurer ma sécurité et la vôtre, je dois être cohérente avec le choix de la majorité lors de l'élelction et appuyer mon gouvernement à 100 %. Et tel un bon père de famille, je m'attends à ce que le gouvernement fasse respecter son autorité, et qu'il corrige les enfants désobéissants en vue de leur propre bien.

Dans ce beau régime démocratique, nous avons aussi la chance de parler, de dialoguer par la voie de nos syndicats. On ne demande pas au syndicat de luttrer contre le gouvernement pour nous, mais plutôt de travailler avec lui en vue d'une société plus juste. Et on n'aura surtout pas donné au syndicat autorité sur le gouvernement.

Vous devinez un peu ma déception à la lecture de votre message. Ce message transpire dictature, anarchie et haine. Vous accusez le gouvernement d'être didacteur. Vous voudriez lui enlever le pouvoir d'autorité que la population a librement choisi de leur donner? Donc vous voulez enlever le pouvoir du peuple? Vous qui ne désirez pas la dictature, je me permets de vous mettre en garde contre une telle attitude.

J'espère que la population réagira et prendra position fermement pour le gouvernement afin d'aider celui-ci à rétablir l'ordre désiré.

Carmen SENAY

Montréal, 26 janvier

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne $95.00 par année; six mois, $50.00; trois mois: $28.00. À l'étranger: $105.00/par année; six mois: $55.00; trois mois: $30.00. Éditions du samedi: $19 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: $2.10 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

Il reste moins d'une semaine pour mettre fin à la situation anarchique actuelle

par René Lévesque

Cette déclaration a été faite hier midi, à Québec, par le premier ministre Lévesque.

LES événements des quinze derniers jours ont clairement démontré de quel côté se logeaient la volonté et la capacité de négocier — et les résultats que ça pourvait donner.

Avec les syndicats qui ne faisaient pas partie du Front commun, c'est ainsi qu'on est parvenu à négocier et à conclure des ententes.

Ça été le cas d'abord avec les grands syndicats d'infirmières et d'infirmiers. Avec un rare mélange de conscience professionnelle et de réalisme, ils ont accepté cette entente qui bonifiait substantiellement les décrets adoptés à la fin de 82, en ayant compris que c'était vraiment à la limite de ce qui pouvait être consenti décemment et que, dans les circonstances, un arrêt de travail aurait été non seulement cruel pour les malades mais parfaitement improductif aussi.

Au début de cette semaine, c'était au tour du syndicat des fonctionnaires d'accepter un cadre de règlement analogue, et sans doute pour les mêmes raisons. Et nous avons bon espoir d'en arriver au même résultat avec d'autres syndicats qui ne se sont pas mis en grève et qui continuent à rechercher un terrain d'entente avec les porte-parole du gouvernement.

On avait même réussi, comme chacun le sait, à négocier un accord avec un des partenaires majeurs du Front commun, la Fédération des affaires sociales, qui regroupe la grande majorité des employés de soutien du réseau de la santé. Cela se comprend d'autant mieux que le mandat de grève dans ce secteur n'avait été accordé que par 20% des membres et que, d'autre part, l'entente négociée bonifiait là aussi, sur des points importants, les conditions établies dans les décrets. Je rappelle que déjà ces conditions, en plus de maintenir la pleine sécurité d'emploi pour les permanents, ainsi qu'un ensemble extraordinairement avantageux d'assurances, de vacances, de congés et de garanties complètes de liberté de manoeuvre syndicale, épargnent aussi complètement à 40,000 personnes (soit le tiers des effectifs) et en bonne partie pour la plupart des autres, la diminution salariale de trois mois que nous sommes obligés d'effectuer.

À tout cela, l'entente négociée ces derniers jours venait ajouter de substantielles améliorations touchant les employés à temps partiel, la priorité à l'ancienneté, le régime de «bumping», la reprise du travail en cas d'invalidité temporaire de même qu'une majoration importante des subventions aux garderies. Là encore, nous étions et nous sommes rendus à l'extrême limite des disponibilités. Les dirigeants élus du syndicat l'avaient compris, ainsi que deux de ses trois instances. Mais les groupes radicaux qui, semble-t-il, contrôlent la troisième de ces structures intermédiaires, ont réussi à bloquer l'entente jusqu'à nouvel ordre.

Là, comme d'ailleurs à la Centrale de enseignants du Québec et dans quelques autres coins, c'est ce genre de radicalisme dévoyé qui ne cesse depuis des années d'empêcher le mouvement syndical de jouer son rôle pleinement et vigoureusement, mais aussi correctement dans notre secteur public.

Depuis avril dernier, c'est-à-dire depuis près d'un an, le gouvernement à tout fait pour négocier convenablement avec le Front commun. Mais à chaque fois que celui-ci était tenté d'en venir à une position réaliste, il a été empêché de le faire par cette aile jusqu'au — boutiste qui refuse mordicus d'accepter la



réalité de la crise actuelle, comme les contraintes et un certain minimum de solidarité qu'elle nous impose.

C'est cette situation foncièrement anarchique qui nous a finalement forcés à procéder par décret en décembre dernier. Et c'est la même situation anarchique qui, en se reproduisant depuis deux jours, empêche de conclure l'entente qui a été négociée pour ce secteur particulièrement névralgique des établissements de santé.

Je suis sûr que l'ensemble des employés, dont l'immense majorité n'a pas approuvé le premier mandat de grève et qui sont tous et toutes au travail en ce moment, ne sont pas d'accord avec ce qui vient de se passer. Je les prie instamment, non pas au nom du gouvernement, mais au nom de l'intérêt général le plus évident, de le faire savoir clairement par ce nouveau scrutin qu'on leur impose.

Et pour dissiper toute ambiguité, il me faut ajouter quelques précisions. Les aménagements que nous avons acceptés d'apporter aux divers décrets doivent, pour entrer en vigueur, faire l'objet d'une entente avec la partie syndicale. Le gouvernement n'a pas l'intention de revenir devnt l'Assemblée nationale pour effectuer ces changements par législation: s'il doit y en avoir, ils ne peuvent se faire que par entente. De plus, nous avons toujours dit clairement que cet effort ultime de bonification était conditionnel à ce que les syndicats renoncent à agir dans l'illégalité. Puisque les gens des Affaires sociales auront à se prononcer à nouveau d'ici quelques jours, je dois souligner, pour qu'ils votent en toute connaissance de cause, que s'ils refusent l'entente déjà négociée, alors le gouvernement reprendra à cet égard toute sa liberté de manoeuvre.

Est-il besoin d'ajouter que, forcément, il en ira de même en ce qui touche les cadres de règlement avec les enseignants et les professionnels du gouvernement dont l'essentiel est déjà sur la table, quoique bien sûr on puisse encore les améliorer si l'on accepte de renoncer à l'illusion de pouvoir «traverser» le gouvernement et lui arracher par l'illégalité des concessions qu'il n'a pas le droit ni les moyens de consentir.

Dans un de ce conflits, celui du Syndicat des professionnels, le gouvernement est l'employeur directement. Jusqu'à ce jour, aucune mesure disciplinaire n'a été prise contre ceux qui ont refusé illégalement de se présenter au travail. Et les poursuites judiciaires qui ont été intentées n'ont pas suffi à assurer le respect de la loi. Aussi le gouvernement a-t-il l'intention, si le professionnels devait décider lundi prochain de poursuivre cette grève illégale, d'utiliser les pouvoirs que lui confère la loi sur la Fonction publique pour suspendre et même, au besoin, congédier ceux et celles qui continueraient de s'absenter de leur travail sans raison valable.

Avec ces deux scrutins, celui des employés des Affaires sociales et celui des professionnels, sans compter les efforts qui se font et qu'il faut mener à terme dans les autres cas, la semaine prochaine sera donc décisive. La constante incertitude et l'angoisse qu'on fait peser depuis des mois sur toute la population — particulièrement dans le secteur de la santé — a déjà bien trop duré, et si ce n'était de la confiance qu'inspire le comportement des syndiqués de la base, on devrait y mettre fin sans plus attendre. Le réseau des écoles et des collèges ne peut plus guère subir le désordre actuel sans que l'année scolaire ne soit bientôt mise en danger. Quant à la paralysie partielle des services gouvernementaux, elle achève d'être tolérable. Et tout ça, ne l'oublions pas, se déroule dans une illégalité intégrale. Il faut donc que ce soit fini la semaine prochaine.

Franchement, si un observateur étranger nous avait regardés d'un oeil détaché au cours des dernières semaines, il aurait eu peine à croire que le Québec traverse présentement la pire crise économique qu'on ait subie depuis cinquante ans. Alors que nous devrions mobiliser toutes nos énergies pour sauver des emplois et tâcher aussi d'en créer le plus possible, particulièrement pour les jeunes, et nous concentrer comme jamais sur l'amélioration de nos performances économiques, voilà deux mois et plus que toute notre attention est rivée, braquée sur les 20% de nos travailleurs qui, jusqu'à maintenant, ont été pratiquement les seuls à l'abri des effets de la crise. Au lieu de travailler ensemble dans un effort concerté, à force d'exacerber les conflits, nous mettons en péril notre meilleure chance de nous en sortir sans trop de délai ni trop de dégâts. Une petite société nationale comme la nôtre, avec une des économies les plus ouvertes au monde, ne peut pas se permettre de perdre autant d'énergies et de temps qui ne reviendra pas dans des luttes absolument stériles. Nous devons nous re-concentrer au plus tôt sur les vrais problèmes et les vraies priorités.

Je suis sûr qu'à de très rares exceptions près, nous en sommes tous conscients, y compris les employés de l'État. La fin de semaine, qui et de toute façon un moment de répit, doit permettre de réfléchr à tout ça et à aborder la semaine qui vient avec une véritable volonté d'en sortir, honorablement, réalistement, c'est-à-dire par des ententes. Le gouvernement va y mettre un effort suprême et tout l'esprit d'ouverture et de conciliation dont il est capable, afin d'en arriver à ce seul résultat vraiment acceptable.

Mais sinon, avant la fin de la semaine prochaine, ce sera au Parlement d'imposer la solution. Ce serait encore une fois un constat d'échec, mais qui serait devenu inévitable.

Cinq députés répondent aux évêques

Vous avez confondu l'ordre spirituel et l'ordre temporel

Cinq députés fédéraux, MM. Jean Guy Dubois (Lotbinière), Herb Breau (Gloucester), André Maltais (Manicouagan) et John Evans (Ottawa-Centre), de même que Mme Céline Hervieux-Payette (Montréal-Mercier), ont adressé la réponse suivante aux évêques canadiens à la suite de leur message du nouvel an.

DOCUMENT

VOTRE déclaration sur la crise économique se termine par une exhortation: « Comme chrétiens, dites-vous, nous devons nous engager dans les luttes pour la justice et participer à la construction d'une société nouvelle basée sur les principes évangéliques. »

Nous nous définissons comme chrétiens et catholiques. Nous sommes également intimement associés, en tant que représentants élus, à ce que nous croyons être des luttes pour la justice. Et pourtant, votre déclaration sur la erise nous inquiète, aussi bien en tant que représentants élus qu'en tant que catholiques. Nous aimerions vous expliquer les motifs de cette inquiétude.

Nous prenons pour acquis que les activités d'un chétien se répartissent sur deux plans distinctifs:

■ le premier plan est celui du spirituel, c'est-à-dire tout ce qui concerne les dogmes de foi, la liturgie, les sacrements, l'apostolat, etc. C'est le plan de l'Église elle-même puisqu'il porte directement sur Dieu et les choses de Dieu.

■ *La politique du pire doit cesser*

Le gouvernement du Québec en décrétant la loi 105 brisait le processus de la négociation dans le secteur public.

C'est la première fois que la convention collective des employés de l'État est adoptée par décret. Ce geste, sans précédent au Québec, a eu les conséquences que l'on connaît aujourd'hui: les syndicats sortent et bravent le gouvernement.

L'escalade amorçée il y a quelques mois de parts et d'autres, culmine aujourd'hui. Aux lois 70-105 les syndicats ont répondu par la grève générale et illimitée des secteurs publics et para-publics. À laquelle vont répondre des décrets. Peut-on arrêter cette politique du pire?

Présentement se dessine une initiative de médiation extraordinaire. La conciliation est demandée. C'est une voie réaliste, la voie du possible qui seule peut calmer les esprits et les ardeurs de belligérance de parts et d'autres.

L'exécutif du parti québécois de Saint-Henri demande aux deux parties en présence d'accepter la médiation extraordinaire, mais non-parlementaire. Ils doivent concurremment accepter les implications que comporte cette médiation et retourner de bonne foi négocier.

Car l'exécutif du Parti québécois de Saint-Henri est bien conscient que seule la négociation pourra permettre le respect des droits légaux du gouvernement du Québec et le respect des droits syndicaux des employés de l'État du Québec.

Fabienne FORTIER
pour l'Exécutif du parti québécois
de Saint-Henri

Montréal, 28 janvier

■ Le second plan est celui tu temporel, c'est-à-dire tout ce qui concerne les affaires de la vie terrestre, et notament les questions économiques, sociales, politiques et culturelles. C'est le plan du monde.

La nécessité d'établir une distinction entre les deux a été établie par le Christ lui-même « Rendez à César... » Mais dire qu'ils sont distincts ne signifie pas qu'ils soient séparés. Comme l'a si admirablement démontré Jacques Maritain dans *Humanisme intégral*, nul ne peut en effet se réclamer de l'Évangile et ne pas agir en chrétien dans le domaine temporel. Mais on n'a pas à intervenir en tant que chrétien dans les affaires qui relèvent de César.

Pour dire les choses simplement, sur le plan du dogme et de la foi, vous avez parfaitement le droit, et même le devoir, comme pasteur, d'intervenir et tant que chrétien, i.e. en employant l'autorité de l'Église. Mais on ne fait pas de la politique, du commerce ou de la science en tant que chrétien. Ces activités relèvent de l'ordre temporel où il vous est simplement demandé d'agir en chrétien, i.e. en essayant d'appliquer au meilleur de votre conscience les vérités évangéliques dans des domaines qui ne relèvent pas de la foi mais de la science, de l'art, voire de l'opinion.

Ce sont justement certaines de ces vérités évangéliques telles qu'elles se répercutent dans le temporel qu'exprime la doctrine sociale de l'Église. Mais e qu'il faut souligner ici, c'est que cette doctrine relève de l'ordre spirituel, non de celui du temporel. Comme l'a si justement écrit Jacques Maritain, il s'agit « d'une sagesse chrétienne politique, sociale, économique, qui ne descent pas jusqu'aux déterminations particuières du concret, mais qui est comme un firmament théologique pour les doctrines et les activités plus particulières engagées dans les contingences du temporel ».

Cette distinction entre le spirituel et le temporel est fondamentale. Si on ne la respecte pas, on aboutit aux pires aberrations. En effet, lorsque l'on agit au plan proprement spirituel, on agit en tant que chrétien, ce qui implique que l'on engage l'autorité de l'Église, et donc celle de Dieu lui-même. Lorsque, par ailleurs, on agit sur le plan temporel en s'inspirant le plus possible des vérités spirituelles, on agit en chrétien, et l'on n'engage alors que soi-même.

Le problème que soulève votre déclaration, c'est qu'elle ne respecte pas la distinction entre le spirtituel et le temporel. En d'autres mots, vous intervenez en tant que chrétien sur des questions où l'on ne peut intervenir qu'en chrétien. Vous engagez l'autorité de l'Église, et donc celle de Dieu, sur des questions où elle n'a pas à être engagée. Si vous vous étiez limités à exprimer la détresse des victmes de la crise, à exhorter les chrétiens à tout faire pour leur venir en aide, nous n'aurions pu que souscrire à vos propos. Malheureusement, ceux-ci vont beaucoup plus loin. Il descendent, « jusqu'aux déterminations particulières du concret ».

Loin de vous en tenir au plan spirituel, vous vous employez dans votre déclaration à expliquer « les changements structurels » qui seraient à l'origine de la crise, vous formulez une théorie « marxisante » sur le fonctinnement actuel du système capitaliste, vous critiquez la stratégie de relance économique du gouvernement en fonction de cette théorie, et vous proposez de remlacer le « modèle » de développement économique adopté par le Canada et la plupart des pays occidentaux par un autre modèle dont aucun pays ne se réclame.

Si des économistes de grande réputation avaient voulu en faire autant, ils auraient été accusés d'ambition excessive. À vrai dire, il faut sous-estimer les complexités de la vie économique pour ambitionner d'en faire autant.

En violant la distinction entre le temporel et le spirituel, vous compromettez deux valeurs que nous jugeons essentielles. La première de ces valeurs, c'est votre propre autorité spirtuelle. En effet, si vous vous permettez d'utiliser cette autorité pour faire le procès des politiques gouvernmentales, pourquoi les gouvernants n'utiliseraient-ils pas leur pouvoir temporel pour juger de vos mandements de votre rôle épiscopal? En invoquant votre autorité dans des domaines qui n'y sont pas assujettis, vous risquez de la détruire. À titre de catholiques, cela nous inquiète.

La seconde valeur que vous compromettez en confondant l'ordre spirtituel et l'ordre temporel, c'est notre liberté et la vôtre. En effet, dans la distinction entre ces deux ordres, il ne pourrait y avoir séparation entre le pouvoir de l'Église et celui des autorités civiles. Autant nous acceptons d'être assujettis à l'un et à l'autre de ces pouvoirs, autant nous exigeons qu'ils demeurent séparés. Car cette séparation est le gage de notre liberté. Quarid les deux pouvoirs sont confondus, il y a perte de liberté. Comme le disait Pascal: « Domination hors de son ordre, tyrannie ». Le gage de notre liberté spirituelle, c'est que l'État ne puisse outrepasser les limites du temporel. Le gage de notre liberté temporelle, c'est que l'Église ne puisse outrepasser les limites du spirituel.

Notre position, croyons-nous est fidèle à l'enseignement traditionnel de l'Église. En toute conscience nous pensons qu'elle s'inscrit en droite ligne avec les propos que tient Jean-Paul II dans l'encyclique *Laborem exercens* au sujet des changements technologiques, économiques et politiques qui agitent notre monde: « Il n'appartient pas à l'Église d'analyser scientifiquement les conséquences possibles de tels changements sur la vie de la société humaines. Mais l'Église estime de son devoir de rappeler toujours la dignité et les droits des travailleurs, de stigmatiser les conditions dans lesquelles ils sont violés, et de contribuer pour sa part à orienter ces changements vers un authentique progrès de l'homme et de la société. » Nous souscrivons entièrement à ces propos et nous souhaitons que, pour l'avenir, vous ferez de même.

Nous sommes ouverts au dialogue entre chrétiens pour réduire les difficultés et les souffrances qu'entraîne la situation économique actuelle. Nous sommes à votre dispositin pour une rencontre avec votre Comité des affaires sociales dès que vous le jugerez opportun.

Droit de veto du Québec: un changement important de la part de l'Ontario

par Jacques-Yvan Morin

Texte de la déclaration faite hier à Montréal par le ministre des Affaires intergouvernementales du Québec.

C'EST avec intérêt que j'ai pris connaissance de la déclaration du procureur général de l'Ontario, M. Roy McMurtry, à l'Université Laval, au sujet du droit de veto du Québec. J'avais eu l'occasion de m'entretenir de cette question avec M. McMurtry, au début de la semaine, à Ottawa, à l'occasion de la Conférence constitutionnelle sur les autochtones.

En se prononçant sur un droit de veto partiel pour le Québec, en matière culturelle et linguistique, M. McMurtry fait au Québec une ouverture intéressante, qu'il convient d'explorer et éventuellement d'élargir.

Il faut, en premier lieu, s'assurer des propos exacts tenus par le procureur général, et j'ai entrepris de le faire. Selon certains journaux, M. McMurtry a parlé d'un droit de veto pour le Québec, tandis que, selon d'autres, il a simplement rappelé les propos de son collègue, M. Wells, ministre des Affaires intergouvernementales, au sujet du droit de retrait du Québec, dans les domaines de l'éducation et de la culture, avec pleine compensation financière.

Les vérifications préliminaires permettent d'affirmer que M. McMurtry a bel et bien parlé du droit de veto, en particulier dans le domaine linguistique. Cela constitue un net progrès par rapport au passé puisque cela permettrait au Québec des se soustraire aux dispositions du Canada Bill qui cassent certains articles de la Charte de la langue française, relatifs à la langue d'enseignement.

À ce propos, il est très intéressant de noter certains propos du procureur général de l'Ontario concernant la façon dont les dispositions incriminées au Canada Bill y ont été insérées. Dans son allocution à Québec, M. McMurtry a déclaré, en réponse à une question, que les provinces anglophones n'auraient pas voulu, à la Conférence constitutionnelle de novembre 1981, imposer au Québec des restrictions linguistiques. Il a pricisé hier (et ces propos n'ont pas trouvé écho dans la presse) que c'était M. Trudeau lui-même qui avait insisté pour imposer ces restrictions. Ces précisions sont imortantes pour la compréhension de ce qui s'est passé à Ottawa dans la nuit du 4 au 5 novembre 1981.

Il y a donc dans les propos de M. McMurtry un certain progrès par rapport à l'attitude antérieure de l'Ontario. Nous souhaitons vivement, au Québec, que le premier ministre de l'Ontario, M. Davis, les confirme. Il faudra ensuite voir ce qu'en diront les autres provinces, que j'ai également sensibilisées.

Il importe de souligner que l'ouverture de M. McMurtry ne rencontre pas les exigences posées par l'Assemblée nationale du Québec, dans sa résolution de décembre 1981 sur le Canada Bill. L'Assemblée y demandait un droit de veto complet (comme dans le passé) ou un droit de veto applicable au Québec seulement (droit de retrait) avec pleine compensation financière dans tous les cas. Néanmoins, les propos de M. McMurtry semblent indiquer qu'un changement important est survenu dans l'attitude de l'Ontario et le Québec se doit d'explorer à fond les nouvelles possibilité que cela peut présenter.

La désobéissance des câblodistributeurs

par Pierre Trudel

L'auteur est professeur de droit à l'Université de Montréal.

LIBRE OPINION

AU moment où l'on entreprend des centaines de poursuites à l'encontre des associations, syndicats et individus pour avoir contrevenu aux lois qui s'appliquent à eux, il est préoccupant de voir avec quelle désinvolture certaines entreprises de câblodistribution ont reçu l'ordonnance de la Régie des services publics rejetant leur demande d'autorisation de distribuer les émissions de la télévision payante sur le territoire québécois.

Certes, il existe des doutes sérieux sur la validité constitutionnelle du *Règlement sur les enterprises de télévision payante*, en vertu duquel la Régie a rendu son ordonnance. Il est toutefois un principe bien établi dans notre droit que les lois et règlements adoptés par une autorité publique jouissent d'une présomption de validité.

Si les enterprises visées étaient convaincues de l'inconstitutionnalité du règlement québécois qui est en vigueur depuis avril 1982, il leur était loisible depuis longtemps de s'adresser aux tribunaux pour obtenir, le cas échéant, une déclaration d'inconstitutionnalité. Elles ne peuvent décider de se faire justice comme il leur plaît.

Les entreprises ont plutôt choisi de se conformer au règlement québécois en se présentant devant la Régie des services publics dans l'espoir d'obtenir le feu vert en vertu du règlement québécois. Ce n'est qu'après avoir reçu une ordonnance qui leur déplaît qu'elles partent en campagne contre la mesure adoptée par le gouvernement du Québec. Pourtant, ce règlement, ainsi que les décisions de la Régie qui en découlent, n'auraient pas été plus ou moins constitutionnels si l'organisme québécois de règlementation s'était rendu aux denandes et prétentions des entreprises.

Tout se passe comme si le Québec pouvait intervenir dans le domaine de la télévision payante à la condition de ne pas déplaire aux entreprises et aux groupes qui les soutiennent. Aussi, la tentation a pu être forte, pour les membres de la Régie des services publics, de donner raison aux enteprises afin de ménager un certain droit de regard aux autorités québécoises en matière de télévision payante en se rendant aux conclusions recherchées par ces dernières. Il faut souligner le courage dont ils ont fait preuve en interprétant le règlement, en toute indépendance, au meilleur de leur connaissance, même si cela peut déplaire aux entreprises. Cela est plus rassurant pour la démocratie que des décisions résultant d'un lobbying occulte.

Aussi, il est dommage que des commentateurs se soient bornés à ridiculiser la décision de la Régie des services publics, un tribunal indépendant, appliquant les lois adoptées par l'Assemblée natinale qui ne peut intervenir sur la place publique pour se défendre. L'on aurait dû aussi relever le fait que les enterpries de câblodistribution qui passent outre à la décision de la Régie font, elles aussi, de la désobéissance civile.

CECI EST UN MESSAGE PERSONNEL À

GUY CHEVRETTE
depute de Joliette, ex-syndicaliste

"Quand on vous convoquera a l'Assemblee nationale, pour la prochaine loi speciale, votez comme votre Chef vous l'ordonnera, meme si vous devez renier votre passe.
Ça vous permettra peut-être d'obtenir ***encore une autre augmentation de salaire.***

Des enseignants de la région
Membres de la CEQ

CECI EST UN MESSAGE PERSONNEL À

RENE BLOUIN
depute de Rousseau, ex-enseignant

"Quand on vous convoquera a l'Assemblee nationale, pour la prochaine loi speciale, votez comme votre Chef vous l'ordonnera, bien que vous n'y compreniez rien.
Ça vous permettra peut-être d'obtenir ***encore une autre augmentation de salaire.***

Des enseignants de la region
Membres de la CEQ

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Lévesque

demeurer sera l'adoucissement de la récupération salariale des employés à temps partiel.

Sans le répéter directement, M. Lévesque a également fait allusion en réponse à des questions à la sévérité des sanctions que contiendra cette éventuelle loi spéciale. La sévérité dont on fera preuve risque cependant de toucher plus rapidement le syndicat des professionnels du gouvernement à qui M. Lévesque semble porter une attention spéciale. Puisqu'il s'agit d'employés directs du gouvernement, il a promis de commencer à prendre dès mardi des sanctions, suspensions et congédiements, si ce syndicat maintient sa grève illégale. Lundi ce syndicat prend un nouveau vote de grève.

M. Lévesque estime que ce vote du syndicat des professionnels, comme celui qui se tiendra dans chacun de ses syndicats affiliés à la FAS, sera déterminant dans l'évolution du dossier. De toute façon, le gouvernement entend que ce soit fini la semaine prochaine, que ce soit par la négociation ou par une loi spéciale. «La constante incertitude et l'angoisse qu'on fait peser depuis des mois sur toute la population, particulièrement dans le secteur de la santé, a déjà bien trop duré», a-t-il dit. Selon lui l'année scolaire pourrait être mise en danger si la grève dans les écoles et les cégeps continue.

Le premier ministre n'a précisé quel serait le seuil de tolérance du gouvernement pour l'adoption d'une loi spéciale. Ce pourrait être dès que la FAS s'engagera dans une grève qui, si elle a lieu, commencera mercredi soir.Ce pourrait être aussi bien samedi si la FAS accepte finalement l'accord et que les négociations se déroulent bien avec les enseignants.

Contrairement au langage officiel qui a été employé par les porte-parole du gouvernement cette semaine qui refusaient de parler de négociations, le premier ministre a fait peu de cas de ce souci sémantique. Il a clairement dit qu'il préférait des ententes à la loi et que le gouvernement ferait tout l'effort nécessaire pour y arriver.

«Il faut aborder la semaine qui vient avec une véritable volonté d'en sortir, honorablement, réalistement, c'est-à-dire par des ententes. Le gouvernement va y mettre un effort suprême et tout l'esprit d'ouverture et de conciliation dont il est capable afin d'en arriver à ce seul résultat vraiment acceptable», a-t-il déclaré.

De telles négociations ne sauraient avoir lieu avec les employés de soutien des hôpitaux dont on considère le dossier réglé. Elles auront lieu toutefois avec tous les groupes d'enseignants et autres employés du réseau scolaire ainsi qu'avec les professionnels. Les rencontres qui, à toutes fins utiles, étaient suspendues depuis jeudi soir, reprendront aujourd'hui, sinon demain a-t-on appris hier. Compte-tenu des délais, cela pourrait déboulер assez vite, précisait-on.

Le gouvernement n'est pas prêt, a expliqué M. Lévesque, à négocier sur n'importe quelle base. Il ne saurait ainsi être question de donner plus, mutatis mutandis, aux groupes en grève que ce qui a été donné aux groupes avec qui un accord a été négocié avant qu'ils ne fassent la grève. D'autre part le point de départ de toute discussion demeure pour le gouvernement le cadre général de règlement proposé le 21 janvier par le premier ministre aux trois chefs de centrales.

Il y a cependant, a avoué le premier ministre, «des améliorations qui peuvent s'ajouter, des bonifications, à condition qu'il y ait des échanges de bonne foi».

Au cours de sa conférence de presse, M. Lévesque a rappelé toute la justification économique et financière des propositions du gouvernement qui tiennent compte de la situation nouvelle provoquée par la crise économique. Le mouvement syndical semble le seul à ne pas avoir compris ce contexte nouveau, a-t-il soutenu, expliquant la fermeté du gouvernement par sa volonté de mettre fin à cette habitude syndicale «de penser qu'on peut dans l'illégalité, par tous les moyens, traverser le gouvernement quand les disponibilités ne sont plus là». Selon M. Lévesque les tensions sociales qui pourront résulter de cette attitude ferme du gouvernement sont moins dangereuses «qu'un recul important du gouvernement dans un cas où toute la population qui nous regarde sait très bien que ce serait immoral».

Réagissant aux propos du premier ministre, le président de la CEQ, M. Yvon Charbonneau, a violemment rejeté les accusations de «radicalisme dévoyé» que pratiquerait sa centrale. «Était-ce du radicalisme dévoyé lorsqu'en novembre nous proposions le statu-quo sur les clauses normatives et le gel des salaires comme base de départ des négociations?» a demandé le chef syndical. Selon lui, M. René Lévesque se comporte en émule de Ronald Reagan lorsqu'il menace les syndiqués de congédiements massifs. Comme Reagan, le premier ministre québécois ne gouverne qu'avec l'appui de 25% de la population, a-t-il fait remarquer pour répondre aux attaques sur l'absence de légitimité des dirigeants syndicaux face à leur base.

De l'avis du chef syndical, il y a néanmoins un revirement de situation qui se produit. Le gouvernement y est forcé devant le fait qu'il n'a pu isoler la CEQ des autres syndicats, que les professionnels du gouvernement ont rebondi énergiquement cette semaine sur les lignes de piquetage et que la FAS a eu une réaction profondément démocratique en rejetant l'entente négociée la semaine dernière. Le Front commun des trois centrales a été durement secoué au début de la semaine, mais il est en train de se revigorer, a-t-il dit,

Une entente négociée demeure toujours possible, a reconnu par ailleurs M. Charbonneau qui a soutenu «qu'il faudra travailler très fort en très peu de temps». À toutes fins utiles, il reste quatre jours de négociations, estime-t-il, disant que la CEQ est pour sa part prête à travailler à grande enjambée. Il n'y a pas eu de progrès jusqu'ici, ce n'était que des «tables d'écoute», dit-il ironiquement.

La CEQ reverra, aujourd'hui sa stratégie de négociations et ses positions alors que se réunit l'Assemblée intersectorielle de cette centrale qui compte 400 représentants de tous ses syndicats. Ce soir aura lieu une réunion du comité de liaison du Front commun. Jeudi soir les exécutifs des trois centrales syndicales se sont rencontrés.

De son côté, le Syndicat des professionnels du gouvernement a réagi en disant qu'il avait donné sa réponse au premier ministre le matin même. Déjà menacés plus tôt de congédiement s'ils empêchaient des fonctionnaires de rentrer au travail par leurs piquets de grève, les professionnels ont réuni autour du Complexe G hier matin plus d'un millier de personnes. Leur seul nombre a fait fuir ceux qui auraient été tenté de franchir cette foule et M. Lévesque a été forcé hier de reconnaître que cela avait été un bon coup.

Des rencontres de négociations avaient eu lieu jeudi après-midi avec les professionnels, mais devant le résultat, ce syndicat décidait d'organiser sa manifestation d'hier matin et d'attendre. Le président, M. Roger Lecourt, se disait prêt à beaucoup d'ouverture et à céder au gouvernement les $30 millions obtenus avec la récupération salariale de 20% et le gel des salaires des employés classe un. En contrepartie, il demandait des corrections aux clauses normatives et une somme de $3 millions pour corriger les échelles de salaires inférieures accordées aux corps d'emplois constitués majoritairement de femmes comme les bibliotechniciennes ou les agentes d'information. Les propositions de compromis présentées par le gouvernement portaient sur une rémunération au rendement, ce qui selon le syndicat met l'indépendance des fonctionnaires en jeu. M. Lecourt se disait prêt hier matin à rencontrer s'il le fallait le premier ministre pour débloquer la situation. Hier soir, de nouvelles rencontres de négociations étaient toutefois en préparation.

◆ Élèves

laire à ne pas être touchée par l'injonction, aucun parent ne s'étant porté requérant.

D'autre part, l'école Mgr Deschamps, de Pierrefonds, est de son côté ouverte depuis mercredi, après une première injonction accordée par la Cour supérieure.

Dans sa décision d'hier, le juge Hurtubise explique qu'il accorde l'injonction d'abord, parce que la grève est illégale, et que d'autre part, les parents ont des droits réels découlant de leur obligation à assurer l'éducation à leurs enfants.

L'initiative des comités de parents de la commission scolaire Baldwin-Cartier, qui vient d'être couronnée de succès par la Cour supérieure, pourrait maintenant faire boule de neige au sein de plusieurs comités d'écoles du reste du Qubec. D'ailleurs, un professeur de la Commission scolaire des Mille-Iles, rencontré dans les couloirs du Palais de justice, a reconnu que la grève des enseignants pourrait être «foutue» si plusieurs comités de parents partout au Québec décidaient d'imiter ceux de la Commission scolaire Baldwin-Cartier.

Tout en mentionnant que l'injonction avait été accordée comme on l'avait demandée, le procureur des requérants, Me Gilles Melcalfe, a expliqué qu'advenant une désobéissance des enseignants à l'ordre de la Cour supérieure, des requêtes d'outrage au tribunal pourraient être déposées contre ceux-ci, amenant du même coup les sanctions prévues par le Code civil.

De son côté, la présidente du Comité régional des parents de Baldwin-Cartier, Mme Thérèse Duvieusart, a exprimé sa satisfaction devant la décision du juge Hurtubise, tout en réitérant que son groupe ne prenait pas partie dans le conflit opposant les enseignants au gouvernement du Québec. Elle a soutenu une fois de plus qu'il fallait que ce conflit se règle en dehors des enfants, et non pas sur leur dos, et que le geste posé par la Cour supérieure lui semblait être un pas dans cette bonne direction.

Entre-temps, le comité des parents de 13 écoles anglophones de Baldwin-Cartier n'avait jusqu'à hier pris aucune initiative semblable à celle des francophones et il semble que les quelque 7,000 élèves en cause devraient être privés de cours encore plusieurs jours, à moins qu'une injonction ou une loi spéciale de l'Assemblée nationale ordonnent leur retour au travail sous peu.

◆ Grève

tement salarial prévu pour les employés à temps partiel.

«Nous étions et nous sommes rendus à l'extrême limite des disponibilités, explique M. Lévesque en conférence de presse. Les dirigeants élus du syndicat l'avaient compris, ainsi que eux de ses trois instances (comité de négociations et bureau fédéral). Mais les groupes radicaux qui, semble-t-il, contrôlent la troisième (le conseil fédéral) de ces structures intermédiaires, ont réussi à bloquer l'entente jusqu'à nouvel ordre.

Selon le premier ministre, à la FAS comme ailleurs, «c'est ce genre de radicalisme dévoyé qui ne cesse depuis des années d'empêcher le mouvement syndical de jouer son rôle pleinement et vigoureusement, mais aussi correctement dans notre secteur public».

M. Lévesque note que l'accord négocié lundi avec la FAS «se comprend d'autant mieux que le mandat de grève dans ce secteur n'avait été accordé que par 20% des membres». Mercredi soir, il avait parlé de seulement 15%, «sauf erreur», ajoutait-il avec précaution. Hier, il a donné quelque exemples: «Est-ce qu'on peut prétendre vraiment, sérieusement avoir des mandats quand, à l'Hôtel-Dieu de Chicoutimi, il y a eu 15% de participation avec 84% de ces 15% en faveur et que, à La val, c'était 33% de participation avec à peine 53% en faveur. Je pourrais vous donner des cas encore plus caricaturaux.

«Il y avait, poursuit M. Lévesque, une attitude très claire à la suite des premiers scrutins, qui ont été pris de toutes les façons possibles et imaginables... il y avait quand même, à travers tout ce fouillis, quelque chose qui ressortait de façon flagrante: l'ensemble, l'immense majorité des travailleurs n'approuvait pas cette grève, ne l'avait pas approuvée. Et, au moment où une entente qui a été négociée avec les principaux dirigeants de cette Fédération, une aile jusqu'au-boutiste — pour éviter d'accepter ce qui, en fait, a été négocié, ce qui était une entente — a forcé ce nouveau vote».

Convaincu que l'immense majorité des 83,000 membres de la FAS ne sont pas d'accord avec ce qui vient de se passer, le premier ministre les pris instamment, «non pas au nom du gouvernement, mais au nom de l'intérêt général le plus évident, de le faire savoir clairement par ce nouveau scrutin qu'on leur impose».

M. Lévesque est d'avis que les syndiqués sont de plus en plus conscients du bien-fondé des actions gouvernementales. «Ce n'est pas pour rien qu'il y a eu ce taux d'absentéisme et de refus dans la Fédération des affaires sociales... Mais il y a cette habitude qu'il va falloir quand même, finalement, abandonner, de penser qu'on peut, dans l'illégalité, par tous les moyens, traverser le gouvernement quand les disponibilités ne sont plus là. En conscience, on n'a pas le droit».

Le premier ministre note que les membres de la FAS ont le choix, mardi, entre une grève illégale et une entente qui a été négociée par leurs propres dirigeants. Les contacts ne sont pas rompus avec la FAS. «On se parle quand même et on cherche s'il n'y a pas quelque chose qui pourrait peut-être se faire ou se dire encore, mais une chose est certaine: c'est rendu maintenant devant les employés de la base, c'est là que cela va se décider».

M. Lévesque relève que l'entente négociée lundi bonifiait, sur des points importants, les conditions établies dans les décrets. La pleine sécurité d'emploi est maintenue pour les employés permanents, ainsi qu'un ensemble «extraordinairement avantageux» d'assurances, de vacances, de congés, et de garanties complètes de liberté de manoeuvre syndicale. De plus, 40,000 employés (soit le tiers des effectifs totaux en cause) sont épargnés complètement, et en bonne partie pour la plupart des autres, de la diminution salariale de trois mois que le gouvernement effectue depuis janvier.

L'entente de lundi, précise le premier ministre, a ajouté de «substantielles améliorations» touchant les employés à temps partiel, la priorité à l'ancienneté, le régime de supplantation («bumping»), la reprise du travail en cas d'invalidité temporaire, et une majoration «importante» des subventions aux garderies.

Pour entrer en vigueur, ces derniers aménagements doivent faire l'objet d'une entente avec la partie syndicale. «Le gouvernement n'a pas l'intention de revenir devant l'Assemblée nationale pour effectuer ces changements par législation: s'il doit y en avoir, ils ne peuvent se faire que par entente», précise le premier ministre, pour qui cet effort ultime de bonification est conditionnel à ce que les syndicats renoncent à agir dans l'illégalité. Si les membres de la FAS refusent l'entente déjà négociée, «alors le gouvernement reprendra à cet égard toute sa liberté de manoeuvre». Il fera exception, toutefois, pour des raisons d'équité, en faveur des employés à temps partiel, qui bénéficieront d'un ajustment salarial.

Ces ajustements et modifications ont été qualifiés de «peanuts» par les dirigeants et participants au conseil fédéral de la FAS,elle n'a même pas jugé bon de les étudier en détailau cours de se trois jours de réunion extraordinaire, à Québec cette semaine.

D'autre part, selon la compilation remise aux 800 délégués (et que les journalistes ont pu prendre sur les tables à l'issue des délibération), il appert que seulement 49% (41,237 sur 83,922) des membres ont participé au premier vote de grève. De ce nombre, 57% (23,627) ont voté pour le débrayage, 41% (17,118) contre, et 492 (2%) bulletins furent annulés. Au total, donc, si l'on prend l'ensemble des membres ou des cotisants, il ressort que 28% des syndiqués à la FAS ont voté pour la grève. C'est quand même plus que les 15 ou 20% évoqués par M. Lévesque, mais moins que les 53% annoncés par les dirigeants syndicaux, qui incluent dans ce total tous les membres des syndicats dont la majorité qui a participé au vote l'a fait en faveur de la grève.

◆ Chômeurs

le taux désaisonnalisé du chômage enregistre sa première baisse depuis la fin de 1981.

Le député d'Outremont et ses secrétaires parlementaires ont souligné le fait que le Trésor fédéral a déjà consacré plusieurs centaines de millions de dollars à la création d'emplois. Mais, en réponse aux questions insistantes de l'opposition officielle, il n'a pu indiquer combien d'emplois ont déjà été créés depuis qu'il a annoncé l'affectation d'un demi-milliard, et les provinces de $200 millions, à la création d'emplois. M. Marc Lalonde n'a pas semblé non plus réfuter les allégations d'un député néo-démocrate de Colombie-Britannique, M. Ian Waddell, selon qui ces centaines de millions de dollars n'ont jusqu'ici — trois mois plustard — contribué qu'à la création de 86 emplois en Colombie-Britannique, 101 en Saskatchewan et 153 en Ontario.

Le ministre des Finances se retranche derrière son prochain budget qui, dit-il, complètera les programmes déjà en place. M. Lalonde insiste notamment sur le fait que la priorité du gouvernement est maintenant de créer «le maximum d'emplois», et on ne parle plus d'optimalisation des programmes fédéraux comme semblait le faire le ministre d'État au Développement économique, M. Donald Johnston, ou son collègue à l'Emploi, M. Lloyd Axworthy.

M. Ed Broadbent a déclaré hier que M. Lalonde «parle mieux» que son prédécesseur, M. Allen MacEachen, mais il attend encore qu'il «passe aux actes».

On ne s'attend pas à ce que M. Lalonde, après avoir promis un budget «le plus tôt possible en 1983,» le produise avant la toute fin de mars prochain. Si les chiffres du NPD demeurent incontestés par le gouvernement, cela signifie que le coût social du chômage atteint maintenant les $9 milliards au Québec, plus de $11 milliards en Ontario, $4.7 milliards dans les Prairies et $4.5 milliards en Colombie-Britannique, et enfin plus de $3 milliards dans les provinces Maritimes.

Le chef néo-démocrate qui réclame depuis plusieurs mois un programme de relance, même au prix d'une augmentation du déficit, a attendu hier après-midi un appui de taille de la part de la Chambre de commerce du Canada. La Chambre a en effet suggéré, dans son mémoire pré-budgétaire au ministre des Finances, une coupure de $2 milliards de la taxe de vente fédérale, même au prix d'une augmentation du déficit, déjà prévu à près de $30 milliards. Selon la Chambre de commerce, une telle coupure des impôts directs «ajouterait 1% au taux de croissance réel de l'économie canadienne et ferait baisser de 1% le taux d'inflation».

Le seul «satisfait» que le gouvernement se soit donné cette semaine, et qui lui ait été confirmé par la Chambre de commerce du Canada, la réforme des tarifs ferroviaires du transport de céréales, parce qu'elle représente une injection de près de trois quarts de milliards de dollars dans l'économie canadienne cette année.

Aux États-Unis, le taux désaisonnalisé de chômage a enregistré lui aussi, hier, une baisse de 10.8 à 10.4% pour le mois de janvier tandis qu'en Grande-Bretagne le taux de chômage demeurait quasiment stationnaire à 12.8% (comme au Canada en décembre). Ces résultats ont permis à M. Lalonde de prétendre hier aux Communes que la situation, pour préoccupante qu'elle soit au Canada, est encore pire ailleurs.

◆ Ottawa

York. Le reste a été versé à Bombardier.

L'impact de ces subventions, jugées contraires à l'esprit de plusieurs codes de commerce international, a été estimé à environ $110,565 pour chacun des 825 wagons de métro commandés, d'où la pénalité totale d'environ $91.2 millions.

La valeur du contrat touché par l'affaire des subventions est d'environ $650 millions US mais une fois la transaction terminée, le contrat pourrait valoir un milliard de dollars canadiens.

À Montréal, un porte-parole de Bombardier a déclaré que la compagnie n'était pas satisfaite de cette décision, mais prédit qu'elle aurait peu d'impact sur le contrat.

« Il n'est pas juste de considérer cela comme une subvention », a fait remarquer ce porte-parole en ajoutant que Bombardier allait donner tout l'appui possible à la régie new-yorkaise des transports.

◆ Davis

être étudiés et poussés plus loin, a déclaré M. Morin, « parce qu'ils ne correspondent en aucune façon aux exigences de l'Assemblée nationale dans sa résolution de décembre 1981 », qui revendiquait un droit de veto ou un droit de retrait avec compensation financière, un arrêt des empiètements du fédéral dans les compétences linguistiques du Québec, la mobilité de la main-d'oeuvre, la dualité linguistique, etc.

Depuis qu'il est entré en fonction, le 17 février 1982, M. Jacques-Yvan Morin a entrepris des négociations avec les provinces anglophones, l'Ontario et l'Alberta, pour que le Québec puisse, moyennant leur appui, récupérer un droit de veto ou de retrait avec compensation financière.

Toutefois, le vice-premier ministre du Québec n'a pas voulu indiquer la nature exacte des discussions entreprises jusqu'à maintenant, par respect pour la confidentialité des pourparlers. Plus loquace, M. Davis a indiqué à Toronto que les entretiens inter-provinciaux avaient porté surtout sur l'économie.

Mais le Québec ne veut pas lâcher le filon contitutionnel, même si les préoccuptions des deux gouvernements sont à l'économie, avec 1,598,000 de chômeurs au Canada et un taux de 14.4 % au Québec, laisse entendre M. Morin. .

« C'est le devoir du Québec d'obtenir un droit de veto complet et général ou un droit de veto spécifique réservé au Québec, c'est-à-dire un droit de retrait avec pleine compensation financière », a dit M. Morin.

Les discussions avec les provinces couvrent « toutes les possibilités », aussi bien le droit de veto complet que ce que l'ex-premier ministre libéral, M. Robert Bourassa, appelait à l'époque la souveraineté culturelle. Il n'est pas « impossible » que la souveraineté linguistique du Québec soit plus acceptable pour les provinces anglophones, « sauf que ça va à l'encontre des désirs et de la volonté de M. Trudeau, qui a toujours voulu casser la législation linguistique dans le domaine scolaire », a poursuivi M. Morin.

Ce dernier n'a pas voulu d'autre part se prononcer sur la proposition de son collègue au Commerce extérieur, M. Bernard Landry, de former un marché commun Québec-Canada-États-Unis, proposition rejetée de façon non équivoque par le département d'État américain.

« A vrai dire, je n'ai rien à dire sur le projet de M. Landry, pour l'instant. Il a exposé une hypothèse de travail intéressante, qui est la sienne, et tout ça fait l'objet de discussions au parti et éventuellement au sein du gouvernement ...»

À Wahington, le ministre québécois au Développement économique, M. Bernard Landry, a déclaré hier qu'il n'y a pas de différence majeure entre ses remarques sur un marché commun entre le Québec et les Etats-Unis et la réplique que le Département d'Etat américain y a apportée.

M. Landry était de passage à Washington avec M. Tom Waterland, ministre des Forêts de Colombie-Britannique, pour rencontrer M. Lionel Holmer, sous-secrétaire américain au Commerce international. La roncontre a porté sur l'enquête ouverte par le département du Commerce sur les exportations forestières canadiennes.

M. Landry, au cours d'une rencontre avec la presse, a indiqué que la déclaration du Département d'État, qualifiée de douche froide par les médias, ne contient en fait rien de contraire à la position qu'il défend: « Il faut lire avec soin la déclaration du Département d'État. Il est question dans ce texte de développer le système d'échange et de coopération économique entre les Etats-Unis et le Canada. Nous sommes parfaitement d'accords là-dessus. »

Dans cette déclaration le Département d'État se prononçait fermement et clairement pour un Canada uni, cependant M. Landry pense que là non plus, il n'y a pas de désaccord majeur:« La réalité est que le Québec est une province canadienne. Il n'est pas étonnant qu'un pays ami et voisin comme les États-Unis, respecte la constitution du Canada qui comme le Québec entend la respecter lui-même... par ailleurs pour l'avenir, les Américains réitèrent que les questions internes du Canada ne sont pas un champs dans lequel ils ont l'intention de s'impliquer. C'est donc réaffirmer le principe de la non-ingérence. »

M. Landry a rappelé que l'idée d'une association économique entre le Québec, les Etats-Unis et le Canada a toujours été avancée dans l'hypothèse d'un Québec souverain: « l'équivoque provient du fait que nous sommes à la recherche d'un statut politique différent pour le Québec, ce que nous n'avons pas encore.» Et dans un communiqué distribué à la presse, le ministre précisait: « Depuis que je parle d'une association économique avec les Etats-Unis, je me suis toujours référé à un Québec indépendant. L'entrevue que j'ai accordée à la Presse Canadienne est claire là-dessus.»

M. Landry qui s'attendait à être interrogé sur cette affaire,avait auparavant, au cours de la conférence de presse, expliqué la raison de sa visite à Washington avec le ministre Tom Waterland. Les deux ministres ont exposé aux responsables américains la position canadienne sur les exportations de bois de construction, qui sont soumises à la même procédure d'enquête que la Compagnie Bombardier. Le Département du Commerce américain devra déterminer si les pratiques de droits de coupe au Canada constituent une subvention des exportations de bois de construction. Cette enquête fait suite à une plainte déposée par une association de producteurs de bois américains.

Klaus Barbie, le «boucher de Lyon» extradé vers la France

LA PAZ (Reuter) — Le criminel de guerre Klaus Altmann, alias Klaus Barbie, a été expulsé hier soir de Bolivie à destination de la France où il est sous le coup de deux condamnations à mort par contumace, a annoncé le ministère bolivien de l'Intérieur.

M. Mario Roncal a précisé qu'Altmann avait quitté la Bolivie à bord d'un vol spécial à destination de la France où il était attendu cet après-midi aux environs de 16 h.

Un correspondant de l'agence Reuter a vu Altmann décoller à bord d'un avion de transport «Hercules» de l'armée de l'air bolivienne. Le ministre bolivien s'est refusé à préciser où l'appareil ferait escale. De source proche de l'aéroport on précise cependant que l'appareil devrait faire escale en Guyane française.

M. Roncal a déclaré qu'Altmann était expulsé pour infraction à la réglementation bolivienne en matière d'immigration.

À l'instar de nombreux anciens nazis, le «boucher de Lyon» s'était réfugié en Amérique du Sud après l'effondrement du Troisième Reich en 1945 et vivait en Bolivie depuis plus de 30 ans. Il avait troqué son nom de Klaus Barbie pour celui de Klaus Altmann lorsqu'il avait reçu la citoyenneté bolivienne ne 1957.

Hier, au cours d'une journée fertile en rebondissements, on avait tout d'abord appris qu'Altmann-Barbie, arrêtée il y a 11 jours en Bolivie pour une affaire de dettes impayées, pourrait être remis en liberté en fin de journée s'il pouvait payer les intérêts sur une dette de $10,000 vieille de huit ans, ou s'il pouvait présenter des garanties de solvabilité.

M. Jaime Urcullo, vice contrôleur-général de Bolivie, annonçait que l'ordre de remise en liberté de Klaus Altmann avait été signée.

Après un premier contretemps, dû selon les autorités pénitenciaires à l'absence du gouverneur de la prison de La Paz, Klaus Altmann quittait l'établissement au milieu d'un imposant dispositif de sécurité.

Pour éviter l'engorgement dans l'Ouest

OTTAWA — La décision du gouvernement fédéral de majorer les tarifs de transports de céréales dans l'Ouest en suivant les recommandations du rapport Gilson a provoqué de nouveaux remous hier aux communes.

Alors que le premier ministre Trudeau soulignait qu'Ottawa n'avait pas le choix s'il voulait «éviter l'embouteillage» dans l'Ouest, le député conservateur de Joliette, Rock LaSalle réclamait la démission de dix députés libéraux du Québec pour leur impuissance à arracher du ministre Pepin des assurances insuffisantes pour les agriculteurs du Québec.

Non à l'ouverture des magasins le dimanche en G.-B.

LONDRES (AP) — Une proposition de loi visant à autoriser l'ouverture des magasins le dimanche a été rejetée vendredi par la Chambre des communes britannique, par 205 voix contre 106.

Le gouvernement de Mme Margaret Thatcher, fille d'un commerçant, a adopté une attitude de «neutralité bienveillante» avec un préjugé favorable de Mme Thatcher en faveur de la proposition de loi, qui émanait d'un député conservateur.

Les magasins peuvent ouvrir librement le dimanche en Écosse, mais des règles strictes, datant parfois de 500 ans, limitent les heures d'ouverture en Angleterre et au Pays de Galles: il est possible par exemple d'y vendre des cigarettes ou du whisky ce jour-là, mais il est illégal de vendre des exemplaires de la bible.

C'est la 16ème fois depuis 1956 qu'une telle proposition de loi est repoussée par le Parlement, sous la pression des commerçants et des syndicats, au détriment de l'opinion publique et les associations de consommateurs.

URSS: records de températures pour la saison

MOSCOU (AFP) — La capitale soviétique continue à battre des records de chaleur pour la saison, au moment où le sud du pays, réputé pour son climat tempéré, est victime d'une vague de froid.

Ainsi depuis plusieurs semaines la neige ne tient pas à Moscou où on a enregistré jusqu'à 3 degrés, ce qui constitue le record de chaleur depuis un siècle.

En revanche, en Arménie et en Georgie, dans le sud de l'URSS, il a neigé abondamment et des records de froid ont été battus. Des cultures ont souffert au Kazakhstan occidental (Asie soviétique) ou de violentes tempêtes de neige ont bloqué des trains entiers.

Dans le nord-ouest de l'URSS, ce sont les inondations qui affectent la région de Kaliningrad. Pour la troisième fois en l'espace d'un mois un violent cyclone s'est abattu sur la ville entraînant de graves inondations.

Pomate: résultat du croisement patate et tomate

Washington (AFP) — Ça ressemble à une pomme de terre, mais ça sent comme une tomate: des chercheurs de l'Université du Kansas ont créé un fruit hybride, issu du croisement de la patate et de la tomate, et susceptible de résister au mildiou. Le seul problème, c'est que d'aucuns disent que c'est un poison, et que les savants n'ont pas osé y goûter.

Selon un article publié dans le dernier numéro de Science Magazine, d'autres chercheurs avaient déjà mis au point des plantes issues d'un mélange des chromosomes de la tomate et de ceux de la pomme de terre, un fruit et une tubercule pourtant sexuellement incompatibles. Mais aucune des plantes artificiellement produites n'avait jamais donné de fruit.

Cette plante hydride ne résiste ni aux micro-organismes, ni aux champignons auxquels résistaient et la tomate et la pomme de terre. En revanche, elle pourrait incorporer dans son schéma génétique la résistance au mildiou que connaissent les tomates naturelles, mais non les pommes de terre.

AUJOURD'HUI

Nicole Brossard, poétesse, écrivain et éditrice, viendra parler de son roman *Picture Theory* publié aux éditions Nouvelle Optique aux «Beaux samedis» de la librairie Hermès de 14 h à 16 h, au 1120 ouest, avenue Laurier.

■

Il y aura atelier de confection de raquettes de neige ce samedi et ce dimanche de 9 h à 16 h au Chalet Armand-Racicot 735, rue St-Jean à Longueuil. 679-6490.

■

Atelier sur le «cheminement de l'écriture dramatique» offert par la Fédération québécoise du loisir littéraire, 1415 est, rue Jarry. 374-4700.

■

Soirée d'information pour personnes divorcées ou séparées au Centre communautaire de Mercier. 691-0609.

■

Concert du Carrefour culturel de l'Amitié Québec-Cuba avec Mme Sara Gonzalez, à 20 h 30 au 1244, Champlain. 843-8470.

■

À 13 h 30, Ciné-nature à l'auditorium du Jardin botanique, angle Sherbrooke et Pie IX. Pour inf.: Les cercles des Jeunes naturalistes, 255-6111 ou 252-1568.

■

Série d'ateliers sur la vie du couple animés par le docteur Pierre Blanchette au Sheraton Laval e 9 h à 17 h. 430-0964.

■

Concert de Solidarité avec le baryton Yamusz Wolny à la Salle Maisonneuve de la Place des Arts à 20 h. L'artiste sera accompagné au piano de Magdalena Kowalewska.

■

Tel-Aide, organisme à but non lucratif, a besoin de $100,000 et sollicite l'aide du public. Prière de faire parvenir les dons à Tel-Aide, C.P. 437, Succursale de Westmount.

5 février

par la PC et l'AP

1981: le président Reagan plaide pour d'importantes réductions des dépenses de l'État et des impôts, déclarant que les États-Unis se trouvent dans «le pire gâchis économique depuis la Grande dépression»;
1979: l'ayatollah Khomeiny nomme M. Mendi Bazargan premier ministre;
1976: un tremblement de tere fait 23,000 morts au Guatemala;
1971: des astronautes américains débarquent sur la Lune;
1918: la séparation de l'Église et de l'État est proclamée en Russie;
1840: les chefs maorish cèdent à la Grande-Bretagne la souveraineté sur la Nouvelle-Zélande;
1679: Louis XIV et l'empereur Léopold 1er signent la paix de Nimègue;
1500: Ludovico Sforza reprend Milan à l'armée française avec l'aide de mercenaires allemands et suisses.
Il est né un 5 février: Adlai Stevenson (1900-1965).

L'EDITEUR NE PEUT FOURNIR UNE MEILLEURE IMPRESSION

LE DEVOIR

CAHIER 2

CULTURE ET SOCIÉTÉ

Montréal, samedi 5 février 1983

GÉRARD DEPARDIEU

«Mes préférences vont aux poètes...»

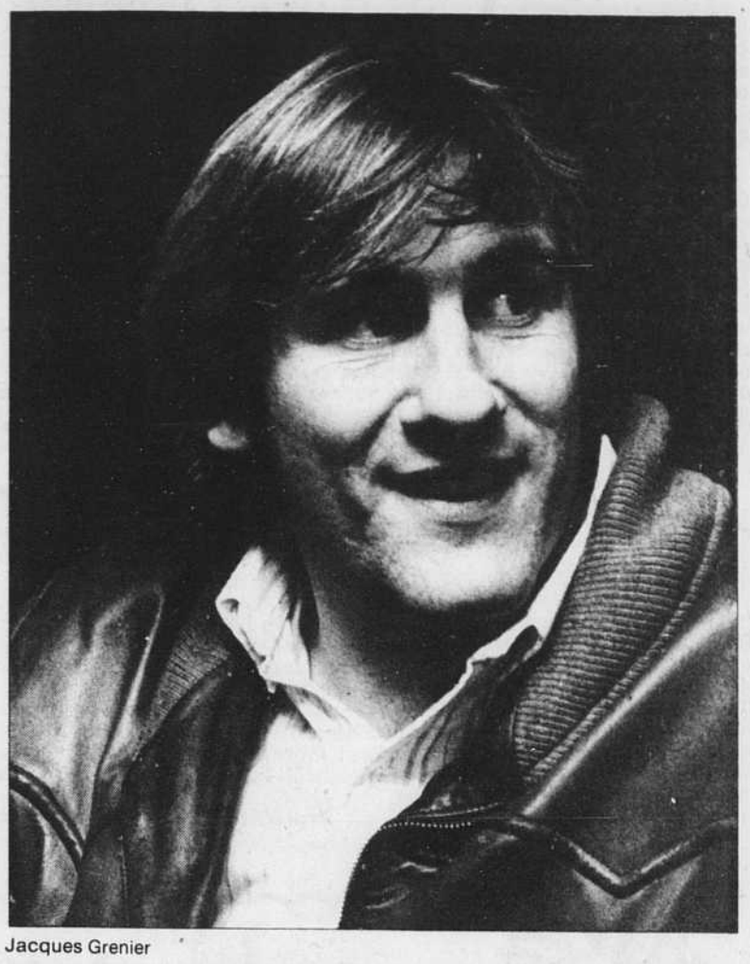
par Francine Laurendeau

SIMPLE, direct, désarmant de naturel, Gérard Depardieu m'accueille avec gentillesse malgré l'heure matinale. C'est le jour de son départ, le lendemain de la première montréalaise du *Retour de Martin Guerre*.

«La première, oui, ça s'est bien passé, dit-il. Une bonne écoute, de bonnes réactions dans la salle. Mais un peu flou parfois sur l'écran, surtout aux changements de bobines. Il faudrait faire attention... On a tourné *Martin Guerre* dans l'Ariège, dans un vrai village du XVIe siècle dont les habitants sont dans le film. Pour avoir des têtes à la Bruegel, des têtes à la Bosch, Vigne est également allé chercher les pensionnaires d'un asile de fous, à Saint-Lizier. Ils étaient vraiment très heureux, c'était la fête pour eux.»

Le réalisateur du *Retour de Martin Guerre*, Daniel Vigne, est relativement peu connu. Il a notamment fait, pour la télévision, la série *Contes et légendes populaires des campagnes*. «C'est un personnge agréable, raffiné, amoureux de cette période et de l'histoire de Martin Guerre, dit Depardieu. Si on peut lui reprocher quelque chose, c'est justement d'être un peu trop fidèle aux tableaux qui l'ont inspiré, un peu trop sage. Il aurait peut-être dû *agacer* l'image, entre autres dans la séquence du mariage des enfants. Maintenant, il me propose de faire avec lui au Mexique *La Mission de Frère Louis*. Une histoire authentique. Mais j'attends qu'il ait fini de l'écrire.»

Gérard Depardieu vient de terminer *La Lune dans le caniveau*, le second film de Jean-Jacques Beneix, le metteur en scène de *Diva*. «Beneix est un tyran, affirme-t-il. Beau et désespérant. Il est totalement fou, il a la folie de son talent. J'avoue que c'est fatigant... Tous ces réalisateurs de talent, quand on est dans leur aventure, c'est excitant et dangereux. Alain Resnais (*Mon Oncle d'Amérique*) est un savant du cinéma, il utilise sa caméra comme un chercheur. Maurice Pialat (*Loulou*), lui, est un peintre. Autodestructeur comme cinéaste. C'est terrifiant de tourner avec lui. Claude Sautet, avec qui j'ai fait *Vincent, François, Paul et les autres*, dirige ses acteurs comme des notes sur une partition. Marco Ferreri est un malin. *La Dernière femme* a été une grande rencontre. Après, dans *Rêve de Singe*, il a un peu trop cédé aux modes, je trouve. Mes préférences vont aux poètes, comme Bernardo Bertolucci (*1900*), ou François Truffaut. J'adore Truffaut, un séducteur né qui est en même temps un peu voyou, fascinant comme mélange. J'aime beaucoup *Le Dernier métro* et *La Femme d'à côté*.



Jacques Grenier

Gérard Depardieu: le théâtre avant le cinéma

Wajda!... Depardieu l'a rencontré en 1978 quand il jouait à Nanterre *Les gens déraisonnables sont en voie de disparition*, une pièce de Peter Handke. «C'est à ce moment-là qu'Andrzej Wajda m'a parlé de *L'Affaire Danton*, présise-t-il. On aura mis trois ans à pouvoir faire ce film. Au moment où on était prêts à tourner à Varsovie, l'état de siège est venu tout compromettre. Un an encore à essayer de remonter l'affaire sur la France.

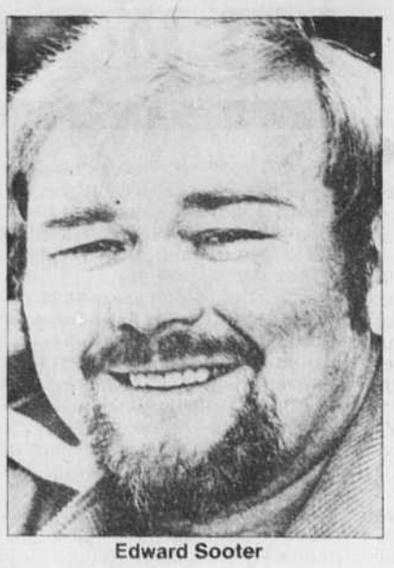
«Le film est tiré d'une pièce polonaise écrite, je crois, au début de ce siècle. Dans cette pièce, l'auteur idéalise Robespierre tandis que son Danton est débile, énorme, jurant tout le temps. Dans le film, Wajda insiste surtout sur l'épuisement des révolutionnaires. en 1794, ils sont à bout de souffle, littéralement. Wajda était absolument bloqué sur cette histoire de fatigue, il nous rappelait constamment que nous étions fatigués. Moi, j'ai pas dormi pendant six semaines, je buvais énormément. À ce régime, on devient abruti, fou, sonné. C'est ce qu'il voulait, je pense.

«Ça se passe quelques semaines avant l'exécution de Danton (avril 1794), quand il revient de la campagne avec sa deuxième épouse, une jeune fille de 16 ans qui a peur de cette espèce de brute. Il devait la violer plus qu'il ne lui faisait l'amour. Alors Danton rencontre Robespierre et lui demande d'arrêter la Terreur. C'est l'affrontement. Robespierre refuse. Danton y laissera sa tête. Enfin, c'est tout le discours qu'on connaît. Mais ce discours-là nous est livré par Wajda dans un contexte bien particulier. C'était le blackout en Pologne et on avait fait venir les comédiens en employant toutes sortes d'astuces. Et j'ai eu l'impression que les

Suite à la page 36



Johanna Meier



Edward Sooter

FIDELIO

L'Opéra de Montréal répare une négligence à l'égard de Beethoven

par Gilles Potvin

COMME toutes les grandes villes du monde occidental, Montréal ne cesse de rendre hommage au génie suprême de Ludwig van Beethoven par d'innonbrables auditions et reprises de ses oeuvres. Depuis un demi-siècle, nous avons eu droit à un bon nombre de présentations de ses oeuvres par cycles — les neuf symphonies, les cinq concertos pour piano, les 17 quatuors à cordes, les 32 sonates pour piano, les neuf trios à clavier, les cinq sonates et variations pour violoncelle et piano, les dix sonates pour violon et piano, les cinq trios à cordes — sans compter les grandes oeuvres chorales comme la *Missa solemnis* et une infinité d'oeuvres détachées d'importance variable que solistes et ensembles de toutes catégories inscrivent sans se lasser à leurs programmes.

Sans que l'on dispose de statistiques à cet égard, on peut affirmer avec certitude que Beethoven a été et demeure, ici comme ailleurs, le compositeur le plus joué et le plus admiré par tous les publics. Il est cependant une oeuvre de très grande importance, qui cause au musicien d'énormes soucis, dont on pourrait dire qu'elle n'a pas reçu ici toute la considération souhaitable.

C'est *Fidelio*, son unique opéra, dont les présentations jusqu'ici ont été plutôt rares. Grâce à l'Opéra de Montréal, cette négligence sera maintenant corrigée. Dès mardi, l'ouvrage sera chanté sur la scène de la salle Wilfrid-Pelletier et sera suivie de six autres représentations, sous la direction musicale de Franz-Paul Decker, avec les chanteurs américains Johanna Meier et Edward Sooter dans les premiers rôles, la distribution étant complétée par des Canadiens: Colette Boky, Victor Braun, Pierre Charbonneau, Yoland Guérard et Paul Trépanier.

M. Decker, de naissance et de formation germaniques, situe naturellement très haut cette oeuvre dans la production beethovienne, et n'hésite pas à qualifier de sublimes certaines pages comme les deux airs, les seuls de la partition, que Beethoven a confiés aux deux principaux protagonistes, Leonore et Florestan, ainsi que les pages capitales que sont le choeur des prisonniers, le grand quatuor Pizarro-Leonore-Florestan-Rocco du second acte, lequel est suivi de l'ardent duo Leonore-Florestan qui précède le dénouement de l'oeuvre, que Beethoven célèbre par un vaste choeur, aux proportions de cantate, à la gloire de la liberté et de l'amour conjugal.

«L'un des problèmes de Fidelio, nous a précisé M. Decker, demeure toutefois les dialogues qui séparent les airs et ensembles dans la tradition du singspiel allemand, équivalent à l'opéra-comique français. Leur qualité littéraire et dramatique est fort discutable. De plus, les interprètes non allemands ont une grande difficulté à les maîtriser et même rendus avec compétence, ils demeurent incompréhensibles pour le public. Nous avons donc réduits ces dialogues au strict minimum. Quand le texte est accompagné de musique, c'est évidemment autre chose. La musique de Beethoven suffit à transcender un texte, aussi pauvre soit-il, et le public est sûr de ne pas s'y méprendre quant à son sens et à sa portée».

Ce problème n'est pas nouveau et se pose chaque fois que *Fidelio* est mis à l'affiche dans la langue originale. Il en fut de même avec *Carmen*, dont on sait que la version originale comporte également des dialogues que le compositeur Ernest Guiraud transforma plus tard en récitatifs chantés afin de rendre l'ouvrage exportable. Au Metropolitan Opera, le chef d'orchestre Arthur Bodansky tenta en 1925 une opération identique avec les dialogues de *Fidelio* mais le théâtre newyorkais est revenu à la version originale.



Franz-Paul Decker

Des pages et des pages, sinon des ouvrages entiers, ont été consacrés à l'analyse esthétique et formelle de *Fidelio* et, encore aujourd'hui, les analystes ne cessent de se pencher sur cette oeuvre unique, non seulement dans la production du compositeur, mais aussi dans toute l'histoire du théâtre lyrique.

C'est que l'oeuvre de Beethoven ne saurait se comparer à d'autrs opéras, fussent-ils signés par les plus grands compositeurs qui ont enrichi le répertoire au cours des siècles. *Fidelio* demeure non seulement une expérience d'ordre spirituel mais, dans une certaine mesure, d'ordre politique avec son vibrant plaidoyer pour la liberté de l'individu.

Ces valeurs ne sauraient justifier certaines faiblesses passablement évidentes de l'oeuvre, principalement dans la première partie où Beethoven a eu à se débattre à un livret plutôt médiocre. Il est en effet difficile de croire à l'idylle qui se noue entre Marzelline et Fidelio, qui est en réalité la femme de Florestan, le noble emprisonné, déguisée en garçon. Aussi, le caractère superficiel du début de l'ouvrage n'a su inspirer au compositeur que des pges sans réelle conséquence, sauf peut-être un admirable quatuor traité en canon. L'arrivée du gouverneur de la prison, le sinistre Pizarro, transforme soudainement l'intrigue en un véritable drame qui ira s'intensifiant jusqu'au moment du choeur des prisonniers, une page admirablement dont la musique traduit à la fois l'angoisse de ces hommes confinés depuis longtemps à l'obscurité et leur joie de revoir enfin la lumière.

Le drame s'intensifie encore au début du second acte, où l'on assiste à l'agonie de Florestan, que le tyran souhaite voir mourir de faim. De cette page, sans doute l'un des sommets de toute la partition, Berlioz a écrit ces lignes émouvantes:

«À d'autres de décrire cette mélodie sanglotante, ces palpitations de l'orchestre, ce chant continu du hautbois qui suit le chant de Florestan comme la voix de l'épouse adorée qu'il croit entendre; et ce crescendo entraînant, et le

Suite à la page 36

De la complainte au cri de révolte: la littérature d'une Acadie vivante

par Jean Royer

IL y a trois Acadies littéraires. D'abord, celle de la complainte et de l'oralité, qui raconte les malheurs d'un peuple dispersé dans sa mémoire depuis trois siècles. Cette Acadie populaire a d'ailleurs été ombragée jusqu'au milieu de ce siècle par la littérature traditionnelle d'une élite qui prêchait la résignation. La deuxième Acadie littéraire, celle de l'épopée et des mythes du passé, naît en 1958 avec le premier roman d'Antonine Maillet. Enfin, l'Acadie littéraire contemporaine, celle de la réalité et du présent, a pris naissance dans les cris de révolte et d'affirmation de son identité chez toute une génération de jeunes en 1968, dont Raymond LeBlanc et Herménégilde Chiasson, entre autres.

Cette nouvelle littérature acadienne, qui s'exprime au présent, elle évolue depuis 1972 à l'enseigne des Éditions d'Acadie, qui viennent donc de célébrer leurs 10 premières années d'existence. Car si la littérature qui évoque le passé acadien a retrouvé ses sources françaises jusqu'au prix Goncourt avec Antonine Maillet, il faût savoir qu'une autre littérature a choisi le pays réel et s'enracine au quotidien des individus, principalement par la poésie, comme cela se passe dans toutes les littératures. Herménégilde Chiasson, le poète le plus important de sa génération, nous disait en 1981, au cours d'un lancement de livres acadiens à Montréal: «Moi, j'écris à partir de mon expérience personnelle. Quand cela s'éloigne du réel, ce n'est plus de l'écriture, c'est de la littérature! Mais je ne veux pas qu'on prenne ma révolte pour de la littérature. Ce qui m'intéresse, c'est le réel. J'essaie de m'éloigner du nationalisme acadien. Cela est déjà vécu, assumé. Je sais que je suis un poète acadien: je dépends du paysage où j'ai été élevé et formé. Mais en même temps, l'Acadie n'est qu'une de mes nombreuses identités. Je vis en Acadie mais j'ai voyagé, étudié, réfléchi sur les formes artistiques. À Paris, à New York, dans des écoles d'art et de photographie, auprès du groupe Tel Quel. Et ce qui m'intéresse, ce n'est pas l'Acadie mythique mais l'Acadie réelle. Pour moi, l'écriture est une espèce de baromètre de la réalité», conclut l'auteur de *Mourir à Scoudouc*.

Les écrivains de la génération suivante iront encore plus loin. Pour Rose Després et Louis Comeau, invités au dernier Salon du livre de Montréal, l'écriture prend la forme du quotidien. Le thème du pays appartient à la politique et la poésie devient une arme sociale. Pour ces poètes, plus occupés à sortir du quotidien qu'à inventer des formes, «la prise de parole est aussi une prise de conscience qui décolle du nationalisme». Louis Comeau ajoutera: «Si tu ne dépistes pas ton quotidien, tu vis mal». D'autre part: «On sort d'une psychose patriarcale et familiale. Je n'ai plus de honte du *cheap* économique de mon père et de mon grand-père. Alors, toutes les fictions sont maintenant possibles.»

Rose Després, elle aussi, écrit une poésie personnelle qui n'a rien à voir avec le passé. «Les jeunes sont conscients du passé mais ne le subissent plus. On s'est détaché de l'allure du peuple, de la complainte et de la dispersion. Même les écrivains les plus jeunes, qui n'ont pas encore publié, nous arrivent débarrassés de ces vieilles inquiétudes de tout un passé qui nous pèse pourtant encore à nous. Par exemple, on m'a reproché, à la publication de mon premier recueil, de ne pas avoir parlé de mon pays! Mais moi, j'ai entendu toute ma vie qu'il fallait me mouler à tout, comme femme et comme Acadienne, folklorisée!»

«Je ne blâme plus mes parents, ni ma culture ni mon peuple, poursuit-elle. J'ai fait mon apprentissage social. Avec violence. Mais je veux aller plus loin que mes parents, qui ont été enchaînés par l'Église et l'État. Moi aussi, adolescente, j'avais honte de mon père, le poète Duguay, qui parlait trois ou quatre langues, dans un petit village, avec une violence verbale proche de la folie. Dans le jeu de tarot, on voit le Fou enchaîné par les armes sociales et on voit le Magicien, lui, avec les mêmes instruments mais qui sont à son service. Moi, je suis décidée de passer du Fou au Magicien.»

On le voit, la littérature acadienne est bien vivante. Plus loin que la survie, elle affirme la vie, aujourd'hui regroupée autour d'une structure éditoriale mo-

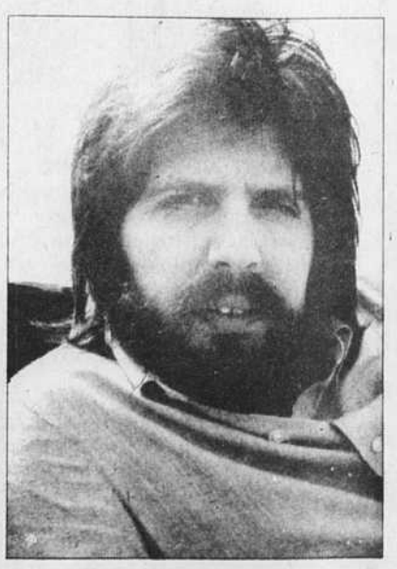
Suite à la page 36



Melvin Gallant



Rose Després



Herménégilde Chiasson



Louis Comeau

UN GRAND ROMAN D'AMOUR



732 pages
19,95 $
Collection «Best-Sellers»

LE ZEMINDAR
valerie fitzgerald
ROMAN

L'aventure inoubliable de la conquête de la plénitude par une jeune femme passionnée, à un moment particulièrement dramatique de l'histoire de la société de l'Inde britannique.

BEST SELLERS
ROBERT LAFFONT

CULTURE ET SOCIÉTÉ

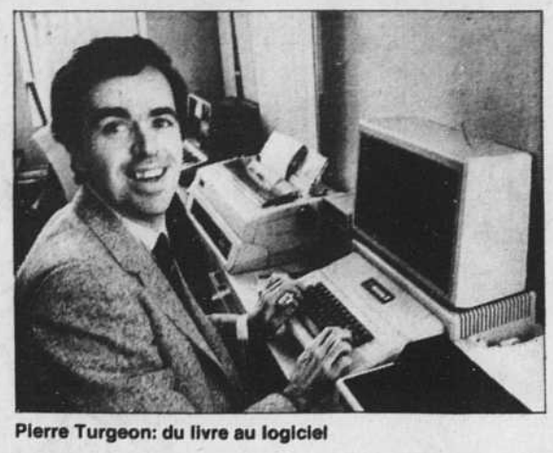
LA VIE LITTÉRAIRE

SOGIDES se cherche un directeur des éditions. Pierre Turgeon a quitté cette semaine la maison de Pierre L'Espérance pour devenir président d'une nouvelle compagnie d'édition électronique. Il quitte le livre pour le logiciel, après 10 ans aux Quinze et chez Sogides.

«L'édition électronique me passionne depuis au moins deux ans et je ne pouvais pas refuser l'offre qui m'était faite. D'aute part, sur un plan personnel, je suis heureux de pouvoir redevenir un simple écrivain. La situation d'éditeur-romancier est assez inconfortable», a dit Pierre Turgeon au DEVOIR. L'entreprise que présidera Pierre Turgeon contribuera à créer un marché québécois du logiciel concurremment avec Sogiciel de M. Pierre L'Espérance et Logidisc de Louis-Philippe Hébert, entre autres.

«Si on veut que le monde du logiciel fonctionne, il faut créer un marché», dit aussi M. L'Espérance, qui rappelle ce qui est arrivé dans l'industrie du livre il y a quelques années: quand Jacques Hébert a quitté les Éditions de l'Homme pour fonder les Éditions du Jour et quand Alain Stanké est allé à La Presse pour ensuite fonder ses propres éditions. «Sogides, c'est une école», nous a dit M. L'Espérance, qui a fait grandir l'entreprise de son père.

Pierre Turgeon, se trouvait chez Sogides le directeur de plusieurs maisons d'édition: Quinze, Le Jour, Domino et L'Homme. Son départ est «un mal pour un bien», dit M. L'Espérance. «Il nous faut produire 100 à 125 titres par année dans le livre. Un nouveau directeur apportera de nouvelles idées. On va se renouveler. Je viens de faire une bonne entrevue avec quelqu'un qui connaît bien le livre. Si d'autres personnes se voient la vocation d'éditeur, elles sont les bienvenues pour une rencontre avec nous.» Quant à faire un changement, on veut bien le faire.»



Pierre Turgeon: du livre au logiciel

Désormais, avec la fondation de Sogiciel, la direction des éditions sera scindée en deux: un poste pour le livre et l'autre pour le logiciel.

Pour ce qui est du livre, les affaires vont bien à Sogides, si l'on se fie à ce que nous racontait cette semaine M. L'Espérance. Le chiffre d'affaires a augmenté l'an dernier et même cete année depuis novembre. Les titres qui se vendent le plus seraient: *L'Histoire des femmes du Québec* (10,000 exemplaires en deux mois), la biographie du Cardinal Léger et *Empire Inc.* (20,000 en deux mois, alors que la série télévisée n'a pas encore débuté).

■

Dans sa livraison de février, *Livre d'ici* propose un cahier spécial qui tente un portrait de l'édition québécoise, à l'occasion de la Foire du livre de Bologne.

D'autre part, en première page de sa livraison régulière, le périodique nous donne un reportage de Jacques Thériault sur *L'Encyclopédie de la musique au Canada*, que publie Fides et dont note critique musical, M. Gilles Potvin, est un des maîtres d'oeuvre.

■

Les Gens du livre, ceux d'Henri Tranquille et compagnie, se réuniront le lundi 7 février au Gobelet. Au programme: le visionnement du film de Jean-Claude Labrecque: *Marie Uguay*.

■

Le lendemain, mardi 8 février à 21 h, au café Le Toucan, 343, rue Sainte-Catherine est, aura lieu la prochaine soirée «Écriture d'ici» du Regroupement des auteurs-éditeurs autonomes. L'invitée, Jeanne Gagnon, sera présentée par Bruno Roy, membre du bureau de l'Union des écrivains.

■

Le 27 janvier avait lieu le lancement, à l'Université de Sherbrooke, d'un recueil de poèmes de quate poètes du Québec, Roland Giguère, Ralph Gustafson, Douglas Jones et Gaston Miron. Les poèmes de cet ouvrage de luxe, tiré à 140 exemplaires par les presses du Colorado College de Colorado Springs sous la direction du professeur Elmer Peterson, paraissent dans la langue originale et en traduction sous le titre général *Dentelle/Indented*. Celle-ci est l'oeuvre de Monique Grandmangin de la revue *Ellipse* et de Ronald Sutherland, professeur de littérature comparée québécoise et canadienne-anglise. Tous les poètes et traducteurs concernés ont assisté au lancement et ont donné lecture des poèmes du recueil, dans la langue originale et en traduction.

Jean ROYER

L'essence des temps perdus

par Monique Roy

Aris Fakinos, **Récit des temps perdus,** traduit du grec par Roselyne Majesté-Larrouy, Éditions du Seuil, Paris 1982, 224 pages.

L'ESSENCE des *temps perdus,* la fluidité des jours enfuis que les hommes n'arrivent guère à retenir, il faut peut-être, comme l'a fait l'auteur grec Aris Fakinos, les chercher dans un rosier, une odeur de tisane de sauge, une chapelle préservée.

«En 1970, à l'âge de cent trois ans, mon grand-père Vanguélis jugea qu'il avait assez vécu... Sophia mourut le lendemain. Elle avait cent trois ans elle aussi.»

Histoire des grands-parents de l'auteur, Vanguélis et Sophia, couple mythique à force d'amour, de foi, de courage; d'un coin de campagne grecque avide; d'une civilisation marchant allégrement vers le suicide appelé progrès.

Un homme qui voit un siècle se faire et se déconstruire sans cesse. Un homme qui ne cesse, fasciné, d'aimer la déesse Aphrodite. Une femme qui s'entête depuis le premier regard, à aimer celui-là. Un couple de légende traversant ensemble 86 années.

Épopée empreinte de lyrisme et de réalisme, langage poétique et prophétique où la fatalité joue, fatalité parfois déviée par le courage d'une femme, Sophia, la force tranquille d'un homme, Vanguélis.

En ces temps de déchirements, comment ne pas recevoir ce livre, le coeur serré d'admiration émue. Comment ne pas voir qu'à un moment — mais exactement quand? — le monde a basculé et que la gangrène, une fois installée, a rapidement gagné du terrain.

Requieum pour ces *temps perdus* où le mot «facilité» n'existait pas encore mais où, par contre, chaque bouchée de pain, chaque gorgée de vin, chaque olive avaient un goût de victoire et d'amour.

Le petit-fils a bien retenu la leçon de cet admirable grand-père, de cette extraordinaire grand-mère. Sans passéisme aucun, on ne peut que couler un regard nostalgique vers ces temps où, dépouillés de toute modernité, les hommes et les femmes touchaient peut-être la vie. Sans artifices. Ces *temps perdus* que Fakinos rend dans toute leur dimension, sans naïve idéalisation. Malgré la misère, les guerres, la mort, lesquelles maquillées, n'en continuent pas moins d'exister.

LA VITRINE DU LIVRE

UN ensemble très varié aujourd'hui.

Nègres blancs d'Amérique, par Pierre Vallières, Parti Pris, 303 p., $12.95. Réédition du texte paru en 1968. L'auteur le fait précéder d'une préface (écrite en 1979) qui, comme le volume, appelle passionnément à un changement radical.

La Chaise à Sébastien, par Guy Boulizon, Fides, 140 p., illustré, $5.95. L'histoire de la «chaise à Sébastien», un objet simple mais bien fait et pratique, c'est aussi une sorte de fable qui raconte l'histoire des Québécois et leur espérance.

■

Comment ça va maman?, par Thérèse Bloomingdale, Libre Expression, 224 p., traduit de l'américain, $12.95. Un sujet pas ordinaire. La vie d'une famille de 10 enfants... (nés entre 1956 et 1969). Avec la liberté américaine, et une bonne dose d'humour chez les parents, cela donne un texte rafraîchissant, où la vie est vraiment présente, imprévue, explosive même.

Jeu, cahiers de théâtre, 1982. **Questions de mise en scène,** 300 p., nombreuses et bonnes illustrations, $12. C'est le numéro 25 de la revue. Et un travail sérieux sur ce qui se fait ici.

■

Deux volumes dans la collection «Femmes» chez Denoël/Gonthier.

Aspects du présent, par Margaret Mead et Rhoda Métraux, 224 p., traduit de l'américain, $22.50. Il s'agit de textes publiés dans le magazine *Redbook* de 1969 à 1979. Rhoda Métraux, dont il faut absolument lire l'avertissement, les a regroupés sous sept titres différents. Les textes sont extrêmement intéressants; l'enfant en particulier et l'avenir de la planète. Mais les autres aussi. À lire.

Voix de femmes en Russie, par Tatiana Mamanova, 153 p., traduit du russe, $15.50. La vie des femmes en Russie présentée par des textes brefs sur elles-mêmes, leur vie quotidienne, leur travail et des échos divers. Très instructif sur les conditions réelles actuelles de cette vie.

■

Les questions économiques ont récemment soulevé un débat de fond au Canada. En fait le débat est mondial et il est symptomatique que trois livres sur l'évolution économique aient été au palmarès des ventes de livre durant l'année dernière en France. L'un d'eux est **La France à deux vitesses,** par Lionel Stoléru, Flammarion, 290 p., $19.95. Le livre aborde en premier lieu l'évolution sociale du «Français moyen» depuis 30 ans, puis l'évolution économique mondiale, enfin une approche de solution — pas une solution toute faite d'avance, cela ne répond pas aux nécessités, il faut une compréhension réelle par tous. On constate que beaucoup de choses sont également vraies pour le Canada, le Québec. Un livre de réflexion, à lire. (Les deux autres volumes très vendus sur l'économie sont **Toujours plus,** par François des Closets et **Le Pari français,** par Michel Albert).

■

Le Point G et autres découvertes récentes sur la sexualité humaine, par Alice Kahn Ladas, Beverly Whipple et John D. Perry, Robert Laffont, 222 p., traduit de l'américain, illustré, $9.95. Les récentes données techniques de la sexologie américaine (Kinsley, Masters et Johnson).

Développez vos pouvoirs Psi, par Françoise et Michel Moine, Stock, 288 p., illustré, $24.50. Parapsychologie pratique. Les deux auteurs, journalistes ayant longuement observé les phénomènes Psi, en donnent une approche d'ensemble. Ils en abordent les réalités, les difficultés, les dangers aussi.

■

Comment gagner au Pac, Man?, par Philippe Adjutor, édition Générique/pratique, 151 p., illustré, $4.95. «Les secrets du Pac-Man», le jeu fort connu (Atari). Des tas de choses dans ce petitlivre. Il devient vite fascinant et pose toute la question des «Pac-M aniaques» et de la vidéo: jeu (détente), formation, adaptation (très réelle) ou jeu qui peut déséquilibrer par l'excès?. Le fait est là, pour le meilleur et pour le pire. Il faut le connaître.

Quant au «jeu» dit péjoratif, il est longuement étudié dans un numéro de la revue «autrement» **Passions de joueurs** , $15.95. «Poker, casinos, Bourse. .. Ils ont choisi le risque, le jeu, la peur». Impossible de mieux dire. Cela aussi, c'est l'homm e.

■

Collections de poche. Dans le «Livre de poche» trois titres: **Pays de neige,** par Yasunari Kawabata (No 3015), **Un diable au paradis,** par Henri Miller (No 3016), **La Traversée des apparences,** par Virginia Woolf (No 3018). Trois romans fort différents, amour et purification chez le Japonais, la connaissance d'un ami pour l'Américain et l'introspection pour le premier roman de l'Anglaise. (Il y a de brève présentation de l'auteur et de l'oeuvre dans chaque volume). Chez GF Flammarion **La mise en scène,** par Claude Ollier (No 395), roman d'aventures en Afrique du Nord (paru en 1958). Et quatre ouvrages qui sont des classiques. **Mémoires d'outre-tombe,** René de Chateaubriand, tomes 3 et 4 (dernier de la série), **Contes fantastiques** d'Hoffman, tome 3 (No 378, également dernier de cette édition) comprenant «Le chat Murr» et «Les souffrances musicales du maître de chapelle Jean Kreisler», enfin **Lucien Leuwen,** Stendhal, tome 2 (No 351). Tous les ouvrages de GF Flammarion sont présentés avec des analyses et notes détaillées.

Il y a des trésors dans les livres de poche. Ne pas les oublier.

Paul MANCEL

Traduction et qualité de langue

ON ne saurait assurer la qualité du français au Québec à coups de lois ou de règlements, estime M. Michel Plourde, président du Conseil de la langue française.

À son avis, la qualité et la vitalité du français dépendent de la population, et notamment des traducteurs, dont il importe d'améliorer la formation à long terme, compte tenu du rôle linguistique considérable qu'ils jouent au Québec.

M. Plourde tirait ainsi les conclusions du colloque «Traduction et qualité de langue», qui réunissait cette semaine à Hull quelque 200 traducteurs, terminologues et communicateurs. La rencontre était organisée par la Société des traducteurs du Québec et le Conseil de la langue française.

M. Plourde a fait valoir que la traduction, facteur d'anglicisation et de dépersonnalisation culturelle, occupe encore une place démesurée dans le paysage linguistique du Québec. La rédaction directe en français devrait, selon lui, être beaucoup plus répandue dans tous les secteurs.

Divers conférenciers ont d'ailleurs souligné qu'une forte proportion des textes diffusés au Québec sont le fruit d'une traduction ou d'une adaptation quelconque à partir de l'anglais. C'est le cas des quotidiens, où la proportion des nouvelles traduites en partie ou en totalité peut varier de 30 à 50%, et même davantage. De même, en publicité, les grands annonceurs nationaux recourent encore à la traduction ou à la «traduction-adaptation» pour environ 85% des réclames.

Pour sa part, le président de la Société des traducteurs, M. Pierre Marchand, a préconisé au terme du colloque une large concertation entre tous les langagistes (journalistes, rédacteurs, traducteurs, terminologues, professeurs de français, linguistes, etc.) afin qu'ils prennent bien conscience de leurs préoccupations professionnelles respectives avant de songer à définir une politique de la qualité de la langue. «Ayons le courage, a-t-il affirmé, de reconnaître que l'objectif de chacune de ces professions *n'est pas* la qualité de la langue.»

Celui qui serait responsable d'une éventuelle politique de la qualité de la langue a également d'autres préoccupations et objectifs. Le ministre chargé de l'application de la loi 101, M. Gérald Godin, qui devait prononcer l'allocution de clôture du colloque, a dû se faire excuser en dernière heure, étant retenu à Québec par des tâches plus urgentes...

P.M.

Les Beaux SAMEDIS
de la librairie
HERMÈS
Élisabeth Marchaudon, libraire
vous donne rendez-vous de 14h à 16h
aujourd'hui avec
Nicole Brossard
auteure de
"Picture Theory"
publié aux éditions
Nouvelle Optique
le 12 février avec
Jean Éthier-Blais
le 19 février avec
Edouard Glissant
le 26 février
Mikel Dufrenne
le 5 mars
Charlotte Boisjoli
1120 ouest, av. Laurier
(entre Querbes et De l'épée)
Outremont, Montréal
Tél.: 274-3669

LE NOROÎT
souffle où il veut
NOUVEAUTÉS



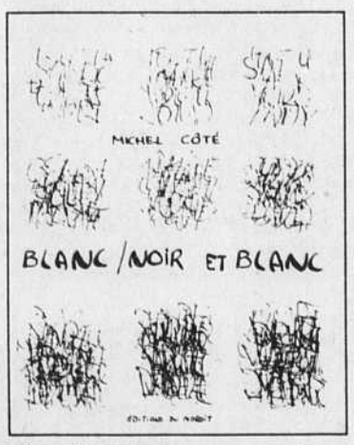
Paul Chanel Malenfant
LE MOT À MOT
avec dix dessins de
Réal Dumais
90 p.; $10



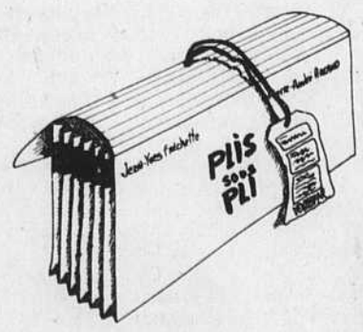
Jean-Noël Pontbriand
ÉPHÉMÉRIDES
précédé de **DÉBRIS**
116 p.; $10



Marie José Thériault
INVARIANCE
suivi de
CÉLÉBRATION DU PRINCE
avec neuf dessins de
Charles Lemay
81 p.; $10



Michel Côté
BLANC / NOIR ET BLANC
poèmes et graphies imprimés
en sérigraphie sur papier
Byronic et Unryu. Tirage limité
à 150 exemplaires numérotés.
Emboîtage de Pierre Ouvrard.
$60 (disponible chez l'éditeur)



Jean-Yves Fréchette et
Pierre-André Arcand
PLIS SOUS PLI
Tirage limité à
150 exemplaires
numérotés. $35.
(disponible chez l'éditeur)

Une performance de lecture/écriture conçue et préparée par Jean-Yves Fréchette, exécutée par Pierre-André Arcand pendant un vol transatlantique Montréal-Paris. Le travail se compose d'une enveloppe accordéon contenant les lettres d'instructions, les objets, les outils et les douze (12) plis auxquels il fut répondu sur chacune des enveloppes qui les renfermaient. Assemblé manuellement et reproduisant le plus fidèlement possible l'ensemble original, *Plis sous pli* est à la fois objet, coffret, trousse, événement-livre, recueil nomade que d'autres lectures sont appelées à manipuler dans leurs propres parcours. Un livre à décacheter, à déplier, à lire, à voir, à récrire si l'on veut.

En principe, nos ouvrages sont disponibles en librairie. Demandez-les. Si vous n'arrivez pas à les trouver (c'est sans doute parce qu'ils ont déjà été vendus!), vous pouvez les commander directement chez nous.

ÉDITIONS DU NOROÎT
Case postale 244
Saint-Lambert (Québec)
J4P 3N8

éditions hurtubise hmh ltée



Vient de paraître
Fragments indicatifs
Récits posthumes • Jean Racine
préface de Laurent Mailhot
coll. L'Arbre HMH • 304 p. - 14,95 $

Léandre et son péché
Danielle Trudeau
126 p. - 8,75 $



En vente chez votre libraire
7360, boul. Newman, LaSalle, Qc H8N 1X2 tél.: 364-0323

«Rétroviseurs»: pour se divertir

par
Jean Royer

Jean-Marie Poupart,
Rétroviseurs, récit illustré par Yvan Lafontaine.
Montréal, Leméac, 1982.
111 pages.


Jean-Marie Poupart

JEAN-MARIE Poupart cultive l'écriture du quotidien, du moi intérieur et du clin-d'oeil. Ordinairement, si l'on peut dire, il se divertit au moins autant qu'il peut faire plaisir à ses lectrices et lecteurs. Cette fois, avec *Rétroviseurs*, il ouvre l'oeil. Grâce aux lithographies de son complice Yvan Lafontaine, avec qui il a réalisé un vrai roman illustré. Cette fois, ajoutons-le, le divertissement est assez efficace, même s'il est loin d'être parfait.

Marc et Armande sont amoureux mais momentanément séparés dans leur vie quotidienne. Pour tout dire, chacun dans son auto, ils vont se rejoindre. Et chacun sur sa route vers le rendez-vous amoureux fait son petit monologue intérieur sous la plume de Poupart et le regard de Lafontaine. «Monologue», c'est déjà beaucoup dire: appelons cela «flashes» ou digressions ou même pensées perdues. Préoccupations matérielles, sentimentales et métaphysiques nous font voir le coq-à-l'âne de ces deux esprits épris l'un de l'autre.

Parfois des rêves se mêlent d'apparaître au rétroviseur de leur âme en peine. Le romancier et l'artiste ont même choisi de conclure le voyage par le fantastique. C'est là cependant une conclusion qui pêche d'un grand écart avec la profondeur de la psyché des deux personnages.

Non, décidément, je ne verrais pas Poupart comme un écrivain influencé par la psychanalyse! Il a beau fouiller le moi, il n'atteint pas souvent le sur-moi. Nous restons au niveau des pensées anodines qui nous traversent l'esprit quand on écoute les rengaines de la radio au volant de son auto. Cependant, je vous assure que tous les piétons y trouveront quelque divertissement. C'est le mérite de ce petit livre d'un écrivain dont il faut vanter le sens de l'observation en même temps que le sens de l'humour.

Poèmes d'espoir et poèmes de faubourg

Collection «Poésie/Gallimard»: Yves Bonnefoy, **Poèmes;** Alain Bosquet, **Sonnets pour une fin de siècle;** Victor Hugo, **Les Chansons des rues et des bois;** Pierre Mac Orlan, **Poésies documentaires complètes.**

LA poésie de Bonnefoy porte le sentiment d'un monde perdu. Elle se fait quête du réel et de l'immédiat et c'est là son espoir, son avenir. Le poète explore son rapport au monde. Ici et maintenant, traversé de son désir, il se souvient et il espère. Quoi? Que la vie n'est pas un rêve, que la vie n'est pas ailleurs, que la vie n'est pas un «leurre». Il se situe ainsi «entre deux mondes»: celui de la plénitude du sens, monde perdu, et celui de la parole qui le réinvente, ce monde habitable redécouvert par la poésie.

Dans ce nouveau livre de Bonnefoy de la collection «Poésie», on retrouve, non plus seulement les deux premières mais aussi les quatre grandes parties de sa poésie publiée. Pour le cheminement du grand amoureux de l'art qu'est aussi Bonnefoy, on peut lire dans sa collection «Champs» de Flammarion, *L'Arrière pays*, originellement publié dan la célèbre collection de Skira «Les sentiers de la création».

Alain Bosquet, lui aussi, est choyé par Gallimard. Deux ans à peine après la publication des *Sonnets pour une fin de siècle*, les revoici dans la collection «Poésie». Ces poèmes se veulent les plus «contemporains» et sont en réalité tout à fait cinglants de vérités. Bosquet nous les présente d'ailleurs ainsi: «Il est temps de mettre Pégase sur pneus, un radar entre les ailes. Le réel a disparu depuis trente ans de notre poésie. Lutte contre le signifiant, attentat contre le verbe, dynamite sous les mots: l'aléatoire s'entoure de cent pièges et mille feintes. Le poète, en moi, est complice quelquefois de ces énigmes au sein du mystère. Le critique, le romancier, le citoyen déplorent tant de distance, qui finit par se muer en lâcheté. Je ne vois dans aucun poème nos vérités terrorisantes, ou les mythes qui nous font vivre; personne ne les change en objets d'art. Notre poésie ne sait pas ce qu'est un P.-D.-G., un magnat du pétrole, un événement télévisé, un sex shop, une militante féministe, un obsédé entre deux sodomies, un tranquillisant bleu pâle, une assurance sur la sottise, un congé impayé, un placard publicitaire, une nymphomane, une génération inarticulée».

Plus loin, Bosquet affirme: «Ces sonnets forment un journal intime vociféré à la figure d'un temps privé de critères. Je réclame le droit à la violence et à l'angélisme inextricablement unis...» Ses poèmes font foi en tout cas d'un cheminement authentiquement contemporain. Et cette poésie ne se gêne pas pour décrire un enfer moderne.

Victor Hugo, plus prétentieux que Bosquet dans l'intime, croyait pour sa part que le poète doit éduquer le petit peuple. C'est un peu la morale de ces *Chansons des rues et des bois* à défaut de se faire chansons des faubourgs.

Le poème des faubourgs, c'est chez Mac Orlan qu'on peut le trouver. Il faut remercier Gallimard de nous donner enfin ces *Poésies documentaires complètes*, où la caméra de Mac Orlan se promène dans Paris, de nuit autant que possible. Avec lui, nous naviguons en plein fantastique social, entre les chansons et les romans. Sans oublier quelques poèmes retrouvés.

Jean ROYER

LA REVUE DES REVUES

L'ÉQUIPE de la revue *Liberté* vient de se lâcher lousse, si l'on peut dire, dépassant l'humour décevant de leur ancienne chronique «À suivre», dépassant ses velléités pamphlétaires occasionnelles, oubliant presque un certain air hautain devant la production québécoise récente pour s'attacher au moins à nos «classiques» avec une anthologie irrésistible intitulée: «Nos écrivains par nous-mêmes».

Sous la couverture qui renvoie à celle de nos chers classiques Larousse, avec en plus la fleur de lys, le no 145 de *Liberté* (février 1983) nous livre les «manières» de plus d'une trentaine d'écrivains québécois, de Anne Hébert à Yolande Villemaire, de Jean Éthier-Blais à André Major, de Jacques Ferron à François Charron. Cette entreprise de pastiches dénote certainement une bonne santé littéraire. Certains de ses modèles d'humour sont d'ailleurs remarquables. Le rire de *Liberté* devient mordant, tordant, virtuose, méchant, rabelaisien, sportif, originel et original.

On peut se dire que *Liberté* aurait pu laisser tomber le pastiche de Léandre Bergeron et ne pas se faire sexiste dans le cas de Louky Bersianik. Mais il faut surtout lire ces petits chefs-d'oeuvre d'humour que sont les pages à la manière de Gilles Archambault et Gérard Bessette, Marie-Claire Blais et Jacques Brault, Paul Chamberland et Gilles Cyr, Philippe Haeck et Michèle Lalonde, Paul-Marie Lapointe et Gaston Miron, Pierre Vadeboncoeur et Yolande Villemaire, pour ne nommer que ceux-là. Un numéro de *Liberté* qu'il ne faut certes pas rater.

■

Du côté de la littérature, Jean-Marc Desgent publie son septième recueil par les soins des *Herbes Rouges*, no 106, octobre 1982 (livraison d'automne en retard), en même temps qu'il publie un texte dans *La Nouvelle Barre du Jour*, no 121, janvier 1983: «Prologue à la rencontre des dieux». La NBJ publie aussi des textes de Denis Aubin, Denise La Frenière, Denuis Saint-Yves, Francis Catalano ainsi que des essais de Line McMurray et Suzanne Paquet.

■

La revue acadienne *Éloïzes* (prononcez «éloèse» et comprenez ce vieux mot français comme celui de l'éclair en Acadie), automne 1982, nous propose dans sa dernière livraison une série de textes qui sont autant de preuves de la vitalité et de la modernité de la littérature acadienne. Les poètes acadiens ont depuis 10 ans lâché les mythes et le folklore pour s'attaquer au réel contemporain. Lisez, entre autres, les poèmes tour à tour cinglants, ironiques ou suggestifs de: Rose Després, Raymond LeBlanc, Suzanne Robichaud, Rino Morin, Lilianne Cormier, Guy Arsenault, Dyane Léger, Louis Gauthier, Claire Gagnon, Jean Arceneaux, sans oublier la quinzaine d'autres écrivains qui participent à ce numéro de la revue de l'Association des écrivains acadiens.

■

Le numéro d'hiver de *Parachute* (no 29) continue la politique de la couverture couleur avec une photographie du salon d'exposition que l'artiste d'avant-garde russe El Lissitzky créa en 1926. Au sommaire, des articles sur le photographique dans l'art américain, sur Jean-Marie Martin, jeune peintre québécois, sur le vidéo d'art, ainsi que des chroniques sur les divers événements récents.

■

Le magazine *La Vie en rose* (no 9, janvier 1983), dont le contenu s'ouvre de plus en plus sur des points d'intérêt culturel et en profondeur, nous propose un sommaire varié. En plus de quelques articles émouvants et inquiétants sur la façon dont on traite les vieilles dans cette société, on peut lire une entrevue avec le peintre Louise Gadbois, une fiction de Carol Amen, un reportage sur le viol en France ainsi que des chroniques de spectacles et de cinéma. Enfin, Jovette Marchessault fait le portrait de quelques grandes féministes des deux derniers siècles.

■

Aux *Écrits du Canada français*, (no 46), il faut signaler des poèmes de Pierre Trottier, un essai de Naïm Kattan et deux textes inédits de Charles Du Bos sur Pascal.

■

Le Regroupement des auteurs de l'Est du Québec en est déjà à son sixième numéro de la revue *Urgences*. La revue est maintenant distribuée par Diffusion — Parallèle dans 250 points de vente. Au sommaire de ce dernier numéro, des textes de huit des meilleurs écrivains de la région: Sonya Anguelova, Christine Bernard, Richard Corriveau, Gilbert Dupuis, Susane Hurtubise, Marie-Andrée Massicotte, Andréa Moorhead et Michel Savard.

■

La revue Prétexte, un collectif du département d'études françaises de l'Université de Montréal, vient de publier un numéro sur le thème de la ville (vol. 4, no 1). Cela donne un entretien de Diane Pavlovic avec Jean-Paul Daoust et divers textes cernant la ville par des étudiants. Intéressant.

■

Le numéro 43 (novembre 1982) de *Vagabondages*, la revue de poésie bien parisienne, a pour thème «Poètes en colère». Un éditorial de Jean Orieux et comme poète du mois: Voltaire.

■

Au sommaire de la revue politique *Conjoncture*, (no 2, automne 1982), un dossier sur la culture, avec Michel Freitag, Marcel Rioux, Daniel Villeneuve, Jacques Pelletier, Guy Bellavance, Jean-Claude Richez et Hélène Blais. Un dossier passionnant.

Dans la dernière de *Jonathan*, un article de Gloria Escomel s'attaque au *Matou* dont l'auteur, Yves Beauchemin serait un raciste. L'article pose la question dès les premières lignes de la façon suivante: «La chose est bien connue: c'est par les médias et les oeuvres les plus populaires que l'on peut le mieux conditionner ou renforcer les préjugés du grand public».

■

La Petite Revue de Philosophie du Collège Édouard-Montpetit (automne 1982, vol. 4, no 1) nous propose un drôle de thème: «la lecture difficile». Au sommaire, des textes sur Barthes, Ponge et Machiavel, entre autres. Claude Beausoleil, pour sa part, fait le point sur la poésie québécoise en revues depuis 10 ans. Signalons la tenue remarquable de ce numéro.

■

De même, la revue *Philosophiques*, de la Société de philosophie du Québec (éditée par Bellarmin), nous propose des articles bien diversifiés dans sa livraison d'automne, sur Gilson et Leibnitz, sur Fernand Dumont et sur certaines publications récentes.

■

Enfin, le numéro 16, hiver 1983, des *Cahiers des arts visuels au Québec* vient de paraître. Cette revue trimestrielle se veut un forum pour les créateurs et créatrices. Les artistes de toutes disciplines peuvent y prendre la parole. On y suit également l'actualité des arts visuels. La revue est distribuée en France et au Canada. Au sommaire du numéro 16, des articles sur la recherche en art et sur le livre d'artiste.

Jean ROYER

Littérature fantastique

AVORIAZ (AFP) — L'écrivain français Frédérick Tristan a remporté le prix de Littérature fantastique décerné dans le cadre du récent Festival d'Avoriaz pour son roman *La Cendre et la foudre* (André Balland).

Ce prix, créé en 1978, garantit une publication dans le livre de poche avec un premier tirage de 25,000 exemplaires. Il récompense un roman fantastique français ou étranger publié dans l'année.

Frédérick Tristan, né en 1931 à Sedan, est un spécialiste de l'Asie. *La Cendre et la foudre*, dédié à Akira Kurosawa, raconte l'épopée légendaire d'une société secrète chinoise, la fraternité des Hung sous la dynastie Ming. Frédérick Tristan est déjà l'auteur notamment de *Le train immobile* (1979) et *Le Signe égal du ciel* (1972).



DICTIONNAIRE CRITIQUE DE LA SOCIOLOGIE.

Par Raymond Boudon et François Bourricaud.

Ni encyclopédie, ni lexique, ce dictionnaire s'efforce de repérer les questions fondamentales de la sociologie, de débusquer les idées reçues sur la nature du social et de mettre en évidence la liaison entre certains concepts fondamentaux. Il présente une analyse critique de la tradition sociologique : il scrute les imperfections, incertitudes et failles des théories sociologiques, mais aussi les raisons de leur réussite. 672 pages - 87,25 $

puf

LES LIVRES DES PUF QUESTIONNENT LE MONDE

Distributeurs exclusifs: les éditions françaises 1141 rue Ampère, Boucherville, J4B 5W2 tél.: (514) 641-0514

LES NOUVEAUTÉS DUPUIS

EN VENTE PARTOUT

SCHTROUMPF No 11 6,95$ — SPECIAL LUCKY LUKE No 6 13,85$ — SPIROU ALBUM + No 4 3,75$



PECHES DE JEUNESSE No 15 6,95$ — HERMANN No 2 6,95$ — LES CENTAURES No 1 6,95$

2 NOUVELLES COLLECTIONS POUR LES PETITS

LES MINI-SCHTROUMPFS

BROCHES
FORMAT 14cm x 13cm
16 PAGES
1,50$ chacun

1 Le gâteau des Schtroumpfs
2 La Schtroumpfette et la lune
3 Le Schtroumpf à l'envers
4 Le Schtroumpf qui vole
5 Le Vilain Schtroumpf
6 Le Schtroumpf Vagabond



LES MIGNONS COMPAGNONS

CARTONNES
FORMAT 20cm x 15cm
12 PAGES
5,95$ chacun

1 Le Mignon Ourson
2 Le Mignon Chaton
3 Le Mignon Petit Chien
4 Le Mignon Panda

Granger DISTRIBUTION EXCLUSIVE 210, boul. Crémazie ouest, Montréal, Québec, H2P 2S4 Tél.: (514) 389-3561

Université de Montréal
Faculté des arts et des sciences

Nouveau
Formation sur mesure

Baccalauréat individualisé
pour une adéquation parfaite entre votre programme de formation et vos besoins spécifiques

Date limite d'admission
Le 1er mars 1983

Conditions d'admission
Détenir le diplôme d'études collégiales ou l'équivalent, ou encore avoir atteint l'âge de 21 ans et faire preuve d'une préparation suffisante.

Formulaires d'admission
Bureau du registraire
C.P. 6205, succursale A
Montréal (Québec)
H3C 3T5

Tél.: (514) 343-7076

Renseignements
Service facultaire de gestion des études
Université de Montréal
Pavillon Lionel-Groulx
3150, rue Jean-Brillant (rez-de-chaussée)
Montréal (Québec)
H3C 3J7

Tél.: (514) 343-6012



BOURDIEU

LEÇON SUR LA LEÇON 5.00$

Une leçon d'extrême lucidité... Quand on a lu Bourdieu, on n'est plus tout à fait le même : on ne peut plus enseigner, adhérer, militer, croire, aimer, jouer, lire comme avant.

L'Education



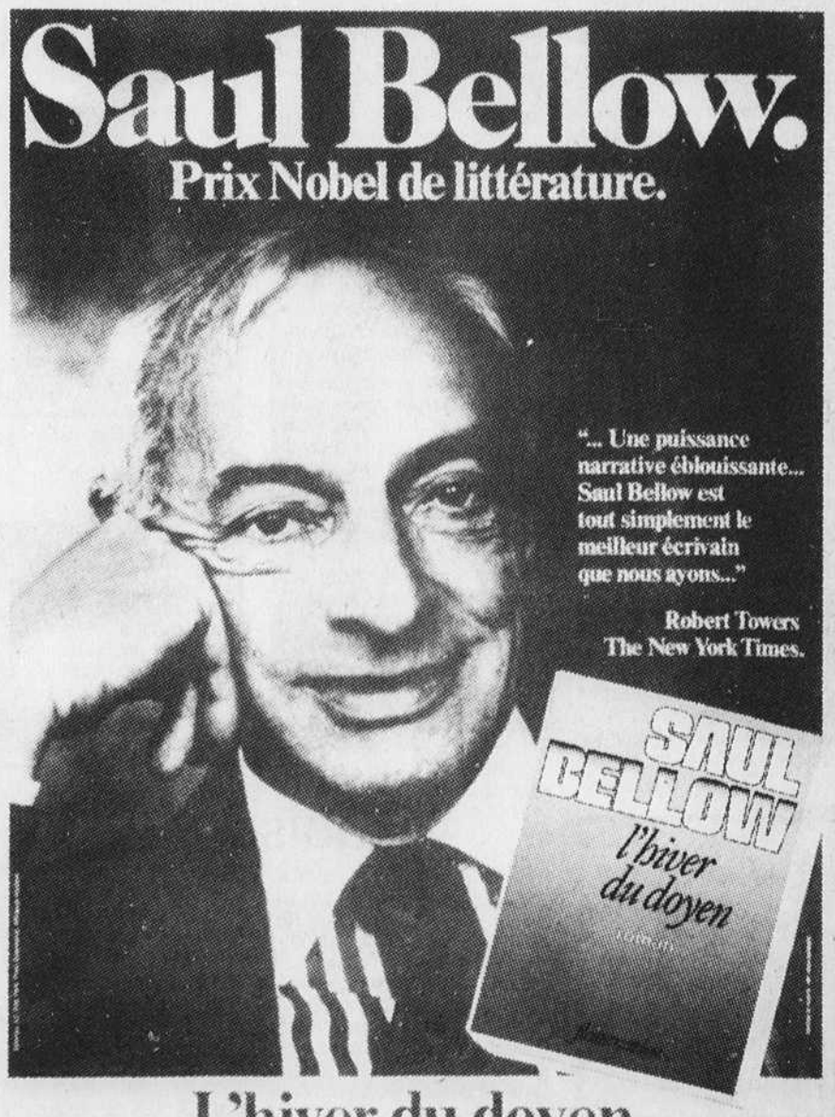
1980 **QUESTIONS DE SOCIOLOGIE** 10.25$
LE SENS PRATIQUE 20.80$
1979 **LA DISTINCTION** 25$

et également, en collaboration
LES HERITIERS - LA REPRODUCTION - UN ART MOYEN
L'AMOUR DE L'ART - LE DERACINEMENT - ALGERIE 60

☆m AUX EDITIONS DE MINUIT

ARL

Saul Bellow.
Prix Nobel de littérature.



L'hiver du doyen.

en vente dans toutes bonnes librairies
les éditions Flammarion ltée

les carnets de Jean Éthier-Blais

IL y une génération de Québécois qui, sans avoir lu son oeuvre, a vécu dans l'admiration du Frère Marie-Victorin. De toute évidence, il fut la gloire de la Congrégation des frères des écoles chrétiennes.

Il fut un grand savant. C'est grâce à lui que les jeunes naturalistes firent tache d'huile dans les collèges. Nous apprîmes à connaître la flore de notre pays parce que le Frère Marie-Victorin en systématisa l'étude, que, par ses écrits, il en répandit l'intérêt.

Contemporain de l'abbé Groulx, d'Olivier Maurault, des grands penseurs nationalistes de l'après-guerre, le Frère Marie-Victorin fut profondément marqué par le contexte historique de cette époque. Aussi sa vision de la nature est-elle marquée par la présence, sur les rivières, dans les champs, au sommet des montagnes, de ces ancêtres à nous qui furent découvreurs, paysans, explorateurs. Le Frère Marie-Victorin fait de la nature un élément historique nécessaire. Dans son oeuvre, elle respire, elle parle à l'observateur, elle vit.

M. André Gaulin vient de faire reparaître (Éditions Fides, collection du Nénuphar) les *Croquis laurentiens* de l'illustre Frère. On s'étonne que personne n'ait songé à le faire plus tôt. Il y a, dans ces pages qui sont descriptives par la force des choses, un sens du merveilleux, de l'étonnement devant l'univers qui a quelque chose à la fois de naïf et de touchant. Voilà un grand savant, qui sait tout des schistes et des strates géologiques, qui peut situer telle montagne dans l'éruption générale de la couche terrestre et qui pourtant réagit devant la richesse de ce monde physique qui l'entoure exactement comme le firent les premiers Français qui vinrent en Amérique.

Étonnement et comme de l'effroi. Tout lui paraît immense, tout semble l'écraser. Jamais je n'ai lu, comme ici, des pages qui dépeignent avec plus de force dans la ligne générale et plus de nuances dans le détail ce rapport d'admiration et de crainte qui est à l'origine de note conception de la nature. Le Frère Marie-Victorin, par l'art qu'il possède à fond de décrire, nous explique pourquoi le combat avec la nature, et contre elle, est au centre de notre évolution.

Ainsi, dans son évocation du lac Témiscamingue, il commence par évoquer Chevalier de Troyes, Jacques de Sainte-Hélène et Le Moyne d'Iberville (quels beaux noms! et pourquoi n'en portons-nous plus de pareils?) qui, les premiers des nôtres, virent l'immensité de ce lac. Voici la description des canots: «Et je les vois, les grands canots causus de fibres, aux proues en crosse, débordants de feutres larges et de pourpoints de cuir, glisser sur l'eau profonde entre les murailes granitiques de cette gorge qui, insensiblement, sans hâte, s'élargit et devient, sans que l'on y prenne garde, une petite mer intérieur.»

Il n'est plus question de la rencontre de trois hommes et d'un continent, mais de celle de trois hommes qui n'en font qu'un et que nous appellerons l'Ancêtre et d'un autre être, tout aussi vivant, qui sera à la fois l'ami et l'ennemi, la Nature nord-américaine. Le Frère Marie-Victorin a bien saisi qu'entre nous et notre univers physique, le lien est anthropomorphique. On peut dire que notre littérature sort de cette confrontation.

Nous en vivons du reste toujours et voilà ce qui rend les *Croquis laurentiens* si intéressants aujourd'hui. Car, en réalité, ce Québec dont on nous parle sans cesse comme d'un être mystique, dont nous nous gargarisons pour l'avenir, nous ne le connaissons pas. Les regards des Québécois se tournent plus volontiers vers la Floride que vers le lac Saint-Jean. Le grand mérite de la génération du Frère Marie-Victorin aura été de déchiffrer notre terre ancestrale comme s'il s'était agi d'un palimpseste. Ils voulurent reconstituer deux mémoires; ou plutôt reconstituer une mémoire et créer l'autre.

Ainsi, dans ses descriptions de paysages, le Frère Marie-Victorin commence pas susciter l'image géologique, celle qui reçut l'empreinte première des Indiens. Ce sera le palimpseste antérieur. Une image saisissante intevient ici, celle de la tombe. M. André Gaulin, dans sa préface, note le caractère mélancolique de cette écriture. Il la rattache à notre mélancolie nationale. qui est, ajouterai-je celle des hommes du Nord, que la joie salue au passage, mais sans s'arrêter.

Sur la tombe, qui ne peut signifier que la mort, le Frère Marie-Victorin élève la croix, symbole de la résurrection. Le premier texte a été effacé, les Indiens, sur lesquels il est convenable de s'apitoyer, ont disparu. Les Blancs, qu'il s'agisse des Français ou des marchands de la baie d'Hudson, ont fait place nette. Une nouvelle civilisation peut naître en terre américaine. Le vrai palimpseste surgit devant nos yeux et c'est celui-là que les hommes de la génération du Frère Marie-Victorin se crurent appelés à faire connaître. C'est pourquoi, dans ses écrits, les rappels du passé s'accompagnent de façon automatique d'une invocation au présent.

Nulle part dans ce texte la nature n'est plus humanisée (tout en restant sauvage) que dans sa description de l'île d'Anticosti. L'allusion à Richepin est amusante. L'île apparaît comme un dieu bénéfique et maléfique à la fois. La parole écrite sert à conjurer le malheur et le Frère Marie-Victorin raconte par le menu sa découverte de l'intérieur de cette grande île qui ouvre et referme la mer.

Je tiens à le noter; pour le Frère Marie-Victorin (qu'il en ait pris conscience ou non, peu importe), l'écriture reste un moyen et sans doute le plus éminent de conjurer les fureurs du Dieu-Nature. Il avance en elle, s'étant au préalable entouré de guides qui sont aussi des chamans, qui, par leur présence même, rendent la nature accueillante, comme un ambassadeur ennemi qui se fait précéder d'un introducteur bien en faveur. Ces intermédiaires sont soit des ancêtres voyageurs, dont la nature reconnaîtra les traits dans le nouveau venu, soit des habitants des forêts.

L'un d'eux, à Anticosti, se nommera Alfred Malouin. Il est essentiel que le nom soit proféré, ce nom qui a pour la nature un sens précis. Comme dans les opéras de Wagner, les héros ne peuvent conquérir le monde ou le trésor qu'à partir du moment où ils entrent en possession de ce trésor inestimable de prix qu'est le nom. Malouin, le nom évoque aussi le passé, la France, les découvreurs. La filiation est évidente. Il a une belle tête blanche, pleine d'histoires et un coeur d'or. C'est nous tous que le Frère Marie-Victorin décrit ainsi. Dans le trésor de nos rêves, ce livre est un diamant.

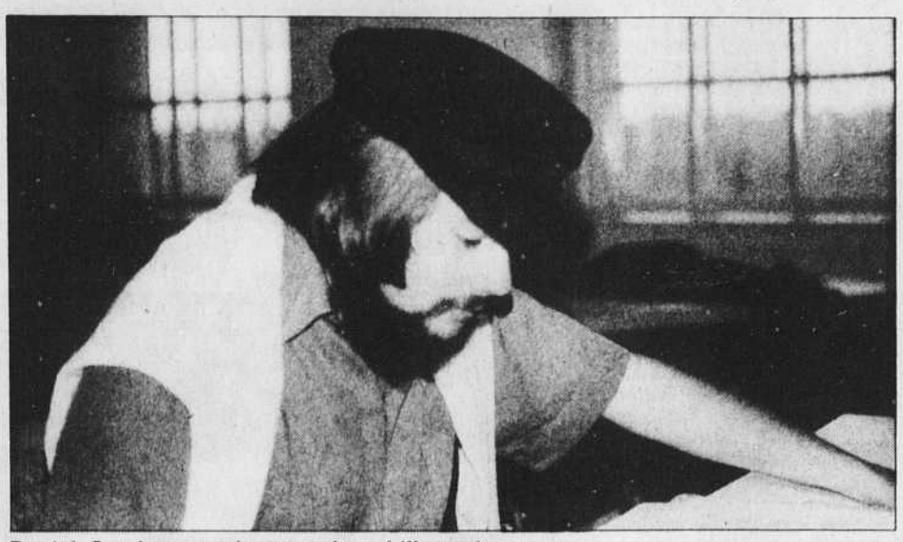
La science-fiction et le «fantastique» pour jeunes

par Monique Poulin

RÉUNIR faits historiques, sciences et imagination dans des romans capables de passionner les jeunes: voilà le défi que s'est donné Daniel Sernine, auteur montréalais spécialisé en «fantastique» et science-fiction.

Daniel Sernine est né à Montréal en 1955. Déjà, à 11 ans, il écrit pour se distraire. Puis, il fait des études en histoire à l'Université de Montréal et termine une maîtrise en bibliothéconomie en 1977. Ces études lui sont très utiles pour écrire ses romans puisque plusieurs d'entre eux se situent dans le passé, en Nouvelle-France, et font intervenir la sorcellerie.

Daniel Sernine écrit également des nouvelles et des romans pour adultes dans la même veine. Il collabore à la revue *Solaris*, spécialisée en science-fiction et fantastique. C'est par la découverte de cette revue (anciennement *Requiem*) qu'il a commencé à écrire professionnellement en 1975. «Je découvrais qu'il existait un débouché, dit-il. Alors, j'ai écrit de façon plus sérieuse, plus délibérée.» En 1977, il remportait, avec *Exode 5*, le prix Dagon. Ce dernier, devenu le prix international Solaris, récompense chaque année la meilleure nouvelle de science-fiction pour adultes. Daniel Sernine a remporté le prix Solaris 82 avec un texte intitulé *Loin des vertes prairies*. Depuis, grâce à des bourses, il arrive, depuis cinq ans, à se consacrer entièrement à l'écriture.



Daniel Sernine: enseigner mais subtilement.

Écrire pour les jeunes semble réussir à Daniel Sernine. Ses romans, à l'action habilement menée et au vocabulaire fertile, sont écrits dans un style coulant, avec un contenu riche de connaissances. «Je n'aime pas en général un livre pour jeunes qui a des intentions didactiques évidentes, mais si je peux habilement renseigner, éduquer le jeune sur un sujet et sans que ça ne paraisse trop, c'est tant mieux. Par exemple, dans *L'Épée Arhapal*, je pense avoir expliqué aux jeunes les castes qui existaient dans l'Ancien Régime, sans que l'intention didactique paraisse.»

Justement, dans *L'Épée d'Arhapal*, l'action se situe en 1692, en Nouvelle-France. L'auteur utilise-t-il des faits véridiques? «Sauf certains noms des villes qui sont fictifs, affirme Daniel Sernine, le reste est conforme à l'histoire. Je ne dis rien qui soit contraire aux faits historiques. Quand je mentionne les guerres, ce sont des guerres qui ont eu lieu, aux dates où elles ont eu lieu, avec les péripéties qui auraient pu avoir lieu. Ce n'est jamais en contradiction avec les faits historiques même si c'est fictif.»

Dans le cas de la science-fiction, on n'a plus à faire avec l'histoire, mais (entre autres) à des expériences scientifiques. Ces expériences sont-elles véridiques ou purement imaginaires? «Je prends un peu de liberté avec les faits, comme dans *Organisation Argus*. Je crois que je reste dans une certaine ressemblance scientifique. Je pense, par exemple, au savant, le Dr Guillon qui fait des expériences sur l'épilepsie et ce qui l'a amené à découvrir les ondes Kappa. Ce qui est vrai là-dessus, c'est que l'épilepsie est due à des «orages électriques» qui se passent dans le cerveau, à une perturbation des impulsions nerveuses. Il n'est donc pas invraisemblable que pour traiter l'épilepsie, on essaie de contrôler les ondes du cerveau. J'essaie de garder un contact avec la science en me tenant au courant de l'actualité scientifique par la lecture de revues.»

Science-fiction, fantastique, futur, passé, imaginaire, magie, on ne sait plus où situer tous ces mots. «Il y a une confusion de ces genres, explique Daniel Sernine. Pour la plupart des gens, tout ce qui sort de l'ordinaire, c'est de la science-fiction. Il y a des distinctions à apporter. Généralement, la science-fiction présente des thèmes comme des voyages dans l'espace, dans le temps, l'évolution future de l'humanité, etc. La science-fiction ne fait pas appel au surnaturel, elle fait appel plutôt à la science. Elle peut se situer dans le passé ou le présent, mais c'est généralement dans le futur.» «En fait, poursuit-il, c'est une catégorie de l'imaginaire parmi d'autres. Le fantastique, lui, fait plutôt appel au surnaturel, à l'intrusion de l'étrange ou de l'inconnu dans la vie quotidienne. Le fantastique exploite beaucoup la peur, l'horreur, l'angoisse; ce sont ses principaux moteurs. Une des sources du fantastique est ce que l'on appelait le roman noir, le roman gothique des XVIII et XIXe siècles. On y trouvait des conjurés, des assassins, de faux-revenants, des atmosphères ténébreuses».

Pour en revenir au roman pour jeunes, c'est surtout l'aventure, le mystère, qui plaisent aux lecteurs. Les enfants sont souvent la source d'idée pour un auteur, mais Daniel Sernine ne semble pas rechercher particulièrement le contact avec ses jeunes lecteurs. «Ils aiment Goldorak, dit-il, alors ils vont me demander beaucoup de batailles, beaucoup d'action. J'essaie de ne pas trop lésiner sur l'action, mais sans renoncer à donner un peu de profondeur aux personnages. Ce n'est peut-être pas la meilleure chose de ne donner aux enfants que ce qu'ils demandent.»

Ainsi, la science-fiction et le fantastique exigent une solide documentation. Daniel Sernine semble en savoir long sur l'histoire, il se base sur des hypothèses officielles pour mener la trame de ses romans. Il est intéressant de découvrir que ces genres ne relèvent pas que de l'imagination et de la croyance en l'au-delà, mais bien de connaissances et de faits véridiques se rapportant à l'histoire et à la science.

Daniel Sernine est lecteur de manuscrits aux Éditions Paulines, plus particulièrement responsable de la science-fiction dans la collection Jeunesse-Pop. C'est cette maison qui a publié ses premiers romans pour jeunes, *Organisation Argus, Le Trésor du «Scorpion», L'Épée Arhapal, La Cité inconnue.*

La suite du premier, *Argus intervient*, doit paraître en mars. À paraître aussi, *Ludovic*, un roman de «heroic fantasy» (chevaliers et magiciens), chez Pierre Tisseyre, en septembre.

Regain de qualité dans les illustrations

QUEL plaisir aux Éditions Héritage! Dans la collection «Pour lire avec toi», on assiste à un regain de qualité au niveau de l'illustration. En effet, *La Ville fabuleuse*, d'Henriette Major, et *Barnabée la Berlue, Le Réveil du dragon*, de Josseline Deschênes, nous proposent des textes illustrés, l'un par Suzanne Durnceau, l'autre par Suzanne Langlois. Ces dernières rehaussent la présentation de la collection par leurs illustrations très habilement exécutées. Du travail de professionnelles. L'illustration de Suzanne Duranceau dans *La Ville fabuleuse*, page 9, vaut la peine d'être mentionnée: l'arrière typique de nos maisons montréalaises avec leurs hangars et leurs balcons, est fort bien rendu.

Quant aux textes, ils vont de pair avec la qualité de la présentation. Henriette Major invite les jeunes lecteurs à se balader dans une ville de rêve. Josseline Deschênes, de son côté, nous conduitdans une Gaspésie pittoresque où une histoire plutôt drôle nous attend, une histoire empreinte d'une franche camaraderie.

Aux Éditions Garnier, des traductions de légendes japonaises nous transportent dans un monde fort différent: guerriers et force surnaturelle. *La Flûte d'Ushiwaka* et *La Millième Épée de Benkei*, deux albums illustrés par Suekichi Akaba et traduits par Garnier Frères, font partie de la collection Kaisei-Sha,«Les contes du Soleil Levant». Le texte, sur un ton narratif, nous entraîne sur les pas d'un prince qui partira bientôt pour venger son père déchu par l'horrible Taira. Les illustrations japonaises sortent de l'ordinaire. Elles sont simplement merveilleuses, avec des techniques propres aux japonais.

C'est dans l'Orient fabuleux que Flammarion nous conduit, avec une adaptation des *Mille et une Nuits*, aux éditions du Chat perché. Six contes choisis parmi les *Mille et une Nuits*, défilent dans un album aux illustrations abondantes et riches de couleurs, qui remplissent des pages complètes. Le texte, plutôt long (ce qui n'enlève rien à sa valeur) s'étire dans un style traditionnel de contes pour enfants. *Les Mille et une Nuits*, un classique que tout enfant se doit d'avoir dans sa bibliothèque.

Ne sortez pas ce soir les monstres sont arrivés!... de Babette Cole, chez Fernand Nathan et distribué par les Éditions France-Québec. Ce livre animé nous transporte à Frissonville où monstres et sorcières apparaissent en relief. Un livre que l'on déplie et replie, dans un sens, puis dans l'autre. Un livre qui s'entoure comme un paravent et nous montre la terreur de Frissonville. Mais, n'ayez crainte, car Frissonville est remplie d'humour. Un livre fort amusant.

Un autre livre à manipuler: *Le Tapis magique*, de R. Fowler, aux Éditions Buissonnières. Le jeune lecteur déplace lui-même le tapis magique pour s'envoler à travers des pages de voyages. Solidement fabriqué, le livre ne risque pas de se démantibuler au bout de cinq minutes par les petits doigts du lecteur qui cherchent à faufiler le tapis magique et à soulever les languettes surprises. Quand au contenu, l'enfant y découvre des notions de distance, d'espace, de contraste, d'excès, tout en s'amusant. Un livre bien imaginé pour les 5 ans et plus.

Gallimard nous offre un album fabuleux avec *La Guerre du froid*. Écrit par Peter Dallas-Smith, traduit par Sophie de Vogelas et illustré par Peter Cross, *La Guerre du froid* déborde d'imagination et d'infinis détails dans ses illustrations et jeux de mots. Déborde également de l'histoire elle-même (une guerre entre FrigoLand et RéchoLand) en nous amenant à travers des paysages, nous proposant de découvrir des visages minutieusement cachés dans une flore dessinée avec un si grand soin qu'aucun détail ne nous échappe.

D'ailleurs, on peut apprendre le nom de chacune des plantes croissant dans ces paysages grandioses, grâce au lexique qui s'y insère de façon très esthétique. Un album à plusieurs dimensions, et qui renseigne, et qui éblouit par sa diversité et sa qualité de présentation, et qui nous fait rire la guerre qui s'y déroule. Bon voyage à RéchoLand, mais prenez garde à la Falaise de non-retour!

Monique POULIN

Le cahier
CULTURE ET SOCIÉTÉ
du journal
LE DEVOIR
est dirigé par
Paul Morisset

LE MENSUEL DU MONDE DE L'ÉDITION
Livre d'ici

- Des reportages, des analyses, des inédits, des enquêtes et des critiques
- Des nouvelles du monde de l'édition, des commentaires sur les nouvelles parutions et des renseignements sur les nouvelles technologies
- Des textes signés Gilles Archambault, Albert Brie, Adrien Gruslin, Daniel Latouche, Gérald LeBlanc, Monique Roy, Jean Royer, Yves Taschereau et Jacques Thériault



Au sommaire du numéro de février:

- Un avant-goût de l'Encyclopédie de la musique au Canada
- J.-Z. Léon Patenaude et son «péché»
- L'édition de théâtre: plus de retours que de rappels
- Cahier spécial: 50 ans d'édition au Québec
  Les best-sellers, les grandes collections, le livre-jeunesse, les grands courants de l'industrie et les bonnes adresses
- Etc...

À venir: — La littérature de «dépanneur»
— Les guides touristiques «made in Quebec»
— Les coulisses du manuel scolaire
— Que reste-t-il de nos archives?

Je m'abonne à Livre d'ici

☐ 1 an (10 numéros) 8 $
☐ Abonnement groupé (10 et plus) 7 $ chacun
☐ À l'étranger 12 $

LIVRE D'ICI
445, St-François-Xavier,
Bureau 40,
Montréal, H2Y 2T1
Tél.: (514) 845-9183

2569

Nom: _____
Adresse: _____
Tél.: _____

Les gloires littéraires du Québec



Une anthologie de nos meilleurs écrivains. Vous y trouverez entre autres: Gaston Miron, Gabrielle Roy, Yves Thériault, Marie-Claire Blais, Antonine Maillet, Jacques Ferron, Victor-Lévy Beaulieu, André Major, Louky Bersianik, Gérard Bessette...

abonnez-vous sans tarder

Le numéro: 4$
Six numéros: 15$

LIBERTÉ
C.P. 399, Succ. Outremont
Montréal, Québec
H2V 4N3

s.v.p. nous retourner ce bon
nom .....
adresse .....
.....
☐ ci-joint un chèque ou mandat de 15$
☐ prière d'envoyer une facture

La revue Liberté est aussi en vente dans toutes les bonnes librairies

Publicité
Jacqueline Avril
Le DEVOIR
(514) 844-3361

Université de Montréal
Faculté des arts et des sciences

Faites votre choix

La Faculté des arts et des sciences met à votre disposition 95 programmes de premier cycle, dans les 46 disciplines ou champs d'études suivants:

Action communautaire
Activités psycho-éducatives
Anthropologie
Arts plastiques
Astronomie
Biochimie
Chimie
Criminologie
Démographie
Ethique
Etudes allemandes
Etudes anciennes
Etudes anglaises
Etudes arabes
Etudes cinématographiques
Etudes est-asiatiques
Etudes françaises
Etudes hispaniques
Etudes italiennes
Etudes juives
Etudes néo-helléniques
Etudes québécoises
Etudes russes
Etudes théâtrales
Géographie
Géologie
Histoire
Histoire de l'art
Informatique
Informatique appliquée
Linguistique
Mathématiques
Mathématiques et Informatique
Mathématiques et Physique
Philosophie
Physique
Psycho-éducation
Psychologie
Relations industrielles
Science politique
Sciences biologiques
Sciences de la communication
Sciences économiques
Service social
Sociologie
Traduction

On peut s'inscrire soit à quelques cours, soit à un de ces programmes, soit à une combinaison de programmes en vue d'un baccalauréat, à temps plein ou à temps partiel, le jour ou le soir dans bien des cas.

Date limite d'admission
1er mars 1983

Formulaires d'admission
Bureau du registraire
Case postale 6205, succursale A
Montréal (Québec)
H3C 3T5
Tél.: (514) 343-7076

Renseignements
Service facultaire de gestion des études
Université de Montréal
Pavillon Lionel-Groulx
3150, rue Jean-Brillant (rez-de-chaussée)
Montréal (Québec)
H3C 3J7
Tél.: (514) 343-6521

L'ÉVÉNEMENT TANT ATTENDU
ACCOUREZ ACCOUREZ à
LA GRANDE VENTE ANNUELLE de
LA LIBRAIRIE LEMÉAC
DÉBUTANT AUJOURD'HUI
L'OCCASION UNIQUE POUR PROFITER DE PRIX IMBATTABLES

20%
- SCIENCES HUMAINES*
- LIVRES TECHNIQUES ET SCIENTIFIQUES*
- DICTIONNAIRES USUELS*

20%
SUR LA
LITTÉRATURE DE JEUNESSE ET BANDES DESSINÉES

25%
• ALBUMS ET LIVRES D'ART

30%
•LITTÉRATURE ROMANS

40%
COLLECTIONS de POCHE:
LIVRE DE POCHE — J'AI LU — FOLIO — IDÉES — GARNIER — FLAMMARION — QUE SAIS-JE? — PETITE BIBLIOTHÈQUE PAYOT — 10-18 — CHAMPS — MARABOUT — MÉDIATIONS — PRESSES-POCKET — CLUB DES MASQUES — PRÉSENCE DU FUTUR — PETITE MASPÉRO — FLORALIES — POÈTES D'AUJOURD'HUI — POÉSIES ET CHANSONS — PETITS CLASSIQUES LAROUSSE ET BORDAS — ÉVOLUTION DE L'HUMANITÉ

BIBLIOTHÈQUE ET ENCYCLOPÉDIE AUX PRIX DE FRANCE

LA PLÉIADE
AUX MÊME PRIX QU'À PARIS

BIBLIOTHÈQUE

AUTEUR	TITRE	
Alain	Propos, I (1906-1936)	28.15
Alain	Propos, II (1906-1936)	28.15
Alain	Les arts et les dieux	29.45
Alain	Les passions et la sagesse	29.45
Apollinaire	Oeuvres poétiques complètes	30.20
Apollinaire	Oeuvres en prose, I (nouvelle édition)	31.90
Balzac	La comédie humaine, I "	32.25
Balzac	La comédie humaine, II "	32.25
Balzac	La comédie humaine, III "	33.75
Balzac	La comédie humaine, IV "	32.85
Balzac	La comédie humaine, V "	33.75
Balzac	La comédie humaine, VI "	37.50
Balzac	La comédie humaine, VII "	34.50
Balzac	La comédie humaine, VIII "	33.00
Balzac	La comédie humaine, IX "	34.50
Balzac	La comédie humaine, X "	33.00
Balzac	La comédie humaine, XI "	37.50
Balzac	La comédie humaine, XII "	41.25
Barbey d'Aurevilly	Oeuvres, I	35.65
Barbey d'Aurevilly	Oeuvres, II	33.00
Baudelaire	Oeuvres complètes, I	32.65
Baudelaire	Oeuvres complètes, II	34.50
Baudelaire	Correspondance, I	26.25
Beaudelaire	Correspondance II	26.25
Beaumarchais	Théâtre complet, Lettres	23.25
Bernanos	Essaie et écrits de combat, I	33.00
Bible (La)	L'Ancien Testament, I	34.70
Bible (La)	L'Ancien Testament, II	37.05
Bible (La)	Le Nouveau testament	28.15
Boileau	Oeuvres complètes	28.15
Bossuet	Oeuvres	30.40
Camus	Théâtre, récits, nouvelles	36.60
Camus	Essais	37.50
Casanova	Mémoires, I (1725-1756)	26.25
Casanova	Mémoires, II (1756-1763)	33.75
Casanova	Mémoires, III (1763-1774)	26.25
Céline	Romans, 1: Voyage au bout de la nuit (nouvelle édition)	43.15
Céline	D'un château à l'autre	27.10
Cervantes	Don Quichotte	32.25
Chateaubriand	Mémoires d'outre-tombe, I	29.10
Chateaubriand	Oeuvres romanesques, I	29.45
Chateaubriand	Oeuvres romanesques, II	33.00
Chateaubriand	Essai sur les révolutions. Génie du christianisme	33.00
Chenier	Oeuvres complètes	26.25
Claudel	Théâtre, I: Tête d'or...	29.45
Claudel	Théâtre, II: L'annonce faite Marie...	30.40
Claudel	Oeuvre poétique	26.25
Claudel	Prose	30.40
Claudel	Journal, I (1904-1932)	30.40
Claudel	Journal, II (1933-1955)	28.15
Constant	Oeuvres	33.00
Conteurs français du XVIe siècle		30.40
Coran (Le)		28.15
Corneille	Oeuvres complètes, I	36.60
Courier, P.L.	Oeuvres complètes	25.35
Cros/Corbière	Oeuvres complètes	29.45
Dante	Oeuvres complètes	33.75
Defoe	Romans, I: Robinson Crusoe...	28.15
Defoe	Romans, II: Moll Flanders.	35.65
Descartes	Oeuvres et lettres	30.95
Dickens	David Copperfield. Grandes espérances	31.90
Dickens	Dombey et Fils. Temps difficiles	28.15
Dickens	Pickwick. Olivier Twist	29.45
Dickens	Le magasin d'antiquités. Barnabé Rudge	29.45
Dickens	Nicolas Nickleby. Livres de Noël	29.45
Dickens	La petite Dorrit. Conte de deux villes	29.45
Dickens	La maison d'Apre-Vent. Récits pour Noël	34.50
Diderot	Oeuvres	30.00
Dostoïevski	Crime et châtiment	28.15
Dostoïevski	Les frères Karamazov	29.10
Dostoïevski	L'idiot	28.15
Dostoïevski	Les démons	28.15
Dostoïevski	L'adolescent	26.25
Dostoïevski	Récits, chroniques et polémiques	33.00
Dostoïevski	Journal d'un écrivain	30.00
Dumas	Les trois mousquetaires	33.00
Dumas	Le conte de Monte Cristo	33.00
Eluard	Oeuvres complètes, I	34.50
Eluard	Oeuvres complètes, II	32.25
Faulkner	Oeuvres romanesques, I	34.50
Fielding	Romans	30.40
Flaubert	Oeuvres, I: Tentation de St-Antoine..	26.85
Flaubert	Oeuvres, II: L'éducation sentimentale...	29.10
Flaubert	Correspondance, I	30.00
Flaubert	Correspondance, II	36.60
François de Sales	Oeuvres	33.00
Gide	Journal 1889-1939	33.75
Gide	Journal 1939-1949. Souvenirs	27.20
Gide	Romans, récits, soties, oeuvres lyriques	32.85
Gide	Anthologie de la poésie française	24.40
Giono	Oeuvres romanesques complètes, II	31.50
Giono	Oeuvres romanesques complètes, III	35.65
Giono	Oeuvres romanesques complètes, IV	34.50
Giono	Oeuvres romanesques complètes, V	34.50
Garcia Lorca	Oeuvres complètes (t1)	45.00
Giraudoux	Théâtre complet	54.40
Goethe	Romans	29.45
Gogol	Oeuvres complètes	39.40
Goldoni	Théâtre	
Green	Oeuvres complètes, I	26.25
Green	Oeuvres complètes, II	30.40
Green	Oeuvres complètes, III	33.00
Green	Oeuvres complètes, IV	33.00
Green	Oeuvres complètes, V	33.00
Hemingway	Oeuvres romanesques, I	28.15
Hemingway	Oeuvres romanesques, II	36.60
Historiens grecs t. 1	Hérodote/Thucydide	33.75
Historiens et chroniqueurs du Moyen Age		30.40
Historiens romains	Historiens de la République, I: Salluste, Tite-Live	25.35
Historiens romains	Historiens de la république, II: César	26.25
Homère	Iliade, Odyssée	29.10
Hugo	La légende des siècles. La fin de Satan. Dieu	33.00
Hugo	Les misérables	34.50
Hugo	Théâtre complet, I	33.00
Hugo	Théâtre complet, II	33.00
Hugo	Oeuvres poétiques, I	33.00
Hugo	Oeuvres poétiques, II	33.00
Hugo	Oeuvres poétiques, III	28.15
Jarry	Oeuvres complètes, I	26.25
Jeux et sapience du Moyen Age		22.50
Kafka	Oeuvres complètes, I	30.00
Kafka	Oeuvres complètes, II	28.15
Kant	Oeuvres philosophiques, I	39.40
La Bruyère	Oeuvres complètes	23.45
Laclos	Oeuvres complètes	35.45
La Fontaine	Oeuvres complètes, I: Fables, Contes et nouvelles	24.75
La Fontaine	Oeuvres complètes, II: Oeuvres diverses	26.25
Lamartine	Oeuvres poétiques complètes	36.60
Larbaud	Oeuvres	28.15
La Rochefoucauld	Oeuvres complètes	25.35
Las Cases	Le mémorial de Ste-Hélène, I	28.15
Las Cases	Le mémorial de Ste-Hélène, II	29.45
Lautréamont/ Nouveau	Oeuvres complètes	29.45
Leskov/Saltykov-Chtchédrine	Oeuvres	30.40
Malebranche	Oeuvres, I	33.00
Malherbe	Oeuvres	26.25
Mallarmé	Oeuvres complètes	32.25
Malraux	Romans	28.15
Malraux	Le miroir des limbes	24.40
Marivaux	Romans, récits, contes et nouvelles	26.25
Marivaux	Théâtre complet	30.40
Marivaux	Oeuvres de jeunesse	29.45
Martin du Gard	Oeuvres complètes, I: Jean Barois, In memoriam, Les Thibault (I)	32.85
Martin du Gard	Oeuvres complètes, II: Les Thibault (suite) Confidence africaine, Théâtre	29.45
Marx	Oeuvres, I	33.00
Marx	Oeuvres, II	33.00
Maupassant	Contes et nouvelles, I	34.70
Maupassant	Contes et nouvelles, II	34.70
Mauriac	Oeuvres romanesques et théâtrales complètes, I	33.75
Mauriac	Oeuvres romanesques et théâtrales O.C. II	32.25
Mauriac	Oeuvres romanesques et théâtrales O.C. III	39.40
Mérimée	Théâtre, romans et nouvelles	33.00
Michelet	Histoire de la Révolution française, I	30.40
Michelet	Histoire de la Révolution française, II	33.00
Molière	Oeuvres complètes, I	30.95
Molière	Oeuvres complètes, II	32.25
Monluc	Commentaires, 1521-1576	30.95
Montaigne	Oeuvres complètes	34.50
Montesquieu	Oeuvres complètes, I	33.00
Montesquieu	Oeuvres complètes, II	33.00
Montherlant	Théâtre	31.90
Montherlant	Romans, I	31.90
Montherlant	Romans, II	54.40
Montherlant	Essais	30.40
Musset	Oeuvres complètes, I: Poésies	22.50
Musset	Oeuvres complètes, II: Théâtre	33.00
Musset	Oeuvres complètes, III: Oeuvres en prose	30.95
Nerval	Oeuvres complètes, I	33.00
Pascal	Oeuvres complètes	30.00
Péguy	Oeuvres poétiques complètes	32.25
Péguy	Oeuvres en prose, 1898-1908	30.40
Péguy	Oeuvres en prose, 1909-1914	30.40
Philosophes taoïstes	(Lao-tseu, Tchouang-tseu, Lie-tseu)	28.15
Pirandello	Théâtre complet, I	30.40
Platon	Oeuvres complètes, I	31.90
Platon	Oeuvres complètes, II	31.90
Plaute/ Terence	Oeuvres complètes	29.45
Plutarque	Les vies des hommes illustres, I	26.25
Plutarque	Les vies des hommes illustres, II	26.25
Poe	Oeuvres en prose	28.15
Poètes du XVIe siècle		26.25
Poètes et romanciers du Moyen Age		28.15
Polybe	Histoire	30.40
Pouchkine/ Lermontov Griboidov	Oeuvres	29.45
Proust	À la recherche du temps perdu, I	29.10
Proust	À la recherche du temps perdu, II	30.00
Proust	À la recherche du temps perdu, III	30.95
Proust	Jean Santeuil. Les plaisirs et les jours	27.20
Proust	Contre Saint-Beuve. Pastiches et mélanges	25.35
Racine	Oeuvres complètes, II	29.10
Renard	Oeuvres, I	25.35
Renard	Oeuvres, II	25.35
Rimbaud	Oeuvres complètes	28.15
Romanciers du XVIIIe siècle, I		30.40
Romanciers du XVIIIe siècle, II		34.50
Romans grecs et latins		30.40
Romans picaresques espagnols		26.25
Romantiques Allemands, I		33.75
Romantiques allemands, II		30.95
Ronsard	Oeuvres complètes, I	26.25
Ronsard	Oeuvres complètes, II	26.25
Rousseau	Oeuvres complètes, I: Les confessions, Textes autobiographiques	35.70
Rousseau	Oeuvres complètes, II: Lanouvelle Héloïse Théâtre, Poésies, Essais littéraires	30.95
Rousseau	Oeuvres complètes, III: Du contrat social Écrits politiques	32.85
Rousseau	Oeuvres complètes, IV: Emile, Éducation, Morale, Botanique	34.50
Sainte-Beuve	Oeuvres, II	33.00
Sainte-Beuve	Port-Royal, I	26.25
Sainte-Beuve	Port-Royal, III	25.35
Saint-Exupéry	Oeuvres	30.00
Saint-John Perse	Oeuvres complètes	27.20
Sand	Oeuvres autobiographiques, I	30.95
Sand	Oeuvres autobiographiques, II	30.95
Sévigné, Mme de	Correspondance, I: 1646-1675	30.40
Sévigné, Mme de	Correspondance, II: 1675-1680	30.40
Sévigné, Mme de	Correspondance, III: 1680-1696	34.50
Shakespeare	Oeuvres complètes, I	32.85
Shakespeare	Oeuvres complètes, II	37.50
Shi Nai-an/ Luo Guan-Zhong	Au bord de l'eau, I	33.75
Shi Nai-an/ Luo Guan-Zhong	Au bord de l'eau, II	33.75
Stendhal	Romans et nouvelles, I	32.25
Stendhal	Romans et nouvelles, II	33.75
Sartre	Oeuvres romanesques	46.90
Stendhal	Oeuvres intimes, I Journal	38.45
Stendhal	Oeuvres intimes, II Journal	48.75
Stendhal	Correspondance, I: 1800-1821	30.40
Stendhal	Correspondance, II: 1821-1834	26.25
Stendhal	Correspondance, III: 1835-1842	26.25
Stendhal	Voyages en Italie	33.00
Les Stoïciens		29.45
Swift	Oeuvres	34.50
Tallemant des Réaux	Historiettes, I	28.15
Tallemant des Réaux	Historiettes, II	34.50
Tchékhov	Oeuvres, I: Théâtre complet, Récits de 1882-1886	32.25
Tchékhov	Oeuvres, II: Récits de 1887-1892	25.35
Tchékhov	Oeuvres, III: Récits de 1892-1903	25.35
Théâtre du XVIIe siècle, I		29.45
Théâtre du XVIIIe siècle, I		30.40
Théâtre du XVIIIe siècle, II		30.40
Tolstoï	La guerre et la paix	34.70
Tolstoï	Anna Karénine	31.90
Tolstoï	Souvenirs et récits	30.40
Tolstoï	Journaux et carnets, I: 1847-1889	30.40
Tolstoï	Journaux et crnets, II: 1890-1904	30.40
Tourgueniev	Romans et nouvelles complets, I	37.50
Tragiques grecs	Euripide	29.45
Tragiques grecs	Eschyle. Sophocle	36.60
Valery	Oeuvres, I	33.75
Valery	Oeuvres, II	33.00
Valery	Cahiers, I	30.40
Valery	Cahiers, II	33.00
Valles	Oeuvres, I	33.00
Verlaine	Oeuvres poétiques complètes	32.85
Verlaine	Oeuvres en prose complètes	30.40
Vigny	O. C. 11: cinq-mars	28.15
Voltaire	Romans et contes	30.00
Voltaire	Oeuvres historiques	33.00
Voltaire	Mélanges	34.50
Voltaire	Correspondance, II: 1739-1748	33.00
Voltaire	Correspondance, III: 1749-1753	30.40
Voltaire	Correspondance, IV: 1754-1757	33.00
Voltaire	Correspondance, V: 1758-1760	36.60
Voltaire	Correspondance, VI: 1760-1762	39.40
Voltaire	Correspondance tome VII (1763-1765)	43.15
Zola	Les Rougon-Macquart, I	33.75
Zola	Les Rougon-Macquart, II	33.75
Zola	Les Rougon-Macquart, III	36.60
Zola	Les Rougon-Macquart, IV	35.65
Zola	Les Rougon-Macquart, V	33.75
Zola	Contes et nouvelles	30.40
Xueqin	Le rêve dans le pavillon rouge t-1	45.95
Xueqin	Le rêve dans le pavillon rouge t-2	45.95
Tourguéniev	Romans et nouvelles complets t-2	39.40
Marx	Oeuvres philosophie t-3	48.00
Conrad	Oeuvres tome I	45.00
Joyce	Oeuvres tome I	50.25
Giroudoux	Théâtre complet	54.40
Montherlant	Romans t-II	54.40
Yourcenar	Oeuvres romanesques	41.25

ENCYCLOPÉDIE

Biologie	39.75
Botanique	41.25
Ethnologie générale	42.20
Ethnologie régionale, I: Afrique et Océanie	44.10
Ethnologie régionale, II: Asie et Amérique	58.15
France et les Français (La)	41.25
Géographie générale	42.20
Géographie régionale, I	45.95
Géographie régionale, II	56.25
Géologie, I (La Terre, 2)	38.45
Géologie, II (La Terre, 3)	38.45
Géophysique (La Terre, I)	38.45
Histoire et ses méthodes (L')	36.60
Histoire de l'art, I: Le monde non chrétien	37.50
Histoire de l'art, II: L'Europe médiévale	40.35
Histoire de l'art, III: Renaissance, Baroque, Romantisme	40.35
Histoire de l'art, IV: Du Réalisme à nos jours	37.50
Histoire des littératures, I: Anciennes, orientales et orales	45.95
Histoire des littératures, II: Littératures occidentales	45.00
Histoire des littératures, III: Littératures françaises, connexes et marginales	41.25
Histoire de la musique, I: Des origines à J.S. Bach	44.10
Histoire de la musique, II: Du XVIIIe siècle à nos jours	45.00
Histoire de la philosophie, I: Orient, Antiquité, Moyen Age	44.10
Histoire de la philosophie, II: De la Renaissance à la Révolution kantienne	33.75
Histoire de la philosophie, III: Du XIXe siècle à nos jours	39.40
Histoire des religions, I	37.50
Histoire des religions, II	43.15
Histoire des religions, III	43.15
Histoire des spectacles	41.25
Histoire des techniques	45.00
Histoire universelle, I: Des origines à l'Islam (Nouv. éd.)	46.90
Histoire universelle, II: De l'Islam à la Réforme (Nouv. éd.)	46.90
Histoire universelle, III: De la réforme à nos jours (Nouv. éd.)	46.90
Jeux et sports	36.60
Le langage	37.50
Logique et connaissance scientifique	39.20
Médecine, I: Présentation des sciences de base	50.65
Médecine, II: Pathologie sectorielle	50.65
Physiologie	39.20
Zoologie, I: Généralités, Protozoaires, Métazoaires (I)	30.95
Zoologie, II: Métazoaires (II)	30.95
Zoologie, III: Métazoaires (III)	35.65
Zoologie, IV: Tétrapodes	41.25

LES PRIX DE LA PLÉIADE ONT ÉTÉ CALCULÉS À LA VALEUR DU FRANC FRANÇAIS le 18-01-83 À SAVOIR .1875 ET ARRONDIS AU 0.05 SUPÉRIEUR

Les commandes accompagnées d'un chèque ou d'un mandat poste seront honorées dans les meilleurs délais (ajouter $1.00 par volume pour port et emballage).

Nous acceptons les commandes par Chargex et Master Charge

NOM.....

ADRESSE..... *TÉL.*:.....

VILLE..... *CODE POSTAL*.....

Ci-joint chèque (ou mandat) de $.....

CHARGEX..... MASTER CHARGE.....

DATE D'EXPIRATION DE VOTRE CARTE.....

PERSONNEL COURTOIS ET QUALIFIÉ À VOTRE SERVICE

LIBRAIRIE LEMÉAC INC.

371 Laurier ouest Montréal H2V 2K6. Tél.: 273-2841-2842
Angle Laurier et Parc; autobus 50, 51, 80, 128, 129
*** À l'exception des livres codés A, B, X4-X5-X6-X7**
*** Ces prix ne s'appliquent que pour la durée de la vente et pour les volumes en magasin seulement.**

Ouvert
- de 9h à 18h les lundi, mardi et mercredi
- de 9h à 21h les jeudi et vendredi
- de 9h à 17h le samedi

Télé payante: avant de vous brancher...

par
Jean Basile



Une certaine auto-censure

DEPUIS quelques jours maintenant, et malgré les problèmes que l'on sait entre les distributeurs et les autorités provinciales, les Québécois sont dotés d'une télévision payante. Il leur suffit d'avoir le câble et de posséder la petite boîte magique qui leur donne accès au canal de leur choix. Il leur suffit aussi d'avoir payé les frais d'installation et les redevances. Le tour est joué!

En théorie du moins, car il faudra attendre plusieurs mois avant que le mouvement se précise. En effet, à ce jour, les abonnements ne sont pas en surnombre. Au début de la semaine dernière, les compagnie distributrices n'avaient reçu que 6,000 abonnés pour la région de Montréal, et moins de 2,000 pour la région de Québec.

C'est fort peu, mais personne n'est inquiet. Comme devant tout phénomène nouveau, dit-on, les clients potentiels ne ont pas pressés. Ils montrent une prudence compréhensible. Ils veulent savoir de quoi il en retourne avant de débourser.

D'ailleurs, soyons clair, l'implantation de la télévision payante est prévue sur plusieurs années. Personne n'espère faire de profits avant deux ans. Si l'on couvre les frais dans 12 mois, tout le monde sera content. Personne ne doute qu'en fin de compte les gros sous tomberont dans la caisse. Déjà, l'exemple américain est là pour le prouver.

Oui, la télévision payante est là pour rester. Avec elle surviendront de nombreux changements dont certains ne sont pas encore connus. Une chose est sûre: elle changera les habitudes des gens qui auront désormais un petit centre de divertissement à domicile.

Il faut le reconnaître au passage: le phénomène au Canada ne connaît pas, ne connaîtra sans doute jamais l'ampleur du phénomène américain. Le marché est petit. Le CRTC, qui donne les permis, a été prudent. Déjà, l'on se demande si la concurrence ne sera pas trop vive entre les canaux «nationaux», *First Choice, Premier Choix,* le *C Channel* et les chaînes régionales dont l'exemple québécois est *TVEC.*

Qui réussira? Qui tombera? On le saura dans deux ou trois ans peut-être.

Pour l'heure (et c'est là son premier handicap), la télévision payante porte bien son nom: elle coûte cher. Il faut d'abord avoir le câble dont l'abonnement est de $17.27 par mois, sans compter les frais d'installation qui montent à environ $20. À cela il faut encore ajouter un sélecteur que l'on peut acheter, ou que l'on loue pour $4.36 par mois. Dès lors, on peut s'offrir la petit boîte supplémentaire. Le coût d'abonnement à la télévision payante est dégressif. Il en coûtera $17.38 par mois pour s'abonner à la première chaîne de son choix. On ajoutera ensuite $13.02 pour chacun des autres canaux. Et l'installation est en sus: environ $30.

Le calcul est donc simple à faire. Il en coûterait $72.07 par moi si l'on désirait s'abonner aux quatre chaînes. Et il faut ajouter les frais d'installation. Cette somme est largement supérieure à celle que l'on exige aux États-Unis. Mais notre marché, plus étroit, explique ces différences substantielles.

Les Québécois (du moins la plupart d'entre eux car certaines régions non câblées sont à exclure) ont donc la possibilité de s'abonner à quatre canaux: deux anglais, deux français. Les anglais sont First Choice et le C Channel; les français sont TVEC et Premier Choix. Si l'on excepte la lamngue, autant dire tout de suite que, sur les quatre postes, trois d'entre eux ont une programmation similaire. Seule le C Channel, qui se veut sérieux et culturel, tranche dans le lot.

La raison en est simple: la télévision payante, qui doit compter sur la bonne volonté de ses abonnés pour vivre, est là pour plaire. On leur donne ce qu'ils désirent.

Et ce que les gens veulent, selon tous le sondages, ce sont des films et encore des films. Mais quel genre de films? Bien sûr, des films américains; ce sont eux qui ont la cote. Il est juste de dire que les canaux de langue française présenteront aussi quelques films européens, notamment des longs métrages français. Quant aux films américains, ils seront doublés, n'en déplaisent aux cinéphiles qui préfèrent généralement les versions originales avec sous-titres.

On ne s'étonnera donc pas si une grosse partie de la programmation de la télévision payante est faite avec ces films, dont certains seront présentés en primeur. Plus besoin désormais d'attendre deux ou trois ans pour voir les productions à succès.

En ce qui a trait aux films, il faut bien finir par parler de ce qui a fait la manchette: le films «osés». On connaît le débat. Il n'est pas nouveau. Mais on ne connaît pas encore, au Québec, le corps du délit. Certains prétendent que Premier Choix, TVEC et First Choice présenteront de la «porno». D'où le combat mené par certains groupes féministes qui y voit une autre atteinte à la dignité de la femme. Les responsables assurent toutefois qu'il ne s'agit pas de vraie porno, le «hard core», mais de «soft core», quelque chose d'assez anodin enfin, si l'on en juge par certains films qui passent dans les salles.

Le ministre fédéral des Communications, M. Francis Fox, qui connaît les subtilités du français, a trouvé «dégueulasse» ce genre de programmation. Le CRTC, toujours prudent, assure que ce sera aux tribunaux de statuer. Tout le monde d'ailleurs, y compris à la télévision payante, est prêt à une certaine auto-censure. On estime «qu'il ne faut pas dépasser le bon goût», dans la mesure où le «bon goût» peut se quantifier. D'ailleurs, là encore, c'est le public qui est roi et maître, ce public qui, selon les intéressés, désirent que l'on programme ce genre de films.

Après les films, qui sont le cheval de bataille de la télévision payante, il y aura les sports. Mais là, la programmation est moins claire, moins définie. On en annonce déjà cependant. Fort de sa couleur québécoise, TVEC présentera du hockey de la Ligue nationale (quatre partie cette saison). First Choice et Premier Choix se rabattent sur la boxe. Malgré cet effort, il ne semble pas que ce soit demain que la télévision payante puisse faire concurrence aux postes traditionnels. Il faudra attendre quelques années encore.

Quant aux autres émissions, ce seront des grands «variétés» toujours populaires. Il y aura des émissions pour enfants pour assurer la tranquilité des parents. Enfin, on présentera des documentaires, tout ce qu'il faut, en somme, pour boucher les inévitables trous à l'horaire. Si l'on excepte les films, il n'y a rien là-dedans d'exceptionnel.

Reste le C Channel. Il est, en quelque sorte, le canal de l'élite ou, si l'on préfère, la bonne conscience de la télévision payante face à la culture. C'est le plus modeste des canaux. Ses buts mercantiles sont raisonnables: 6% du marché de la télévision câblée pour ne pas être dans le trou. Avec 7%, on entre dans la colonne des profits.

Pour les amateurs de culture, c'est le canal le plus intéressant. Sans doute, une bonne partie de sa programmation est-elle basée aussi sur les films. Toutefois, on fait une place abondante au théâtre, à la musique, à la danse et à l'opéra.

Ce poste, selon les promoteurs, est une «place des arts électronique». Mais c'est une place des arts en anglais car cette chaîne n'a pas son équivalent en français. Grosso modo, la programmation est établie comme suit: 40% de films en version originale sous-titrés éventuellement en anglais, 40% de théâtre, musique classique ou «pop», comédies musicales, etc., enfin 20% d'émissions pour enfants.

Mais, comme toute chose, la télévision payante évoluera. Il ne faut donc pas se baser rigoureusement sur la programmation des premiers mois pour définir ce qu'elle est et ce qu'elle sera. On connaît d'ailleurs, l'évolution américaine, que la télévision canadienne imitera. Ainsi, HBO, de New York, programme maintenant moins de films. Selon les responsables, la clientèle de la télévision payante est en train de se former le goût. Quand la mode des films sera passée, elle exigera sans doute autre chose, on demandera plus de variété.

Au Canada, en particulier, il faut compter sur le contenu canadien exigé par le CRTC. Bien entendu, on ne le connaît pas encore, sinon en théorie. Il faut du temps pour le produire. C'est ainsi que *First Choice* et *Premier Choix* prévoit déjà que 30% de ses heures de grande écoute seront consacrés au *canadiana,* soit une somme équivalente à quelque 45% de son revenu brut. TVEC, de son côté, n'envisage pas diffuser plus de 50% de contenu américain. Mais il est encore trop tôt pour en connaître la teneur exacte et la qualité relative. Soulignons que par «contenu canadien» on entend *tout* ce qui est canadien, y compris le sport.

Comment le consommateur doit-il réagir devant ces nouveaux choix qu'on lui propose avec insistance? Une chose est certaine, il ne pourra pas résister longtemps. Idéalement, on pourrait penser qu'il est bon de s'abonner à tous les postes, malgré la dépense élevée que cela présuppose. Pour l'instant, du moins, cela n'en vaut pas la peine. En ce qui concerne les films, aucun d'entre eux n'est présenté en exclusivité. Cela signifie, en clair, que l'on pourra les voir, tôt ou tard, sur tous les canaux. Quant au reste, il faudra un certain temps pour que la programmation se diversifie. Il sera temps de voir où l'on désire aller.

En bref, les cinéphiles qui aiment à voir les films en version originale (et qui parlent anglais) pourront opter pour First Choice. Les autres préféreront Premier Choix ou TVEC.

Personnellement, et malgré la barrière du langage, j'irai du côté du C Channel. Après tout, pouvoir regarder quatorze films, sept compagnies de ballets, huit événements musicaux, deux pièces de théâtre, deux opéras par mois, et ce pour moins de $20, me paraît être un bon achat.

Il est vrai que je n'aurait pas droit aux films «osés». Mais je puis m'en dispenser pour l'instant.

Calendrier des jeunes

Théâtre

■ **La légende d'Algomer,** présenté par l'atelier-théâtre Les Mains; pour les jeunes de 5 à 13 ans; durée: 50 minutes; entrée libre. Samedi 5 février, à 13 h 30 à la *biblio. St-Michel,* 7601 rue François-Perrault, 721-8333.
Samedi 12 février, à 13 h 30 à la *biblio. de Lorimier,* 6707 av. de Lorimier, 728-0802.
Samedi 26 février, à 13 h à la *biblio. Pointe-aux-Trembles,* 1515 boul. du Tricentenaire, 642-1430.

■ **La Vie, c'est pas du biscuit,** présenté par les Productions du Kou Kou; pour les enfants de 4 à 14 ans; durée: 45 minutes; entrée libre. Samedi 26 février à 13 h 30 à la *Biblio. Maisonneuve,* 4120 rue Ontario est, 872-4213.

■ **Un vrai conte de fée,** présenté par le Théâtre de quartier; pour les enfants de 4 à 12 ans; durée: 60 minutes; entrée libre. Samedi 26 février à 13 h 30 et 15 h 30 à la *biblio. Langelier,* 6473, rue Sherbrooke est, 255-1811.

■ **Dans ma valise-chalopupe-à-rames,** présenté par le Théâtre de la Bascule; pour les enfants de 4 à 6 ans; durée: de 35 à 40 minutes; entrée libre. Samedi, 5 février à 13 h 30 à la *biblio. Workman 2450, rue Workman, 872-2001.*

Spectacles de marionnettes

■ **La Belle au bois dormant,** présenté par les Marionnettes Gural; pour les enfants de 4 ans et plus; durée: 45 minutes; entrée libre.
Samedi 12 févcrier à 13 h 30 à la *biblio. Benny,* 3465, av. Benny, 486-5377.
Samedi 19 février à 13 h 30 à la *biblio. Maisonneuve,* 4120, rue Ontario est, 872-4213.
Samedi 26 février à 13 h 30 à la *biblio. Mile End,* 5253 av. du Parc, 872-21412.

■ **Pierre et le Loup,** présenté par l'Arsenal à musique; pour les enfants de 5 à 8 ans; durée: 45 minutes; entrée libre. Samedi 5 février à 14 h à la *biblio. Marie Uguay,* 6052, boul. Monk, 872-4097.
Samedi 19 février à 13 h 30 et 15 h à la *biblio. Rosemont,* 3131, boul. Rosemont, 727-8151.
Samedi 26 février à 13 h 30 à la *biblio. Ahuntsic,* 770, boul. Henri-Bourassa est, 381-1331.

■ **Le Carnaval des animaux,** présenté par l'Arsenal à musique; pour les enfants de 5 à 8 ans; entrée libre. Samedi 12 février à 13 h 30 à la *biblio. Maisonneuve,* 4120, rue Ontario est, 872-4213.

Monique POULIN

EN PREMIÈRE À MONTRÉAL
Claude Besson
Chansonnier Breton
(prix Charles Cros)
Les Productions Le Beffroi
MOTUSSE PAILLASSE CLOWNS
Les productions Alain Julien
DÈS LE 28 JANV.
Réservations: 845-7277
AUX 4 SAISONS BAR
100 Ave des PINS est
Sherbrooke autobus 144

Orchestre Civique de Montréal
OCM
Montreal Civic Orchestra
concert
le dimanche 6 février
Salle Pollack
555 ouest, rue Sherbrooke
20h
Chef invité — ALEXANDER BROTT
Soliste — DAVIS JOACHIM
Beethoven — Vivaldi — Dvorak
BILLETS: $4.
RENSEIGNEMENTS 878-9680

Rajeunir...une réalité avec le Lifting Naturel de Marie Soleil
Le traitement remodelant véritable, d'une efficacité remarquable, qui apporte au visage des améliorations tant visibles que durables. Méthode entièrement naturelle utilisant un serum biologique de première qualité; le LIFTING NATUREL est fortement conseillé dans les cas de perte d'élasticité générale, de rides naissantes ou profondes, d'un manque de fermeté de l'oval du visage, du cou ou du décolleté. le LIFTING NATUREL peut améliorer l'apparence de tout sujet déjà marqué par le vieillissement quelque soit l'âge.
Les résultats exceptionnels obtenus sont dus à une innovation technique, alliée aux plus récentes découvertes dans le domaine de la cosmétologie.
Consultation personnelle sans obligation sur rendez-vous.
Marie Soleil
esthéticienne
1064 ouest, rue Laurier
Outremont, P.Q. 271-7649

KARAMAZOV
LES FRÈRES
À L'AFFICHE
Mise en scène et adaptation: Alexandre Hausvater
ANNE BRYAN, ANNE CARON, ALAIN CHARBONNEAU, ROBERT DAVIAU, PASCAL DESGRANGES, JEAN LAFONTAINE, HUBERT LOISELLE, JEAN MARCHAND, JEAN-MARIE MONCELET, PIERRE-P. PAQUETTE
Coproduction Théâtre de la Grande Réplique et Échiquier
théâtre de la grande réplique
200 ouest, rue Sherbrooke - Tél.: 282-3147

LE FESTIVAL INTERNATIONAL DE JAZZ présente
LE CARLA BLEY BAND
SAMEDI 19 FÉVRIER
DIMANCHE 20 FÉVRIER À 20h30
SPECTRUM DE MONTRÉAL
inf. 861-5851
PLACE DES ARTS
318 e. Ste Catherine
billets en vente au guichet de 9h à 22h et à tous les comptoirs TICKETRON

Spectacles Laurentide
Laurentide
Une présentation de Guy Latraverse
kébec spec
CLEMENCE
PLUS FOLLE QUE JAMAIS
UN TRIOMPHE !
Prolongation: 15 au 27 février
THEATRE ARLEQUIN
1004 est, Ste-Catherine 288-2943
METRO BERRI
Guichets ouverts dès midi. Commande tél. avec carte de crédit 288-4261 de 11h à 18h. Comptoir TICKETRON. Réservations téléphoniques TELETRON: 514-288-3782
*Les nos de sieges ne peuvent etre precises lors de commandes tel

PAIN BLANC
Conception et mise en scène de Gilles Maheu
Brillant... Dément... À ne pas manquer
Francine Grimaldi
CBF Bonjour
Tout est pensé, voulu, mûri. L'ensemble est parfait.
Alain Richard
Intervention
ESPACE LIBRE 1945, rue Fullum (521-4198 ou 521-4191)
27 janvier au 13 février à 20 h 30 (relâche lundi)
Une production de CARBONE 14 (les Enfants du Paradis)

EN RECITAL
UN PIANISTE REMARQUABLE
Une présentation de l'Orchestre symphonique de Montréal
MURRAY PERAHIA
le dimanche 20 février 1983 à 20H.
Programme:
MOZART
Fantaisie en ré mineur, K. 397
Rondo en ré majeur, K. 485
BEETHOVEN
Sonate en si bémol majeur, opus 31, no 3
CHOPIN
Barcarolle en fa dièse majeur, opus 60
SCHUMANN
Fantaisie en do majeur, opus 17
Billets 10$, 15$, et 20$.
SALLE WILFRID-PELLETIER
PLACE DES ARTS
Guichets: 842-2112
Sur tout billet de plus de 6$ s'ajoute un montant de 0,75$ à titre de redevance à la Place des Arts.

Catherine Sauvage
PROLONGATION DU 15 AU 20 FÉVRIER
en première partie
l'auteur-compositeur interprète
JACQUES THIVIERGE
LA POUDRIÈRE
ÎLE STE-HÉLÈNE
Stationnement gratuit
Métro Île Ste-Hélène
Autobus 70 à partir de la station Papineau
Billets: sem. 10 $ ven. sam. 12 $
(relâche le lundi)
en vente: à la Poudrière/Place des Arts (frais de service o,75$)/L'agence du livre français, 1246 St-Denis.
Réservations: 861-0938 — 861-4135
de 9h à 17h
Une présentation IMI Inc.

« Journal inachevé »

Une oeuvre intensément émouvante, entre fiction et document

par Richard Gay



La réalisatrice Marilù Mallet avec son fils dans une scène de «Journal inachevé».

LA Cinémathèque québécoise présentait hier soir en avant-première le nouveau film de Marilù Mallet, Chilienne d'origine qui oeuvre au Québec déjà une dizaine d'années. Un film d'une sincérité émouvante et d'une approche renouvelée qu'on pourra voir de nouveau lundi soir au cinéma Outremont et à partir du 14 février au cinéma Parallèle.

Il s'agit en fait d'un moyen métrage de 50 minutes qui porte bien son nom: *Journal inachevé*. Le ton intimiste et étonnamment franc est celui de la confidence où l'être s'engage tout entier comme on se livre à son journal personnel. Et si ce journal est ici inachevé c'est qu'il ne s'étend pas sur toute une vie mais fait sentir les émotions et l'évolution intérieure des personnages, plus précisément de Marilù Mallet elle-même, pendant un moment précis et limité dans le temps.

Dès le premiers instants, le climat est établi: quelques notes de guitare, une voix-off, celle de Marilù Mallet qui nous présente son monde. Tout d'abord son logement que la caméra visite doucement comme avec tendresse, Puis elle parle des êtres qui l'entourent: son fils, son mari cinéaste comme elle, sa mère artiste.

Et nous voilà plongés dans l'univers de Marilù Mallet. Quelques images du passé, du Chili et des horreurs connues, mais surtout le présent, le quotidien. Le quotidien d'une Chilienne qui seule ou avec son amie d'enfance Isabel Allende ou encore avec des amis réfugiés vit et ressent l'exil. Le quotidien d'une cinéaste qui prépare ses réalisations, s'interroge et réalise le filmi qu'on a devant les yeux. Le quotidien d'une femme qui s'inquiète de son fils et constate qu'elle et son mari anglo-saxon ne partagent pas les mêmes valeurs et qu'il vaut peut-être mieux qu'ils se préparent Enfin et surtout le quotidien d'un être qui, presque désespérément, tente de s'agripper à ce qu'il a de plus précieux, de plus profond, soit son identité propre.

En effet, la confidence à laquelle se livre Marilù Mallet mène à l'éclatement. Devant la caméra et devant son mari, on la voit tout à coup fondre en larmes. Par la confidence, elle s'est révélée non seulement à nous spectateurs mais aussi à elle-même et c'est là que la démarche de ce film devient intensément émouvant.

Journal inachevé n'est pas vraiment un documentaire dans le sens habituel du terme. Images quotidiennes, images du Québec, images du Chili, l'intimité de la voix-off, l'atmosphère rendue par la musique, l'organisation modulaire de tout cela composent davantage une fiction, mais où les éléments utilisés (personnages, décors, etc.) sont réels. Ce n'est pas la première fois qu'au Québec un cinéaste tente de s'aventurer dans une nouvelle voie au carrefour de la fiction et du documentaire mais c'est certainement là une des tentatives les plus réussies. Cela prenait peut-être une femme, une approche de femme pour marier ainsi les catégories.

Ce qu'il y a d'étonnant aussi dans ce *Journal inachevé*, c'est que ce film pourtant tourné à la première personne du singulier, ce film singulier parce qu'aussi intensément à la première personne du singulier, ce film singulier parce qu'aussi intensément à la première personne, rejoint par les conflits culturels et le besoin d'identité propre qu'il évoue, la première personne du pluriel, soit le Québec et les Québécois.

■

Le Quart d'heure américain, le titre de la nouvelle comédie française de Philippe Galland signifie pour les Français le moment où les filles invitent les garçons à danser. Dans le film, Bonnie, interprétée par Anémone, invite Fernand, joué par Gérard Jognot. Mais pas pour danser. Cette femme moderne veut plus. Lui, pourtant, n'est pas particulièrement beau, mais sexuellement Bonnie sera comblée. elle en revoudra même. Mais Fernand fuit. Tout s'arrangera cependant grâce à une réconciliation radio-téléphonique.

Car Bonnie est animatrice de radio et la radio française est une des cibles de cette comédie où plusieurs gags seront sans doute plus évidents pour les Français que pour les Québécois. Quant au reste qui veut mêler tendresse, humour et peinture de moeurs, cela paraît plutôt vide. Dominent cependant Anémone et Gérard Jugnot deux produits des café-théâtres parisiens qui s'efforcent d'offrir un jeu dépoussiéré. (Au Berri).

■

Without a Trace. Le titre le dit bien: sans traces. Et c'est effectivement sans laisser de traces que disparaît un jour un petit garçon. Il était partie le matin pour l'école, il n'est pas revenu. Sa mère s'inquiète follement. Les policier interviennent, les recherches commencent, on attend une demande de rançon. Mais rien, absolument rien. On craint le pire. Les jours, les semaines, les mois passent, puis tout à coup un indice, un malheureux indice permet de croire que l'enfant a été tué par un détraqué sexuel..

Tel est le récit de *Without a Trace* dont je me voudrais de vous dévoiler la fin même s'il s'agit d'un film sans grande importance. L'ensemble fait penser à ces nombreux films tournés pour la télévision ét qu'on peut voir presque tous les soirs à la télé américaine. La réalisation surtout dans la première partie s'attarde de façon appuyée sur certains détails, certains objets, comme pour leur donner de l'importance, comme pour créer un climat de tension, mais y réussit mal.

Il s'agit en fait du premier film de Stanley Jaffe qui avait été le producteur de *Kramer vs Kramer*. Et c'est peut-être le succès de *Kramer* qui l'a incité à exploiter ainsi la voie du drame familial.

Quant aux interprètes, on y trouve Judd Hirsch, convenable dans le rôle du détective-enquêteur et Kate Nelligan, dans celui de la mère. Malgré ses efofrts, cette excellente commédienne qu'on avait vue précédemment dans *Eye of the Needle* ne réussit pas à sauver ce film platement et maladroitement réalisé. (Place Ville-Marie, Dorval, Square Westmount).

en tête d'affiche

■ **Gandhi.** Pour mieux connaître un personnage historique et la lente marche de l'Inde vers la libération et l'indépendance. Facture conventionnelle des grandes productions mais interprétation étonnante de Ben Kingsy dans le rôle-titre. (Place du Canada.)

■ **Sophie's Choice.** Le roman de William Styron porté à l'écran par Alan J. Pakula. Dans le rôle principal, Meryl Streep nous offre la meilleur einteprétation de sa carrière. Un film bouleversant! (Alexis Nihon).

■ **Le Beau mariage.** Une jeune femme entreprend de se trouver un mari mais l'élu accepte mal d'être choisi par une femme. Sans doute pas le meilleur film d'Eric Rohmer mais on se laisse quand même gagner par la finesse des dialogues et la merveilleuse direction des comédiens. (Berri).

■ **Veronika Voss.** Avant-dernier long métrage de Fassbinder décédé le 10 juin dernier. En noir et blanc et axé sur une actrice en plein déclin, véritable film-testament sur le cinéma, l'Allemagne et Fassbinder lui-même. (La Cité).

■ **Qu'est-ce qu'on attend pour être heureux?** Deuxième long métrage de Coline Serreau. De la satire du tournage d'un film publicitaire, le récit bascule dans une fille parodie des moeurs contemporaines. (La Cité).

■ **La Bête lumineuse.** La nouvelle réalisation de Pierre Perrault. Une partie de chasse devient partie de vie. Un film cru, dur, violemment révélateur. (Outremont, le 8 février).

■ **Le Faussaire.** Une fiction tournée à Beyrouth par le cinéaste allemand Volker Schlondorff. Un témoignage passionnant sur la réalité libanaise de ces dernières années, un témoignage sur toutes les guerres aussi. (New-Yorker).

■ **Tottsie.** Déguisé en femme, un acteur devient un meilleur homme. Une comédie de Sidney Pollack qu'il faut voir avant tout pour l'étonnante performance de Dustin Hoffman. (Bonaventure, Brossard, Côte-des-Neiges).

■ **Diva.** Premier long métrage du jeune cinéaste français Jean-Jacques Beineix. Une histoire de bandes enregistrées. Un plaisir pour l'oeil, pour l'oreille aussi. Un ravissement tout en bleu au pays de l'insolite. (Berri).

■ **Das Boot.** Un sous-marin allemand et son équipage pendant la seconde guerre mondiale. D'une efficacité dramatique exceptionnelle. Du réalisateur allemand Wolfgang Petersen. (En français, Impérial; en anglais, Avenue).

■ **E.T.** Un extra-terrestre seul sur terre est recueilli par un jeune garçon. Un conte à la manière de Steven Spielberg qui poursuit sa démarche

Suite à la page 29

Richard GAY

CE SOIR — SOUPER-SPECTACLE
Judith Chevalier
Chanteuse et actrice
EN DANGER
Ce soir 22h30
Dès 19h30
René d'Antoine troubadour
AU BORDUAS
1257, rue Amherst Rés.:522-1554

SYNCOPE
"...le spectacle théâtral à voir à Montréal en ce moment." *(R. Lévesque — (Le Devoir)*
"Un auteur exceptionnel? (...) Les comédiens nous offrent des compositions superbes." *(M. Dassylva — (La Presse)*
De RENÉ GINGRAS
Mise en scène de YVES DESGAGNÉS
Musique de PIERRE MOREAU
avec BENOÎT GIRARD, PAUL SAVOIE, ALAIN ZOUVI
Supplémentaire ce soir à 17 h
PROLONGATION JUSQU'AU 12 FÉVRIER
Du 7 JANVIER au 5 FÉVRIER
SALLE FRED-BARRY 4353 est, Ste-Catherine (Métro Papineau, autobus 34)
Réservations: 253-8974

THÉÂTRE DENISE-PELLETIER
"BRITANNICUS" de JEAN RACINE
Mise en scène: André Brassard
Décor: Claude Goyette Costumes: François Barbeau Éclairages: Pierre-René Goupil

"Une réussite de grande envergure" Robert Levesque, LE DEVOIR
Avec: Monique Bélisle, Henri Chassé, Normand Daoust, René Gagnon, Luce Guilbeault, Hélène Mercier, Carl Solari, Jacques Vaugeois et Gilles Pelletier
Représentations additionnelles les 8 et 9 février
À L'AFFICHE
Tous les VENDREDIS et SAMEDIS
CO-PRODUCTION: La Nouvelle Compagnie Théâtrale et le Théâtre Français du Centre National des Arts, Ottawa.
Renseignements: 253-8974
4353, rue Sainte-Catherine est, Montréal H1V 1Y2

L'ESKABEL présente
"Hôtel des Glaces... quelque chose qui n'est pas banal." *La Presse, Martial Dassylva*
"L'approche de Jacques Crête s'automarginalise à l'excès...l'équipe d'une trentaines d'interprètes s'en donne à coeur joie!" *Le Devoir, Robert Lévesque*
"Majestueux... un opéra." *Radio-Canada, Paul Lefebvre*
"Le traitement qu'on y fait du temps, est aussi troublant que fascinant" *Revue Sortie, Christian Bédard*
Prolongations 6-13-20-27 fév.
L'HÔTEL des GLACES
adapté de «La Mort à Venise» de Thomas Mann
Mise en espace: Jacques Crête
Direction musicale: Serge Le Maire
Plus de vingt acteurs, choristes et danseurs
Tous les dimanches à 13h 30 et 16h00
Au 360 McGill, métro Square Victoria Réservation: 526-6193 277-8370

AU QUAT'SOUS
FASSBINDER
Ce soir
Les Larmes amères de Petra von Kant
CO-PRODUCTION DE LA RALLONGE ET DE LA COMPAGNIE DE QUAT'SOUS
AVEC: Marie-Claude Arpin, Diane Cardinal, Angèle Coutu, Monique Joly, Danielle Lépine, Suzanne Marier, Louise Saint-Pierre
2 DERNIÈRES SEMAINES
MISE EN SCÈNE: Lorraine Pintal
DÉCOR ET COSTUMES: Mérédith Caron
ÉCLAIRAGES: Luc Prairie
MUSIQUE: Pierre Moreau
TRADUCTION QUÉBÉCOISE: Jean-Luc Denis
DES LE 12 JANVIER
Réservation: 845-7277
100 avenue des Pins est Sherbrooke, autobus 144

PIERRE BOURGAULT et LA MINUTE DE VÉRITÉ
CONFÉRENCE Québec 1970 à aujourd'hui

OCTOBRE 1970 • le FLQ
LE RÉFÉRENDUM • ses suites
LES AFFRONTEMENTS • Trudeau et Lévesque • Les syndicats et l'État
LE QUÉBEC DE DEMAIN • perspectives d'avenir...
Une présentation de: L'UNIVERSITÉ POPULAIRE
THÉÂTRE ARLEQUIN 1004 est, Ste-Catherine 288-2943 METRO BERRI
Information 288-4261
LES LUNDIS, 20h. 31 JANVIER, 7 et 14 FÉVRIER

LA CHAIRE

Ce soir 17h et 21h PROLONGATION Vendredi 11 fév., 20h Samedi 12 fév., 21h
COMÉDIE DE BILL C DAVIS • TRADUCTION FRANÇOIS TASSÉ
DÉCOR ET COSTUMES GUY NEVEU • ÉCLAIRAGES MICHEL BEAULIEU
EN COPRODUCTION AVEC LE THÉÂTRE DU BOIS DE COULONGE
MISE EN SCÈNE OLIVIER REICHENBACH
AVEC JEAN-MARIE LEMIEUX ET CARL BÉCHARD
À L'AFFICHE
tnm DIRECTION ARTISTIQUE OLIVIER REICHENBACH 84 OUEST STE-CATHERINE 861-0563
MOINS DE 25 ANS PLUS DE 60 ANS 40 % DE RÉDUCTION UNE DEMI HEURE AVANT LE SPECTACLE
O'KEEFE UNE PRÉSENCE ACTIVE DANS LA VIE DU TNM
"...une interprétation d'une justesse remarquable." *Francine Grimaldi, CBF Bonjour.*
"une comédie pleine de chaleur, une réussite au TNM" *Maureen Peterson, La Gazette.*
"...cette "Chaire", devient le lieu d'un combat théâtral subjuguant" *Robert Lévesque, Le Devoir.*

EN NOMINATION POUR L'OSCAR DU MEILLEUR FILM ÉTRANGER 1982
LA NUIT DE SAN LORENZO est l'un des films les plus intéressants e la saison. *Serge Dussault — LA PRESSE*
... une oeuvre de classe. Un très beau film.
UN TRÈS BEAU FILM *Francine Laurendeau — LE DEVOIR*
Voyez-le vite! Pareille beauté ne donne rendez-vous qu'une fois tous les dix ans. *— PARISCOPE*
PRIX SPÉCIAL DU JURY CANNES 1982
LA NUIT DE SAN LORENZO
un film de PAOLO et VITTORIO TAVIANI
POUR TOUS
CINEMAS UNIS
3e MOIS!
ÉLYSÉE 1 35 MILTON 842-6053
Sam. Dim. 1.15, 3.20, 5.20, 7.25, 9.30, Sem. 7.25, 9.30

SÉLECTION OFFICIELLE FESTIVAL DE VENISE 82
COURREZ VOIR CETTE COMÉDIE GRINÇANTE ET BURLESQUE D'UNE RARE ORIGINALITÉ ET N'ATTENDEZ PLUS POUR ÊTRE HEUREUX. *—C.G. - FEMMES D'AUJOURDHUI*
COLINE SERREAU TENTE UN COCKTAIL (DE GENRES D'IDÉES, D'ACTEURS) AUSSI INATTENDU QUE RÉUSSI. *—Mireille Amiel - CINEMA '82*
UNE MERVEILLE... LES INTERPRÈTES... TOUS MAGNIFIQUES *—Jose-M. Bescos - PARISCOPE*
PLAISANT — VIGOUREUX — UN BEAU MORCEAU DE CINÉMA. ALLER VOIR CE FILM, C'EST LA GRÂCE QUE JE VOUS SOUHAITE. *Samuel Lachize - L'HUMANITE*
TROUVAILLES GÉNIALES. *Annie Coppermann - LES ECHOS*
DÉLIRANT... *Robert Chazal - FRANCE SOIR*
CE FILM NE PEUT PAS NE PAS ÉVOQUER REPETITION D'ORCHESTRE DE FELLINI. *Claude-Marie Tremois - Telerama*
UN FILM MORDANT *C.K. - V.S.D.*
EPATANT... EXCELLENT FILM. *Marcel Martin*
UN FILM ÉCRIT ET RÉALISÉ PAR COLINE SERREAU
POUR TOUS
qu'est-ce qu'on attend pour être heureux!
ROMAIN BOUTEILLE • EVELYNE BUYLE • HENRI GARCIN
ANDRE JULIEN • MATHE SOUVERBIE • PIERRE VERNIER
SAM. & DIM. 12.50, 2.35, 4.20, 6.05, 7.50, 9.35, SEM. 6.05, 7,50 & 9.35.
LaCité 1 3575 AV DU PARC 844-9470

DE RETOUR À LA DEMANDE GÉNÉRALE
"PATRICK DEWAERE, INOUBLIABLE!
" 'PLEIN SUD' de Luc Béraud est un hymne à la liberté."
—Serge Dussault, LA PRESSE
PRIME PAR LA FOUNDATION PHILIP MORRIS POUR LE CINEMA
PLEIN SUD
un film de LUC BERAUD
14 ANS

PATRICK DEWAERE • CLIO GOLDSMITH JEANNE MOREAU
2e SEMAINE!
ÉLYSÉE 2 35 MILTON 842-6053
SAM. DIM. 1.05, 3.05, 7.05, SEM. 7.05, 9.05

«Le retour de Martin Guerre»

Un film intéressant sur une histoire passionnante

par Francine Laurendeau

J'AI rarement lu une histoire aussi curieuse et aussi passionnante que celle de Martin Guerre. D'autant plus passionnante qu'elle est véridique. Ce qu'on appellerait aujourd'hui un fait divers exceptionnel se passe dans la France paysanne du XVIe siècle, à Artgitat, village situé au sud de Toulouse.

Marié très jeune à Bertrande de Rols, une enfant à peine pubère, Martin Guerre mettra huit ans à réussir à consommer cette union trop précoce. Mais sitôt père, sans explication ni avertissement, il disparaît. Après avoir vécu l'humiliation du couple stérile, la pauvre Bertrande se retrouve dans une situation tout aussi peu enviable. Épouse délaissée, le remariage lui est interdit. Elle devra par conséquent élever son fils sous la protection et donc dans la dépendance de Pierre Guerre, oncle de Martin. Pendant de longues années, elle vivra, au dire de tous, «vertueusement et honorablement».

Et puis un beau jour, à la stupéfaction générale, Martin Guerre réapparaît. Il avait envie de voir le vaste monde, il l'a vu. Il a même fait la guerre. C'est un homme qui a mûri que Bertrande accueille dans son lit. Entre les deux époux, l'entente semble désormais parfaite. D'autres enfants viendront cimenter leurs retrouvailles.



Gérard Depardieu et Nathalie Baye dans «Le Retour de Martin Guerre».

Mais une mauvaise querelle s'éternise entre Martin et Pierre Guerre. Rancunier, le vieil homme sent alors renaître sa méfiance envers le neveu prodigue au point de le traîner devant les tribunaux, l'accusant d'être un imposteur, d'avoir «usurpé le lit conjugal d'un autre homme».

Un premier procès à lieu à Rieux. L'affaire est portée en appel au Parlement de Toulouse où le village entier va être appelé à témoigner: la domestique qui a langé Martin nourisson, le cordonnier qui connaît la forme de son pied, la vieille aveugle qui a la mémoire des doigts... Tout Artigat défile devant le Conseiller Jean de Coras. Mais dans un siècle où la très grande majorité des paysans est analphabète, où la photographie, les empreintes digitales, les cartes d'identité n'existent pas, comment établir de façon certaine, l'identité d'un homme?

Je m'en voudrais de vous révéler le dénouement. Disons seulement que l'affaire semble si extraordinaire à Jean de Coras que le magistrat signera en 1561 un *Arrêt mémorable du Parlement de Toulouse contenant une histoire prodigieuse de notre temps, avec cent belles et doctes annotations de monsieur le maistre Jean de Coras, conseiller en ladite Cour et rapporteur du procès.* L'ouvrage connaîtra cinq rééditions. Un véritable best-seller. Quelque 400 ans plus tard, le scénariste Jean-Claude Carrière découvre *L'Arrêt mémorable* et, fasciné, rédige un projet qu'il propose au cinéaste Daniel Vigne. Or voici qu'à la même époque, l'historienne américaine Natalie Zemon Davis s'intéresse à Martin Guerre. «Quand je lus pour la première fois *L'Arrêt mémorable*, j'ai pensé qu'il y avait là matière à un film. C'était une occasion parfaite pour faire revivre le XVIe siècle pour des milliers de spectateurs. On tenait là une histoire étonnante qui ne pouvait se passer en dehors des moeurs du village et des processus judiciaires d'un monde très différent du nôtre, mais qui trouvait un écho dans notre temps et nous donnait à réfléchir. Par chance, l'été 1980, j'ai parlé de mon rêve à un ami, l'historien Emmanuel Le Roy Ladurie, qui m'a dit: «Je crois bien que deux cinéastes français sont en train d'écrire un scénario sur la même histoire.» Quelques jours plus tard, ma collaboration avec Jean-Claude Carrière et Daniel Vigne sur le film *Le Retour de Martin Guerre* commençait.» (*Le Retour de Martin Guerre*, par Natalie Zemon Davis, Jean-Claude Carrière et Daniel Vigne, éditions Robert Laffont.

Nous pouvons enfin voir à Montréal le fruit de cette collaboration. Un film intéressant à plusieurs titres. D'abord à cause de son sujet, intelligemment scénarisé par Jean-Claude Carrière qui a su lire, entre les lignes du compte rendu de Jean de Coras, une mystérieuse et belle histoire d'amour. Professeur d'histoire de l'Université de Princeton, Natalie Zemon Davis a pris un an de congé pour être la conseillère artistique du *Retour de Martin Guerre*. Un apport précieux qui donne à ce drame paysan un ton étonnamment juste. Les images, remarquablement composées, évoquent les tableaux des frères Le Nain et de Georges de La Tour. Tourné en décors naturels, à 40 km du vrai village de Martin Guerre, le film utilise les villageois de Balagué qui jouent avec fraîcheur et authenticité.

Parmi les comédiens de premier plan, citons Roger Planchon qui interprète avec finesse le personnage de Jean de Coras, ce protestant humaniste dont la devise était «À raison cède». Pour incarner le rôle principal, un rôle de paysan, Gérard Depardieu a voulu adopter un jeu physique, proche de la terre, avec des temps plus longs, expliquait-il aux journalistes de la presse écrite réunis mardi pour l'entendre. Avec la meilleure volonté du monde, je ne suis pas arrivée à y croire tout à fait. Erreur de distribution? A-t-on cru nécessaire d'aller chercher une vedette pour ce film réalisé par un metteur en scène pratiquement inconnu?

Heureusement qu'il y a Nathalie Baye. Émouvante d'intériorité et de présence, elle brûle l'écran malgré l'apparent effacement du personnage de Bertrande. Il faut voir *Le Retour de Martin Guerre* pour l'histoire et pour Nathalie Baye, au cinéma Dauphin. Mais peut-être plus encore, il faut lire *Le Retour de Martin Guerre* pour la sensible et lumineuse étude historique de Natalie Zemon Davis qui suit le «récit» de Jean-Claude Carrière et de Daniel Vigne.

Karajan a fait le meilleur «Fidelio»

par Carol Bergeron

Fidelio. Christa Ludwig (Léonore), Jon Vickers (Florestan), Gottlob Frick (Rocco), Walter Berry (don Pizzaro), Ingeborg Hallstein (Marcelline), Gerhard Unger (Jacquino), Franz Crass (don Fernando); Choeurs et Orchestre Philharmonia dir. Otto Klemperer. Angel 3625, livret en allemand et en anglais. Enregistré en 1961.

Fidelio. Helga Dernesch (Léonore), Jon Vickers (Florestan), Karl Riddersbusch (Rocco), Zoltan Kélémen (don Pizaro), Helen Donath (Marcelline), Horst Laubenthal (Jacquino), José van Dam (don Fernando); choeurs et l'opéra de Berlin, Orchestre Philarmonique de Berlin, dir.: Herbert von Karajan. Angel SCL 3773, livret en allemand et en anglais. Enregistré en 1970.

Fidelio. Hildegard Behrens (Léonore), Peter Hofmann (Florestan), Hans Sotin (Rocco), Theo Adam (don Pizzaro), Sonia Ghazarian (Marcelline), David Kuebler (Jacquino); Choeurs et Orchestre Symphonique de Chicago, Georg Solti. Decca 3LDR 10017, livret en allemand et en anglais. Enregistré en 1979.

FIDELIO de Beethoven, c'est une oeuvre lyrique qui résulte de la juxtaposition d'un drame et d'une comédie. Elle emprunte curieusement la forme d'un singspiel (opéra-comique allemand) qui se transforme en un grand opéra, qui à son tour se termine en oratorio. Le génie de Beethoven s'est appliqué à faire passer le spectateur de la triviale réalité du quotidien, au lever de rideau, à une lutte épique entre les forces du bien et du mal qui se termine par le triomphe de l'amour, de la liberté, de l'égalité et de la fraternité.

D'abord, l'amour et la comédie, c'est aussi le côté singspiel de l'oeuvre de Beethoven. Triangle vaudevillesque: une jeune fille, Marcelline, cherche désespérément à se débarasser de Jacquino, un amoureux empressé et stupide, car elle aime Fidelio, un travesti. Bien entendu, personne ne doit se rendre compte du déguisement et Rocco, le père de Marcelline (le quatrième angle du triangle), suppute les chances de réussite matérielle d'un prochain mariage.

Ensuite, l'amour et le drame, c'est l'aspect tragédie lyrique, grand opéra. Le Fidelio de la comédie est en réalité Léonore. Mue par un indéfectible amour conjugal, Léonore se travestit pour parvenir jusqu'à son mari Florestan, qui croupit dans les oubliettes d'une prison politique. Elle n'y parviendra pas sans peine car don Pizzaro, l'abject gouverneur de la prison, ennemi juré de Florestan, a décidé de liquider ce dernier. L'arrivée soudaine de don Fernando, ministre justicier, apportera, in extremis, un heureux dénouement.

Puis, avec l'apologie de la liberté, la face noblement beethovéienne du drame, celui-ci prend des allures d'oratorio. La liberté est ici symbolisée par la lumière. Dans son essence, *Fidelio* décrit une lente et pénible ascension qui va du gouffre vers la lumière, de la négation de l'homme à son affirmation dans ce qu'il a de plus noble.

Fidelio apparaît donc comme une oeuvre d'une très grande complexité dont une analyse superficielle ne risque de faire voir que les faiblesses. Il est sans doute significatif que Beethoven ait du réaliser trois versions et quatre ouvertures sans pour autant s'estimer pleinement satisfait du résultat final. Ceci laisse donc les maisons d'opéra et les musiciens devant le choix d'y croire et de le défendre ou de ne pas y croire et de le laisser faire aux autres.

Airs, duos, trios, quatuors et choeurs, au plan strictement vocal, Fidelio c'est une fête. Parce que l'aspect lyrique est très important il faut donc de très belles voix. L'orchestre, on s'en doute, test toujours présent, il n'est jamais un accom-

Suite à la page 29

R. Desrosiers: de la *vraie* danse-théâtre

par Suzanne Asselin

ROBERT Desrosier et son cirque imaginaire nous reviennent encore une fois cette année au théâtre Centaur. Comme les spectateurs ont pu le réaliser l'an dernier, ce que Desrosiers propose, c'est vraiment de la danse-théâtre dans son état le plus pur.

Beaucoup de compagnies se targuent d'aborder cette approche mais toutes ne remplissent pas leur mandat. Avec le Robert Desrosiers Dance Theatre, le spectateur est certain qu'il assistera à un spectacle total où la danse est un prétexte à l'événement. Non pas qu'elle soit diminiuée par rapport au reste, mais parce que Desrosiers réunit aussi des musiciens, des chanteurs, des jongleurs, des mimes, des acrobates ainsi qu'un poète pour présenter une sorte de divertissement magique qui verse dans l'onirisme.

L'an dernier, nous avions affaires à un trompettiste fou dans *Brass Fountain* et à un cirque où se produisent d'étranges métamorphoses, une chorégraphie baptisée *Night Clown*. Cette année, Desrosiers propose un menu avec le même nombre de services et poursuit ses recherches dans la même veine. Deux oeuvres seront au programme au Centaur, du 9 au 13 février. *Mille Millions de tonnerre* (environ 30 minutes) et la pièce de résistance, *La Table du fou* (environ une heure). Et surtout, ne cherchez pas trop d'explications d'ordre intellectuel, sinon vous risquez de passer à côté de l'essence du spectacle.

Desrosiers n'a pas de message comme tel à faire passer sinon celui du «regarde ce qui se passe autour de toi». «J'aime mélanger un nombre d'éléments hétéroclites qui, à première vue, n'ont pas de lien évident, nous a-t-il expliqué en entrevue. Je fais en sorte aussi que des émotions opposées se côtoient et je joue sur la dualité, les contrastes.»

Les spectacles de Desrosiers sont toujours hautement visuels: le masque refait surface, le maquillage excessif colore les personnages, les costumes les transforment en animaux bizarres ou bien en des êtres qui semblent venir d'une autre planète, les décors renforcent une imagerie hautement symbolique qui nous transporte dans des mondes fantasmagoriques. Rien n'est prévisible. Les séquences s'imbriquent les unes dans les autres à un rythme accéléré qui ne nous donne pas le temps d'y penser longtemps. Desrosiers nous amène dans un labyrinthe. Nous devons trouver notre issue.

Mille Millions... introduit un personnage à la manière «charlot» (Robert Desrosiers) qui se débat contre une impétueuse tempête de pluie. C'est une pièce pour quatre danseurs et Claudia Moore (sa femme) y représente la féminité, la mer, l'espace. «En fait, c'est un personnage assez abstrait et j'ai beaucoup travaillé avec elle sur la liquidité du mouvement». Deux autres danseurs incarnent l'aspect primitif du thème exploré.

La Table du fou nous transportera dans une aventure médiévale ou règnent les effets spéciaux et où l'on retrouve trois marionnettes géantes qui ont 20 pieds de haut. «Je suis parti de cette idée de parallèle entre l'époque qui s'étend du moyen âge à la renaissance, une époque difficile où sévissait l'ignorance, la corruption, la peste. J'oppose cette période à celle qu'a vécue le Québec depuis les quelque cinquante dernières années. Dans la dernière décennie, nous avons connu une éclosion au niveau des mentalités. Ce fut la même chose après le moyen-âge. Vint la Renaissance et son ouverture à tous points de vue.»

Robert Desrosiers est natif de Montréal mais vit maintenant à Toronto, où il travaille avec les 12 artistes de sa compagnie. Il a reçu sa formation de danseur classique à l'École du ballet national mais il ajoute à cette formation d'autres formes de mouvements qu'il a glanées à gauche et à droite.

Le Thai Chi'Chuan (art martial chinois) fait partie de la formation de tous ses danseurs. On y retrouve l'harmonie dans la dualité et cette approche se traduit dans sa gestuelle. C'est le fameux Lindsay Kemp de Londres qui a vraiment orienté et influencé sa démarche actuelle. Concrètement, cela se traduit notamment par le renouement entre la musique et la danse: les deux musiciens jouent percussions, harpe, flûte et synthétiseur.

TOUS LES SOIRS 9h30
«PASSIONNANT!» — Le DEVOIR 14
LE FAUSSAIRE
de Volker Schlondorff
avec
Bruno Ganz • Hanna Schygulla
V.O. allemande s.-t. anglais

CE SOIR À 6h45 TOUS
TEMPEST
de Paul Mazursky
avec John Cassavetes
Susan Sarandon

CE SOIR À 11h45 TOUS
REEFER MADNESS

5380 ST-LAURENT
ENTRE FAIRMOUNT & ST-VIATEUR
New Yorker 276-9626

Les films de l'Atalante présentent
Journal Inachevé
un film de MARILÙ MALLET
précédé de: Amhuelai-mi et l'Evangile à Solentiname
distribution: Cinéma Libre
SÉLECTIONNÉ 5e Festival international de films de femmes, Sceaux, France
OUTREMONT 1248 o. rue Bernard 277-4145
le 7 février à 19h

ÉN 1964
"LES PARAPLUIES DE CHERBOURG"
et maintenant en 1983
UNE CHAMBRE EN VILLE
par l'enchanteur JACQUES DEMY
DÈS LE 11 FÉV. ÉLYSÉE
35 MILTON 842-6053

À VOIR CE SOIR
JUSQU'AU 10 FÉVRIER
7h00 LE SEIGNEUR DES ANNEAUX (tous)
7h15 LINA BRAAKE (en primeur) tous
9h00 LES ESPIONS de FRITZ LANG (tous)
9h30 LOLA (en français) de FASSBINDER (18 ans)
À L'AUTRE CINÉMA 6430 Papineau 722-1451

GAGNANT DE 4 PRIX DE L'ACADÉMIE comprenant LE MEILLEUR FILM
POUR TOUS
Version Française de CHARIOTS OF FIRE
LES CHARIOTS DE FEU
CREMAZIE ST-DENIS - CREMAZIE 388-4210
Sur semaine, 7:15 - 9:30
Sam. Dim.: 12:15 - 2:30 - 4:45 - 7:15 - 9:30

PRIMA FILMS PRESENTE
Le désarroi des jeunes en quête de bonheur.
Prix Perspective du cinéma français
INTERDIT AUX MOINS DE 13 ANS
14 ANS
FILM DE JEAN-LOUIS BERTUCCELLI
AVEC SANDRA MONTAIGU / PATRICK DEPEYRAT / AKIM OUMAOUCHE
BERRI 3 ST-DENIS - STE-CATHERINE 288-3115
12:20 - 2:10 - 4:00
6:00 - 7:45 - 9:40

EN 1967
"LES DEMOISELLES DE ROCHEFORT"
et maintenant en 1983
UNE CHAMBRE EN VILLE
par l'enchanteur JACQUES DEMY
DÈS LE 11 FÉV. ÉLYSÉE
35 MILTON 842-6053

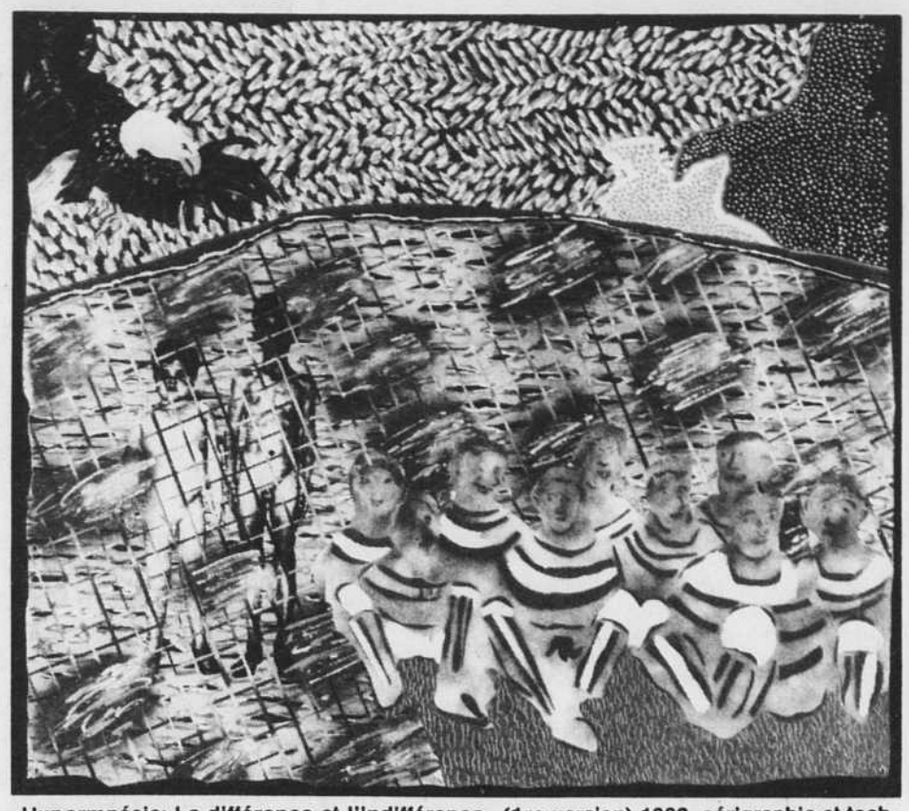
Un film de Ettore Scola.
TOUS
GAUMONT MARCEAU COCINOR
Un film de ETTORE SCOLA
UGO TOGNAZZI
VITTORIO GASSMAN JEAN-LOUIS TRINTIGNANT SERGE REGGIANI
MARCELLO MASTROIANNI
FESTIVAL CANNES 80
un film inédit à Montréal La terrasse EN PRIMEUR
STEFANIA SANDRELLI
CARLA GRAVINA
OMBRETTA COLLI
MARIE TRINTIGNANT
STEFANO SATTA FLORES
ETTORE SCOLA
tous les soirs à la séance de 9h00
OUTREMONT
1248 Bernard ouest 277-2001, 277-4145

EN NOMINATION Pour 3 "CÉSARS"
Une magistrale imposture!
POUR TOUS
GÉRARD DEPARDIEU
NATHALIE BAYE
Un pacte d'amour plus fort que la raison...
LE RETOUR DE MARTIN GUERRE
un film de DANIEL VIGNE avec MAURICE BARRIER • BERNARD-PIERRE DONNADIEU
ISABELLE SADOYAN • ROSE THIERY • ANDRÉ CHAUMEAU
MAURICE JACQUEMONT • ROGER PLANCHON
scénario adaptation et dialogue JEAN-CLAUDE CARRIÈRE et DANIEL VIGNE
le DAUPHIN 1 BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060
SUR SEMAINE, 7.00 — 9.20
SAM. DIM. 2.15-4.30-7.00-9.20

René Malo présente
POUR TOUS
GÉRARD JUGNOT ANÉMONE
Une comédie bouillonnante d'aventures sexu romantiques.
C'EST DUR D'ÊTRE UN SEXE SYMBOLE!
LE QUART D'HEURE AMÉRICAIN
UN FILM DE PHILIPPE GALLAND
SCÉNARIO DE PHILIPPE GALLAND ET GÉRARD JUGNOT D'APRÈS UNE IDÉE ORIGINALE DE PHILIPPE GALLAND
AVEC LA PARTICIPATION DE JEAN-FRANÇOIS BALMER
BERRI 1 ST-DENIS - STE-CATHERINE 288-3115
12:30 - 2:25 - 4:15
6:05 - 8:00 - 9:50

Béland: une peinture à fleur de mémoire

par
Gilles Daigneault



«Hypermnésie: La différence et l'indifférence» (1re version), 1982, sérigraphie et techniques mixtes, de Luc Béland.

LA peinture de Luc Béland est à la fois excessive et lucide, ce qui l'amène fréquemment dans des culs-de-sac qui, sitôt identifiés, la propulsent toujours plus avant. Et qu'importe que la trajectoire soit mouvementée, les voies de la (bonne) peinture sont généreuses. D'ailleurs, l'oeuvre est moins changeante qu'il n'y paraît à première vue. Seulement il arrive que des tentations soient mises en veilleuse, que d'autres soient exacerbées.

Bien sûr, pour qui le nom de Béland évoque une écriture acharnée à soumettre la peinture à une analyse rigoureuse de ses moyens, les tableaux que l'artiste expose actuellement chez Graff sont déconcertants. Mais on sait moins que ce «pilier du formalisme» fut d'abord, il y a une dizaine d'années, un graveur résolument figuratif, aussi préoccupé par le contenu symbolique de ses propositions que par les modes de communication de cen contenu et, dans cette perspective, le travail récent de Béland se présente non plus comme le résultat d'une rupture dans sa démarche, mais comme un retour critique autant sur ses premières tentatives pour constituer visuellement un discours explicite que sur sa fulgurante incursion du côté de l'art tautologique. Du reste, il est significatif que le titre de l'exposition actuelle, «Dire». aurait pu coiffer tout aussi bien la première production du graveur.

En même temps, tous les tableaux de la dernière série de Béland s'appellent *Hypermnésie* — ils ne se distinguent que par leurs sous-titres, aussi chargés émotivement que les tableaux eux-mêmes — et, encore là, le titre dénote le thème de la récurrence, et même de la récurrence excessive (l'hypermnésie étant une exaltation *pathologique* de la mémoire). Nous voilà prévenus, et les oeuvres réalisent le programme à profusion.

Un drôle d'autoportrait qui appartient à une série précédente, *Prodrome: You don't know what's in my head...* pourrait servir de déclaration liminaire aux *Hypermnésies*. Béland y a inscrit sa propre figure, mais son corps est avalé par la peinture et paraît être le jouet d'un environnement imaginaire, plutôt menaçant. Le personnage de Béland ne reparaîtra plus dans les tableaux; il sera question plutôt du malheur des autres, de ses modes de représentation et du plaisir que l'artiste, à la fois empathique et pervers, y prend.

Plastiquement, les oeuvres récentes se présentent comme des collages d'éléments tantôt extrêmement connotés tantôt plus structuraux, l'inventaire mnémique de Béland visant aussi bien l'histoire de l'art que l'histoire tout court. On y retrouve, comme dans les austères *Études* exposées au Musée d'art contemporain en 1976, des oppositions de toutes natures: entre le noir et la couleur (ou entre la photographie et la peinture), la figuration et la non-figuration, les formes géométriques et organiques, les animaux — libres et souvent menaçants — et les hommes — vulnérables et impuissants — (on trouve la même dichotomie à l'intérieur de la classe des humains), le mythe et la réalité, le passé très ancien et très proche de la peinture, etc. Et pourtant, malgré ce «trop», on n'a pas le sentiment que le vocabulaire de Béland est si foisonnant ni que ses tableaux sont anarchiques. C'est que, si elles sont tributaires des anciennes estampes de l'artiste (notamment pour ce qui concerne le report sérigraphique des photographies), les oeuvres récentes gardent aussi les traces de ses recherches structurales et de son goût pour les variations à l'intérieur d'une séquence. À ce propos, la récupération par Béland de la grille formaliste qu'il a si souvent utilisée et qui devient ici un élément aussi connoté que structurant paraît spécialement heureuse et accentue la tension entre la diversité et la cohérence qui devient un autre des contenu des *Hypermnésies*.

D'autre part, dans sa volonté de supprimer toute forme de carcan, Béland présente ses images sur des toiles non montées sur châssis et dont la forme n'est pas orthogonale. Ainsi, le support, qui s'apparente à une peau, vient renforcer la proposition du tableau, la nudité étant aussi un thème récurrent des *Hypermnésies* (qu'il s'agisse de celle des enfants juifs des deux versions de *La différence et l'indifférence*, de celle de la jeune femme de *J'ai la frayeur du viol...* ou encore de la *robe* des animaux qui sont omniprésents). En même temps, la palette de Béland n'étant surtout pas puritaine (on pense parfois à la truculence d'un Hurtubise), cette mise en scène accentue les allures de patchwork des oeuvres qui en appellent alors à une perception tactile.

Il faudrait aussi parler des photographies tronquées, à l'image des personnages qu'elles représentent et qui sont mutilés physiquement ou socialement, et auxquelles la peinture s'efforce de donner de nouveaux sens, d'ailleurs souvent ambigus, comme sont équivoques les animaux qui peuplent leur nouvel environnement. Quoi qu'il en soit, l'écriture de Béland fonce allégrement dans tous ces contenus, probablement vers un autre cul-de-sac. Jusqu'à maintenant, ce mode de fonctionnement lui a réussi à merveille.

L'exposition «Dire», qui inaugure les nouveaux locaux de Graff (qui sont magnifiques), se termine le 22 février.

Gilles DAIGNEAULT

Les nouvelles trajectoires de F. Simonin

DÉCIDÉMENT, Francine Simonin est une artiste d'une vitalité prodigieuse. L'automne dernier, elle tenait deux expositions importantes de ses travaux récents en province et, cette fois-ci, il aura encore fallu deux galeries pour présenter une partie de sa nouvelle production. En effet, les oeuvres sur papier de grand format sont montrées à la galerie Treize tandis que les estampes et les dessins de petit format occupent la galerie Aubes 3935.

D'abord, les oeuvres présentées à la galerie Treize appartiennent à trois séries: les *Trajets*, les *Tribades* et les *Fêtes tribales*. Bien sûr, Simonin s'efforce toujours d'y traquer plus ou moins sa propre figuration et, à ce propos, les images des *Fêtes tribales*, la série la plus récente, où le personnage se multiplie et doit composer avec de drôles d'animaux, sont spécialement signifiantes. Mais l'ensemble des trois séries raconte aussi le passage de Simonin du dessin à la peinture, les fructueuses tentatives de l'artiste pour briser la dichotomie entre la figure et e fond, entre les éléments relativement rationnels du dessin et le foisonnement plus instinctuel de la couleur. En l'occurrence, l'accrochage permet de lire l'augmentation progressive de l'importance accordée à la matière et à la pigmentation dans les oeuvres et la lente métamorphose du trait en un élément proprement pictural.

Nul doute que le travail sur papier de Simonin atteint ici une sorte d'épanouissement qu'il lui sera difficile de transcender et qui appellerait peut-être le passage à la toile comme support. (Jusqu'au 6 mars).

expositions

Par ailleurs, la présentation de la galerie Aubes 3935 rappellerait, si besoin était, que Francine Simonin est toujours un de nos graveurs les plus consistants. L'exposition comprend notamment deux suites remarquables, l'une de bois gravés et l'autre d'eaux-fortes. La première réunit de gros signes extrêmement dépouillés et imprimés selon la méthode japonaise, ce qui ménage au noir une infinité de valeurs; l'ensemble paraît constituer un texte calligraphique dont le titre de *Lespugue* oriente — mais n'épuise pas — la lecture. Quant à la dizaine d'eaux-fortes, plus graphiques et accidentées, intitulées *Pour une madone des sleepings*, elles oscillent entre la figuration et l'abstraction, comme entre le mythe et les incarnations de cette étrange et fascinante voleuse de grand chemin à laquelle Simonin s'est identifiée pendant un moment et dont elle a eu envie de graver dans la matière brute, comme dans l'art pariétal, toute la douceur et les pouvoirs ensorcelants. Cette fois, c'est bien le trait qui structure l'image, qui s'affirme au premier plan devant un geste pictural réduit à une allusion. D'autre part, on appréciera combien Simonin, qui éclate ailleurs sur de grands formats, se sent maintenant à l'aise pour prendre tout son espace sur de petites plaques (comme le montre aussi une autre suite d'estampes encore plus petites, intitulée *Hommage à Duras*).

Enfin, la galerie présente quelques dessins de la série *Décollages* où l'artiste récupère des oeuvres «marquées» par des gestes de destruction qui, paradoxalement, les reconstruisent en introduisant un certain désordre dans une composition pas trop raisonnable. Les oeuvres où le geste de Simonin suggère une sorte de pelage du support qui fait affleurer des signes plus intérieurs et plus spontanés me sont apparues particulièrement réussies. Sauf erreur, il s'agit là des travaux les plus récents.

Le cas est assez rare pour qu'on souligne l'effort collectif des deux galeries et de l'artiste pour produire un bon catalogue qui accompagne les expositions. (Celle de la galerie Aubes 3935 se termine à la fin février).

■

Dans le hall d'entrée de la salle Wilfrid-Pelletier de la Place des Arts, les amateurs de photographie documentaire apprécieront peut-être la présentation d'un important corpus d'oeuvres de Pierre Gaudard appartenant à la série *En France*. Manifestement, cette suite d'images n'a pas le côté percutant des *Ouvriers* ou des *Prisons* qui avaient valu à l'artiste une solide réputation de photographe engagé, et où une bonne part de l'intérêt résidait davantage dans es univers considérés que dans la manière de les voir. Ici, on imagine assez le plaisir qu'a éprouvé Gaudard à reformuler les anecdotes d'un pays qu'il a quitté depuis longtemps mais, malgré certaines oeuvres qui contiennent quelque ambiguité spatiale ou cocasserie (parfois un peu facile), l'ensemble ne m'a pas paru justifier tout le mal que le photographe a dû se donner pour nous en faire part ni, surtout, tout l'intérêt que les institutions lui accordent. (Jusqu'au 27 février).

■

Finalement, je suis demeuré très sceptique en présence du dernier accrochage de la galerie Cultart qui s'intitule poétiquement «L'Art actuel au Québec: source d'investissement». Certes, je connais la stature historique de Denyse Delrue, mais j'ai peine à la suivre dans ses parti pris actuels. À première vue, je ne pense pas que la maison ait réussi à rassembler sous son aile les meilleurs d'entre les «anciens» ni, compte tenu de la nature ingrate de toute présentation de groupe, que *sa* relève tienne vraiment compte des acquis d'un art qu'elle a elle-même largement contribué jadis à mettre au jour. (Jusqu'au 13 février).

Gilles DAIGNEAULT

MICHEL TETREAULT
"NOUVEAUX REGARDS SUR LA CHINE"
Compte-rendu de voyage de 14 artistes québécois en Chine Populaire
et présentation de l'album de 12 gravures avec texte (format 20" x 26")
950$ jusqu'au 20 février
"Pâté Chinois"
Exposition jusqu'au 20 fév. 83
4260 St-Denis, Montréal Tél.: 843-5487
mar. merc. de 10h00 à 18h00 jeu. ven. de 10h00 à 21h00, sam. de 10h00 à 17h00 Dim. de 12h00 à 17h00
ART CONTEMPORAIN


GABOR SZILASI "ANGLE ST-LAURENT—VAN HORNE, MONTRÉAL"
PHOTOGRAPHIE ACTUELLE AU QUÉBEC
11 JANVIER — 10 FÉVRIER
CENTRE SAIDYE BRONFMAN
5170 Chemin de la Côte Ste-Catherine

«L'ŒIL»
4427 rue St-Denis • 282-1756

gravures originales de
LEONOR FINI
Choix de plus de 100 sujets à partir de 180 $ (encadrés)
du lundi au samedi de 11 h à 17 h ou sur rendez-vous

galerie frédéric palardy
Paul-Vanier BEAULIEU, a.r.c.
Aquarelles, huiles et eaux-fortes
jusqu'au 7 février
à notre galerie du Vieux-Montréal
451 St-Sulpice, tél.: 845-1590
Ouvert le dimanche (métro Place d'Armes)
Exposition des peintres de la galerie
À notre galerie de St-Lambert...
1170 rue Victoria, (514) 465-3337
jeu. sam. et dim. de 13h à 17h et sur rendez-vous

publicité
Robert Campeau
Le DEVOIR
(514) 844-3361

ART 83
Avis aux artistes et aux artisans
NEUVIÈME EXPOSITION ET VENTE ANNUELLES D'ART ET D'ARTISANAT
samedi soir, 23 avril jusqu'au lundi soir, 25 avril
Une exposition soumise à la sélection du jury, qui permet aux artistes québécois d'exposer leurs oeuvres.
Les artistes intéressés sont invités a y participer.
Date limite de demande d'entrée: 23 mars
Les formulaires d'inscription peuvent être obtenus en téléphonant ou écrivant au:
CENTRE COMMUNAUTAIRE JUIF DE LAVAL
du YM-YMHA et NHS de Montréal
755 Du Sablon, Chomedey, Laval, Qué.
H7W 4H5 (514) 688-8961

Achetons peintures de qualité
GALERIE DOMINION
1438, Sherbrooke ouest,
845-7471 845-7833
le plus grand choix de peintures et sculptures dans la plus grande Galerie d'Art au Canada
mar. au ven. de 9h à 17h30, sam. de 9h à 17h

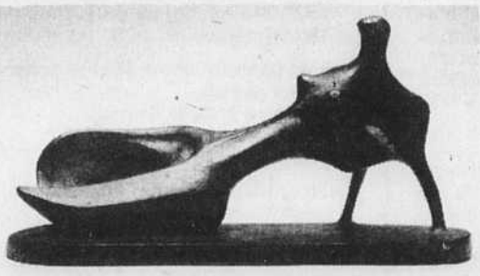
Salle 1 et 2
Francine Simonin
travaux récents
jusqu'au 6 mars
Galerie TREIZE
4015, Drolet (coin Duluth) Montréal, tél.: 288-5903
Ouvert du mercredi au dimanche de 12h. à 17h.

LA GUILDE GRAPHIQUE

R. LACROIX
Gravures originales
Service d'encadrement
Ouvert tous les jours même le dimanche!
9, St-Paul O., Vieux Montréal
844-3438

galerie jolliet
279, Sherbrooke ouest, suite 211, Montréal H2X 1Y2
(514) 842-8883
Salle 1
tableaux récents de
MICHAEL JOLLIFFE
Salle 2
toiles récentes de
FRANÇOISE TOUNISSOUX
vernissage aujourd'hui, 5 février entre 15h et 18h
L'exposition se poursuivra jusqu'au 26 février
du mercredi au samedi de 12h à 18h et sur rendez-vous

Exposition des maquettes du 1%
dans le cadre du programme de l'intégration des arts à l'architecture
du 9 au 27 février (1er volet)
du 2 au 20 mars (2e volet)
Vernissages: Les 9 février et 2 mars 1983 à 20h.30
Débat:
4 mars 83 à 19h. à la Bibliothèque Nationale du Québec
Galerie Motivation V 316 est, Ontario, Montréal. 845-5962
Heures d'ouverture: du mardi au dimanche de 12h. à 18h.

Une collection montréalaise
don de Eleanore et David Morrice
Jusqu'au 27 mars

Henry Spencer Moore, Forme allongée, bronze, 1945, legs D.R. Morrice
Pour la première fois exposées, 200 pièces de la célèbre collection de David et Eleanore Morrice léguée au Musée en 1981
Autres expositions
Autochromes — l'avènement de la photographie en couleurs
Jusqu'au 27 février
Gobeleterie anglaise du 18e siècle
Jusqu'au 27 février
Concert-conférence
Art et musique à la Renaissance française
Par Un quatuor vocal qui interprétera des chansons françaises du 16e siècle, entrecoupées d'une projection de diapositives
Dimanche 6 février à 14 heures
Auditorium du Musée
Billets: 5$
Musée des beaux-arts de Montréal
1379, rue Sherbrooke ouest
Du mardi au dimanche, de 11 à 17h
Autobus 24 ou métro Guy
Renseignements: 285-1600


CHÂTEAU DUFRESNE
MUSÉE DES ARTS DÉCORATIFS DE MONTRÉAL
(angle Pie IX & Sherbrooke). Métro Pie IX. Tél.: 259-2575
du jeudi au dimanche, de 12h. à 17h.
Jusqu'au 13 mars 1983
L'ARCHITECTURE DE SIR EDWIN LANDSEER LUTYENS (1869-1944)
EXPOSITION PERMANENTE:
— résidence bourgeoise du début du siècle pièces meublées, décoration d'origine
— objets d'art traditionnel du Québec
Visites guidées sur demande • Café

Exposition
Yvon Provost
Vernissage le dimanche 6 février à 14 heures
L'exposition se poursuit jusqu'au 21 février
Galerie d'art Lenour
5685 Joncaire, St-Hyacinthe (secteur Douville) Sortie 120 ou 123
Heures d'ouverture: de 19h à 22h, sam. et dim. de 14h à 17h.
et sur rendez-vous (774-8100)

Carrières et professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

Voir aussi en page 29

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

Professeur

Management

Fonctions: enseignement aux niveaux des 1er et 2e cycles, recherche et publications, encadrement des étudiants de l'option **management et gestion des ressources humaines**. Le candidat sera appelé à donner des cours soit en management ou en ressources humaines tels: principes d'administration, direction de l'entreprise, relations industrielles, développement organisationnel.

Exigences: posséder un doctorat en administration (Ph.D.) ou, à titre exceptionnel, une maîtrise en administration et plusieurs années d'expérience en tant que cadre supérieur d'entreprise.

Traitement: selon les normes de la convention collective.

Faire parvenir son curriculum vitae détaillé **avant le 25 février 1983** à:

Monsieur le doyen
Faculté d'administration
Université de Sherbrooke
Sherbrooke (Québec)
J1K 2R1

CHAMPLAIN REGIONAL COLLEGE

Campus St-Lambert/Longueuil

requiert les services d'un Régisseur des services de l'équipement. Le Candidat assumera la responsabilité de la gestion des immeubles et des services auxiliaires, y compris l'entretien, la sécurité, le nettoyage, les inventaires et la réception.

Le candidat choisi possèdera un minimum de six ans d'expérience acquise dans le domaine de l'entretien général ou dans la construction, et aura des antécédents dans le domaine de la gestion. Ce poste exige des aptitudes en communications pour favoriser des bonnes relations avec le personnel du collège, tant en anglais qu'en français. Une formation professionnelle ou la connaissance d'un métier reconnu serait un atout certain.

Veuillez soumettre votre candidature, avant le 18 février, 1983, à:

M. Géorge Wallace
Directeur du Campus
CHAMPLAIN REGIONAL COLLEGE
Campus St-Lambert/Longueuil
900, Riverside Drive
St-Lambert (Québec) J4P 3P2

Champlain Regional College
OF GENERAL AND VOCATIONAL EDUCATION

UNIVERSITÉ DE L'ALBERTA

Faculté Saint Jean

GEOGRAPHIE

1. La Faculté Saint-Jean sollicite des candidatures au poste de professeur adjoint temporaire (1er septembre 1983 — 30 avril 1984) en géographie.
2. Exigences: Doctorat en géographie.
3. Responsabilités: Enseignement au 1er cycle.
4. Traitement en fonction des titres et de l'expérience. Salaire minimum $2,310 par mois (barème 1982-83).
5. Envoyer curriculum vitae et noms de trois répondants à:
   Dr. E.V. Blackburn, Vice-Doyen, Faculté Saint-Jean,
   Université de l'Alberta, 8406 — 91 Street,
   Edmonton, Alberta, T6C 4G9
6. Date limite de réception de demandes: 30 juin 1983 ou dès que le poste est comblé.
7. L'Université de l'Alberta a une politique d'égalité en matière d'emploi. Conformément aux exigences relatives à l'immigration au Canada, ce poste est offert aux citoyens canadiens et aux résidents permanents.

Économiste

Nous cherchons, pour notre client, un(e) jeune économiste (5 années d'expérience) qui aurait envie de relever de nouveaux défis. La personne idéale est bilingue, a une expérience pratique des milieux gouvernementaux et fait preuve d'une approche créative des questions économiques.

Poste à combler dans l'est du Canada.

Salaire entre $42 000 et $46 000, plus avantages sociaux.

Faire parvenir curriculum dans les plus brefs délais au:

Dossier 1107
Le Devoir
c.p. 6033
succ. Place d'Armes
Montréal, H2Y 3S6

AUX ANNONCEURS — Carrières et professions

D'une pierre deux coups...

ÉCONOMISEZ DOUBLEMENT
EN ANNONÇANT VOS OFFRES D'EMPLOIS
DANS LE DEVOIR

En matière d'annonces de recrutement, on ne mesure pas un journal à son tirage, mais plutôt à la qualité de son auditoire.

LE DEVOIR est l'instrument privilégié des universitaires, des professionnels(les), des gestionnaires, des hauts fonctionnaires et du personnel du milieu de l'éducation. En vous adressant à cet auditoire:

- *vous recueillez rapidement des réponses pertinentes de candidats(es) aptes à une entrevue;*
- *vous profitez de nos tarifs incomparablement bas;*
- *vous couvrez tout le Québec;*
- *vous publiez dans un contexte éditorial qui rehausse la crédibilité et l'efficacité de vos messages.*

Faites d'une pierre deux coups; ***évitez les délais*** *de procédures en visant juste et* ***économisez*** *en profitant de nos tarifs avantageux.*
Nous offrons, gracieusement, les services de composition, montage et épreuves.

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

LE DEVOIR, 211, rue du St-Sacrement, Montréal, Qué. H2Y 1X1
Micheline Turgeon, *publicité, tél.: 844-3361*

fcac

Fonds F.C.A.C. pour l'aide et le soutien à la recherche

Le Fonds FCAC pour l'aide et le soutien à la recherche, organisme subventionnaire public, chargé d'allouer des subventions à la recherche effectuée dans les établissements d'enseignement supérieur et d'octroyer des bourses aux étudiants universitaires des 2e et 3e cycles, sollicite des candidatures au poste de technicien(ne) en informatique.

Sommaire de la fonction
Le(la) technicien(ne) en informatique définit les spécifications générales et détaillées de systèmes ou programmes de traitement automatique de l'information et voit à leur implantation sur ordinateur; s'assure du bon fonctionnement des équipements informatiques.

Il(elle) prépare et propose les spécifications globales et détaillées de systèmes ou de programmes informatiques répondant aux besoins de traitement, en prévoit les contraintes d'exploitation et les calendriers de réalisation selon les normes et les procédures établies, les révise avec son supérieur immédiat et, selon le cas, avec les responsables de l'unité administrative impliquée. Il(elle) participe au choix des équipements informatiques et les exploite.

Qualifications
1.— Diplôme d'études collégiales en informatique.
2.— Connaissance des systèmes de gestion de bases de données serait un atout.
3.— Expérience de programmation en Fortran.
4.— Connaissance d'usage de l'anglais.

Toute combinaison de scolarité et d'expérience jugée équivalente pourra être prise en considération.

Les candidats(es) doivent faire parvenir leur curriculum vitae avant 17 heures le 11 février 1983 à l'attention de:

Carole Lehoux
Responsable de la gestion des ressources humaines
Fonds FCAC pour l'aide et le soutien à la recherche
979 rue de Bourgogne
4e étage
Sainte-Foy, Qc
G1W 2L4

Directeur du Centre de recherche INRS-éducation

L'Institut national de la recherche scientifique, unité constituante de l'Université du Québec, sollicite des candidatures pour le poste de directeur du centre de recherche INRS-Éducation localisé à Sainte-Foy.

Le titulaire du poste dirige les activités de son centre afin que ce dernier réalise les programmes de recherche qui lui sont confiés dans les thèmes suivants:

— Le développement et l'évaluation d'alternatives aux régimes pédagogiques existants;
— Études sur le phénomène de l'enseignement;
— La conception, le développement et l'évaluation des instruments de mesure utilisés en milieu pédagogique;
— L'Étude des problèmes sociaux-culturels et langagiers à l'école.

Tout candidat doit posséder un diplôme de doctorat dans une discipline pertinente ou faire preuve d'une compétence jugée équivalente, un bon nombre d'années d'expérience en recherche et une compétence reconnue dans la direction scientifique et administrative. Une bonne connaissance de la langue française est essentielle.

Toute candidature sera traitée confidentiellement. Les personnes intéressées à ce poste sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae, avant le 22 février 1983, au:

Directeur des ressources humaines
Institut national de la recherche scientifique
2700, rue Einstein
Case postale 7500
Sainte-Foy
Québec
G1V 4C7
Téléphone: (418) 657-2407

Université du Québec
Institut national de la recherche scientifique

La Fonction publique du Canada offre des chances égales d'emploi à tous

The Public Service of Canada is an equal opportunity employer

Fonction publique Canada / Public Service Canada

Directeur, Direction de la réglementation financière

Traitement: $53 420 – $62 850
Nº de réf.: 82-OC-961 (49)

Directeur adjoint, Groupe du pétrole

Traitement: $45 250 – $53 210
Nº de réf.: 82-OC-922 (49)

Office national de l'énergie
Direction de la réglementation financière
Ottawa (Ontario)

Fonctions
La Direction est la principale source de conseils de l'Office en matière de droits et de tarifs pour les sociétés pétrolières et gazières qui relèvent de sa compétence. Les responsabilités de la Direction comprennent également la surveillance et la vérification du rendement financier et de l'exploitation des sociétés réglementées, la collecte et la vérification des redevances d'exportation de pétrole et la prestation de conseils quant aux méthodes de réglementation et à la viabilité financière des requêtes portant sur de nouveaux projets. Les recettes totales annuelles de ces sociétés réglementées s'élèvent en ce moment à plus de cinq milliards de dollars.

Directeur
Il s'agit du principal poste des services financiers de l'Office. Le directeur a sous ses ordres plus de 50 employés professionnels ou spécialistes en administration. Le directeur est responsable des conseils prodigués en matière de réglementation financière; il est assisté de trois directeurs adjoints.

Directeur adjoint, Groupe du pétrole
Le directeur adjoint est responsable du mandat de l'Office qui se rapporte au transport du pétrole et des produits pétroliers par oléoducs. Le directeur adjoint, en plus de prodiguer des conseils sur la réglementation, la surveillance et la vérification des sociétés, surveille la vérification des redevances d'exportation de pétrole, des redevances de recouvrement de l'indemnisation du carburant destiné au transport et aussi d'autres programmes, constitutant un total de plus de trois milliards de dollars.

Conditions de candidature
Les candidats retenus pour les deux postes devront avoir des aptitudes prouvées en gestion et en finance, obtenues de préférence auprès d'un organisme de réglementation ou d'une industrie réglementée, ils doivent aussi avoir, soit un diplôme universitaire dans le domaine financier, soit un diplôme de comptable professionnel. Le candidat idéal au poste de directeur possédera de l'expérience de contrôleur dans une moyenne ou grosse entreprise. Un candidat possédant de l'expérience en vérification aura la préférence pour le poste de directeur adjoint.

Exigences linguistiques
La personne choisie exercera ses fonctions dans une importante mesure en français et en anglais. Les personnes bilingues et les personnes unilingues qui consentent à entreprendre la formation linguistique et qui peuvent démontrer qu'elles ont les aptitudes voulues pour devenir bilingues sont invitées à poser leur candidature.

De plus amples renseignements sont disponibles en écrivant à l'adresse suivante.
Job information is available in English and may be obtained by writing to the address below.

Comment se porter candidat
Envoyez votre demande d'emploi ou votre curriculum vitæ à:
Direction générale des programmes de la catégorie de la gestion
Commission de la Fonction publique du Canada
300, av. Laurier ouest
Ottawa (Ontario) K1A 0M7
Date limite: le 23 février 1983

Prière de toujours rappeler le numéro de référence approprié.

Canada

MAISON D'ÉDITION QUÉBÉCOISE

établie à Montréal
recherche

ÉDITEUR(TRICE)

pour diriger son département pédagogique.
Expérience dans le domaine souhaitée.
Adresser un curriculum vitae à:

Dossier 1106
Le Devoir
C.P. 6033
Succ. Place d'Armes
Montréal, H2Y 3S6

INGÉNIEUR

(Génie sanitaire ou de l'environnement)
Concours no: 82-1051

NATURE DU POSTE:
Le titulaire de ce poste étudie, conçoit, planifie et contrôle divers projets relatifs au traitement physico-chimique des eaux usées de l'usine d'épuration. Il étudie, analyse et établit les normes, les méthodes de traitement et les critères d'opération en vue d'assurer l'exploitation sûre, efficace et économique de l'usine et participe à la rédaction des manuels d'exploitation.

QUALIFICATIONS REQUISES:
Détenir un diplôme d'ingénieur en génie civil ou génie chimique avec maîtrise en génie sanitaire ou en génie de l'environnement et être membre en règle de l'Ordre des Ingénieurs du Québec; posséder quelques années d'expérience pertinente dans les différentes étapes de traitement des eaux usées: dégrillage, dessablage, traitement physico-chimique pour l'enlèvement des phosphates, décantation, désinfection et traitement des boues.

DIVERS:
Être résidant du territoire de la Communauté urbaine de Montréal; facilité d'élocution et de rédaction en français; aptitude à diriger le travail d'un personnel technique; qualités personnelles appropriées.

DURÉE DE L'EMPLOI:
Ce poste est considéré comme permanent pour la durée des travaux pour lesquels il a été créé.

TRAITEMENT: $25 598 - $43 968

Les personnes intéressées (homme ou femme) doivent se procurer le formulaire "Demande d'emploi" et le transmettre dûment complété, accompagné des documents requis, le ou avant le 25 février 1983.

COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL

Bureau du personnel
Communauté urbaine de Montréal
2, Complexe Desjardins
20e étage
Montréal H5B 1E6
Téléphone: 872-6950

INSTITUT DE TOURISME ET D'HÔTELLERIE DU QUÉBEC

ANNÉE SCOLAIRE 1983-1984:
Inscription — Avant le 1er mars 1983

L'ITHQ offre six (6) programmes de formation professionnelle, sanctionnés par des diplômes du ministère de l'Éducation du Québec (scolarité gratuite).

Enseignement collégial (durée: 3 ans)
- 414.00 Tourisme
- 430.01 Techniques de gestion hôtelière
- 430.02 Techniques de gestion des services alimentaires

Enseignement secondaire — professionnel long (durée: 2 ans)
- Cuisine professionnelle
- Pâtisserie-boulangerie
- Service de restaurant

L'Institut sanctionne également le programme suivant:

Cours de cuisine québécoise (durée: 1 an)

Conditions d'admission générales:
- Résider au Canada
- S'inscrire avant le 1er mars 1983
- Se qualifier auprès du Comité de sélection

Conditions d'admission spécifiques:
Enseignement collégial:
Avoir réussi la 5e année du secondaire avec le cours de mathématiques 522.
Enseignement secondaire — professionnel long:
Avoir réussi la 4e année du secondaire général ou professionnel long avec le cours de mathématiques 412
Cuisine québécoise:
Avoir réussi la 5e année du secondaire avec la mention «Cuisine professionnelle 1» (avant 1979: mention «Cuisine professionnelle II»).
OU
Avoir réussi tous les cours de cuisine des programmes de l'enseignement collégial 430.01 ou 430.02.

Renseignements et demande d'admission
Bureau du registraire
Service des admissions
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec
401, rue de Rigaud
Montréal, H2L 4P3
Téléphone: (514) 873-7783.

Vous pouvez aussi vous adresser au responsable de l'information scolaire de votre institution.

Industrie Québec

Nouvelle encyclopédie du Canada

Les maisons d'édition Hurtig Publishers, d'Edmonton, ainsi que Chenelière et Stanké, de Montréal, ont annoncé cette semaine leur intention de publier d'ici trois, au coût de $10 millions, une *Encyclopédie du Canada* à laquelle participeront notamment 380 collaborateurs du Québec. Il s'agira de la première encyclopédie canadienne depuis 1957, année où la maison Grolier publiait la sienne.

Le coût se répartit ainsi: $4 millions fournis par le gouvernement albertain, pour la recherche et le développement; $5 millions pour la production, garantis par Hurtig Publisher; $180,000 provenant du Conseil des Arts du Canada en guise de subvention à la traduction et $1.5 million assurés par Chenelière et Stanké, avec l'appoint de commanditaires du secteur privé.

Quelque 1,000 exemplaires sur les 15,000 de la version française sont déjà vendus en France, au prix provisoire de $250, tandis que les 100,000 exemplaires en anglais se vendront $150. L'ouvrage, en trois volumes, doit sortir à l'automne 1985 en anglais et au printemps 1986 en français.

La plupart des illustrations seront en couleurs. Les trois volumes feront environ 2,500 pages, dont un sixième sera fourni directement en français, pour la part du projet relevant de Chenelière et Stanké (Éditions Universitaires Internationales Ltée).

Près de 25 traducteurs seront mobilisés pour ce projet qu'ont accepté de parrainner: le recteur de l'Université de Montréal, M. Paul Lacoste; le président du Conseil de la langue française, M. Michel Plourde, et M. Jean Drapeau, maire de Montréal. Au nombre des spécialistes qui ont accepté de signer des articles dans cette encyclopédie, notons: MM. Pierre Dansereau, Naim Kattan, Daniel Latouche, Marcel Trudel, Guy Rocher, Pierre Maranda, Armand Frappier, Jean Palardy, Marc-Adélard Tremblay, etc.

Karajan

Suite de la page 26

pagnateur insipide. Donc, il est impératif d'avoir un excellent orchestre.

Pour une oeuvre, somme toute assez peu populaire, et au dire de certains, plutôt inégale, il est étonnant de constater que les plus grands chefs d'orchestre n'ont apparemment pas hésité à en registrer *Fidelio* — certains l'ont même fait plus d'une fois. Qu'il suffise de mentionner Toscanini, Böhm, Walter, Furtwängler, Klemperer, Karajan, Solti, Bernstein, si l'on doute encore de l'importance et la valeur de cet opéra.

Au chapitre des chanteurs, la question est plus délicate. Les rôles de Florestan, Léonore-Fidelio, Rocco et don Pizarro, pour ne citer que les principaux, sont sans doute formidables mais les interprétations transcendantes de ces personnages sont assez rares. Heureusement, il y a le sublime Jon Vickers. Son incarnation de Florestan est si profondément bouleversante qu'elle rend vains les efforts de ceux qui tentent de l'égaler. À elle seule, pa présence de Vickers, dans les enregistrements de Klemperer et de Karrajan, donne à ces documents une valeur indiscutable et unique.

Comparé aux deux autres, l'enregistrement de Solti est nettement le plus faible: il possède un superbe orchestre mais ce qu'il en fait n'est pas très convaincant. Et puis Behrens et surtout Hofmann ne font pas le poids. Au contraire, les quatre rôles principaux sont etraordinaires chez Klemperer; peut-on rester indifférent devant une Léonore telle que Christa Ludwig? Si la direction de Klemperer est incontestablement exemplaire, la tenue de l'Orchestre Philarmonia laisse à désirer, surtout quand on le compare aux deux autres et en particulier au Philarmonique de Berlin. Mais s'il ne fallait choisir qu'un enregistrement, c'est celui de Karajan qui l'emporterait car dans l'ensemble de ses composantes il est le mieux réussi.

Pour une meilleure compréhension de l'unique opéra de Beethoven, on aura avantage à consulter le *Fidelio* de l'Avant-Scène opéra et en particulier le commentaire littéraire et musical d'Henri Barraud.

Gérard Depardieu

Suite de la page 19

Polonais du tournage se sentaient tous un peu coupables de mener une vie confortable en France alors que tout s'était arrêté chez eux.»

Il n'y a pas eu de problèmes de langue. Au contraire. Wajda parlait polonais et un interprète traduisait simultanément. «Il y a une scène importante où Robespierre donne rendez-vous à Danton dans un restaurant à Paris, le Restaurant Rose, poursuit Depardieu. Pour cette confrontation, je parlais évidemment français mais l'acteur polonais qui jouait Robespierre parlait polonais. J'avais beau savoir ce qu'il était censé me dire, essayez de deviner quand une phrase se termine en polonais si vous ne connaissez pas la langue! Alors on sent dans mon regard, pendant ce dialogue, une tension particulière. Et c'est d'autant plus intéressant qu'en réalité, les deux hommes ne se comprenaient plus, ne parlaient plus le même langage. Wajda a très astucieusement utilisé tout ça. La critique s'est fait un plaisir de simplifier. On a dit Robespierre, c'est Jaruzelski, et Danton, c'est Walesa..: Voyons! Wajda est tellement plus fin!»

Les projets de Gérard Depardieu? Au théâtre, il va jouer *Tartuffe*, avec François Perrier. «Mais si, j'ai l'âge du rôle. Tartuffe n'a que 33 ans. On le vieillit toujours. Au cinéma, je vais faire un autre film avec Pierre Richard et un autre film avec François Truffaut dont tout ce que je sais est que ça se passe entre 1900 et 1914 et qu'il y a un homme et un enfant.»

Il fera aussi un film sur Philippe Auguste et sur la bataille de Bouvignes, en 1912, «une date importante dans notre histoire». Il se dit très attiré par ce personnage de Philippe Auguste qui, entre autres, s'entretnait directement avec Dieu. «Et puis, c'est captivant d'essayer de retrouver les moeurs de ces chevaliers qui avaient, par exemple, une sexualité dont on ignore à peu près tout. De l'Histoire, finalement, on ne connaît que les dates. Le tournage aura lieu en Hongrie, avec leur grand cinéaste Miklos Jancso. un tournage qui va durer six mois, en armures et tout. Il y a un autre presonnage historique qui m'intéresserait aussi beaucoup. C'est Vercingétorix. Le premier résistant, le premier qui a dit non, le premier qui a dit merdre au conquérant.»

Gérard Depardieu va-t-il souvent au cinéma? Rarement. Le dernier film qu'il va vu c'est *Passion*, de Jean-Luc Godard. «Je vais plus volontiers au théâtre, avoue-t-il. Au cinéma, on est trop passif. Au théâtre, on choisit les plans qu'on veut, on se fait son propre découpage.»

CECI EST UN MESSAGE PERSONNEL À

ROGER PARÉ
depute de Shefford, ex-syndicaliste

"Quand on vous convoquera a l'Assemblee nationale, pour la prochaine loi speciale, votez comme votre Chef vous l'ordonnera, même si vous devez renier votre passe.
Ça vous permettra peut-être d'obtenir ***encore une autre augmentation de salaire.***"

Des enseignants de la région
Membres de la CEQ

en tête d'affiche

Suite de la page 25

entreprise dans «Close Encounters of The Third King». Le spectateur est intrigué, amusé, émerveillé, touché. (Version originale, Alexis Nihon et Square Décarie; en français, Champlain, Villeray, Laval, Longueuil et Verdun).

■ **La Nuit de San Lorenzo.** En 1944 en Toscane, un groupe d'hommes, de femmes et d'enfants refusent l'ordre des Allemands de se rassembler dans la cathédrale de la ville et partent à la rencontre des Américains. Un films des frères Taviani. Grand Prix spécial du jury à Cannes. (Élysée).

■ **The Dark Crystal.** Du marionnettiste Jim Henson, un film fantastique peuplé d'étranges créatures. Si la plupart de ces créatures fascinent, le récit qui oppose bons et méchants manque d'intérêt et de relief dramatique. (Bonaventure).

■ **Fitzcarraldo.** Un aventurier rêve de construire une salle d'opéra en pleine forêt vierge. Pour arriver à ses fins, il entreprendra même de faire passer un bateau par-dessus une montagne. Une immense métaphore à la défense du rêve et de l'imagination. De Werner Herzog, avec Klaus Kinski. (Dauphin).

■ **Georgia.** À travers l'amitié de quatre jeunes, une chronique intelligente des années 60 aux États-Unis et une troublante évocation du rêve américain où les illusions se buttent souvent à d'amères et violentes réalités. Une réalisation d'Arthur Penn d'après un scénario de Steve Tesich. (Outremont).

■ **The Verdict.** À l'occasion d'une nouvelle cause que lui refile un ami, un avocat lamentable tente désespérément de refaire sa vie et sa réputaiton. Pour l'interprétation de Paul Newman et pour la réalisation à la fois attachante et distanciée de Sidney Lumet. (Alexis Nihon et Côte-des-Neiges).

■ **My Favorite Year.** Une comédie nostalgique en hommage à la télévision et au cinéma. Un jeune scripteur et une sorte d'Errol Flynn du cinéma à l'époque de la télévision en direct. Avec Peter O'Toole à la fois charmeur, drôle et sensible. (Place Ville-Marie et Fairview).

■ **An Officer and a Gentleman.** Film d'amour et d'armée. Le propos terriblement conventionnel est cependant bien servi par l'efficacité de la réalisation, la justesse des descriptions sociales et l'intensité de l'interprétation de Lou Gosset Jr et Richard Gere. (Loews).

■ **L'acteur et son rôle.**

Une rétrospective en cinq sections: la tradition théâtrale britannique, la méthode et après, ensemble acting, comédiennes américaines des années 30 et la star. (Conservatoire d'art cinématographique jusqu'à la fin février).

Spectacle de Sara Gonzalez

Sara Gonzalez est une chanteuse de la «Nueva Trova», ou nouvelle chanson, cubaine. Elle chante les héros contemporains: Che Guevrara, Carlos Fonseca mais son répertoire touche aussi la veine sentimentale, sans sensiblerie. Le Centre latino-américain de Montréal (1224 Chamblain, métro Papineau) aura le plaisir de l'accueillir ce soir à 20 h 30 et ce récital sera suivi d'une fiesta cubaine.

La présence de Sara Gonzalez à Montréal est rendue possible grâce au Carrefour culturel amitié Québec-Cuba (843-8470).

■

À la Salle Émile-Legaut (613, boul. Sainte-Croix, à Saint-Laurent) le 8 février à 20 h, Robert Rivard, et Jean-Pierre Chartrand tiennent les rôles principaux dans *Un pays dont la devise est je m'oublie*, avec le Théâtre Populaire du Québec (pièce de Jean-Claude Germain).

Carrières et professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

Voir aussi en page 28

NOTRE RUBRIQUE

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

a été créée spécialement dans le but d'établir un lien sensible entre nos lecteurs et les institutions ou maisons d'affaires. Les annonces publiées sous cette rubrique coûtent **87¢** la ligne agate. Nous accordons la commission habituelle aux agences de publicité.
Le service de dossiers ne **coûte que huit dollars et** est strictement confidentiel
La date limite pour réception de ces annonces est fixée à 48 heures avant parution.
Pour suggestion, rédaction, montage...

Téléphonez ou écrivez à:
LE DEVOIR
211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1

Compétence:
Micheline Turgeon, Rens.: 844-3361

CENTRE COMMUNAUTAIRE JURIDIQUE DE L'ESTRIE

POSTE D'AVOCAT
(SHERBROOKE)

Nous recherchons un (1) avocat civiliste pour notre bureau de Sherbrooke. L'avocat recherché doit être inscrit au Barreau depuis **au moins deux ans.**

Le candidat recherché doit avoir une très bonne connaissance et une expérience pertinente en droit matrimonial et familial. En effet, une partie importante de son travail consistera à plaider dans ce domaine du droit. De plus, nous désirons que le candidat puisse plaider activement en droit civil général.

Votre curriculum vitae doit nous parvenir **au plus tard vendredi le 11 février 1983** à:

Centre Communautaire juridique de l'Estrie,
a/s Ginette Talbot-Lambert,
297 rue Dufferin,
Sherbrooke, P.Q.
J1H 4M5.
Téléphone: (819) 563-6122

CENTRE DE SERVICES SOCIAUX DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

Le Centre de services sociaux du Montréal Métropolitain est un établissement dispensant à la population du grand Montréal des services sociaux spécialisés.

Le Centre de services sociaux du Montréal Métropolitain requiert les service d'un(e)

DIRECTEUR(TRICE) GÉNÉRAL(E)

FONCTION
Le Directeur général, sous l'autorité du Conseil d'administration, est responsable de l'administration et du fonctionnement de l'établissement. Il dirige l'actualisation de sa mission, de ses objectifs, de ses orientations et de ses priorités. Pour les trois prochaines années, l'établissement donne priorité aux enfants et jeunes en besoin de protection et à leur famille, aux handicapés physiques et mentaux, aux malades chroniques ou en phase terminale, et aux personnes âgées en perte d'autonomie.

QUALIFICATIONS
Diplôme universitaire de deuxième cycle en administration. Expérience de sept (7) ans de gestion à un niveau supérieur. Une formation en sciences humaines est exigée.

Capacité de diriger une institution en relation avec plusieurs établissements du réseau des Affaires sociales, et d'assumer une vision articulée de la dispensation des services sociaux, dans une conception large, imprégnée de la préoccupation des destinataires et d'une recherche de justice sociale.

On doit adresser son offre d'emploi, accompagnée de son curriculum vitae, sous enveloppe scellée, avant le 12 février 1983 à:

"Concours, Poste du Directeur général"

Centre de services sociaux du Montréal Métropolitain
1001 boulevard de Maisonneuve est
7e étage
Montréal
H2L 4R5

AQTE

Moi un pollueur?

JAMAIS!

AVIS PUBLICS

Voir aussi en pages 30 et 31

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
Chambre de la Famille
(Divorces)

NO: 500-12-121771-830

RACHEL GIRARD,
Requérante
-vs-
CLAUDE LAROCQUE,
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé CLAUDE LAROCQUE, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante jours de la dernière publication. Une copie de la Requête en Divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre Comparution ou Contestation dans les délais susdits, la Requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTRÉAL, le 1er février 1983

DOMINIQUE DI BERNARDO
PROTONOTAIRE C.S.

Mes POIRIER, CARRIÈRE & PINARD
4444, rue De Laroche
Montréal, Québec
PROCUREURS DE LA REQUÉRANTE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE BEAUHARNOIS

COUR SUPÉRIEURE

NO: 760-05-000751-824

BANQUE NATIONALE DU CANADA, ayant sa place d'affaires au 87 rue Ellice dans les Ville et district de Beauharnois;
partie demanderesse,
-vs-
IMPRIMERIE ASTRA LTÉE, corporation légalement constituée ayant autrefois sa place d'affaires au 104 rue Boyer dans les Ville et district de Beauharnois, et maintenant d'adresse inconnue;
-et-
BERNARD DUMOUCHEL, autrefois des mêmes lieux et maintenant d'adresse inconnue,
Partie défenderese

ORDONNANCE

La COUR ordonne à la partie défenderesse Imprimerie Astra Ltée et Bernard Dumouchel de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de la publication de la présente ordonnance.
PRENEZ AVIS qu'une copie du bref de saisie avant jugement et de la déclaration a été déposée à votre intention au greffe de la Cour Supérieure du district de Beauharnois à Valleyfield.
Vous êtes de plus avisée qu'à défaut par vous de signifier ou de déposer votre comparution ou votre contestation dans les délais prévus, la partie demanderesse pourra obtenir contre vous un jugement par défaut.

(S) Thérèse Lambert
Protonotaire-adjoint

À Valleyfield, ce 28 janvier 1983.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12-121,874-832

DAME VENETTE MORISSET,
Requérante,
-vs-
JACQUES ZÉPHYR,
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

Monsieur Jacques Zéphyr est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la publication de cet avis. Une copie de la requête en divorce a été laissée au Régistraire de la Division des Divorces pour le District de Montréal à l'attention de l'intimé.
Soyez avisé qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre Comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requérante procèdera à obtenir contre vous un jugement dans la présente cause.

DOMINIQUE DI BERNARDO, P.A.

Montréal, ce 1er février, 1983.
MES GLASZ & MIEDZIGORSKI
84 ouest rue Notre-Dame
#601
Montréal, Québec.
H2Y 1S6
284-9551

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

RONALD MARSH,
Requérant,
-vs-
JUNE CLAUS,
Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

Madame June Claus est par les présentes requise de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la publication de cet avis. Une copie de la requête en divorce a été laissée au Régistraire de la Division des Divorces pour le District de Montréal à l'attention de l'Intimée.
Soyez avisée qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre Comparution ou contestation dans les délais susdits, le Requérant procèdera à obtenir contre vous un jugement dans la présente cause.

DOMINIQUE DI BERNARDO, P.A.

Montréal, ce 1er février, 1983.
MES GLASZ & MIEDZIGORSKI
84 ouest Notre-Dame
#601
Montréal, Qué.
H2Y 1S6
284-9551

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO.: 500-02-029289-829

MAMAN & FILS INC.
Demanderesse
-vs-
FLEURISTE J HÉTU INC. ET JACQUES HÉTU
Défenderesse

AVIS EST DONNÉ à FLEURISTE J. HÉTU INC. ET JACQUES HÉTU, de lieux inconnus, de comparaître dans un délai de (30) trente jours à compter de la publication de cet avis, au palais de justice de Montréal, au no 10 est rue St-Antoine une copie de bref d'assignation et déclaration amendés, et avis selon art. 119-a-cpc. a été laissé à son intention au greffe de la Cour Provinciale.
À défaut par vous de comparaître dans le délai prévu, un jugement pourra être prononcé contre vous sans autre avis ni délai.
Montréal le 5 février 1983

Marcelle Aubry,
greffier de la Cour Provinciale

Mes. Kenane & Feldman
1255 Carré Philippe
suite 807 Montréal
tél: 875-7707

DANS L'AFFAIRE DE LA PROPOSITION DE: LOUIS ZUCKERMAN ET IRÈNE ZUCKERMAN, restaurateurs, domiciliés au 1500 rue Todd, suite 102, St-Laurent, Québec et faisant affaire sous la raison sociale de Cafétéria M.M. Enrg., au 5151 rue Thimens, St-Laurent, Province de Québec.
AVIS D'UNE PROPOSITION AUX CRÉANCIERS

Veuillez prendre avis que les débiteurs en rubrique, de la Cité de St-Laurent, dans la province de Québec, on déposé une proposition entre mes mains, en vertu de la Loi sur la faillite. Il sera tenu une assemblée générale des créanciers des débiteurs au 1410 rue Stanley, 9ième étage, Montréal, Québec, le 17ième jour de février 1983 à 10 h 15 de l'avant-midi.
DATÉ DE MONTRÉAL, ce 28ième jour de janvier 1983.

APPEL & CIE, INC.
SYNDIC

Appel & Cie, Inc.
1 Westmount Square,
Suite 200,
Montréal, Québec
H3Z 2P9

AVIS DE DEMANDE
DE DISSOLUTION

Prenez avis que la compagnie RAPID DEVELOPMENT CO. LTD. demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission de se dissoudre.

MENDELSOHN ROSENTZVEIG SHACTER
Procureurs de la compagnie

ENTREPRISES
MAURICE PARENT INC.

Avis est par les présentes, donné que ENTREPRISES MAURICE PARENT INC. constituée en vertu de la Partie 1 de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la Ville de Montréal, demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.

Les procureurs
OGILVY, RENAULT
MONTRÉAL, le 2 février 1983.

Transports Canada **Transport Canada**

APPEL D'OFFRES

PROJET: QJ-5000 Gestion et exploitation du service d'affectation de taxis à l'aéroport Int. de Montréal, Dorval, Québec.

DATE DE CLÔTURE: 4 mars 1983.

SÉANCE D'INFORMATION: Le 18 février 1983, 10:00 hres, heure locale, à l'aérogare, salle M-135, Aéroport de Dorval.

Les soumissions cachetées et adressées au Surintendant, Gestion du Matériel, Transports Canada, C.P. 550, Édifice du Dépôt régional, aéroport int. de Montréal, Dorval, P.Q. H4Y 1B3 (angle route "C" et rue Cardinal, entrée par la rue Cardinal) 636-3203, (no. Télex. 05-822544) seront reçues jusqu'à 15:00 heures, heure locale à la date stipulée. Les documents de soumission seront obtenus à l'adresse ci-dessus.

Le Ministère ne s'engage à accepter aucune des soumissions.

A. O. DUMAS
Administration régionale du Québec,
Administration canadienne du Transport aérien.

25 janvier 1983.

Canada

DEMANDE DE PROPOSITIONS

loto-québec

Dossier: 83-401
Pour le 18 février à 10 h 30

RECHERCHE D'ENVIRON 13 935 m² (150 000 pi²) D'ESPACE À BUREAUX

La Société des loteries et courses du Québec est à la recherche, pour fins d'achat ou de location, d'une superficie d'espace à bureaux d'environ 13 935 m² (150 000 pi²).

Cette surface doit être localisée sur l'île de Montréal, accessible par transport en commun, dotée de tous les services généralement offerts dans un édifice à bureaux et disponible dans les plus brefs délais.

Tous les renseignements relatifs à cette demande de propositions sont inclus dans le cahier de demande de propositions no 83-401, qui peut être obtenu gratuitement du lundi au vendredi, entre 9 h 00 et 16 h 00 à l'adresse suivante:

La Société des loteries et courses du Québec
2 000, rue Berri
Montréal (Québec)
H2L 4N5
Attention: Division Approvisionnement
Rez-de-chaussée

Toutes les propositions devront être remises à ce même endroit avant 10 h 30, le 18 février 1983.

Par la même occasion, la Société des loteries et courses du Québec, désireuse de se départir de ses deux (2) édifices, invite tous les intéressés à lui remettre des propositions d'achat de ces édifices, conformes aux informations contenues dans le cahier de demande de propositions 83-401 mentionné ci-dessus.

Seuls les personnes, agents, compagnies ou sociétés, ayant une place d'affaires au Québec sont admis à présenter des propositions.

La Société des loteries et courses du Québec ne s'engage à accepter ni la plus basse ni toute autre proposition reçue.

Toute demande d'information peut être dirigée au soussigné à 282-8000, poste 2400.

Serge Ouellette
Chef de l'Approvisionnement

Travaux publics Canada **Public Works Canada**

APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, visant les entreprises ou services énumérés ci-après adressées à **l'Administrateur finances et administration, Travaux Publics-Canada 901 Cap-Diamant, chambre 266, 2ième étage Gare Maritime Champlain, Anse au Foulon, QUÉBEC, P.Q. G1K 4KI** et portant sur l'enveloppe la désignation et le numéro de l'entreprise, seront reçues jusqu'à 15 heures, à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du bureau de distribution des plans, à l'adresse ci-dessus, (Téléphone 694-3142) sur versement du dépôt exigible.

ENTREPRISES

Appel d'Offres 839-021P - Travaux généraux (enveloppe de l'édifice) : Lot no. 3 - Résidence du Gouverneur Général - LA CITADELLE, QUÉBEC, Comté Langelier, Qué.

On peut aussi consulter les plans et devis aux bureaux des Associations des Constructeurs de Québec, Montréal et Rimouski, et L'A.P.C.H.Q. de Québec, aux bureaux du Ministère à Montréal et Ottawa et Rimouski, et ainsi qu'au bureau de poste de 300, rue St-Paul, Québec, Qué.

Date limite: le mercredi 2 mars 1983
Dépôt: $250.00.

INSTRUCTIONS

Le dépôt afférent aux plans et devis doit être établi à l'ordre du Receveur Général du Canada, il sera remboursé sur retour des documents en bon état dans le mois qui suivra le jour de l'ouverture des soumissions.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Canada

AVIS PUBLICS

Ventes en justice

Conditions et Renseignements

1 Les ventes judiciaires ont lieu aux adresses ci-dessous mentionnées.

2 L'enchérisseur doit en payer le montant immédiatement et en argent comptant.

3 Il est préférable de téléphoner au bureau de l'officier instrumentant le matin de la vente en cas d'annulation.

La Chambre des huissiers du Québec

Province de Québec, District de Montréal, No 500-27-020863-827, COUR GREFFE DE LA PAIX, OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEc, demanderesse, -vs- RENE THORN (LA PLOMBERIE ST-HUBERT), défendeur. Le 16 février 1983, à 10:00 heures à la place d'affaires du défendeur au No 1337 rue Ontario Est, en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 3 bureaux en bois, 1 dactylo Underwood, 1 calculatrice Underwood 481, et articles de bureau, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. YVON DUBÉ/ad huissier, 845-7286, Montréal, 5 février 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR GREFFE DE LA PAIX, No 700-27-7679-812, OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC, demanderesse -vs- ROBERT BRISEBOIS défendeur. Le 15 février 1983, à 12:00 au domicile du défendeur au No 48 rue Lalande no 1 en la cité Ste-Thérèse district de Terrebonne seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur noir et blanc Magnavox, 1 bureau en bois, 2 petits bureaux de lit et article de ménage, etc. Condition: ARGENT COMPTANT. FRANCOIS DUPONT/ad huissier, 845-7286, Montréal 5 février 1983.

Province de Québec, District de Montréal, No 705-27-000938-826, COUR GREFFE DE LA PAIX, OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBC, demandeur -vs- NOEL GUAY, défendeur. Le 15 février 1983, à 11:00 heures au domicile du défendeur au No 3232 rue De La Bretagne en la cité Boisbriand district de Terrebonne seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 pick-up Ford licence F 418-311, 1 vieux rouet en bois, 1 téléviseur couleur Fleetwood. Conditions: ARGENT COMPTANT. FRANCOIS DUPONT/ad huissier, 845-7286, Montréal, 5 février.

Province de Québec, District de Montréal, No 500-02-042331-822, OFFICE DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC, demanderesse -vs- LES ÉQUIPEMENTS TERTRAN LIMITÉE, défenderesse. Le 15 février 1983, à 13:00 à la place d'affaires de la défenderesse au No 170 boul. Bellerose Ouest, en la cité Vimont, Laval district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 dactylo électrique IBM, 1 calculatrice Canon, 1 bureau de secrétaire, 1 camion Chevy C 60 licence F 522-165 et article divers de bureau, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. FRANÇOIS DUPONT/ad, huissier, 845-7286, Montréal, 5 février 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No 500-12-091173-793, SONIA CARMEN MARIA SCOTT, demanderesse -vs- DONALD BRUCE SIMARD, défendeur. Le 19 février 1983, à 11:00 heures au domicile du défendeur au No 5065 rue Hertel en la cité Pierrefonds district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 TV Solid State noir et blanc et acc., 1 radio AM-FM Onkyo, 1 lave vaisselle Viking et articles de ménage, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. FRANÇOIS DUPONT/ad 845-7286, Conditions: ARGENT COMPTANT. Montréal, 5 février 1983.

Province de Québec, District de Montréal, No 500-02-020447-822 COUR PROVINCIALE, JEAN GAGNON, défendeur. Le 18 février 1983, à 11:00 heures au domicile du défendeur au No 2021 rue Atwater no 505 en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur couleur Sanyo, 1 cabinet à boisson 2 portes, 1 chaufferettes G.E. et article de ménage etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. FRANÇOIS DUPONT/ad 845-7286, Montréal, 5 février 1983.

Province de Québec, District de Montréal, No 500-02-023224-822, COUR PROVINCIALE, LA COMPAGNIE DE FINANCE BENEFICIAL DU CANADA, demandeesse -vs- AUGUSTINE AUCOIN, défenderesse. Le 16 février 1983, à 12:00 heures au domicile de la défenderesse au No 3074 rue Montsabre en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 mobilier salon 3 sections, 1 foyer (imitation) Ban et système de son, 1 TV portative couleur Panasonic et acc., articles de ménage, etc...Conditions: ARGENT COMPTANT. YVON DUBÉ/ad huissier 845-7286, Montréal, 5 février 1983.

Province de Québec, District de Québec, No 200-02-008555-825, COUR PROVINCIALE, LES CANOTS RADISSON LTÉE, demanderesse -vs- SERGE PAGE, (SERGE PAGE SPORT CHASSE & PECHE ENR), défenderesse. Le 15 février 1983, à 10:00 heures au domicile et place d'affaires du défendeur au No 628 rue Notre-Dame en la cité St-Sulpice, district de Joliette seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 lot de rames en bois, 1 machine à Coke orizontale, 1 comptoir et articles de pêche et chasse etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. YVON DUBÉ/ad huissier, 845-7286, Montréal, 5 février 1983.

Province de Québec, District de Montréal, No 500-02-040324-829, COUR PROVINCIALE, YVON GAUTHIER, demandeur -vs- JACQUES BRION (TABAGIE DU BLAGUEUR), défendeur. Le 17 février 1983, à 10:00 heures à la place d'affaires du défendeur au No 1208A rue Ste-Catherine en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 réfrigérateur Rapid Réfrigérateur, 1 bureau en bois, 1 congélateur pour crème glacée et articles divers etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. YVON DUBÉ/ad huissier, 845-7286, Montréal, 5 février 1983.

Province de Québec, District de Montréal, No 500-02-036952-823, COUR PROVINCIALE, J.E. LANDRY INC., demandeur -vs- PAUL GATTUSO, défendeur. Le 18 février 1983, à 13:00 heures à la place d'affaires du défendeur au No 540 rue Wright en la cité de St-Laurent district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur couleur Sanyo, 1 cabinet à boisson 2 portes, 1 chaufferettes G.E. et article de ménage etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. FRANÇOIS DUPONT/ad 845-7286, Montréal, 5 février 1983.

Province de Québec, District de Montréal, No 500-02-023224-822, COUR PROVINCIALE, LA COMPAGNIE DE FINANCE BENEFICIAL DU CANADA, demandeesse -vs- AUGUSTINE AUCOIN, défenderesse. Le 16 février 1983, à 12:00 heures au domicile de la défenderesse au No 3074 rue Montsabre en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 mobilier salon 3 sections, 1 foyer (imitation) Ban et système de son, 1 TV portative couleur Panasonic et acc., articles de ménage, etc...Conditions: ARGENT COMPTANT. YVON DUBÉ/ad huissier 845-7286, Montréal, 5 février 1983.

Province de Québec, District de Québec, No 200-02-008555-825, COUR PROVINCIALE, LES CANOTS RADISSON LTÉE, demanderesse -vs- SERGE PAGE, (SERGE PAGE SPORT CHASSE & PECHE ENR), défenderesse. Le 15 février 1983, à 10:00 heures au domicile et place d'affaires du défendeur au No 628 rue Notre-Dame en la cité St-Sulpice, district de Joliette seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 lot de rames en bois, 1 machine à Coke orizontale, 1 comptoir et articles de pêche et chasse etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. YVON DUBÉ/ad huissier, 845-7286, Montréal, 5 février 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No 500-12-091173-793, SONIA CARMEN MARIA SCOTT, demanderesse -vs- DONALD BRUCE SIMARD, défendeur. Le 19 février 1983, à 11:00 heures au domicile du défendeur au No 5065 rue Hertel en la cité Pierrefonds district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 TV Solid State noir et blanc et acc., 1 radio AM-FM Onkyo, 1 lave vaisselle Viking et articles de ménage, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. FRANÇOIS DUPONT/ad 845-7286, Conditions: ARGENT COMPTANT. Montréal, 5 février 1983.

Province de Québec, District de Montréal, No 500-02-020447-822 COUR PROVINCIALE, JEAN GAGNON, défendeur. Le 18 février 1983, à 11:00 heures au domicile du défendeur au No 2021 rue Atwater no 505 en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur couleur Sanyo, 1 cabinet à boisson 2 portes, 1 chaufferettes G.E. et article de ménage etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. FRANÇOIS DUPONT/ad 845-7286, Montréal, 5 février 1983.

Province de Québec, District de Montréal, No 500-02-023224-822, COUR PROVINCIALE, LA COMPAGNIE DE FINANCE BENEFICIAL DU CANADA, demandeesse -vs- AUGUSTINE AUCOIN, défenderesse. Le 16 février 1983, à 12:00 heures au domicile de la défenderesse au No 3074 rue Montsabre en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 mobilier salon 3 sections, 1 foyer (imitation) Ban et système de son, 1 TV portative couleur Panasonic et acc., articles de ménage, etc...Conditions: ARGENT COMPTANT. YVON DUBÉ/ad huissier 845-7286, Montréal, 5 février 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. NO: 500-02-016272-826. BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, partie demanderesse -vs- PIERRE DESPRÉS, défendeur. Le 16 février 1983, à 13:30 heures au domicile du défendeur au No 4525 rue de la Fabrique, en la cité de Laval (St-Vincent-de-Paul), district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile de marque Météor Rideau 1976, série: 6B51S524147, 1 t.v. couleur de marque Zénith, meubles de ménage et articles d'usage. Conditions: ARGENT COMPTANT. LUC SAULNIER, huissier. Tél.: 842-5291. Montréal, le 3 février 1983. BABIN, BOURDAGES & DECOSTE.

Province de Québec, District de Joliette, COUR PROVINCIALE. NO: 705-02-001093-822. BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, partie demanderesse -vs- GILLES & LIZETTE VAILLANCOURT, défendeurs. Le 22 février 1983, à 13:00 heures au domicile des défendeurs au No 1125 rue Suzanne, en la cité de Mascouche, district de Joliette seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile "Pontiac Lemans''/73; couleur bleu; série 2F37K31510569; license 477 L 463. CONDITIONS: ARGENT COMPTANT. MICHELE PELLETIER-BERNIER, huissier 679-3080, Montréal, le 2 février 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No: 500-02-008433-828. AGRIPAK LTÉE, Demanderesse -vs- JOSEPH MARTONFI, Défendeur. Le 16 février 1983, à 13:00 heures au domicile du défendeur au no 500 Rang St-François en la cité Blainville, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 auto Chevrolet Caprice 1976, bureau, chaises, 1 tv noir et blanc, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. Pierre Rivard, huissier, 288-6317. Montréal, 5 février 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No: 500-05-016419-820. BANQUE DE MONTRÉAL, Demanderesse -vs- 86857 CANADA LTD, Défenderesse. Le 17 février 1983, à 11:00 heures au lieu d'entreposage du gardien au No 2660 rue Mullins en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 Thermagun (International Shoe Machine Corp), 1 semi automatic toe lasting machine, même marque que ci-haut, 1 clicker press, 1 Vamp CMMpes, 1 compresseur, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. Jacques Lemieux, huissier, 288-6317. Montréal, 5 février 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No: 500-02-028121-825. DUBORD & RAINVILLE INC. Demanderesse -vs- ÉPICERIE FINES INTERNATIONALE INC., Défenderesse. Le 15 février 1983, à 10:30 heures à la place d'affaires de la défenderesse au No 1651 rue Ste-Catherine ouest, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: Frigidaire, congélateur, balance TEC électronique, miroir rond, lot de cannette de liqueur. Conditions: ARGENT COMPTANT. Jean Caron, huissier, 288-6317. Montréal, 5 février 1983.

Province de Québec. District de Montréal. COUR MUNICIPALE. No: 60-325. LA VILLE DE MONTRÉAL, demanderesse -vs- M. GEORGES TSIMICLIS, défendeur. Le 17 février 1983, à 15 heures au domicile du défendeur au No 8070 rue Stuart, app. 7 en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. couleur RCA & Acc. et meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JERRY TURCOTTE, huissier, 842-9192. Montréal, le 5 février 1983.

Province de Québec. District de Montréal. COUR SUPÉRIEURE. No: 500-05-019117-827. LES ENTREPRISES DONALD BERMAN LTÉE, demanderesse -vs- NORMAND CHAMBERLAND ET AL, défendeurs. Le 17 février 1983, à 13 heures à la place d'affaires des défendeurs au No 273 rue Henri Bourassa ouest en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets des défendeurs saisis en cette cause, consistant en: 2 calculatrices Canon & acc., 1 t.v. Panasonic & acc., 1 bureau en bois, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JERRY TURCOTTE, huissier, 842-9192. Montréal, le 5 février 1983.

Province de Québec. District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No: 500-02-032640-828. CIE D'IMPRIMERIE ET DE PUBLICATION DE LA RIVE SUD LTÉE, demanderesse -vs- CÉRAMIQUE G. L'ÉCUYER INC., défenderesse. Le 21 février 1983, à 10 heures à la place d'affaire de la défenderesse au No 683 rue Alexander en la cité Beloeil, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: meubles de bureaux. Conditions: ARGENT COMPTANT. DANIEL BOILEAU, huissier, 849-2481. Montréal, 5 février 1983.

Province de Québec. District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No: 500-02-036138-829. CAMPUS CRAFT HOLDONGS LTD., demanderese -vs- L'AMOUR CARTES & CADEAUX INC., défenderesse. Le 15 février, 1983, à 10 heures à la place d'affaires de la défenderese au No 350 rue Ave Dorval en la cité de Dorval, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: caisse enrg Litton Sweda, 5000 cartes, 150 figurines, racks, supports, comptoirs, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. A. SELINGER, huissier, 849-6659. Montréal, 3 février 1983.

Province de Québec. District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No: 500-02-046104-829. STIKEMAN, ELLIOTT & ASS., demandeurs -vs- KING CHAN et LODEO CAFE INC., défendeurs. Le 16 février 1983, à 13 heures à la place d'affaires des défendeurs au No 1050 rue St. Laurent en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets des défendeurs saisis en cette cause, consistant en: bars, Coca Cola dispens., cigarettes, Cassie Enrg., T.V. set, tables (79), chaises (232), système stéréo, verres (350), vaisselles, bières, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. A. SELINGER, huissier, 849-6659. Montréal, 3 février 1983.

Province de Québec. District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No: 500-02-056104-826. THE GAZETTE, Division de SOUTHAM INC., demanderese -vs- 114253 CANADA LTD (LES AMAZONES), défenderesse. Le 16 février 1983, à 15 heures à la place d'affaires de la défenderesse au No 6820 rue St-Jacques ouest, en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: bar à boisson, 120 chaises, tables (30), réfrigérateur, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. A. SELINGER, huissier, 849-6659. Montréal, 3 février 1983.

Province de Québec. District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No: 500-02-040665-825, COUR PROVINCIALE, E. HARRIS SHERWIN WILLIAMS CANADA INC., demanderesse -vs- LES ENSEIGNES L.D.G. INC., défenderesse. Le 17 février 1983, à 13:00 heures à la place d'affaires de la défenderesse au No 153 rue Laurier en la cité St-Basile district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 bureau 2 tiroirs, 1 classeur beige 2 portes, 1 scie sauteuse Black & Decker, 1 cuisinière Roy, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. GUY BERNIER, huissier 288-6317, Montréal, 5 février 1983.

Province de Québec, District de Beauharnois, No 760-02-000505-82, COUR PROVINCIALE, GERALD BOUGIE LTEE, demanderesse -vs- LES PORTES UNIES DES-CHÊNES CANADA INC., défenderesse. Le 17 février 1983, à 11:00 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 189 rue Du Moulin en la cité Laval des Rapides district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause. Conditions: ARGENT COMPTANT. MICHEL MAISONNEUVE, huissier. Montréal, le 3 février 1983.

Province de Québec, District de Montréal, No 500-042318-829, COUR PROVINCIALE, LA CIE DE PLOMBERIE ET CHAUFFAGE CONCORDE LTÉE., demanderesse -vs- REFICO INC., défenderesse. Le 15 février 1983, à 11:00 heures à la place d'affaires de la défenderesse au No 11150 rue Meighen apt. 100 et 107 en la cité Pierrefonds district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 lot de rames en bois, 1 machine à Coke orizontale, 1 comptoir et articles de pêche et chasse etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. YVON DUBÉ/ad huissier, 845-7286, Montréal, 5 février 1983.

Province de Québec, District de Montréal, No 500-02-040324-829, COUR PROVINCIALE, YVON GAUTHIER, demandeur -vs- JACQUES BRION (TABAGIE DU BLAGUEUR), défendeur. Le 17 février 1983, à 10:00 heures à la place d'affaires du défendeur au No 1208A rue Ste-Catherine en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 réfrigérateur Rapid Réfrigérateur, 1 bureau en bois, 1 congélateur pour crème glacée et articles divers etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. YVON DUBÉ/ad huissier, 845-7286, Montréal, 5 février 1983.

Province de Québec, District de Montréal, No 500-02-036952-823, COUR PROVINCIALE, J.E. LANDRY INC., demandeur -vs- PAUL GATTUSO, défendeur. Le 18 février 1983, à 13:00 heures à la place d'affaires du défendeur au No 540 rue Wright en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: Équipements de bureaux divers. Conditions: ARGENT COMPTANT. HUGUETTE CLOUETTE, huissier 866-5375, Montréal, 3 février 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. NO: 500-02-009462-826. MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION LANCTO LTÉE, partie demanderesse -vs- JEAN TOURANGEAU, défendeur -et- GARAGE TOURANGEAU LTÉE, tierce-saisie. Le 22 février 1983, à 12:00 heures à la place d'affaires de la tierce-saisie au No 196 rue Boyer en la cité de St-Isidore, district de Beauharnois seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la tierce-saisie saisis en cette cause, consistant en: 1 boîte à outils et outils divers; 1 chargeur à batterie Christie; 1 aspirateur commercial Black & Decker; etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. DANIEL PAQUETTE, huissier. Tél. 842-5291. Montréal, le 3 février 1983. BABIN, BOURDAGES & DECOSTE.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. NO: 500-02-026386-826. LES ENTREPRISES REFAC INC., partie demanderesse -vs- REFRIGÉRATION ET VENTILATION KOSMO LTÉE, partie défenderesse. Le 16 février 1983, à 12:00 heures à la place d'affaires de la défenderesse au No 182 rue Hilton, en la cité de Dollard-des-Ormeaux, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 table en bois rectangulaire; 1 chaise noire sur roulettes; 1 calculatrice Sharp; 1 dactylo Coronamatic 2200 et petite table en aluminium; meubles & équipement de bureau. Conditions: ARGENT COMPTANT. DANIEL PAQUETTE, huissier. Tél.: 842-5291. Montréal, le 3 février 1983. BABIN, BOURDAGES & DECOSTE.

Province de Québec, District de St-Eustache, COUR MUNICIPALE. NO: 50480. VILLE DE ST-EUSTACHE, demanderesse -vs- ROBERT LEBLANC, défendeur. Le 17 février 1983, à 11:00 heures au domicile du défendeur au No 201 rue Globensky, apt. 8, en la cité de St-Eustache, district de Terrebonne seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile de marque Pontiac Acadian 1981; série: 1G7AJ0893BY501519. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROLAND BOURDAGES, huissier. Tél.: 842-5291. Montréal, le 3 février 1983. BABIN, BOURDAGES & DECOSTE.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. NO: 500-02-016272-826. BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, partie demanderesse -vs- PIERRE DESPRÉS, défendeur. Le 16 février 1983, à 13:30 heures au domicile du défendeur au No 4525 rue de la Fabrique, en la cité de Laval (St-Vincent-de-Paul), district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile de marque Météor Rideau 1976, série: 6B51S524147, 1 t.v. couleur de marque Zénith, meubles de ménage et articles d'usage. Conditions: ARGENT COMPTANT. LUC SAULNIER, huissier. Tél.: 842-5291. Montréal, le 3 février 1983. BABIN, BOURDAGES & DECOSTE.

Province de Québec, District de Joliette, COUR PROVINCIALE. NO: 705-02-001093-822. BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, partie demanderesse -vs- GILLES & LIZETTE VAILLANCOURT, défendeurs. Le 22 février 1983, à 13:00 heures au domicile des défendeurs au No 1125 rue Suzanne, en la cité de Mascouche, district de Joliette seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile "Pontiac Lemans''/73; couleur bleu; série 2F37K31510569; license 477 L 463. CONDITIONS: ARGENT COMPTANT. MICHELE PELLETIER-BERNIER, huissier 679-3080, Montréal, le 2 février 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No: 500-02-008433-828. AGRIPAK LTÉE, Demanderesse -vs- JOSEPH MARTONFI, Défendeur. Le 16 février 1983, à 13:00 heures au domicile du défendeur au no 500 Rang St-François en la cité Blainville, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 auto Chevrolet Caprice 1976, bureau, chaises, 1 tv noir et blanc, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. Pierre Rivard, huissier, 288-6317. Montréal, 5 février 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, No: 500-05-016419-820. BANQUE DE MONTRÉAL, Demanderesse -vs- 86857 CANADA LTD, Défenderesse. Le 17 février 1983, à 11:00 heures au lieu d'entreposage du gardien au No 2660 rue Mullins en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 Thermagun (International Shoe Machine Corp), 1 semi automatic toe lasting machine, même marque que ci-haut, 1 clicker press, 1 Vamp CMMpes, 1 compresseur, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. Jacques Lemieux, huissier, 288-6317. Montréal, 5 février 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No: 500-02-028121-825. DUBORD & RAINVILLE INC. Demanderesse -vs- ÉPICERIE FINES INTERNATIONALE INC., Défenderesse. Le 15 février 1983, à 10:30 heures à la place d'affaires de la défenderesse au No 1651 rue Ste-Catherine ouest, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: Frigidaire, congélateur, balance TEC électronique, miroir rond, lot de cannette de liqueur. Conditions: ARGENT COMPTANT. Jean Caron, huissier, 288-6317. Montréal, 5 février 1983.

Province de Québec. District de Montréal. COUR MUNICIPALE. No: 60-325. LA VILLE DE MONTRÉAL, demanderesse -vs- M. GEORGES TSIMICLIS, défendeur. Le 17 février 1983, à 15 heures au domicile du défendeur au No 8070 rue Stuart, app. 7 en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. couleur RCA & Acc. et meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JERRY TURCOTTE, huissier, 842-9192. Montréal, le 5 février 1983.

Province de Québec. District de Montréal. COUR SUPÉRIEURE. No: 500-05-019117-827. LES ENTREPRISES DONALD BERMAN LTÉE, demanderesse -vs- NORMAND CHAMBERLAND ET AL, défendeurs. Le 17 février 1983, à 13 heures à la place d'affaires des défendeurs au No 273 rue Henri Bourassa ouest en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets des défendeurs saisis en cette cause, consistant en: 2 calculatrices Canon & acc., 1 t.v. Panasonic & acc., 1 bureau en bois, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JERRY TURCOTTE, huissier, 842-9192. Montréal, le 5 février 1983.

Province de Québec. District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No: 500-02-032640-828. CIE D'IMPRIMERIE ET DE PUBLICATION DE LA RIVE SUD LTÉE, demanderesse -vs- CÉRAMIQUE G. L'ÉCUYER INC., défenderesse. Le 21 février 1983, à 10 heures à la place d'affaire de la défenderesse au No 683 rue Alexander en la cité Beloeil, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: meubles de bureaux. Conditions: ARGENT COMPTANT. DANIEL BOILEAU, huissier, 849-2481. Montréal, 5 février 1983.

Province de Québec. District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No: 500-02-036138-829. CAMPUS CRAFT HOLDONGS LTD., demanderese -vs- L'AMOUR CARTES & CADEAUX INC., défenderesse. Le 15 février, 1983, à 10 heures à la place d'affaires de la défenderese au No 350 rue Ave Dorval en la cité de Dorval, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: caisse enrg Litton Sweda, 5000 cartes, 150 figurines, racks, supports, comptoirs, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. A. SELINGER, huissier, 849-6659. Montréal, 3 février 1983.

Province de Québec. District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No: 500-02-046104-829. STIKEMAN, ELLIOTT & ASS., demandeurs -vs- KING CHAN et LODEO CAFE INC., défendeurs. Le 16 février 1983, à 13 heures à la place d'affaires des défendeurs au No 1050 rue St. Laurent en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets des défendeurs saisis en cette cause, consistant en: bars, Coca Cola dispens., cigarettes, Cassie Enrg., T.V. set, tables (79), chaises (232), système stéréo, verres (350), vaisselles, bières, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. A. SELINGER, huissier, 849-6659. Montréal, 3 février 1983.

Province de Québec. District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No: 500-02-056104-826. THE GAZETTE, Division de SOUTHAM INC., demanderese -vs- 114253 CANADA LTD (LES AMAZONES), défenderesse. Le 16 février 1983, à 15 heures à la place d'affaires de la défenderesse au No 6820 rue St-Jacques ouest, en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: bar à boisson, 120 chaises, tables (30), réfrigérateur, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. A. SELINGER, huissier, 849-6659. Montréal, 3 février 1983.

Province de Québec. District de Montréal. COUR PROVINCIALE. No: 500-02-040665-825, COUR PROVINCIALE, E. HARRIS SHERWIN WILLIAMS CANADA INC., demanderesse -vs- LES ENSEIGNES L.D.G. INC., défenderesse. Le 17 février 1983, à 13:00 heures à la place d'affaires de la défenderesse au No 153 rue Laurier en la cité St-Basile district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 bureau 2 tiroirs, 1 classeur beige 2 portes, 1 scie sauteuse Black & Decker, 1 cuisinière Roy, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. GUY BERNIER, huissier 288-6317, Montréal, 5 février 1983.

Province de Québec, District de Beauharnois, No 760-02-000505-82, COUR PROVINCIALE, GERALD BOUGIE LTEE, demanderesse -vs- LES PORTES UNIES DES-CHÊNES CANADA INC., défenderesse. Le 17 février 1983, à 11:00 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 189 rue Du Moulin en la cité Laval des Rapides district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause. Conditions: ARGENT COMPTANT. MICHEL MAISONNEUVE, huissier. Montréal, le 3 février 1983.

Province de Québec, District de Montréal, No 500-042318-829, COUR PROVINCIALE, LA CIE DE PLOMBERIE ET CHAUFFAGE CONCORDE LTÉE., demanderesse -vs- REFICO INC., défenderesse. Le 15 février 1983, à 11:00 heures à la place d'affaires de la défenderesse au No 11150 rue Meighen apt. 100 et 107 en la cité Pierrefonds district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: table ronde dessus en Arborite, 1 photocopieuse de marque (Saxon 302) filière métal 4 tiroirs, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. CLAUDE FORGET, huissier 288-6317, Montréal, 5 février 1983.

Province de Québec, District de Montréal, No 500-02-047573-824, COUR PROVINCIALE, LA CIE DE PLOMBERIE ET CHAUFFAGE CONCORDE LTEE., demanderesse -vs- J. GRANAS, défendeur. Le 17 février 1983, à 11:00 heures au domicile du défendeur au No 3228 rue Le Boulevard en la cité Westmount district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 piano de marque Yamaha en bois noir. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN CARON, huissier 288-6317, Montréal, 5 février 1983.

Province de Québec, District de Montréal, No 500-02-040665-825, COUR PROVINCIALE, E. HARRIS SHERWIN WILLIAMS CANADA INC., demanderesse -vs- LES ENSEIGNES L.D.G. INC., défenderesse. Le 17 février 1983, à 13:00 heures à la place d'affaires de la défenderesse au No 153 rue Laurier en la cité St-Basile district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 bureau 2 tiroirs, 1 classeur beige 2 portes, 1 scie sauteuse Black & Decker, 1 cuisinière Roy, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. GUY BERNIER, huissier 288-6317, Montréal, 5 février 1983.

Province de Québec, District de Montréal, No 760-02-000505-82, COUR PROVINCIALE, GERALD BOUGIE LTEE, demanderesse -vs- LES PORTES UNIES DES-CHÊNES CANADA INC., défenderesse. Le 17 février 1983, à 11:00 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 189 rue Du Moulin en la cité Laval des Rapides district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause. Conditions: ARGENT COMPTANT. MICHEL MAISONNEUVE, huissier. Montréal, le 3 février 1983.

Province de Québec, District de Montréal, No 500-042318-829, COUR PROVINCIALE, LA CIE DE PLOMBERIE ET CHAUFFAGE CONCORDE LTÉE., demanderesse -vs- REFICO INC., défenderesse. Le 15 février 1983, à 11:00 heures à la place d'affaires de la défenderesse au No 11150 rue Meighen apt. 100 et 107 en la cité Pierrefonds district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 lot de rames en bois, 1 machine à Coke orizontale, 1 comptoir et articles de pêche et chasse etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. YVON DUBÉ/ad huissier, 845-7286, Montréal, 5 février 1983.

Province de Québec, District de Montréal, No 500-02-040324-829, COUR PROVINCIALE, YVON GAUTHIER, demandeur -vs- JACQUES BRION (TABAGIE DU BLAGUEUR), défendeur. Le 17 février 1983, à 10:00 heures à la place d'affaires du défendeur au No 1208A rue Ste-Catherine en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 réfrigérateur Rapid Réfrigérateur, 1 bureau en bois, 1 congélateur pour crème glacée et articles divers etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. YVON DUBÉ/ad huissier, 845-7286, Montréal, 5 février 1983.

Province de Québec, District de Montréal, No 500-02-036952-823, COUR PROVINCIALE, J.E. LANDRY INC., demandeur -vs- PAUL GATTUSO, défendeur. Le 18 février 1983, à 13:00 heures à la place d'affaires du défendeur au No 540 rue

AVIS PUBLICS

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, NO: 500-02-045459-828. PETRO CANADA LTÉE, partie demanderesse -vs- CLAUDE DUMAINE, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 17 février 1983 à 13:00 heures au 723 Bernard à Chomedey Laval, district de Montréal seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de CLAUDE DUMAINE saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur couleur console Philips, 1 téléviseur portatif Hitachi, 1 bureau en bois 7 tiroirs, 1 projecteur Eumig, 1 ciné-caméra Sanyo, 1 sécheuse et 1 lessiveuse Maytag, 1 bicyclette d'exercice C.C.M., 1 sac de golf Ajack et 1 voiturette Imperial, et autres biens meubles. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Rens.: CHARLES PAQUETTE, huissier de l'étude Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers, tél.: 284-1007. Montréal le 2 février 1983.

Canada, Province de Québec, District de Québec, COUR PROVINCIALE, NO: 200-02-008845-812. PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, partie demanderesse -vs- TONY CAFARO, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 17 février 1983 à 10:30 heures au 8690 Fernand Forest, à Rivière des Prairies, district de Montréal seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de TONY CAFARO saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur couleur Hitachi 20", 1 téléviseur portatif Sears noir et blanc, 1 automobile Ford Thunderbird 1977, de couleur noire, plaque = 366S639, 1 téléviseur couleur console 26" R.C.A. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Rens.: LAURENT SOLARI, huissier de l'étude Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers, tél.: 284-1007. Montréal le 2 février 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE, NO: 500-05-021432-826. SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, partie demanderesse -vs- JACQUES THÉRIAULT, ATELIER DÉBOSSELAGE JACAR, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 17 février 1983 à 11:00 heures au 891 Verchères, à Longueuil, district de Montréal seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de JACQUES THÉRIAULT saisis en cette cause, consistant en: 1 Chevrolet Nova bleu 1974 plaque = 723M991 Qué. 82, 1 meuble de rangement en bois brun 24 tiroirs, 1 machine distributrice à friandise, 1 téléviseur portatif noir et blanc Hitachi, 1 machine à écrire Majestic, 1 extincteur Pyrene, 2 sableuses à air, 1 cric hydraulique manuel, 3 sableuses, polisseuse à air, 1 compresseur, 1 ensemble de soudure électrique Lincoln Welder, et autres biens meubles. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Rens.: RICHARD LARIVIÈRE, huissier de l'étude Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers, tél.: 284-1007. Montréal le 2 février 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, NO: 500-02-023814-820. SUZANNE LEGAULT, CLAUDE DRAPEAU, parties demanderesses -vs- JACQUELINE GAGNÉ, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 17 février 1983 à 13:00 heures au 791 Brouage #2, à Boucherville, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de JACQUELINE GAGNÉ saisis en cette cause, consistant en: 1 voiture de marque Pontiac Sunbird 1979, de couleur grise en très bon état, plaque = 111L262. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Rens.: JEAN-MARC GRENIER, huissier de l'étude Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers, tél.: 284-1007. Montréal le 2 février 1983.

Canada, Province de Québec, District de Iberville, COUR SUPÉRIEURE, NO: 755-05-000628-824. LÉANDRE FORTIN INC., partie demanderesse -vs- 94809 CANADA LTÉE, ANDREAS KARABINERIS, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 17 février 1983 à 11:00 heures au 1860 Des Érables, à St-Bruno, district de Montréal seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de ANDREAS KARABINERIS saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur couleur portatif Hitachi et télé commande, 1 set de salle à dîner 8 morceaux, 1 meuble pour verrerie en bois brun, 1 set de chambre en bois brun 5 morceaux, 1 set de chambre 9 morceaux en bois brun décoratif, 1 système de son 5 morceaux comprenant 1 amplificateur AM-FM Realistic, 1 table tournante Realistic, 2 boîtes de son Realistic, 1 meuble en bois, et autres biens meubles. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Rens.: PIERRE PAUL HAINAULT, huissier de l'étude Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers, tél.: 284-1007. Montréal le 2 février 1983.

Canada, Province de Québec, District de St-Hyacinthe, COUR PROVINCIALE, NO: 750-02-001018-825. CHOQUETTE & LANGLOIS LTÉE, partie demanderesse -vs- CORPORATION MAVILEC INC., partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 16 février 1983 à 10:00 heures au 2720 Park, à St-Hubert, district de Montréal seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de CORPORATION MAVILEC INC saisis en cette cause, consistant en: 1 voiture de marque Cadillac (coupe de ville), de couleur bleue (intérieur en velour bleu), demi toit en vinyl, plaque = 865L132 Qué. 82. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Rens.: RICHARD LARIVIÈRE, huissier de l'étude Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers, tél.: 284-1007. Montréal le 2 février 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, NO: 500-02-024304-821. SIMPSONS SEARS LTÉE, partie demanderesse -vs- RITA GODIN, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 17 février 1983 à 13:30 heures au 31 Des Pinsons, à St-Basile le Grand, district de Montréal seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de RITA GODIN saisis en cette cause, consistant en: 1 balayeuse Electrolux, 1 machine à laver les tapis Electrolux, 1 congélateur Brentwood, 1 set de salle à dîner en bois brun 6 morceaux comprenant 1 tables, 5 chaises, 1 vaisselier en bois brun 2 morceaux, haut: 3 portes vitrées, bas: 3 portes, 3 tiroirs, 1 divan et 1 fauteuil en matériel, et autres biens meubles. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Rens.: PIERRE PAUL HAINAULT, huissier de l'étude Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers, tél.: 284-1007. Montréal le 2 février 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, GREFFE DE LA PAIX, NO: 500-27-016824-825. LA REINE, partie demanderesse -vs- ROLAND VACHON, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 16 février 1983 à 10:00 heures au 93 Labrie, à Laval des Rapides, district de Montréal seront vendus par autorité de ustice, les biens et effets de ROLAND VACHON saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur couleur Magnavox modèle portatif, 1 aspirateur Iona, 1 table de coin en bois style colonial, 1 sofa en matériel, et autres biens meubles. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Rens.: CHARLES PAQUETTE, huissier de l'étude Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers, tél.: 284-1007. Montréal le 2 février 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE, NO: EV-267-82. VILLE DE LASALLE, partie demanderesse -vs- GUY LAURENDEAU, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 17 février 1983 à 13:00 heures au 1173, 90e avenue, à LaSalle, district de Montréal seront vendus par autorité de ustice, les biens et effets de GUY LAURENDEAU saisis en cette cause, consistant en: 1 piano Lesage avec ban en bois, 1 téléviseur portatif couleur Philips avec base en bois. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Rens.: CAROL PAUZÉ, huissier de l'étude Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers, tél.: 284-1007. Montréal le 2 février 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, GREFFE DE LA PAIX, NO: 505-27-020431-814. LA REINE, partie demanderesse -vs- RICHARD ASHWORTH, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 17 février 1983 à 12:00 heures au 1915 Le Corbusier # 11, à Chomedey Laval, district de Montréal seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de RICHARD ASHWORTH saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile de marque Datsun 310 GX 1980, de couleur rouge, plaque = 530L125, 1 téléviseur couleur Electrohome portatif, 1 système de son Sansui comprenant: 1 amplificateur, 1 récepteur AM-FM, 1 tape cassette Akai, 1 amplificateur. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Rens.: CHARLES PAQUETTE, huissier de l'étude Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers, tél.: 284-1007. Montréal le 2 février 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE, NO: 21-13678. VILLE DE MONTRÉAL, partie demanderesse -vs- ATHEN REALTIES INC., partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 16 février 1983 à 12:00 heures au 489 Jean-Talon ouest, à Montréal, dit district seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de ATHENS REALTIES INC. saisis en cette cause, consistant en: 1 bureau plat 6 tiroirs, 1 fauteuil pivotant en cuirette beige, 2 classeurs en métal 4 tiroirs beige, 1 bahut et bibliothèque 2 tiroirs et 4 portes avec étagères, et autres biens. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Rens.: DENIS ST-LOUIS, huissier de l'étude Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers, tél.: 284-1007. Montréal le 2 février 1983.

Canada, Province de Québec, District de Bedford, COUR MUNICIPALE, NO: 41209. VILLE DE GRANBY, partie demanderesse -vs- JACQUES BRODEUR, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 16 février 1983 à 10:30 heures au 755, 77e avenue # 104, à Chomedey Laval, district de Montréal seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de JACQUES BRODEUR saisis en cette cause, consistant en: 1 système de son Sony avec table tournante, 1 téléviseur Westinghouse couleur 20", 1 téléviseur Hitachi couleur 20", 1 orgue de marque Farfisa et banc, 1 cassette deck AQS 8 pistes, 1 four micro-ondes McClary. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Rens.: CHARLES PAQUETTE, huissier de l'étude Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers, tél.: 284-1007. Montréal le 2 février 1983.

Canada, Province de Québec, District de Bedford, COUR MUNICIPALE, NO: 39225. VILLE DE GRANBY, partie demanderesse -vs- NICOLE LAPOINTE, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 16 février 1983 à 10:30 heures au 755, 77e avenue # 104, à Chomedey Laval, district de Montréal seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de NICOLE LAPOINTE saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile de marque Ford LTD 1975 de couleur grise, plaque # 919M047 Qué. 82, 1 système de son Sony avec table tournante, 1 téléviseur Westinghouse couleur 20", 1 téléviseur couleur Hitachi 20", 1 orgue Farfisa et banc, 1 four micro-ondes McClary. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Rens.: CHARLES PAQUETTE, huissier de l'étude Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers, tél.: 284-1007. Montréal le 2 février 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, GREFFE DE LA PAIX, NO: 500-27-008182-810, 500-27-014595-819. LA REINE, partie demanderesse -vs- YVON LANGLAIS, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 17 février 1983 à 10:30 heures au 340 Des Tilleuls, à Pointe-aux-Trembles, district de Montréal seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de YVON LANGLAIS saisis en cette cause, consistant en: 1 camion de marque GMC modèle Vandura de couleur noire 1976 plaque = 515L928, et équipement. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Rens.: LAURENT SOLARI, huissier de l'étude Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers, tél.: 284-1007. Montréal le 2 février 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, GREFFE DE LA PAIX, NO: 500-27-015132-824, 500-27-019426-826. LA REINE, partie demanderesse -vs- STATION SERVICE ROGER MENARD INC., partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 18 février 1983 à 13:00 heures au 700 Chemin Chambly, à Longueuil, district de Montréal seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de STATION SERVICE ROGER MENARD INC. saisis en cette cause, consistant en: 1 caisse enregistreuse National, 1 meuble en bois 3 tiroirs; 1 aspirateur Shop Vac, 1 levier hydraulique sur roues, 1 réfrigérateur Moffat, et autres biens meubles. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Rens.: JEAN-MARC GRENIER, huissier de l'étude Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers, tél.: 284-1007. Montréal le 2 février 1983.

Canada, Province de Québec, District de St-Hyacinthe, GREFFE DE LA PAIX, NO: 750-27-001314-82. LA REINE, partie demanderesse -vs- BENOIT HOULE, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 18 février 1983 à 12:30 heures au 585 Brassard, à Chambly, district de Montréal seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de BENOIT HOULE saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule automobile Ford LTD 2 portes 1975 plaque # 316S444 Qué. 82. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Rens.: NORMAND POISSANT, huissier de l'étude Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers, tél.: 284-1007. Montréal le 2 février 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, GREFFE DE LA PAIX, NO: 500-27-017451-826. LA REINE, partie demanderesse -vs- GÉRALD BOLDUC, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 16 février 1983 à 11:00 heures au 957 Roger à Ste-Dorothée district de Montréal seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de GÉRALD BOLDUC saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur couleur 20 po. de marque Electrohome, 1 set de salon 2 mcx, 1 table à café et 1 table de coin en bois et dessus en verre fumée, 1 lampe sur pied style moderne avec globe blanc, 1 amplificateur de marque Pionneer modèle 5a700, 1 tape cassette de marque Technics modèle N18, 1 table tournante de marque Technics modèle S1220, 2 haut-parleurs en bois de marque non-apparente, 1 amplificateur récepteur Soundesign AM-FM stéréo 8 tracks. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Rens.: CHARLES PAQUETTE, huissier de l'étude Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers, tél.: 284-1007. Montréal le 2 février 1983.

Canada, Province de Québec, District de Beauharnois, COUR PROVINCIALE, NO: 760-02-000181-821. SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, partie demanderesse -vs- TRANSPORT SIROIS LTÉE, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 18 février 1983 à 11:00 au 264 Dubé, à Châteauguay, district de Montréal seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de TRANSPORT SIROIS LTÉE saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Dodge Magnum 1978 de couleur noire plaque = 402L315 Qué. 79, 1 camion GMC 1970 6 roues plaque = L22322 Qué, 79, de couleur noire. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Rens.: LOUIS ROBIDOUX, huissier de l'étude Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers, tél.: 284-1007. Montréal le 2 février 1983.

Prenez avis que la compagnie MARVIN'S WHOLESALE LTD. demandera au Ministre des Institutions Financières et Coopératives la permission d'obtenir sa dissolution.
Les procureurs de la compagnie
MENDELSOHN, ROSENTZVEIG, SHACTER
MONTRÉAL, le 26 janvier 1983.

AVIS DE DEMANDE
DE DISSOLUTION

Prenez avis que la compagnie LOREN CONSTRUCTION CO. LTD. — COMPAGNIE DE CONSTRUCTION LOREN LTÉE. demandera au ministre des Institutions financières et Coopératives la permission de se dissoudre.
MENDELSOHN ROSENTZVEIG SHACTER
Procureurs de la compagnie

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

No: 500-04-001603-829

DAME LISE CAMPION
Demanderesse
-vs-
PIERRE BACHANT
Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR:

Le défendeur, PIERRE BACHANT, d'adresse inconnue, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de vingt (20) jours, à compter de la présente insertion.
Une copie de la déclaration amendée et avis, a été laissée au bureau de la direction générale des greffes, soit au 1 est, rue Notre-Dame, en la ville de Montréal à son intention.
Faute par le défendeur, de comparaître dans ce délai STATUER sur la demande et PRONONCER jugement par défaut, avec les mêmes conséquences, qu'à la suite d'un débat contradictoire.
MONTRÉAL, ce 3 février 1983
DOMINIQUE DI BERNARDO,
Protonotaire-Adjoint
ME JEAN SAULNIER
7190 St-Denis
Montréal, Québec
H2R 2E2

LES TRANSPORTS NETWORK (QUEBEC) LTEE — Voiturier-roulier
Roulier aux fins d'utilisation d'un service de transport par remorquage (haulaway)
Service de roulier pour le transport de marchandises autorisé par son permis numéro M-300065 selon toutes les clauses de son permis, en utilisant les services de remorquage de Gilles Miron, appelé voiturier-remorqueur.
Ces services sont sujets aux conditions et restrictions qui s'appliquent aux services de remorquage (haulaway) et aux services de roulier, conformément aux dispositions de l'article 41-A de l'Ordonnance générale sur le camionnage.
GILLES MIRON — Voiturier-remorqueur
Transport restreint — remorquage seulement — contrat
Transport par remorquage pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées en possession légale du requérant conjoint: Les Transports Network (Québec) Ltée détenteur du permis numéro M-300065.
Ce service sera effectué selon toutes les clauses du permis du voiturier-roulier.
La requérante demande l'application de l'article 85 des règles de pratique pour que la décision devienne exécutoire immédiatement après avoir été rendue et continuera de l'être jusqu'à décision contraire en appel.
Tout intéressé peut faire opposition à la présente demande dans les cinq (5) jours qui suivent la date de la deuxième parution dans les journaux.
1ère publication: 4 février 1983
2ième publication: 5 février 1983
HEMENS, HARRIS & ASS.
a/s Pierre Hogue
505 ouest, boul. Dorchester, suite 400
Montréal, Québec
H2Z 1A8

Dans l'affaire de la faillite de: Ross Capogreco, professeur, (n.a.s. -- 223-333-675) 231 Desgroseilliers, St-Eustache, Québec J7P 4H6.

AVIS AUX CRÉANCIERS
D'UNE ASSEMBLÉE

AVIS est par la présente donnée que le débiteur susdit a déposé une cession le 21 janvier 1983; que la première assemblée des créanciers sera tenue le 10 février 1983 au bureau du syndic, 2015 rue Drummond, Suite 950, Montréal.
PFEIFFER & PFEIFFER INC.
syndic
ADRESSE:
2015 Drummond St., #950
Montréal, Québec
H3G 1W7
Tél.: (514) 282-9636

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-05-014274-821

BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL,
partie demanderesse-requérante,
-vs-
MUIR DRIVING SCHOOL LTD.,
Défenderesse-intimée,
-et-
VICTOR L. MUIR,
Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR
À: MUIR DRIVING SCHOOL LTD., défenderesse-intimée
Vous êtes par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de la présente publication.
Une copie du bref de saisie avant jugement amendé et déclaration a été déposée au greffe de cette Cour à votre intention.
VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.
RONALD CHASSÉ
PROTONOTAIRE ADJOINT
MONTRÉAL, ce 3 février 1983
Mes Gervais & Lépine
276 St-Jacques ouest #M-10
MONTRÉAL, P.Q.
Tél.: 282-0628

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-12-120093-822

ROSE EULALIE DADAILLE
Requérante
-vs-
JOSEPH WILLIAM MORAND
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé JOSEPH WILLIAM MORAND est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procèdera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, ce 25 janvier 1983.
Me MARCELLE AUBRY
Protonotaire-Adjoint
BOISCLAIR, KOZINA, DÉSY, SASSEVILLE & LAFORTUNE
Avocats BB-1028
4906 est, Boul. Gouin,
Montréal-Nord, Qué. H1G 1A4
Tél.: 326-6400
Domicile élu:
41 ouest, St-Jacques, 3ième
Montréal, Qué.

Voir aussi en pages 29 et 30

AVIS LÉGAL

AVIS est par les présentes donné en vertu de l'article 31 de la Loi des Pouvoirs Spéciaux des Corporations (L.R.Q. 1977, C. P-16) que la garantie créée par l'acte de fiducie d'hypothèque, de nantissement et de gage consenti par Les Breuvages Ménard Inc. en faveur de La Société Canada Trust devant Me Pierre Lapointe, notaire, en date du 30 août 1979, enregistré à St-Jean, le 12 septembre 1979, sous le numéro 147920, est devenue exécutoire.
Montréal, ce 1er février 1983.
BLAIS, FORTIER, TOUCHE ROSS, LTÉE
Agent pour La Société Canada Trust
en sa qualité de fiduciaire pour le détenteur d'obligations de Les Breuvages Ménard Inc.
Bureau:
1, Place Ville-Marie
Bureau 2240
Montréal (Québec)
H3B 3M4
Tél: (514) 861-6721

AVIS

PRENEZ AVIS QUE Normand Cayouette et Transport Roger Lalonde Inc., s'adressent à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées propriété ou en possession légale de la compagnie Transport Capri Ltée, détentrice du permis M-300326 et ce, sur toutes et chacune des clauses dudit permis. Transport Capri Ltée désire également obtenir le droit d'agir comme courtier pour ce faire.
Au surplus, ils invoquent l'application de l'article 85 afin que la décision devienne en vigueur à la date où elle sera rendue.
Tout intéressé peut introduire une opposition ou une intervention dans les 5 jours qui suivent la deuxième parution dudit avis en s'adressant à la c.t.q. au 505 est, Sherbrooke, Montréal.
1ère publication: 4 février 1983
2ème publication: 5 février 1983
PAQUETTE & ASSOCIÉS
PAR: ME FRANCOIS PERREAULT
200 St-Jacques, ouest
suite 900
Montréal, Québec
H2Y 1M1

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

RÉGIE DU LOGEMENT

LES STRUCTURES MÉTROPOLITAINES DU CANADA LTÉE,
Locateur,
-vs-
MOHAMED MERNISSE,
Locataire

PAR ORDRE DE LA COUR
À: MOHAMED MERNISSE
PRENEZ AVIS qu'une demande de recouvrement de loyer pour la somme de $1420.00, représentant cinq mois d'indemnité de relocation (5 X $355.00) moins un paiement de $355.00 que nous avions en mains, plus intérêts et frais juridiques a été déposée contre vous à la Régie du Logement.
VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.
YVON BESNER
RÉGISSEUR
MONTRÉAL, ce 3 février 1983
LES STRUCTURES MÉTROPOLITAINES DU
CANADA LTÉE
1, Place du Commerce # 230
ILE DES SOEURS, P.Q.

Il est donné avis que ISABEL COELHO a l'intention de transmettre au Ministre de la Justice une requête afin de changer son nom en celui de ISABEL SERRA. Ladite requérante demeure présentement au 4318 de la rue St-Urbain, à l'appartement 8, à Montréal, district de Montréal.
Mes POIRIER, CARRIÈRE & PINARD
Avocats de la requérante
Montréal, ce 31 janvier 1983

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

No.: 500-02-059722-822

G.MAC.
Demanderesse
-vs-
DAME EVA DEL CARMEN VALENZUELA
Défenderesse

AVIS EST DONNÉ à DAME EVA DEL CARMEN VALENZUELA de lieux inconnus, de comparaître dans un délai de (30) trente jours à compter de la publication de cet avis, au palais de justice de Montréal, au no 10 est rue St-Antoine une copie de bref de saisie avant jugement, procès verbal de saisie affidavit et avis selon art 119-a- cpc. a été laissé à son intention au greffe de la Cour Provinciale à défaut par vous de Comparaître dans le délai prévu, un jugement pourra être prononcé contre vous sans autre avis ni délai.
Montréal, le 5 février 1983
Marcelle Aubry
greffier de la Cour
Mes. Desjardins, Ducharme
et ass.
635 ouest, Boul. Dorchester
suite 1200 Montréal.
878-9411

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

No: 500-05-021373-822
RENÉ GUY,
Partie demanderesse,
-vs-
11766 CANADA LTÉE
-et-
NORMAND CARTIER ET JULIE BONDU
Partie défenderesse,

PAR ORDRE DE LA COUR
La partie défenderesse, NORMAND CARTIER ET JULIE BONDU, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref de saisie avant jugement, déclaration, affidavit, requisition, avis selon l'art. 119A CPC et 580CPC, et copie du procès verbal de saisie avant jugement a été laissée pour chacun d'eux, à la Cour Supérieure du district de Montréal.
PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier, de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la partie demanderesse procédera à obtenir contre vous, un jugement par défaut.
Montréal, le 25 janvier 1983.
(s) MARCELLE AUBRY
Protonotaire adjoint.
ME JACQUES BRUNET, Avocat,
3714 Est, rue Ontario,
Montréal, P.Q.
H1W 1R9
Tél.: 524-6638

VENTES PAR SHÉRIF

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que les TERRES ET HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

FIERI FACIAS DE TERRIS
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal

NO: 500-05-018107-829 — BANQUE FÉDÉRALE DE DEVELOPPEMENT, demanderesse, —vs— SANTO FATA, —et— ROGER ST-LAURENT, Défendeurs —et— LE REGISTRATEUR AU BUREAU D'ENREGISTREMENT DE LAVAL, Mis-en-cause.

«Un immeuble ayant front sur le boulevard des Laurentides, en la Ville de Laval, Province de Québec, composé:

1. Du lot numéro CENT CINQUANTE-ET-UN, de la subdivision officielle du lot originaire numéro TROIS CENT TRENTE (330-151), aux plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de Saint-Martin, division d'enregistrement de Laval.

2. Du lot numéro CENT CINQUANTE-TROIS de la subdivision officielle du lot originaire TROIS CENT TRENTE (330-153), aux plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse Saint-Martin, division d'enregistrement de Laval.

Avec la bâtisse ci-dessus érigée, portant le numéro civique 2020 Boulevard des Laurentides, en la Ville de Laval, Province de Québec.

Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, sans exception ni réserve.

Ledit immeuble est vendu avec tous les biens meubles se trouvant à l'intérieur dudit immeuble et étant immeuble par nature ou destination selon le cas.»

Ledit apparaît toujours au certificat de recherches comme étant la propriété des défendeurs SANTO FATA ET ROGER ST-LAURENT.

La mise à prix est fixée à 69 507,90$ soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la loi sur les fiscalités municipales et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boul. Je me souviens, Laval, Québec, le HUITIÈME (8e) jour de MARS 1983, à QUATORZE heures TRENTE.

FIERI FACIAS DE TERRIS
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal

NO: 500-05-006860-827 — CAISSE POPULAIRE STE-LOUISE DE MARILLAC DE MONTRÉAL, partie demanderesse, contre MICHEL MADORE, partie défenderesse et LE REGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE LAVAL, mis en cause.

Désignation: «Un emplacement ayant front sur la rue Kugler, connu et désigné comme étant composé de:

a) Du lot numéro quatre de la resubdivision du lot numéro quinze de la subdivision officielle du lot originaire numéro trois cent cinquante (350-15-4) aux plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse de St-Vinent-de-Paul;

b) Du lot numéro douze de la subdivision officielle du lot originaire numéro trois cent cinquante (350-12) au cadastre susdit.

Avec bâtisses dessus érigées sans exception et notamment celle portant le numéro civique 325, rue Kugler, Duvernay, Laval.

Ainsi que le tout se trouve présentement, circonstances et dépendances, sans exception ni réserve et notamment sujet à une serviture en faveur de «The Bell Telephone Company of Canada», aux termes de l'acte enregistré sous le numéro 99 284.»

La mise à prix est fixée à 11 938,65$ soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la loi sur les fiscalités municipales et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Laval, 155, boul. Je me souviens, Laval, Québec, le HUITIÈME (8e) jour de MARS 1983, à QUINZE heures.

FIERI FACIAS DE TERRIS
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Bedford-Montréal

NO: 500-05-004479-810 — LES INDUSTRIES CIDEL INC., demanderesse, contre CONNORS CONSTRUCTION LTD., défenderesse, et le REGISTREUR DE MONTRÉAL, mis en cause.

"Un emplacement ayant front sur Beaurepaire Drive en la cité de Beaconsfield, connu et désigné comme étant le lot numéro 155 (cent cinquante-cinq) de la subdivision officielle du lot originaire numéro 6 (six) (6-155) du cadastre officiel de la paroisse de Pointe-Claire. Avec bâtisse dessus érigée portant numéro civique 517 Beaurepaire Drive, Beaconsfield."

La mise à pris est fixée à 20 192 $ soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur étali pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la loi sur les fiscalités municipales et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication. Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, Ch. 7.81, le DIXIÈME (10e) jour de MARS 1983, à ONZE heures.

FIERI FACIAS DE TERRIS
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal

NO: 500-05-004480-818 — LES INDUSTRIES CIDEL INC., demanderesse, contre CONNORS CONSTRUCTION LTD., défenderesse et LE REGISTRATEUR DE MONTRÉAL, mis en cause.

"Un emplacement ayant front sur Beaurepaire Drive en la cité de Beaconsfield connu et désigné comme étant le lot numéro 156 (cent cinquante-six) de la subdivision officielle du lot originaire numéro 6 (six) (6-156) du cadastre officiel de la paroisse de Pointe-Claire. Avec bâtisse dessus érigée portant le numéro civique 519 Beaurepaire Drive, Beaconsfield."

La mise à pris est fixée à 18 944 $ soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la loi sur les fiscalités municipales et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, Ch. 7.81, le DIXIÈME (10e) jour de MARS 1983, à ONZE heures TRENTE.

FIERI FACIAS DE TERRIS
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal

NO: 500-12-105465-813 — LUCETTE DESCHENEAUX, en qualité de percepteur pour: BERTHILLA BALZAN, 1, est rue Notre-Dame, Ch. 3.150, Montréal, Québec, demanderesse, contre GIUSEPPE TORTORICI, 4689 Aramis, St-Léonard, Québec, & LE REGISTRATEUR DE MONTRÉAL, mis en cause.

"Un emplacement ayant front sur la rue Aramis, en la cité de St-Léonard, Province de Québec, connu et désigné comme étant les lots numéros:

a) Le lot de subdivision numéro deux cent vingt-trois du lot originaire numéro trois cent soixante-seize (376-223) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet;

b) Le lot de résubdivision numéro un du lot de subdivision numéro deux cent vingt-quatre du lot originaire numéro trois cent soixante-seize (376-224-1) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-au-Récollet;

Avec la maison dessus érigée et portant les numéros civiques 4683, 4685, 4687, 4689 et 4689A de la rue Aramis, en la cité de St-Léonard, dont le mur sud-ouest est mitoyen.

Tel que le tout se trouve présentement sans exception ni réserve et avec et sujet à toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes affectant ledit emplacement, et avec et sujet à une servitude mutuelle et réciproque de droit de vue, tel qu'établie aux termes d'un acte enregistré à Montréal sous le numéro 2418783".

La mise à prix est fixée à 36 484 $ soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, en vertu de la loi sur les fiscalités municipales et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, Ch. 7.81

Les lunettes de sécurité en usine voilent les dangers

par Gilles Provost

En diminuant sensiblement le système d'éclairage de ses nombreux édifices à travers le pays, la Société canadienne des Postes a réussi à économiser l'an dernier une quantité d'énergie électrique pouvant suffir aux besoins d'une ville canadienne moyenne.

Ce programme de réduction de l'éclairage a débuté en 1975. Il faisait partie d'un plan beaucoup plus vaste destiné à réduire de 10 % la consommation d'énergie globale du gouvernement fédéral.

Aux Postes canadiennes, l'objectif de 10 % a été "facilement" atteint, selon un porte-parole de cette société d'Etat, M. T. G. Coughlin.

Selon ce dernier, "un examen minutieux des édifices a vite permis de constater qu'il y avait beaucoup trop de dispositifs d'éclairage dans de nombreux bureaux et établissements de traitement. Ces systèmes d'éclairage y avaient été installés des années auparavant, bien avant que la conservation de l'énergie devienne une préoccupation nationale. On a donc considérablement diminué la quantité d'énergie utilisée par les systèmes d'éclairage en réduisant leur nombre."

Les Postes canadiennes sont d'autant plus satisfaites aujourd'hui que l'éclairage de leurs édifices semble suffisant même après avoir été réduit. On a multiplié le nombre de lampes individuelles de travail là où auparavant on comptait sur les rangées de néons du plafond. L'éclairage extérieur a été sensiblement diminué partout où l'éclairage municipal des rues suffisait. Des économies d'électricité supplémentaires ont été réalisées grâce au remplacement des ampoules au mercure - à l'extérieur - par des ampoules au sodium dont l'efficacité est plus grande.

M. Coughlin explique que les techniciens en sont arrivés présentement au stade le plus difficile de l'opération.

"Il ne faut pas oublier, explique-t-il, qu'en modifiant le système d'éclairage, on influe également sur le fonctionnement tant des systèmes de chauffage que du refroidissement. La plupart de ces systèmes ont été mis au point en tenant compte de la chaleur que dégage le système d'éclairage installé à l'origine dans les établissements. Par conséquent, le programme de réduction de l'éclairage doit être judicieusement planifié; autrement, il se pourrait que le système d'éclairage ne suffise plus à la tâche. D'autre part, si le système d'éclairage ne dégage pas assez de chaleur, le système de refroidissement peut produire trop d'air froid pendant l'été. En d'autres termes, si on ne fait pas attention, en voulant résoudre un problème, on pourrait en créer un autre."

La prochaine étape de ce plan vise à installer un plus grand nombre d'interrupteurs de façon à permettre au personnel d'utiliser l'éclairage requis et pas davantage.

Altercation évaluée à $51,870

par Bernard Morrier

Un résident du boulevard Saint-Joseph, Marcel Métras, se souviendra longtemps de sa visite, le 12 mars 1976, à la taverne «Les Copains», rue Notre-Dame ouest, où l'amorce d'une dispute avait trouvé son épilogue sur le trottoir, lui entraînant du même coup un déboursé que la Cour supérieure estime être de $51,870.

Ce soir-là en effet, Métras en était venu aux coups avec Yvon Lord, demeurant rue du Parc Georges-Étienne Cartier, infligeant à ce dernier différentes blessures, dont une coupure à une lèvre et une double fracture à une jambe, qui ont eu pour effet de l'immobiliser durant 56 semaines, tout en provoquant chez lui une incapacité permanente de 7%.

Lord s'était prévalu des dispositions de la loi de l'indemnisation des victimes d'actes criminels, ce qui lui a valu une somme de $10,665. tandis que la Commission des accidents du travail lui accordait un montant de $10,904.

Maintenant âgé de 49 ans, c'est sans aucune justification nécessitant une telle violence que Lord avait été attaqué. Compte tenu de tous les facteurs ayant entouré cette agression, le juge Alphonse Barbeau, de la Cour supérieure, estime que M. Lord a droit à $22,680 pour ses 56 semaines d'immobilisation, tandis qu'une somme de $28,900 serait justifiée pour l'incapacité permanente, le préjudice esthétique, les souffrances, inconvénients et perte de jouissance de la vie, à laquelle s'ajoute une somme de $290 pour dépenses et expertises médicales, le tout formant la somme de $51,870.

Mais comme M. Lord a déjà reçu une indemnité de $21,569 aux termes de la Loi d'indemnisation des victimes d'actes criminels, ce montant doit être déduit du $51,870 et c'est une somme de $30,301 que M. Métras devra luui verser pour tous les inconvénients découlant d'une banale dispute de taverne.

Un récidiviste avoue avoir contribué à un assassinat

par Bernard Morrier

Le récidiviste Paul Pomerleau, tout en niant avoir été l'instigateur du meurtre de l'ex-directeur de l'Institut Archambault, M. Michel Roy, le 7 février 1978, a reconnu cependant hier avoir contribué à repérer l'adresse du domicile de la victime à l'aide du numéro des plaques d'enregistrement de son automobile.

Pomerleau, âgé de 37 ans, qui purge présentement une peine de 14 ans pour vol à la Wells Fargo, témoigne au procès de Claude Dubeau et des frères Adrien et Jean-Guy Dubois, accusés de meurtre au premier degré de Jacques McSween, abattu de coups de feu en octobre 1974, près de son domicile de Longueuil.

Pomerleau, qui s'est dit un fervent lecteur du DEVOIR et de la Gazette, «parce que les histoires de crimes ne m'intéressent pas», a d'autre part révélé qu'il ignorait que ses amis avaient témoigné contre lui, lors du procès pour le meurtre de M. Roy, et il s'est bien défendu d'avoir dit, comme un des témoins l'avait soutenu, qu'il fallait que M. Roy disparaisse à cause du sort fait à l'un de ses frères à Archambault et dans le but que la voix des détenus soit entendue.

Répondant en contre-interrogatoire aux questions de Me Léo-René Maranda, Pomerleau a affirmé que le jour du meurtre de M. Roy, il était en Floride pour y signer un contrat. Son voyage-éclair n'avait duré qu'une journée et demie et c'est à sa descente d'avion, à Dorval, qu'il aurait appris la mort de M. Roy en lisant LE DEVOIR.

Si antérieurement, Pomerleau avait dit qu'il n'avait jamais été impliqué dans des meurtres, il a rectifié sont tir hier en précisant qu'il avait accompagné des meurtriers à Vancouver pour descendre un dénommé Voorn, tandis qu'il avait joué un rôle «instrumental» dans le meurtre de Mario Saint-Pierre et de la disparition de son amie, Marie Talbot.

L'Amoco Cadiz a été mal construit

CHICAGO (AFP) — La responsabilité partielle de la société de constructions navales Astilleros Espanoles dans l'accident du superpétrolier Amoco Cadiz, qui avait provoqué une marée noire sans précédent en s'échouant en mars 1978 sur les côtes françaises de Bretagne, a été confirmée en appel à Chicago.

La France avait intenté une action en responsabilité contre la compagnie Standard Oil of Indiana, propriétaire de l'Amoco Cadiz. Celle-ci avait à son tour cité en justice Astilleros Espanoles, constructeur du navire, en invoquant des défauts de conception du superpétrolier.

CECI EST UN MESSAGE PERSONNEL À

CLÉMENT RICHARD
depute de Montmorency, ex-syndicaliste

"Quand on vous convoquera a l'Assemblee nationale, pour la prochaine loi speciale, votez comme votre Chef vous l'ordonnera, même si vous devez renier votre passe.
Ça vous permettra peut-être d'obtenir ***encore une autre augmentation de salaire.***"

Des enseignants de la région
Membres de la CEQ

LE DEVOIR
ABONNEZ-VOUS
844-3361

maisons d'enseignement
Compétence: Francine Gingras 844-3361

UN SÉJOUR LINGUISTIQUE...
WHY NOT?
Le Club Jeunesse s'associe à British Airways & aux Centres A.C.E.G.
Pour vous offrir une formule sejour qui se distingue des autres stages car il offre plus que des cours intensifs. **Un séjour dans une famille anglaise et dans un décor British à chaque heure du jour,** voilà comment allier l'immersion et l'apprentissage au tourisme.
PARMI PLUSIEURS PROGRAMMES NOUS VOUS SUGGÉRONS CES DEUX CHOIX
LONDRES à partir de $1129 3 semaines de 25 leçons chacune
BOURNEMOUTH à partir de $922 3 semaines de 20 leçons chacune
Ceci inclut le logement en famille chambre simple, demi-pension et le programme académique complet
Tarif dégressif en sus
CLUB JEUNESSE
CLUB VOYAGES
Permis de Québec
ACEG
ANGLO CONTINENTAL EDUCATIONAL GROUP
POUR TOUTE INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE CONTACTEZ VOTRE AGENT CLUB VOYAGES OU Club Jeunesse au 274-9323
British airways
LE CLUB OFFRE AUSSI DES SÉJOURS LINGUISTIQUES AUX ÉTATS UNIS

LE MONT NOTRE-DAME
FÊTE SES 125 ANS
Le 30 avril prochain le Mont Notre-Dame de Sherbrooke célébrera son 125e anniversaire de fondation. Toute personne ayant fréquenté cet établissement comme élève, professeur, ou autre personnel est priée de communiquer ses nom, adresse et numéro de téléphone AVANT le 15 février à
COMITÉ du 125e
114 rue Cathédrale
Sherbrooke, (Qué.)
J1H 4M1
tél.: (819) 569-6331



PENSIONNAT SAINT-JEAN BAPTISTE
POUR GARÇONS
4e - 5e - 6e années
dirigé par les Frères de l'Instruction Chrétienne
à Philipsburg, Qué.
Tél.: (514) 248-7301
Transport de fin de semaine assuré (aller-retour) jusqu'au métro de Longueuil

□ Diplômés du cegep *professionnel*
□ Technologues et techniciens sur le marché du travail

BACCALAURÉATS EN TECHNOLOGIE
■ Baccalauréat en technologie de la construction civile
■ Baccalauréat en technologie de l'électricité
■ Baccalauréat en technologie de la mécanique
Ces trois programmes sont offerts à temps complet et à temps partiel
■ Baccalauréat en technologie de la production automatisée sous réserve d'approbation par les instances concernées.

CERTIFICATS DE PREMIER CYCLE UNIVERSITAIRE
■ Certificat en gestion de la construction
■ Certificat en méthodes et pratiques de la construction
■ Certificat en assurance de la qualité
■ Certificat en technologie du soudage
Ces programmes sont offerts à temps partiel

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADMISSION
Détenir un diplôme d'études collégiales professionnelles (DEC) en techniques physiques ou un diplôme jugé équivalent
OU
Posséder des connaissances appropriées, une expérience jugée pertinente et être âgé d'au moins vingt-deux ans.
Certains de ces programmes exigent une formation en mathématiques équivalente à celle des cours de niveau collégial MAT. 102, MAT. 103, MAT. 203.
Pour plus de détails sur les conditions d'admission ou pour soumettre une demande, prière de s'adresser au:
Bureau du registraire
École de technologie supérieure
180 est, rue Sainte-Catherine
Montréal, Québec
H2X 1K9
Téléphone: (514) 397-3599
Date limite pour soumettre une demande d'admission
à temps complet: le 1er mars 1983
à temps partiel: le 1er juin 1983
Université du Québec
École de technologie supérieure

INSTITUT DE PASTORALE
PASTORALE ET FORMATION RELIGIEUSE
Pour les agents de pastorale,
Pour les responsables de formation religieuse et d'éducation permanente.
L'INSTITUT DE PASTORALE de l'Université Saint-Paul d'Ottawa
Offre un programme de formation menant à une maîtrise ès Arts dans les domaines suivants:
—Pastorale en paroisse
—Counseling (individuel et de couple)
—Travail pastoral de groupe avec famille et communauté
Le programme couvre une période de deux ans et commence avec le trimestre d'automne. Par elle-même, la première année mène à un diplôme en sciences pastorales.
Le programme d'études comporte:
—Des connaissances académiques en théologie et sciences humaines
—Un entraînement pratique
—Des ateliers de développement personnel
—Un projet de recherche
Pour renseignements:
L'Institut de pastorale
Université Saint-Paul
223, rue Main
OTTAWA, Ont. K1S 1C4
Tél.: (613) 236-1393



Métro Vendôme ou Villa Maria
- Collège mixte, privé, déclaré d'intérêt public
- D.E.C. en Sciences, en Sciences humaines, en musique
- Possibilité d'un Musique/Sciences double D.E.C.: Musique/Sciences humaines
- Résidence pour étudiantes
- Service de prêts et bourses
- **INSCRIPTIONS OUVERTES:**
Pour septembre 83: à partir du 15 janvier
"Portes ouvertes" le 22 février de 10h00 à 21h00
Pour information et/ou demande d'admission:
Collège Marguerite-Bourgeoys
4873 ave Westmount
Montréal H3Y 1X9
Tél.: (514) 487-2420 - poste 18
Pour demande d'admission:
Nom.....
Adresse.....
.....No tél.:.....

Fais le tour de ton nid
Connaissez-vous votre municipalité?
Que savez-vous sur...
• le conseil municipal?
• les règlements municipaux?
• les taxes municipales?
Êtes-vous un citoyen intéressé par...
• le zonage?
• la politique?
• les services municipaux?
La Télé-université offre aux adultes qui désirent être des citoyens à part entière, de suivre à domicile le cours **La municipalité: un vécu, un projet** (POL 1001), d'une durée de quinze semaines.
Ce cours vous propose entre autres:
— de comprendre le fonctionnement, les pouvoirs et les champs d'action de la municipalité;
— de mieux connaître les caractéristiques, les problèmes et les possibilités de votre municipalité;
— **de vous sensibiliser au rôle que vous pouvez jouer pour améliorer la qualité de la vie dans votre milieu.**
La Télé-université, une institution de formation à distance, met à votre disposition des instruments d'apprentissage vous permettant d'étudier de façon autonome, chez vous.
Pour être admis à la Télé-université, une seule condition: être âgé d'au moins 22 ans ou détenir un diplôme d'études collégiales ou l'équivalent. Les frais d'inscription sont de 7,50 $, les droits de scolarité de 50,00 $ et la documentation coûte 10,00 $. De plus, le cours **La municipalité: un vécu, un projet** donne droit à trois crédits universitaires.
Je désire recevoir de l'information sur le cours **La municipalité: un vécu, un projet** et sur les programmes offerts par la Télé-université.
Nom _____
Adresse _____
_____ Code postal _____
D
Expédiez le coupon ci-joint à:
Service d'accueil et de liaison
Télé-université
214, avenue Saint-Sacrement
Québec, QC
G1N 4M6
ou
Service d'accueil et de liaison
Télé-université
1819, boul. Dorchester Ouest
Montréal, QC
H3H 2P8
ou téléphonez à:
Tél.: 935-7401 (Montréal)
1-800-361-4342
(de l'extérieur, sans frais)
Tél.: 657-2262 (Québec)
1-800-463-4722
(de l'extérieur, sans frais)
Tél.: 545-5416 (Chicoutimi)
(Frais virés acceptés)
Université du Québec
Télé-université
Institution de formation à distance

PROGRAMME COLLÉGIAL
SPÉCIALISATION
• **Communication**
- Phonétique - Lecture expressive
- Discours - Entrevues
• **Théâtre**
- Technique de scène - Poésie
- Dialogues - Improvisation
• **Télévision**
- Interprétation - Technique d'animation
COURS DE JOUR OU DU SOIR
CONSERVATOIRE LASSALLE
COLLÈGE PRIVÉ RECONNU D'INTÉRÊT PUBLIC (Permis no. 749569)
Diplôme d'études collégiales (D.E.C)
Pour renseignements, 288-4140
3505, rue Durocher
Montréal, H2X 2E7
Veuillez me faire parvenir des informations sur les cours suivants:
□ cours du jour
□ cours du soir
□ cours d'appoint (été 1983)
NOM: _____
ADRESSE: _____
VILLE: _____ CODE POSTAL _____

Pour tous ceux qui les côtoient

Les lignes à haute tension ne présentent aucun danger

par Gilles Provost

Les lignes de transport d'électricité ne présentent aucun danger pour la santé des personnes ou des animaux qui vivent à proximité, soutient Hydro-Québec dans une brochure qu'elle vient de publier à l'intention des citoyens de l'Estrie qui s'inquiètent des nouvelles lignes à haute tension destinées à l'alimentation électrique du Nord-Est américain.

Cet ouvrage de vulgarisation (qui n'est pas toujours facile à comprendre) met tant d'insistance à présenter le beau côté de la médaille qu'il en devient suspect même s'il évite les affirmations trop catégoriques, surtout dans la deuxième moitié. En page 24, par exemple, le document affirme:

«A 1,5 mètre au dessus du sol sous le conducteur, le champ électrique créé par une ligne à 735 kV est de 7 à 10 kV/m environ. Une personne debout dans ce champ serait donc traversée par un courant imperceptible d'environ 120 millionnièmes d'ampère, soit 1/10 000e du courant traversant une ampoule électrique de 100 watts. Il est donc très improbable que le courant électrique induit par les champs électriques créés sous les lignes de transport puisse intervenir dans le fonctionnement biologique normal des organismes vivants.»

Par contre, quiconque se réfère aux informations fournies trois pages auparavant dans la même publication découvrira que ce niveau de courant «imperceptible» est à peine 150 fois plus faible qu'un courant « mortel» pour un individu normal. Quant à celui qui circule dans une modeste ampoule de 100 watts, il tuerait n'importe qui instantanément.

En outre, un champ électrique de 10 000 volts par mètre (10 kV/m) représente une différence de potentiel de 20 000 volts entre les pieds et la tête d'un adulte. Dans ces conditions, un tube fluorescent s'allume de lui-même sans qu'on ait à le brancher. Chose certaine, un tel exemple ne démontre pas que les effets biologiques d'une telle situation soient 'très improbables'!

Heureusement, une fois que le lecteur a appris qu'un réfrigérateur crée «à son voisinage immédiat» un champ électrique de 0,06kV/m, que Hydro-Québec a des 'normes' en matière de lignes de transport d'électricité et qu'il est 'invraisemblable' que la fonction cardiaque soit perturbée directement par ces lignes, on lui parle enfin de la controverse suscitées par les publications Soviétiques depuis les années soixante.

Le document signale bien sûr que des études similaires effectuées en Occident, à l'université de Toronto par exemple, n'ont permis de déceler aucune différence significative entre les travailleurs exposés à des champs électriques élevés et des groupes -contrôle de travailleurs du même âge.

Tout en disant que «la majorité des études réalisées en Amérique du nord n'ont pas confirmé les résultats des Soviétiques», le document reconnaît que beaucoup de travaux ont été réalisés depuis lors sur «divers mécanismes fonctionnels des êtres vivants». «Les résultats sont scientifiquement controversés, les chercheurs arrivant presque toujours à des conclusions opposées, parfois diamétralement»,avoue-t-on.

Enfin, il faut attendre la conclusion pour apprendre qu'on ne connait aujourd'hui aucun mécanisme fondamental d'interaction entre les champs électriques à basse fréquence et les organismes vivants. «Par conséquent, nous ne pouvons tirer de conclusions définitives relativement aux effets biologiques posdsibles des champs électriques et magnétiques dont les fréquences sont inférieures àa 100 hertz.»

C'est sans doute pourquoi Hydro-Québec a mis sur pied un groupe de travail chargé de passer en revue toutes les connaissances actuelles en ce domaine, de définir les aspects qui demanderaient des recherches supplémentaires et de définir une position officielle pour la Société d'Etat. Le document d'information diffusé dans le public ne fait aucune allusion à ce comité qui doit achever son rapport interne dans quelques mois.

Pas de mesures strictes pour diposer des neiges de rebut

par Louis-Gilles Francoeur

Le ministère de l'Environnement du Québec n'a pas l'intention, "du moins pour l'instant", de régir par des normes précises le rejet des neiges usées dans les eaux publiques de la province.

C'est ce qu'a déclaré au DEVOIR le sous-ministre de l'Environnement, M. Bernard Harvey, en précisant que seraient prochainement divulguées les "lignes directrices" du ministère dans ce domaine.

L'ancien ministre de l'Environnement, M. Marcel Léger, avait affirmé au début de l'été dernier que ses fonctionnaires "avaient reçu le mandat d'élaborer pour l'automne une politique complète sur la disposition des neiges usées" au Québec.

Invité à préciser où en était le MENV dans ce dossier, M. Harvey a expliqué que "l'on avait fait le tour de toutes les études sur cette question, qui ont été faites dans le passé" pour en arriver à la conclusion qu'il n'y avait pas lieu de réglementer cette forme de pollution aquatique comme complément aux politiques existantes d'épuration des eaux usées.

M. Harvey a précisé que le ministère de l'Environnement n'avait pas tentéau cours des derniers mois de mesurer par des études scientifiques l'ampleur que pourrait revêtir ce problème au Québec pour en définir les correctifs.

Au début de l'été dernier, le gouvernement québécois refusaient à la ville de Montréal la permission de construire un quai pour le déversement de ses neiges usées, qui aurait été situé sur la promenade Bellerive, dans l'Est de la métropole. Il donnait suite ainsi à une recommandation du Bureau d'audiences publiques sur l'Environnement, qui avait souhaité que le ministère définisse clairement sa politique sur cette question.

Dans une lettre adressée à un haut fonctionnaire de la ville de Montréal, l'automne dernier, le directeur général de la protection de l'environnement et de la nature (MENV), M. Guy Audet, écrivait qu'à la "lumière du travail effectué jusqu'à présent (sur la politique du MENV), on peut déjà présumer que les dépôts en surface du genre de celui qu'on retrouve sur la promenade Bellerive seront à proscrire."

"Nous n'avons pas l'intention d'aller plus loin que de faire des recommandations aux municipalités", a expliqué M. Harvey selon qui il n'est plus question de "proscrire" quoi que ce soit à moins que les édiles municipaux fassent fi des souhaits du ministère par souci d'économie ou par manque d'intérêt.

Le ministère de l'Environnement ne voit pas, quant à lui, la nécessité de faire modifier les plans des usines d'épuration en voie de conceptions afin de les utiliser au besoin pour débarrasser les neiges usées des polluants chimiques qu'elles contiennent.

Les "lignes directrices" que le MENV fera bientôt parvenir aux municipalités privilégient, dans l'ordre suivant, le refoulement de la neige sur la bordure des rues ou des routes, les dépôts terrestes avec contrôle éventuel de l'écoulement qui en résulte, l'utilisation de fondeuses fixes et le déchargement à l'égoût de la neige, deux solutions qui ne font que retarder en quelque sorte la mise en eaux publiques des polluants. En dernier lieu, le MENV conserve la solution du déversement direct dans les rivières.

Cet ordre de priorité est le même qui prévalait au ministère de l'Environnement avant que le Bureau d'audiences publiques ne se penche sur cette question et que l'ex-ministre de l'Environnement ne promette une politique globale pour limiter les effets de ce phénomène.

Il semble toutefois que le cabinet du ministre de l'Environnement, M. Adrien Ouellette, ait envisagé de faire avancer davantage ce dossier. L'attaché de presse du ministre, M. Pierre Perreault, a suggéré au DEVOIR de s'adresser au sous-ministre "au cas où il y aurait des nouvelles de ce côté, comme une étude de la question par le Conseil consultatif de l'Environnement". Sur requête du ministre, cet organisme-conseil élabore des projets de politique environnementale en consultant au besoin la population.

M. Harvey, de son côté, a dit tout ignorer d'une telle hypothèse de travail, qui aurait pour effet de déclencher un examen en profondeur de ce problème fort particulièr aux pays ou provinces nordiques.

Les biologistes veulent sauver les herbiers du lac Saint-Pierre

par Louis-Gilles Francoeur

L'Association des biologistes du Québec (ABQ) vient de lancer un véritable cri d'alarme pour la survie des herbiers du lac Saint-Pierre, situés sur le fleuve en amont de Trois-Rivières, qui seraient menacés par un projet de digues similaire à celui qui a entraîné l'asséchement d'une partie importante des marais de Kamouraska.

Ce projet d'endiguement est parrainé par l'Union des producteurs agricoles de l'endroit et appuyé par le ministère de l'Agriculture, qui veut ainsi raccourcir le délai d'asséchement des terres agricoles noyées chaque année par les crues. Les dignues, dont la construction débuterait au cours des prochains mois, permettraient d'emprisonner l'eau pour la pomper ensuite.

Selon le document rendu public par l'ABQ, "la richesse exceptionnelle du lac Saint-Pierre pourrait être grandement menaçée par la réalisation d'un tel projet". C'est pourquoi cette association professionnelle a officiellement demandé au ministre de l 'Environnement, M. Adrien Ouellette, de décréter immédiatement un moratoire sur ce projet "pour permettre la réalisation d'études sur les avantages et les inconvénients du projet tant du point de vue économique qu'environnemental."

La réglementation provinciale, qui oblige les promoteurs à effectuer une étude d'impact et à se soumettre au processus d'audiences publiques prévu dans la Loi de l'Environnement, fait exception pour les travaux de drainage et d'endiguement à des fins agricoles.

Le dossier publié par l'ABQ sur cette question justifie le moratoire réclamé par l'importance de ce ce milieu naturel pour la collectivité québécoise, par l'exceptionnelle valeur économique du site et par différents aspects environnementaux. L'étude de l'ABQ affirme en effet que la pêche commerciale pratiquée sur le lac Saint-Pierre, qui représente des revenus annuels locaux de plus d'un demi-million de dollars, pourrait être compromise par le projet du ministère de l'Agriculture. Incidemment, c'est ce même ministère qui est responsable au Québec des pêcheries.

Le piégeage du rat musqué par les 318 trappeurs locaux a rapporté à lui seul, en 1977-78, la somme de $132,000. L'ABQ estime que ce montant a sensiblement augmenté depuis. D'autre part, les 32 pourvoyeurs de cette région, qui tirent l'essentiel de leurs revenus de l'exploitation des richesses fauniques du lac, pourraient subir un dur contre-coup si la reproduction des espèces était menacée par l'asséchement de la partie supérieure de cet immense marais, estime l'ABQ. L'ampleur des activités de chasse et de pêche dans ce secteur s'explique par le fait que 80 % de la population du Québec peut avoir accès aux berges du lac en moins de 90 minutes. C'est d'ailleurs cette particularité - et l'abondante faune ailée - qui y attire quelque 3,000 chasseurs à la mi-septembre.

Le haut potentiel des herbiers, estime l'ABQ, permet à ce lac de fournir aux restaurants et aux laboratoires du Québec plus de 100,000 grenouilles-léopard chaque année. L'ABQ affirme que ce rendement pourrait être affecté par le projet d'endiguement.

La même association professionnelle se demande d'autre part si le projet du ministère de l'Agriculture n'aurait pas pour effet de réduire le pouvoir d'épuration du marais, qui est situé à moins de 30 milles de la métropole, la principale source de pollution urbaine de la province. Des chercheurs d'Environnement Canada avaient soutenu que le potentiel de regénération des éau par un marais comme celui de Kamouraska équivalait à celui d'une méga-usine d'épuration.

Selon l'ABQ, il convient dans un dossier de ce type de mettre en balance d'intérêt local d'un certain nombre d'agriculteurs et les avantages économiques réels, que rapporte un marais de cette importante à la collectivité,"avant" la mise en branle du projet lui-même.

Au strict plan faunique, ce marais accueille annuellement 135,000 outardes, soit 20 % de la migration totale de l'espèce et 60 % de la partie québécoise de cette même migration. Le site est aussi fondamental pour cette espèce, soutient lABQ, que peut l'être pour l'oie blanche le Cap Tourmente, où le gouvernement fédéral a aménagé un parc national à des fins de conservation.

Le Conseil consultatif de l'Environnement doit prochainement rendre publique une étude sur la dégradation générale des marais du Québec. La province accuserait dans ce domaine un taux de perte qui la place dans les derniers rangs des Etats ou provinces nord-américains. L'automne dernier, le Conseil suggérait au ministre de l'Environnement les grandes lignes d'une politique de conservation des marais du Québec, qui semble dormir depuis sur les tablettes.

Les Amérindiens seraient plus nombreux

OTTAWA (PC) — Un récent recensement mené par Statistique Canada vient de révéler que le pays compte quelque 491,460 Canadiens qui s'identifient comme alors que l'agence fédérale ne lui en accorde que 173,370.

"Notre association croit pertinemment que ces chiffres ne démontrent pas la vérité", a lancé M. Duke Redbird, président de l'Association des Métis de l'Ontario et membre du Conseil des aborigènes.

Le conseil des autochtones a rendu public, mercredi, un Amérindiens, Inuit ou Métis, alors que les associations les représentant prétendent en regrouper trois fois plus.

Le recensement a dénombré quelque 292,700 Amérindiens qui conservent leur statut, 98,260 Métis, 75,110 Amérindiens qui ont perdu leur statut ainsi que le droit à la reconnaissance du gouvernement fédéral, et 25,390 Inuit.

Le Conseil des aborigènes du Canada conteste de décompte du gouvernement fédéral. Cette association nationale qui regroupe les Métis et Indiens sans statut soutient qu'elle représente plus d'un million de Canadiens, rapport destiné au répertoire des citoyens aborigènes du secrétariat d'Etat. Ce document a retracé entre deux et trois millions de Canadiens "qui descendent du peuple aborigène".

Le peuple canadien serait donc d'origine autochtone à huit ou 15 pour cent, ce qui, commente le rapport, représente "une statistique inconnue de la plupart des Canadiens".

CECI EST UN MESSAGE PERSONNEL À

GÉRALD GODIN
depute de Mercier, ex-syndicaliste

"Quand on vous convoquera a l'Assemblee nationale, pour la prochaine loi speciale, votez comme votre Chef vous l'ordonnera, même si vous devez renier votre passe.
Ça vous permettra peut-être d'obtenir ***encore une autre augmentation de salaire.***"

Des enseignants de la région
Membres de la CEQ

CECI EST UN MESSAGE PERSONNEL À

RAYMOND BROUILLET
depute de Chauvreau, ex-enseignant

"Quand on vous convoquera a l'Assemblee nationale, pour la prochaine loi speciale, votez comme votre Chef vous l'ordonnera, bien que vous n'y compreniez rien.
Ça vous permettra peut-être d'obtenir ***encore une autre augmentation de salaire.***"

Des enseignants de la région
Membres de la CEQ

CECI EST UN MESSAGE PERSONNEL À

ÉLIE FALLU
depute de Groulx, ex-enseignant

"Quand on vous convoquera a l'Assemblee nationale, pour la prochaine loi speciale, votez comme votre Chef vous l'ordonnera, bien que vous n'y compreniez rien.
Ça vous permettra peut-être d'obtenir ***encore une autre augmentation de salaire ou d'entrer au cabinet comme Guy Chevrette***

Des enseignants de la region
Membres de la CEQ

CECI EST UN MESSAGE PERSONNEL À

LAURENT LAVIGNE
depute de Beauharnois, ex-enseignant

"Quand on vous convoquera a l'Assemblee nationale, pour la prochaine loi speciale, votez comme votre Chef vous l'ordonnera, bien que vous n'y compreniez rien.
Ça vous permettra peut-être d'obtenir ***encore une autre augmentation de salaire.***"

Des enseignants de la region
Membres de la CEQ

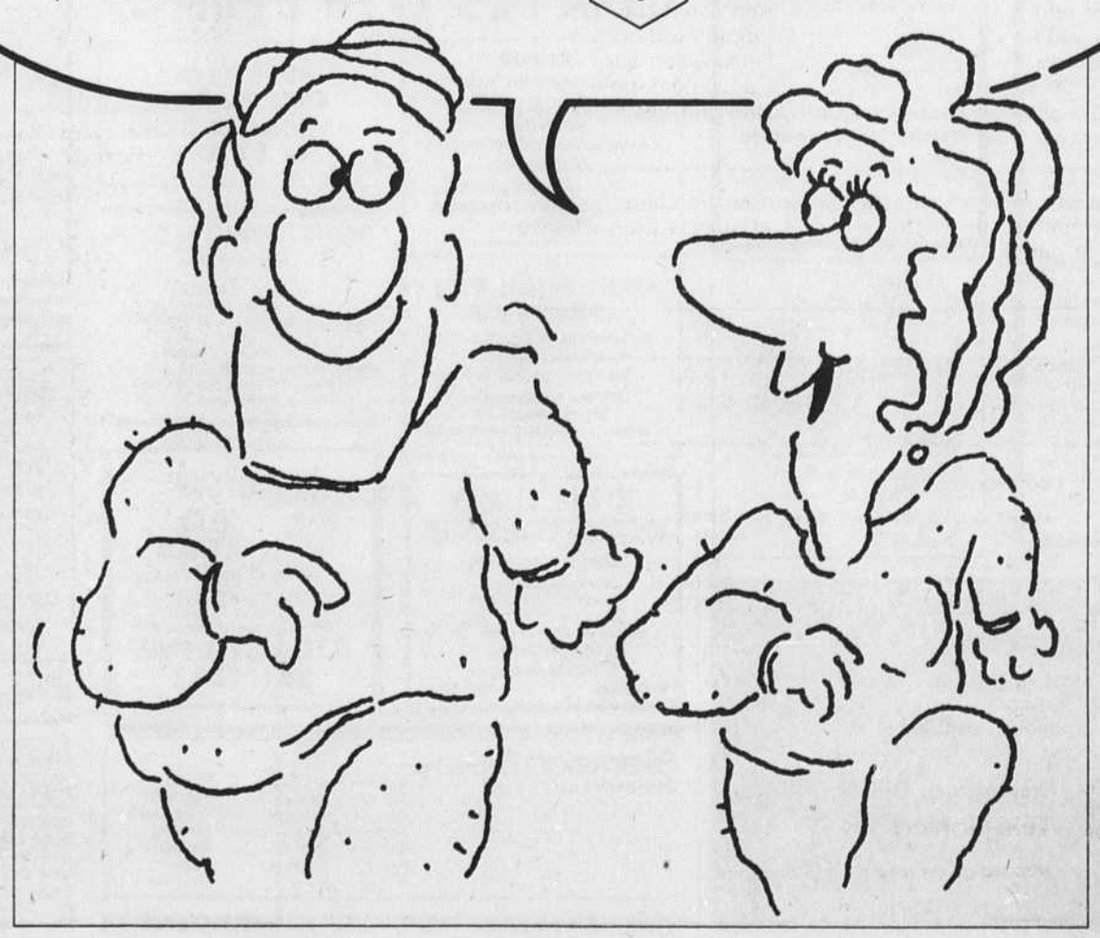
VENEZ JOUER DEHORS Kino-Québec

En plus de la réduction d'impôts,
à la caisse j'obtiens un service de qualité
tout en profitant d'un bon taux d'intérêt.

L'ÉPARGNE-RETRAITE

Desjardins, un excellent choix!

la caisse populaire desjardins



AUX ANNONCEURS

Les cahiers spéciaux du Devoir

1983
Année mondiale des communications

1983 a été proclamé Année mondiale des communications, par l'Assemblée générale des Nations Unies. Un des objectifs de cette initiative est de mettre en lumière le rôle crucial que jouent les communications dans le développement économique et social.

Dans le cadre de cet objectif, Le Devoir proposera à ses lecteurs, le 3 mars prochain, un supplément sur le rôle et les impacts des nouveaux moyens de communications dans le monde, et au Québec en particulier.

Nous invitons toutes les organisations soucieuses de promouvoir leur participation au développement des communications à annoncer dans ce cahier spécial et ainsi:

— rejoindre un auditoire de choix, à un tarif très abordable;

— s'immiscer dans un contexte éditorial exclusif qui rehausse l'impact des messages;

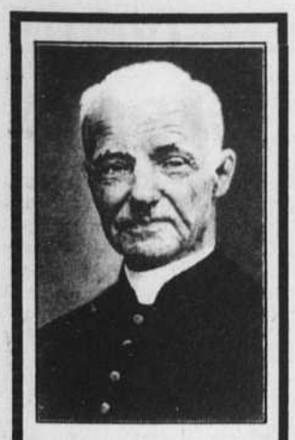
— profiter du tirage additionnel destiné à la grande industrie des communications.

Réservations: ***Françine Gingras, 844-3361***
LE DEVOIR, 211 rue St-Sacrement, Montréal H2Y 1X1

Décès

Les avis de décès doivent nous parvenir avant 16 heures pour publication le lendemain.

DE VILLEMURE, Jacques. — À Dorval, subitement, à l'âge de 42 ans, est décédé Jacques de Villemure, fils de Jacques de Villemure et de Lucienne Bastien. Il laisse dans le deuil ses soeurs: Suzanne (Mme Louis Lefebvre) Danielle et ses frères: François (Liette Lapointe) et Michel (Francine Hébert) ainsi que de nombreux neveux et nièces. À sa demande, le corps ne sera pas exposé. Parents et amis sont invités à une cérémonie funèbre qui sera célébrée samedi le 5 février à 2 heures à l'Église Ste-Jeanne de Chantal de Pointe-Claire.



"Merci au bienheureux frère André pour faveur obtenue"
M.L.C.

LEGAULT, Jacques, O.M.I. — À l'Hôpital de Cartierville, le 4 février 1983 à l'âge de 50 ans, est décédé le Père Jacques Legault, Oblat de Marie Immaculée, curé de la paroisse Sacré-Coeur de Ste-Thérèse. La dépouille mortelle sera exposée à la Résidence funéraire Goyer Ltée, 45 rue Turgeon, Ste-Thérèse, samedi de 2 à 5 heures et de 7 à 10 heures et dimanche en chapelle ardente à l'église Sacré-Coeur, 45 boul. Labelle, Ste-Thérèse de 2 à 10 heures. Les funérailles seront célébrées en cette même église lundi après-midi à 2h00, suivies de l'inhumation au cimetière Oblats de Richelieu. Prière de ne pas envoyer de fleurs, des dons pour les familles démunies de la paroisse seraient appréciés.

HRAB, Nicolas. — À Montréal, le 4 février 1983 à l'âge de 79 ans, est décédé M. Nicolas Hrab, époux de Marthe Vermylen. Outre son épouse il laisse dans le deuil, ses enfants, Annie (épouse de Laurent Aubin), et Jean ainsi que 5 petits-enfants. Les funérailles auront lieu le mardi 8 février. Le convoi funèbre partira du salon Urgel Bourgie Ltée, angle boul. Décarie et ave. Notre-Dame de Grâce, pour se rendre à l'église Notre-Dame de Grâce. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Exposé samedi à 4h00 p.m.

NÉCROLOGIE



Monseigneur Roger Marien, C.S.

Le 16 janvier dernier décédait Monseigneur Roger Marien. Né à Montréal le 16 novembre 1895, il fit ses études primaires au Mont Saint-Louis, ses études classiques au Collège de Montréal et au Séminaire de Philosophie et ses études théologiques au Grand Séminaire.

Ordonné prêtre le 14 juin 1919, il fut pendant dix ans professeur au Collège de Montréal, tout en remplissant la fonction d'aumônier adjoint à l'école Normale des Religieuses de la Congrégation de Notre-Dame, de 1924 à 1930, après quoi il fut aumônier en charge à cette même institution jusqu'à 1953.

Fondateur et aumônier diocésain de la Jeunesse Indépendante Catholique Féminine à Montréal de 1936 à 1955, il fut aumônier diocésain de la section masculine de ce mouvement de 1948 à 1955. Il consacrait ses vacances à l'animation spirituelle d'une maison d'été pour jeunes filles de la J.I.C.F. à Dorval.

Nommé supérieur en 1951 de la Maison Pie XII, résidence pour aumôniers d'Action Catholique, il se vit confier en 1955 la direction de l'Oeuvre des Vocations où il oeuvra pendant 21 ans. Après avoir dirigé plusieurs pèlerinages en Terre Sainte il reçut en 1972 l'investiture dans l'Ordre Équestre du St-Sépulcre de Jérusalem et fut promu au grade de Chevalier Commandeur en 1976.

Reconnaissant ses mérites, Son Éminence le Cardinal Léger obtenait en novembre 1950 qu'il soit nommé camérier secret par Sa Sainteté le Pape Pie XII.

Les funérailles qui ont eu lieu le 20 janvier en l'église Sainte-Madeleine Sophie Barat ont été présidées par Son Excellence Monseigneur André Cimichella, assisté de leurs Excellences Mgr. Gérard Tremblay et Mgr. Jean-Claude Turcotte, entourés de 65 prêtres concélébrants et d'une vingtaine de Chevaliers et de Dames de l'ordre du St-Sépulcre.

Au cours de son homélie, Mgr. Cimichella rappela la fructueuse carrière sacerdotale de Mgr. Marien.

Ceux qui ont connu ce prêtre qui a joué un rôle important dans l'Église de Montréal garderont le souvenir de sa joyeuse bonté.

La famille remercie toutes les personnes qui, d'une façon ou d'une autre, lui ont témoigné leur sympathie à l'occasion du décès de Mgr. Roger Marien et les prie de bien vouloir condisérer ces remerciements comme personnels.

DÉCÈS



M.Candide Perrault

A l'Hôpital du Sacré-Coeur de Montréal, le 22 janvier 1983, à l'âge de 83 ans, est décédé Candide Perrault, marchand de bois, époux de Adrienne Goulet. Il laisse se enfants, Micheline (épouse de André Philie), André (époux de Carmen Viau), Jacques (époux de Suzanne Rivard), Pierre (époux de Yolande Simaru), ses 13 petits-enfants, Anik, Michel, Karl et Pierre Philie, Vincent, Hélène, Michelle et Daniel, Pascale, Jean et Isabelle, Mathieu et Geneviève, une arrière-petite-fille Gentiane, ses soeurs, Mesdames Gemma Keysner, Marie Ange Drouin, Hélène Décarie et son frère Charles. Les funérailles ont eu lieu le 24 janvier en la chapelle de l'église St-Joseph de Ville Mont-Royal.

REMERCIEMENTS



PAUL, Honorable Juge Rémi

À l'occasion du décès de L'honorable RÉMI PAUL, Juge de la Cour Provinciale, son épouse Rita PAUL, ses enfants et sa famille désirent remercier sincèrement tous les parents, amis, confrères et associations diverses qui ont manifestee leur sympathie d'une façon tangible lors de cet évènement, soit par: offrandes de messes, bouquets spirituels, tributs floraux, télégrammes, visites au salon funéraire ou assistance aux funérailles et dons à la Fondation canadienne des maladies du coeur.

Le Juge Rémi PAUL est décédé le 20 décembre 1982.

Veuillez considérer ces remerciements comme personnels.

IN MEMORIAM
À la mémoire des défunts au profit des vivants faites un don à
la Fondation du Quebec des maladies du coeur
1455, rue Peel, Montreal
288-8141

CECI EST UN MESSAGE PERSONNEL À
J. PIERRE JOLIVET
depute de Laviolette, ex-syndicaliste
"Quand on vous convoquera a l'Assemblee nationale, pour la prochaine loi speciale, votez comme votre Chef vous l'ordonnera, même si vous devez renier votre passe.
Ça vous permettra peut-être d'obtenir ***encore une autre augmentation de salaire.***"
Des enseignants de la région
Membres de la CEQ

Annonces classées 286-1200

■ A l'étranger

EN GUADELOUPE, chambre à louer avec salle de bains pour 2 personnes $30 par jour. Tout près de la mer. Tél.: 845-7932, en Gdp: 84-24-44. 19-2-83

■ Antiquités

MEUBLES EN PIN: encoignure, tables, secrétaire, après 18 h: 342-1931 7-2-83

DÉCAPAGE DE BOISERIES ET DE MEUBLES. 642-8278. 1-2-83

NOUS FAISONS l'évaluation d'antiquités par écrit pour fins d'assurance. Demandez Jocelyn: 286-1200. 9-2-83

Berceau (Ber). Véritable antiquité. En pin, poteaux tournés en merisier. 689-1468. 7-2-83

■ Appartements/logements

CEDAR, 2 pas hôpital Général de Montréal, 1½-3½-4½. Concierge 935-5321. 28-2-83

CÔTE-DES-NEIGES, 3½ chauffé, près Université de Montréal, hôpitaux. 739-1117, 731-5722. Appelez après 18h. 7-2-83

OUTREMONT, Hutchison entre Van Horne et Lajoie, 7½, entièrement rénové, + ½ sous-sol, non chauffé, $625. 323-6253, 738-5483 7-2-83

CARTIERVILLE, face au parc, bas duplex, 6 pièces, sous-sol, foyer, garage, chauffé. $650. 331-7484, 366-0294. 7-2-83

VIEUX ST-LAURENT, face au métro, 5½, rez-de-chaussée, restauré, petit jardin. Libre 1er mars, $425,non chauffé 744-2643, après 17 h. 7-2-83

C.D.N., Rockhill, sous-location, grand 3½, ensoleillé, balcon, vue panoramique, piscine, sauna, libre 1er mars, $440. 731-2230 après 18h. 7-2-83

DE LA ROCHE/MONT-ROYAL, 3 pièces, équipé, $260. 286-1200. J.N.O.

ST-LAMBERT, rue Mercille près Green, bas de duplex 5½, entièrement remis à neuf, grands garde-robes, buanderie, s.b. céramique, cuisine moderne, cave, terrasse, $500. Tél: 671-3545 7-2-83

PARC LAFONTAINE, face au parc, 4½ rénové, chauffage électrique, occupation 1er mars. $357/mois. 522-5433 7-2-83

DELORIMIER — BEAUBIEN, 4½ pièces, 2 doubles, 3e étage, chauffage électrique, propre, 2 balcons. $225. Libre. 721-1488 29-1-83

C.D.N., Jean Brillant près Ste-Mary's, Ste-Justine, Université de Montréal, 9 pièces, haut duplex, cuisine double, four électrique, réfrigérateur, lave-vaisselle, 2 s.b., chauffé, eau chaude, garage. Libre 1er mars. 861-4803. 7-2-83

ROSEMONT, 4½ fermé, chauffé, très propre, tranquille, $260/mois, libre 1er mars. 495-1069. 7-2-83

LUXUEUX appartement rénové, centre-ville, à 5 minutes du métro, face au futur parc Viger, occupation 1er mars, 2 c.c., 1½ s.b., $850-/mois, électricité en sus. 277-3404, soir et W.E. 7-2-83

1er AVRIL, 6½, 2e étage, avenue CHÂTEAUBRIAND au nord de Jarry. $250/mois non chauffé. 387-0779. 7-2-83

BOULEVARD ST-JOSEPH, grand 5½, entièrement rénové, chauffé, réfrigérateur, cuisinière, eau chaude, face au métro, libre. $550. 279-1919, 845-6496. 14-2-83

SOUS-LOCATION durée selon entente, 4½, Parc Lafontaine incluant tout, sauf téléphone, électricité, entretien ménager. $450/mois, 525-6125, (répondeur téléphonique). 7-2-83

OUTREMONT, haut duplex, 5½, 2 c.c., libre immédiatement, chauffage électrique, eau chaude, non inclus. $350/mois. Idéal pour professionnel. Références. 342-9266, 489-0792. 7-2-83

■ Articles à vendre

MÉTIER À TISSER Clément 60" avec tous les accessoires. 435-3298. 7-2-83

VESTE EN FOURRURE mouton frisé indien naturel, presque neuve, $175. 733-3469. 7-2-83

■ Artisanats

ARTISANS intéressés pour fins d'exposition dans les centres commerciaux de la province. Durée d'exposition variant de 3 jours à 1 semaine. Coûts de location minimes. Contactez Jean: 286-1203. 7-2-83

■ Autos/Motos

RENAULT 5 GTL 1979, en excellente condition, une seule propriétaire, $2500. Tél: 486-9575 soir. 7-2-83

VOLKS minibus de luxe 1980, 60 000 Km. Tél.: 435-4504. 7-2-83

■ Bureaux à louer

BUREAU D'ARCHITECTE chauffé, éclairé avec équipement ou non. Superficie 1240 p.c., Sherbrooke et Jeanne d'Arc nord-ouest. Tél: entre 9 et 11 am. 256-2102. 7-2-83

COIN SHERBROOKE St-Hubert, tout rénové, de 200 à 2000 p.c., près métro, 825 est Sherbrooke, stationnement. 667-4336, 276-5203. 22-2-83

ÉDIFICE PROFESSIONEL, bureau d'environ 1700 p.c., idéal pour médecins, avocats, comptables, etc... Situé au 580 rue St-Georges 5-6, à St-Jérôme. Libre 1er juin. Informations (418)527-2638. 7-2-83

VIEUX-MONTRÉAL, bureaux à partager, services disponibles. 286-1200. J.N.O.

■ Chalets à louer

ST-SAUVEUR, Mont-Habitant, très grand — beau chalet, entre dimanche et vendredi, sur pentes ski alpin, pistes ski de fond. 323-4326. (soir),1-227-5951 (week-end). 7-2-83

CANTONS DE L'EST, jolie maison de campagne, Lac Lovering, tout confort, prix spécial, janvier à mai. 671-0823, 819-543-5346. 7-2-83

■ Chalets à vendre

MONT-ORFORD, à vendre ou louer, 5 c.c., 2 s.b., laveuse, sécheuse, lave-vaisselle, foyer, fini pin noueux, résidence luxueuse, prix demandé: $120 000. 461-0201, Armand Morin. 9-2-83

■ Copropriétés à vendre

COPROPRIÉTÉS INDIVISE, libre 1er juillet 83, 2e étage, triplex excellente condition, rue Dollard, Outremont, 7½ pièces, 4 chambres fermées, place de garage. $52,000. 276-6242. 7-2-83

N.D.G., rez-de-chaussée duplex, près métro Villa Maria, boiseries chêne, foyer naturel, construction parfaite pour copropriété. Jour: 481-7779. 7-2-83

4 CHAMBRES À COUCHER, 4 toilettes, sous-sol, foyer, garage, transport, Brossard près Pont Champlain, 10 minutes centre-ville. Pas d'agent: 653-3324. 7-2-83

À MONTRÉAL-NORD, luxueux condominium 5½, 16e, côté ouest, face rivière, jamais habité, classe 31, rabais fédéral $3000. Particulier. 658-6845 après 19h. 9-2-83

STUDIO-ATELIER 2200 p.c., St-Laurent et Duluth, entièrement rénové, vue panoramique, résidence et/ou atelier. $60 000. 843-8335 (laissez message). 7-2-83

OUTREMONT bas de duplex, coin de rue, bien exposé, 6½ avec sous-sol fini, terrasse, garage. 277-2006. 7-2-83



■ Cours

ATELIER DE THÉÂTRE, session 83, développement et formation de l'acteur. Renseignements et inscriptions: Café-Théâtre l'Avant-scène, 111 Laurier ouest. Jour: 522-4525, après 18h: 495-1952. 7-2-83

■ Déménagements

À BAS PRIX, appelez Pierre Déménagements, en tout genre, estimation gratuite. 937-9491. J.N.O.

ACCEPTERAIS déménagements de tous genres. Spécialité: appareils électriques. Assurances Bien-être social accepté. Téléphone 253-4374 J.N.O.

DISPONIBLE en tout temps pour déménagements. Spécialité cuisinière, réfrigérateur. Bien-être social accepté. Aussi emballage, entreposage et assurance complète. Permis M304695. 523-3275. J.N.O.

VOTRE conseiller en petits et gros déménagements, service rapide, qualité, courtoisie, bon prix. Demandez Jean-Paul 670-7729. Miami (Édouard): 1-305-759-0055. J.N.O.

■ Demandes d'emplois

ÉTUDIANT SÉRIEUX disponible pour travaux ménagers, bonnes références. 274-0430. 7-2-83

■ Divers

ÉTUDIANT sans le sous, cherche denliste ayant déjà été étudiant. 463-0279. 7-2-83

— RÉDACTION — ADAPTATION —
— TRADUCTION —
Dans les deux langues officielles.
Les Productions Plein Temps Enr.
288-1086
07-02-83

FAITES RÉPARER VOS MONTRES ET HORLOGES À SONNERIE
Travail très soigné et garanti.
Longue expérience.
671-1530
07-02-83

■ Fermes à vendre

145 arpents, 735 pieds de façade sur la rivière Richelieu. (613) 825-1438 après 18h. 7-2-83

■ Gardienne

CHERCHONS une gardienne mature avec expérience et références pour nouveau-né de 8 A.M. à 18h. Secteur N.D.G. Tél.: 255-6965. 7-2-83

■ Instruments de musique

PIANO À QUEUE Knabe, 5', excellente condition. Tél.: 342-4500. 7-2-83

VIOLON 3/4 modèle Stradivarius, excellent état avec étui. $250. 819-294-9005. 7-2-83

■ Maisons à louer

LUXUEUSE ET PRESTIGIEUSE maison de ville près Université de Montréal, à partir de $850/mois, comprenant: chauffage, taxe d'eau, garage intérieur, déneigement, entretien, gazon: 340-9646. J.N.O.

■ Livres

LES CAHIERS DES DIX, nos 1 à 42 en excellente condition, couverture originale, aucune signature, aucune estampe ou cachet. Vendrais à l'unité ou la série complète. C. Roches du Lac, (514) 527-7336 frais virés. 7-2-83

468 NUMÉROS de la revue Étude (Paris), 1924 à 1962; 85 numéros de la revue les deux mondes (France) entre 1929 et 1940; 355 numéros National Geographic Magazine 1921 à 1946; 18 années de Le Magasin Pittoresque mensuel relié 412 pages 1861 à 1882. 721-9272 (soir). 7-2-83

■ Occasions d'affaires

ENTREPRISE INTERNATIONALE cherche un représentant de bâtiments en acier pour l'industrie, le commerce et l'agriculture. Excellente occasion pour augmenter votre chiffre d'affaires. Appelez Wedgcor Steel Building systems à: (303) 759-3200, ext. 292 (frais virés) demandez Michel. 7-2-83

■ On demande

COUPLE DANS LA CINQUANTAINE recherche conciergerie. Sérieux, stable, expérience bilinguisme, références. 254-7018. 7-2-83

■ Oeuvres / objets d'art

FORTIN, Lemieux, Rousseau, Iacurto, Gingras, Guité, Gagnon, Mercier, Ayotte. Prix intéressants. Vente privée.739-9522. (Laissez message). 7-2-83

MARC-AURÈLE FORTIN, Albert Rousseau, Henri Masson, tableaux de haute qualité. Contactez M. Lauzon, 285-1122 (jour), 274-6862 (soir). 7-2-83

HUILE Marc-Aurèle Fortin, grandeur 21"X26", période des années 50, prix $12,500. Tél.: 384-4614. 14-2-83

MAGNIFIQUE HUILE DE BASQUE, "Noble Ruine", 20"X36", 1972, authentifiée. Rens.: (514) 288-5669. 7-2-83

C.C. ROCHES du LAC
LIVRES et PÉRIODIQUES de COLLECTION
Sur rendez-vous:
(514) 527-7336
31-01-83

■ Offres d'emploi

REPRÉSENTANT(E)
DEMANDÉ(E)
Services: Bureautique, traitement de textes. Commission seulement.
Envoyez C.V. à:
Dossier 670.
C.P. 158, Succ. Delorimier
Montréal (Québec) H2H 2N6
07-02-83

■ Propriétés à vendre

À ST-BRUNO, résidence luxueuse, 3 c.c., foyer, piscine intérieure, sauna, garage double, grand terrain paysagé, particulier, $185,000. 845-4393. 1-3-83

MAISON SEMI-DÉTACHÉE à Ville St-Laurent, secteur résidentiel, près toutes commodités, excellente construction 1980, 3 c.c., s/s fini (aussi disponible: lave-vaisselle, laveuse, sécheuse, petite piscine, remise en pin verni, etc...) prix à discuter. Appelez 24/24h. 336-9809. 7-2-83

■ Propriétés à vendre

OUTREMONT, cottage semi-détaché, boiseries, 2 foyers, 2½ s.b., garage, jardin, s/s fini, agent s'abstenir. Prix $150 000. Tél.: 277-6014. 7-2-83

À VAL DES ARBRES: super ranch 3,600 pi. de surface par paliers, 12,014 pi. ca. de terrain, nombreux extras, garage double, etc. Gisèle L'Espérance 661-5220, 661-4019. Le Permanent, courtier. 7-2-83

ST-BRUNO, 1980, cottage futuriste exceptionnel de grand luxe, toit cathédrale et foyer 24' de hauteur. À VOIR. $158,000. François Falardeau. 653-2496, 653-5607. Montréal Trust, courtier. 7-2-83

ST-BRUNO, cottage 9 pièces, 3½ s.b., salle familiale à l'étage, secteur central. $119,000. Françoise Falardeau, 653-2496, 653-5607. Montréal Trust, courtier. 7-2-83

OUTREMONT, Côte Ste-Catherine, en flanc de montagne, 4 magnifiques cottages, finition de grand soin, grandes pièces, 3 c.c., 2½ s.b., cour privée, stationnement double intérieur. Prix pré-construction $175,000. Prêts pour 1er juillet 1983. 842-1046, 849-1072, 632-8402. 7-2-83

BORD DE L'EAU, Île de Mai, luxueux bungalow, jardin magnifique, piscine, quai. M. Le Sourd. 731-6306, 735-2281. Montréal Trust, courtier. 7-2-83

OUTREMONT, cottage pierre, 4 c.c., cheminée, près université et métro V. D'Indy. Marie Le Sourd. 731-6306, 735-2281. Montréal Trust, courtier. 7-2-82

DUPLEX près du métro Mont-Royal et Laurier, remis à neuf, face à un parc, prix à discuter. 522-4360. 7-2-83

ST-LAMBERT, bon vieux "cotatge" unifamilial, pas d'agent s.v.p., prix spécial. Acheteurs sérieux seulement. Sur semaine après 18:00 heures: 465-3594. 7-2-83

OUTREMONT cottage rénové, rue Querbes, $149,500. Vente privée. 274-5826. 7-2-83

OUTREMONT, cottage semi-détaché, tout rénové, 3 chambres, 2 solariums chauffés, 2 foyers, sous-sol fini, jardin, garage. 342-0600. Agent s'abstenir. 7-2-83

N.D.G., semi-détaché, 12 pièces, 5 c.c., 2 foyers, près métros Vendôme et Villa Maria, sous-sol fini, système anti-vols. Impeccable. Sur rendez-vous. Possession avril (1er). 489-0381. 8-2-83

Trust Royal
Services immobiliers

OUTREMONT: DUROCHER — Cottage, $139,000. DE LA BRUNANTE — Cottage, $195,000. V.M.R. — Superbe, split-level $395,000. **Thérèse R. LaBossière, 735-2681, 276-2176.**
OUTREMONT: 41 Pagnuelo — Cottage en pierre, magnifiques boiseries, grand jardin. 8 Glencoe — Style ART-DECO, 10 pièces idéal pour bureau professionnel, **D, Royer 735-2681, 277-1864.**
ST-LAMBERT: Cottage tout brique, secteur de choix, près école et parc etc..., très propre. **Pothier Jeannine 672-6020, 672-1384.**
CONDOMINIUM — RVE SUD : Style townhouse 3 niveaux entièrement finis, foyer, garage, salle familiale, piscine communautaire, proximité de tous services, décoration professionnelle, on demande $79,000. **Jocelyne Dostaler 463-3731, 655-5521.**
07-02-83

TRUST GÉNÉRAL

OUTREMONT: Choix de condos, co-prop. et duplex. **Louise Valois 733-6681, 735-6433.**
OUTREMONT: 1e fois offert, 19x4½, rev. $79,020., hyp. $254,500., seulement $385,000. **P. Pétrucci 342-1039.**
OUTREMONT: Condo "Tournesol" luxueux 5½, 2 garages, 10e, aussi penthouse 15e & 3 garages. **Pierre Pétrucci 342-1039.**
OUTREMONT: Joli duplex 2 c. c., tout rénové, réduit à $92,000., faites vite. **Pierre Pétrucci 342-1039.**
OUTREMONT: 3e étage rénové, superbe; RDC rénové 7 pces; haut de duplex 5 pces. **Micheline Trudeau 731-4338.**
OUTREMONT: Cottage près parc Joyce, 4 c.c., boudoir au RDC, s.s. fini, garage, jardin. **Alice Pelletier 739-5160.**
COURTIER
07-02-83

■ Propriétés à vendre

URGENT, magnifique split, secteur Ste-Colette, piscine creusée, décoration professionnelle, faites offre. Claude Léona, 585-5591, 585-7065. Immeubles Inter-Métro Inc. 7-2-83

STE-MARTINE, à vendre ou louer, 30 minutes centre-ville, maison victorienne restaurée, 10 grandes pièces + 1 étage atelier, garage double, 1800 m² paysagé. 1-427-3843. 7-2-83

OUTREMONT
426 Champagneur, près du parc
Offert pour la première fois sur le marché
Cottage détaché en pierre 8 pièces; rez-de-chaussée avec foyer refait, cuisine rénovée, toilette; 3 chambres et bureau à l'étage, 2 salles de bain dont une attenante à la chambre des maîtres; sous-sol fini; garage détaché et 2 espaces de stationnement. Disponible en mai. $175.00, agent s'abstenir. Appelez entre 19h et 22h.
277-6078 7-2-83

■ Propriétés demandées

PARTICULIER ACHÈTERAIT UNE PROPRIÉTÉ NON RÉNOVÉE. 725-0990. 7-2-83

■ Sociétés-Loisirs

RENDEZ-VOUS...
...est une agence de rencontre professionelle. Une intervention discrète de notre part vous permettra de nouer des relations avec des gens sérieux. Nous servons exclusivement une clientèle distingué.(Cadres, Professionnels, femmes et hommes d'affaires).
Pour une brochure ou une consultation gratuite, téléphonez au:
282-0058
1117 ouest, rue Ste-Catherine, Suite 108, Heures de bureau: 1:00 PM à 8:30 PM
08-02-83

IL FALLAIT LE FAIRE!
Avec AMOUR vous ne payez que pour le service reçu. Pas d'aventurier(ère) — **Amour, 1851, est Sherbrooke suite 802. 526-4467.** 03-02-83

CARTES D'AFFAIRES

721-9630
ENTREPRENEUR-ÉLECTRICIEN
JEAN K. MALOUF INC.
entretien
industriel - commercial
résidentiel
Plus de 30 ans d'expérience
6305, 25e Ave, Rosemont Montréal

INVESTISSEZ AVEC MESURE: ANNONCEZ DANS LE DEVOIR

SWABEY, MITCHELL, HOULE, MARCOUX & SHER
(Ci-devant ALAN SWABEY & CIE)
Agents de Brevets et de Marques de Commerce
1001, Boul. de Maisonneuve ouest Montréal, Québec H3A 3C8
Telephone (514) 845-7126 Telex 05-24355

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS ASSOCIATES
Fondée en 1892
Brevets d'invention
Marques de commerce
Dessins industriels • Droits d'auteur
1514, Docteur Penfield
Montréal H3G 1X5. Tél.: (514) 934-0272
Télex 05-268656. Cable MARION
Telecopier international Xerox 400

BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.
JACQUES BRANCHAUD, C.A.
PIERRE BARBEAU, C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

NETTOYEUR P. M.
Service d'une heure au comptoir
Service de chemises
8309 ST-DENIS
381-1322

Samson Bélair
Comptables agréés

Québec	Montréal	Ottawa
Toronto	Calgary	Edmonton
Vancouver	Rimouski	Trois-Rivières
Sherbrooke	Saint-Hyacinthe	Gatineau
Kitchener	Sept-Iles	Matane
Gaspé	Coaticook	Amos
Hinton		

LA MÉTÉO

Une série de perturbations traversnet le Golfe St-Laurent du sud au nord. À l'est de ces systèmes, on prévoit de la pluie ou de la bruine. Les précititations se changent en chutes de neige juste à l'ouest de ces systèmes. Cependant les secteurs les plus à l'ouest de la province se dégageront avec l'invasion d'air très froid.

MONTRÉAL

Ensoleillé et froid. Maximum −15. Probabilité de précipitations: zéro. Aperçu pour dimanche: nuageux.

LEVER DU SOLEIL: 7 h 11
COUCHER: 17 h 07

QUÉBEC

Régions des réservoirs Cabonga, Gouin, d'Abitibi-Témiscamingue: avertissement de froid intense en vigueur. Froid et ciel dégagé. Maximum: -21. Précipitations: zéro. Aperçu pour dimanche: nuageux.

Pontiac-Gatineau et Lièvre, Laurentides: généralement ensoleillé et froid. Maximum: -18. Précipitations: 10 %. Aperçu pour dimanche: nuageux.

Outaouais, Montréal: ensoleillé et froid. Maximum: -15. Aperçu pour dimanche: nuageux.

Lac-St-Jean: ensoleillé avec passages nuageux et froid. Vents modérés. Maximum: -20. Précipitations: 10 %. Aperçu pour dimanche: beau et froid.

Saguenay, Mauricie, Parc des Laurentides: ciel variable et possibilité d'averses de neige. Vents diminuant. Maximum: -17. Précipitations: 30 %. Aperçu pour dimanche: beau et froid.

Rivière-du-Loup, La Malbaie: ciel variable et possibilité d'averses de neige. Vents diminuant. Maximum: -16. Précipitations: 30 %. Aperçu pour dimanche: beau et froid.

Trois-Rivières, Drummondville, Québec: généralement ensoleillé et froid. Vents modérés par moments. Maximum: -16. Précipitations: 10 %. Aperçu pour dimanche: beau et froid.

Estrie, Beauce: dégagement en matinée avec possibilité d'averses de neige. Ensoleillé en après-midi. Maximum: -15. Précipitations: 30 %. Aperçu pour dimanche: beau et froid.

Rimouski, Matapédia: averses de neige. Vents modérés du secteur nord-ouest de 40 à 60 km-h. Vents causant de la poudrerie. Accumulation de neige: près de 5 cm le long du littoral. Maximum: -10. Aperçu pour dimanche: ensoleillé et froid.

Sept-Îles: plutôt nuageux avec averses de neige dispersées. Vents modérés. Maximum: -6. Précipitations: 50 %. Aperçu pour dimanche: ensoleillé et froid.

CANADA

(Prévisions pour aujourd'hui. Températures en dégrés Celsius.)

	TEMPS	MIN	MAX
Vancouver	Ensoleillé	−2	7
Victoria	Ensoleillé	−2	7
Edmonton	—	—	—
Calgary	—	—	—
Whitewhorse	Nuageux	−13	−8
Régina	Ensoleillé	−30	−22
Winnipeg	Ensoleillé	−33	−23
Toronto	Ensoleillé	−14	−7
Ottawa	Ensoleillé	−25	−16
Québec	Ensoleillé	−21	−16
Halifax	Nuageux	−4	−1
Fredericton	Neige	−10	−4
Charlottetown	Neige	−6	−3
St-Johns	—	—	—

ÉTATS-UNIS

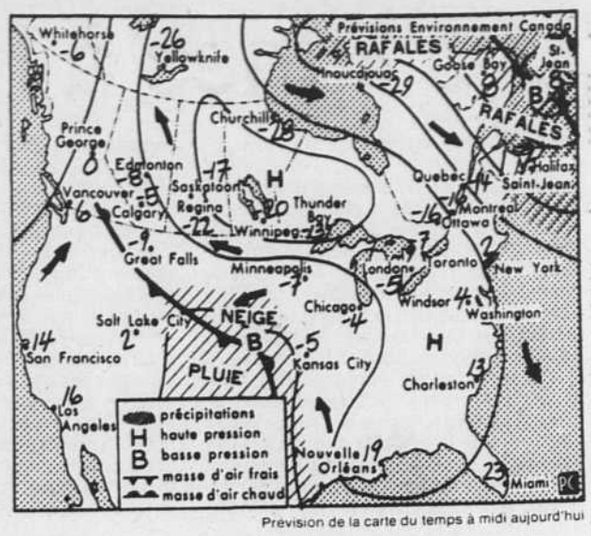
(Prévisions pour aujourd'hui. Températures en degrés Farenheit.)

	TEMPS	MIN	MAX
Albany	Ensoleillé	14	25
Atlanta	Nuageux	29	43
Atlantic City	Ensoleillé	22	34
Boston	Ensoleillé	20	33
Buffalo	Neige	13	22
Burlington	Ensoleillé	6	16
Charleston WV	P.nuageux	14	36
Charlotte NC	Nuageux	23	45
Chicago	Neige	8	26
Cleveland	P.nuageux	11	24
Dallas	Nuageux	34	41
Denver	Nuageux	12	30
Detroit	P.nuageux	9	25
Hartford	Ensoleillé	15	31
Honolulu	Ensoleillé	62	80
Houston	Pluie	44	57
Kansas City	Neige	13	37
Las Vegas	P.nuageux	33	50
Los Angeles	Averses	50	60
Miami Beach	Ensoleillé	48	71
Minn. St.Paul	P.nuageux	−2	18
New Orleans	Pluie	45	52
New York	Ensoleillé	22	33
Norfolk	Ensoleillé	27	38
Oklahoma City	Nuageux	23	33
Orlando	Ensoleillé	41	67
Philadelphie	Ensoleillé	20	34
Phoenix	P.nuageux	47	59
Pittsburgh	P.nuageux	10	25
Portland Me	Ensoleillé	16	28
Portland Or.	P.nuageux	34	49
Reno	Beau	35	50
Tampa	Ensoleillé	41	68
Salt Lake City	P.nuageux	47	56
San Diego	Averses	51	64
San Fransisco	P.nuageux	47	56
Seattle	Beau	35	50
Spokane	Ensoleillé	18	34
Syracuse	Neige	10	23
Tulsa	Nuageux	22	34

AMÉRIQUE CENTRALE

(Prévisions pour aujourd'hui. Températures en degrés Celcius.)

	TEMPS	MAX	MIN
Acapulco	—	DONNÉES	NON



Prévision de la carte du temps à midi aujourd'hui

		DISPONIBLES	HIER SOIR
Barbades	—	—	—
Curacao	—	—	—
Freeport	—	—	—
Guadelajara	—	—	—
Guadeloupe	—	—	—
La Havane	—	—	—
Kingston	—	—	—
Montego Bay	—	—	—
Mexico	—	—	—
Monterrey	—	—	—
Nassau	—	—	—
San Juan	—	—	—
San Juan	—	—	—
Trinidad	—	—	—

LE MONDE

(Températures enregistrées hier, en degrés Celsius.)

	Temps	deg.	hre
Aberdeen	Nuageux	0	13h
Amsterdam	P.nuageux	5	13h
Ankara	Nuageux	2	15h
Athènes	Clair	9	14h
Auckland	Clair	17	24h
Beyrouth	—	—	14h
Berlin	P.nuageux	2	13h
Bonn	Nuageux	3	13h
Bruxelles	Clair	4	13h
Le Caire	P.nuageux	16	14h
Casablanca	Nuageux	13	12h
Copenhague	Clair	2	13h
Dublin	Nuageux	5	13h
Genève	P.nuageux	4	13h
Jérusalem	P.nuageux	12	14h
Lisbonne	Clair	13	12h
Londres	P.nuageux	3	13h
Madrid	Clair	10	13h
Malte	P.nuageux	10	13h
Moscou	Clair	−2	15h
New Delhi	Clair	18	17h
Nice	Clair	13	13h
Oslo	Clair	−1	13h
Paris	Clair	5	13h
Rome	P.nuageux	9	13h
Sofia	Clair	0	14h
Stockholm	Clair	−4	13h
Tokyo	Clair	6	21h
Tunis	P.nuageux	16	14h
Vienne	P.nuageux	2	13h
Varsovie	Nuageux	−1	13h

RÉTROSPECTIVE

TEMPÉRATURES	MIN	MAX
A 18 h hier	−9	0
Normale	−15	−6
Records	−29(1963)	3(1959)

PRÉCIPITATIONS*
(Pour la période de 24 heures se terminant à 13 h hier.)

	PLUIE (mm)	NEIGE (cm)
Hier	3	0.4
Ce mois-ci	46	0.4
Normale pour ce mois	15	54
Cette année*	74	48
Normale pour l'année	723	235

**Accumulation de pluie depuis le premier janvier et de neige depuis le premier juillet.*

Les Oilers triomphent 7-3

Le Canadien succombe à la magie de Gretzky

par Michel Lajeunesse

EDMONTON (PC) — Le grand Wayne Gretzky était en forme hier soir et il en a fait voir de toutes les couleurs au Canadien de Montréal, qui a subi une râclée de 7-3 contre les Oilers d'Edmonton devant 17,498 spectateurs au Colisée Horthlands.

Gretzky n'a pas mis de temps à s'illustrer une fois de plus quand il a récolté quatre passes au cours du premier engagement. Il a marqué son 45e filet en deuxième pour porter son total de points de la saison à 137.

Jarri Kurri, avec deux buts, Charlie Hubbie, Glenn Anderson, Dave Semenko, ainsi que le défenseur Paul Coffey sur un jeu de toute beauté en troisième, ont été les autres marqueurs des Oilers.

Ryan Walter, Larry Robinson et Mark Napier ont riposté pour le Canadien, qui subissait son deuxième cuisant revers en autant de soirs. Les choses allaient tellement mal pour le Canadien que le Suédois Mats Naslund a même écopé d'une pénalité en troisième. C'était la première fois de la saison que Naslund était chassé.

À la défense du Canadien, il faut mentionner qu'il a dirigé 51 tirs contre la cage d'Andy Mogg, qui a pris très tôt dans sa carrière la mauvaise habitude de disputer ses meilleurs matches contre le Canadien.

Wayne Gretzky a trouvé un autre moyen d'inscrire son nom dans le livre des records de la LNH. Gretzky s'est moqué de la défensive du Tricolore pour préparer les quatre buts des siens en première pour égaler une marque du circuit Ziegler avec quatre aides dans une période.

Gretzky s'est d'abord fait complice du but de Dave Semenko après seulement 3:42 de jeu. L'attaque des Oilers a ralenti quelque peu quand Ryan Walter a profité d'un beau jeu de Pierre Mondou pour déjouer Andy Moos en désavantage numérique.

Mais Gretzky s'est remis à l'oeuvre et a déjoué tout le monde pour permettre à Charlie Huddy d'y aller de son 15e filet. Avant la fin de l'engagement, le numéro 99 a préparé les 29e et 30e buts de Jarri Kurri.

Ces quatre passes en une période représentent un record d'équipe et c'est la quatrième fois de sa carrière que Gretzky obtient quatre points au cours d'un engagement.

Gretzky a encore eu son mot à dire en deuxième période quand les Oilers ont porté leur avance à quatre buts.

Gretzky a en effet marqué son 45e filet de la saison après 5:30 de jeu quand on l'a laissé se balader en zone adverse. Il a pris Rick Wamsley en défaut avec un tir bas du côté du bâton, un tir que Wamsley ne pouvait parer.

À la fin de l'engagement, Glenn Anderson a inscrit un sixième but quand Mark Messier a volé le disque au jeune Craig Ludwig le long de la rampe.

Auparavant, le Canadien avait marqué un deuxième filet quand Robinson a enfilé son huitième but alors que le Tricolore jouissait d'un avantage de deux hommes.

Il faut bien dire cependant que le Canadien a encore dominé au chapitre des tirs. Il en avait dirigé 32 contre la cage de Moog au cours des 40 premières minutes.

Les derniers instants de l'engagement ont donné lieu à une courte bagarre entre Ryan Walter et le défenseur Ron Jackson, des Oilers, un colosse. Jackson a couché Walter d'un seul coup de poing et l'ailier gauche du Canadien a dû se rendre au vestiaire.

ÉCHOS — Dave Semenko, le fier-à-bras des Oilers d'Edmonton, ne veut plus rien savoir. Il a même lancé un défi à l'ancien champion du monde des poids lourds, Mohamed Ali. Il veut disputer un combat de boxe contre l'ancien champion. Ali répond qu'il n'aimerait rien de mieux que de coucher Semenko. Ils devraient se rencontrer en juin à Edmonton quand Ali s'y rendra pour un dîner de célébrités... Garry Unger, qui a connu une longue carrière dans la Ligue nationale, vient d'être cédé par les Oilers à leur filiale des Alpines de Moncton, de la Ligue américaine. Unger devrait y passer deux semaines pour reprendre sa forme. Triste fin de carrière... Avec Wayne Gretzky pour diriger l'attaque, les buts se marquent en abondance au Colisée Northlands. **En 29 matches à domicile cette saison, les Oilers ont déjà marqué 152 buts.**

SOMMAIRES

Oilers 7, Canadien 3

Première période

1—EDMONTON: Semenko (8) Lumley, Gretzky 3:42
2—MONTRÉAL: Walter (33) Mondou 5:43
EDMONTON: Huddy (16) Gretzky, Messier ..... 6:30— 4
EDMONTON: Kurri (29) Gretzky ..... 11:52— 5
EDMONTON, Kurri (30) Gretzky 16:02
Pénalités — Gainey Mtl 5:23, Hunter Edm 7:26, Gainey Mtl, Hunter Edm 10:33.

Deuxième période

6—EDMONTON: Gretzky (45) Roulston, Moog 5:30
7—MONTRÉAL: Robinson (8) Napier, Lafleur 10:43
8—EDMONTON: Anderson (35) Messier 16:07
Pénalités — Roulston Edm 2:59, Delorme Mtl 6:21, Linseman Edm 9:20, Hunter Edm 9:59, Semenko Edm 17:41, Walter Mtl, Jackson Edm, mineures,majeures 18:00.

Troisième période

9—EDMONTON: Coffey (20) Boschman 3:57
10—MONTRÉAL: Napier (27) Carbonneau 16:17
Pénalités — Lowe Edm 4:29, Naslund Mtl 7:59, Wamsley Mtl servie par Lafleur, Anderson Edm 10:42, Schofield Mtl, Semenko Edm mineures, majeures 14:55.

Tirs au but:

Montréal	16	16	19	—51
Edmonton	15	9	10	—34

Gardiens — Wamsley, Montréal; Moog, Edmonton.
A—17,498.

Jets 6, Penguins 4

Première période

1—PITTSBURGH: Gardner (10) Hotham, Carlyle 14:34
2—WINNIPEG: Hawerchuk (25) Babych 19:54
Pénalités — Spring Wpg 4:27, 10:21, Boutette Pgh Watters Wpg 10:53, Hotham Pgh 11:40, MacLean Wpg mineure, inconduite 13:33.

Deuxième période

3—WINNIPEG: Hawerchuk (26) Dupont, Watters 5:35
4—PITTSBURGH: Rissling (3) Hamman, Gatzos 13:21
5—WINNIPEG: Dupont (7) Hawerchuk, Babych 16:27
6—PITTSBURGH: Shedden (17) Bullard, Boutette 18:51
Pénalités — Boutette Pgh 7:00, Chorney Pgh Buskas Pgh majeure, DeBlois Wpg majeure, inconduite 15:19.

Troisième période

7—PITTSBURGH: Bullard (13) 0:13
8—WINNIPEG: Campbell (1) Hawerchuk 4:27
9—WINNIPEG: Lindstrom (19) Steen, Babych 10:29
10—WINNIPEG: Hawerchuk (27) Savard 19:58
Pénalité — Malone Pgh 9:07.

Tirs au but

Pittsburgh	17	11	6	—34
Winnipeg	12	15	11	—38

Gardiens — Dion, Pittsburgh; Soetaert, Winnipeg.
A. — 11,068.

Les Nordiques à Premier Choix

■ *Cinq parties* ■ *Grundman muet*

par Guy Robillard
de la Presse Canadienne

La Société canadienne de communications Premier Choix et une firme québécoise non identifiée ont conclu une entente prévoyant la télédiffusion en direct de cinq matches des Nordiques à l'étranger d'ici la fin de la saison: le 17 février du Minnesota, le 19 février et le 15 mars de St-Louis, le 17 mars de Los Angeles, et le 2 avril de Hartford.

Dès l'annonce de la nouvelle, le président des Nordiques, Me Marcel Aubut, s'est dit assuré que le Canadien tentera d'empêcher la retransmisson des matches dont trois d'entre eux seront présentés un soir où le Canadien sera lui-même à la télévision conventionnelle. Un quatrième sera offert un soir où le Canadien évolue au Forum.

« À Québec, affirme Aubut, il y a quatre ans que nous devons subir la télédiffusion des matches du Canadien les soirs où nous évoluons au Colisée. N'est-ce pas la même chose? De plus, nos avocats et ceux de la Ligue nationale ont analysé longuement ce dossier et nous avons obtenu l'accord de la ligue ».

Le directeur général du Canadien, Irving Grundman, a carrément refusé de commenter la décision des Nordiques.

« C'est clair, c'est net, c'est précis, je n'ai aucun commentaire à faire parce que nous sommes en négociations avec les Nordiques concernant les droits généraux de télévision », a déclaré Grundman.

De son côté, le président des Nordiques a précisé que ces négociations étaient actuellement au point mort, les deux parties n'ayant pas eu l'occasion dernièrement de poursuivre les discussions.

Les Nordiques n'ont actuellement aucun droit de télévision suite à une entente signée « un fusil sur la tempe » par Me Aubut à l'entrée de l'équipe dans la Ligue nationale. Cette entente est valable pour cinq ans mais pourrait être écourtée d'une saison si la direction du Canadien donne suite à ses promesses.

« Mais pour le moment, souligne Aubut, nous ne pouvons vendre de droits de télévision puisque nous n'en avons pas. Nous avons donc prévu une autre formule. Les équipes qui nous recevront ont accepté de vendre leurs droits pour des matches contre les Nordiques. C'est pour cette raison que tous les matches seront présentés aux États-Unis, puisqu'au Canada, les droits de toutes les équipes sont déjà vendus à Production Télé-Sport du Canada ». C'est d'ailleurs cette firme, propriétaire des droits du Canadien, qui a conclu une entente avec le réseau concurrent TVEC.

Le premier vice-président et directeur général de Premier Choix, Gilles Sainte-Marie, a indiqué que les Nordiques et l'organisme qu'il représente choisiront conjointement les équipes de production et de mise en ondes.

HOCKEY

Ligue Nationale

Jeudi
Calgary 7, Montréal 3
Boston 5, Québec 3
Islanders NY 7, New Jersey 2
Washington 3, Minnesota 1
Los Angeles 7, Edmonton 4
Hier
Edmonton 7, Montréal 3
Winnipeg 6, Pittsburgh 4
Ce soir
Hartford à Boston
Buffalo à Québec
Philadelphie à Los Angeles
Chicago à Detroit
Vancouver à Toronto
New Jersey à Washington
Pittsburgh à Calgary
Minnesota à Islanders NY
Rangers NY à St-Louis
Dimanche
Hoston à Buffalo
Montréal à Winnipeg
Washington à Québec
Rangers NY à Chigaco
Vancouver au New Jersey
Toronto à Detroit

Les meneurs
(Parties d'hier non comprises)

	b	a	pts
Gretzky, Edm	44	88	132
Messier, Edm	37	46	83
Savard, Chi	25	57	82
Bossy, Isl	33	48	81
P. Stastny, Qué	30	49	79
M. Stastny, Qué	32	41	73
Goulet, Qué	38	32	70
Kurri, Edm	28	42	70
Anderson, Edm	34	35	67
Pederson, Bos	31	36	67
Nilsson, Cal	24	43	67

Ligue Majeure du Québec

Jeudi
Longueuil 12, T.-Rivières 5
Hier
Granby 10, Drummondville 6
Laval 4, Québec 3
Shawinigan 9, Longueuil 2
St-Jean 8, Hull 4
Verdun 11, Chicoumiti 4
Dimanche
Chicoutimi à T.-Rivières
Shawinigan à Québec
St-Jean à Granby
Longueuil à Hull
Drummondville à Verdun

Les meneurs

	b	a	pts
Lafontaine, Ver	74	103	177
Verret, T.-R.	51	86	137
M.Lemieux, Lav	61	65	126
Cool, Ver.	55	62	117
Adey, Hull	41	76	117
Turgeon, Hull	41	76	117
Doucet, Hull	47	58	105
Pigeon, Qué	44	61	105
Vilgrain, Lav	35	62	97
Hormina, Lon	41	54	95
Courteau, Lav	38	55	93

Ligue Collégiale AAA

Hier
St-Georges à St-Laurent
Limoilou à St-Hyacinthe
Dawson à Victoriaville
Ce Soir
St-Jérôme à Dawson
Dimanche
Thetford à St-Laurent
Limoilou à St-Jérôme
St-Hyacinthe à Dawson
St-Georges à Victoriaville

(partie d'hier non comprise)

	b	a	pts
Ryan Walter	22	31	53
Guy Lafleur,	15	36	51
Mats Naslund	19	31	50
D. Wickenheiser	22	28	50
Mark Napier	26	23	49
Mario Tremblay	21	26	47
Pierre Mondou	20	22	42
Steve Shutt	24	15	39
Larry Robinson	7	29	36
Keith Acton	15	19	34
Guy Carbonneau	13	19	32
x-Robert Picard	6	23	29
Gilbert Delorme	12	14	26
Bob Gainey	9	13	22
Craig Ludwig	0	18	18
x-Mark Hunter	8	8	16
Rick Green	1	14	15
Chris Nilan	4	3	7
x-Réjean Houle	1	3	4
Bill Root	1	3	4
Rick Nattress	0	3	3
Richard Sévigny	0	1	1
Rick Wamsley	0	0	0
x-Mark Holden	0	0	0
Bill Kitchen	0	0	0
Dwight Schofield	0	0	0

Gardiens

	min	bc	bl	moy.
Sévigny	1,693	95	0	3.36
Wamsley	1,403	84	0	3.59
Holden	87	6	0	4.14

(Six buts dans un filet désert.)

LIGUE NATIONALE
Division Prince-de-Galles
Section Charles Adams

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
BOSTON	52	34	10	8	206	137	76
MONTRÉAL	**54**	**28**	**16**	**10**	**249**	**198**	**66**
BUFFALO	52	25	17	10	201	167	60
QUÉBEC	53	25	22	6	232	219	56
HARTFORD	53	13	34	6	170	262	32

Section Lester Patrick

PHILADELPHIE	54	34	13	7	224	152	75
ISLANDERS NY	55	29	17	9	206	158	67
WASHINGTON	54	26	16	12	212	185	64
RANGERS NY	53	23	23	7	198	190	53
NEW JERSEY	54	11	32	11	147	223	33
PITTSBURGH	54	12	35	7	165	259	31

Division Clarence Campbell
Section James Norris

CHICAGO	54	33	14	7	232	187	73
MINNESOTA	54	26	15	13	220	193	65
ST-LOUIS	55	17	28	10	191	215	44
TORONTO	51	13	28	10	191	224	36
DETROIT	53	12	29	12	163	223	36

Section Connie Smythe

EDMONTON	56	30	16	10	300	227	70
CALGARY	55	22	25	8	224	230	52
WINNIPEG	54	21	26	7	206	227	49
VANCOUVER	52	17	25	10	187	206	44
LOS ANGELES	51	16	27	8	183	228	40

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC
Section Robert Lebel

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
LAVAL	52	40	12	0	336	218	80
VERDUN	54	39	14	1	376	237	79
LONGUEUIL	53	28	23	2	285	263	58
ST-JEAN	52	24	25	3	277	298	51
HULL	53	22	31	0	298	317	44
GRANBY	53	13	38	2	255	371	28

Section Frank Dilio

SHAWINIGAN	52	39	11	2	303	174	80
CHICOUTIMI	51	28	23	0	299	290	56
TROIS-RIVIÈRES	53	20	32	1	273	316	41
QUÉBEC	53	20	33	0	233	284	41
DRUMMONDVILLE	52	10	41	1	190	357	21

LIGUE COLLÉGIALE AAA

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
SAINT-HYACINTHE	32	26	3	3	222	94	55
SAINT-LAURENT	32	24	5	3	230	145	51
THETFORD MINES	33	17	12	4	181	169	38
SAINT-GEORGES	33	15	17	1	182	198	31
LIMOILOU	33	12	19	2	156	191	26
DAWSON	30	10	16	4	175	195	24
SAINT-JÉRÔME	34	9	21	4	134	184	22
VICTORIAVILLE	33	5	25	3	125	229	13

Le Manic emmené par Dale Mitchell

TAMPA BAY (PC) — Une poussée de quatre buts sans riposte au 2e quart par les hommes d'Andy Lynch et un truc du chapeau de Dale Mitchell ont permis au Manic de Montréal de battre les Strikers de Fort Lauderdale 6-3, hier soir, à Tampa Bay.

Tirant de l'arrière 1-0 après 15 minutes, le Manic est revenu avec quatre buts sans riposte au 2e quart.

Finalement, au 4e quart, suite à une poussée de deux buts des Strikers qui réduisaient ainsi la marge à 4-3, Dale Mitchell comptait ses 2e et 3e buts de la soirée avec moins de 2 minutes à faire dans la rencontre pour ainsi permettre au Manic de gagner un 3e match d'affilée dans ce Grand Prix de soccer intérieur.

Le Manic demeure le seul club invaincu du tournoi avec 3 victoires et aucune défaite et est en première place au classement.

en bref...

■ *Garrett contre Eldebrink*

QUÉBEC (PC) — Les Nordiques de Québec ont cédé le contrat du gardien auxiliaire John Garrett, âgé de 31 ans, aux Canucks de Vancouver contre celui du défenseur Anders Eldebrink, âgé de 22 ans. Les Nordiques ont également rappelé le gardien Clint Malarchuk de l'Express de Fredericton et ils y ont retourné le défenseur Dave Pichette. Même s'il déplore le départ de Garrett, le directeur général Maurice Filion a indiqué que l'équipe doit penser en fonction de l'avenir. Les Nordiques comptent par ailleurs de bons jeunes gardiens, soit Brian Ford, Mario Gosselin et Karri Takko, ce dernier un Finlandais ayant été désigné le meilleur gardien au dernier tournoi des Izvestia.

■ *La USFL à TVA*

Le réseau de télévision TVA, sous la commandite de la brasserie O'Keefe, diffusera 21 matchs de la United States Football League. Ces rencontres seront présentées le dimanche à 13 h 30 dès l'ouverture de la saison le 6 mars prochain. La télédiffusion en saison régulière se poursuivra jusqu'au dimanche 3 juillet, puis seront présentés les matchs de demi-finale les 9 et 10 juillet. Enfin, la rencontre de championnat sera diffusée le dimanche 17 juillet. Le nouveau circuit compte 12 équipes.

■ *Clay Regazzoni remarche*

PARIS (AFP) — Le pilote suisse de formule un, Clay Regazzoni, grièvement blessé il y a trois ans lors du Grand Prix de Long Beach, a entamé une nouvelle phase de sa rééducation et commence à remarcher entre deux barres parallèles. Le Dr Gérard Saillant, qui l'avait opéré au mois de septembre dernier (la huitième opération depuis son accident) espère que d'ici à trois ou quatre mois, Regazzoni pourra marcher avec une canne et un appareil à la cheville gauche. Le Dr Saillant, qui avait prastiqué une stabilisation de la colonne vertébrale avec greffe et une «décompression» de la moelle épinière, estime que le pilote «n'a plus de problèmes orthopédiques».



Charlene Wong de Pierrefonds a réalisé un remarquable exploit en terminant deuxième derrière Kay Thomson aux championnats canadiens de patinage artistique, hier à l'amphithéâtre Maurice Richard. Une autre belle surprise, Cynthia Coull de Greenfield Park qui s'est classée troisième. (Photolaser CP)

Une note parfaite pour le couple Wilson-McCall

Tracy Wilson de Port Moody en Colombie-Britannique et Robert McCall de Dartmouth en Nouvelle-Écosse ont épaté la galerie hier à l'aréna Maurice Richard dans le cadre des Championnats canadiens de patinage artistique. Ils ont, au ryhme endiablé du rock'n roll, mérité un pointage parfait de six en danse senior, style original, et avait d'excellentes chances, en fin de soirée, de retenir leur titre de champions canadiens à l'issue du programme libre.

Wilson et McCall, champions canadiens en titre en danse, présentaient 1.0 point de place au premier rang, suivis de Karyn et Rod Garossino de Calgary avec 2.4 points de place.

« Je peux à peine y croire, a dit Tracy Wilson, âgée de 22 ans, en parlant du pointage parfait attribué pour l'expression artistique. C'est quelque chose dont vous rêvez toute votre vie ».

McCall s'est aussi dit agréablement secoué par cette note parfaite de six. Le tandem a aussi eu droit à quatre notes de 5.9 points. Fameux pour un couple de danseurs qui ne travaille ensemble que depuis 18 mois.

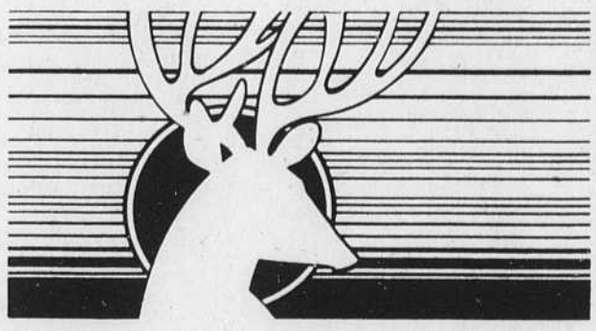
« Je pense qu'un tel pointage est un peu prématuré. C'est quelque chose que vous souhaitez obtenir à un moment où l'autre de votre carrière et, quand ça arrive, vous ne pensez pas que vous étiez au sommet de votre forme . . . »

CECI EST UN MESSAGE PERSONNEL À

PIERRE MAROIS
depute de Marie-Victorin, ex-syndicaliste

"Quand on vous convoquera à l'Assemblée nationale, pour la prochaine loi spéciale, votez comme votre Chef vous l'ordonnera, même si vous devez renier votre passé.
Ça vous permettra peut-être d'obtenir ***encore une autre augmentation de salaire.***"

Des enseignants de la region
Membres de la CEQ



Chasse du cerf de Virginie à la réserve faunique de l'île d'Anticosti saison 1983

Cette année en 1983, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche offre aux chasseurs différents modes de séjour à la réserve faunique de l'île d'Anticosti pour la chasse du cerf de Virginie:

1. Séjour en pavillon — avec guide.
2. Séjour en pavillon — sans guide.
3. Séjour en carré de tente.

Modalités de transport applicables à tous les modes de séjour
— Le transport aller-retour à la réserve faunique de l'île d'Anticosti est aux frais et à la responsabilité des chasseurs.
— Le transport terrestre aller-retour de Port-Menier au lieu du séjour de chasse est aux frais et à la responsabilité des chasseurs et sera assuré de Port-Menier par l'entreprise privée.

Services:
— Un magasin général et un dépanneur sont disponibles à Port-Menier.

Permis de chasse:
— Le coût du permis de chasse du cerf de Virginier n est pas inclus dans le forfait de séjour. Ce permis n'est disponible qu'à Port-Menier.

1. Séjour en pavillon — avec guide
• Pavillon MacDonald (maximum 10 chasseurs).
• Pavillon Vauréal (maximum 10 chasseurs).
• Pavillon Jupiter 12 (maximum 10 chasseurs).
• Pavillon Jupiter 24 (maximum 10 chasseurs).
• Pavillon Jupiter 30 (maximum 10 chasseurs).

Saisons de chasse: 1er septembre au 1er décembre.

Tarif par chasseur: 1,080 $.

Ce tarif comprend:
• cinq (5) jours à l'île, dont quatre (4) jours de chasse;
• tous les repas et l'hébergement au pavillon;
• possibilité de deux (2) cerfs par chasseur;
• service d'un guide avec véhicule pour deux (2) chasseurs.

2. Séjour en pavillon — sans guide
• Pavillon Sainte-Marie (maximum 8 chasseurs).
• Pavillon Carleton (maximum 10 chasseurs).
• Pavillon La Loutre (maximum 12 chasseurs).

Saison de chasse: 1er septembre au 1er décembre.

Tarif par chasseur: 650 $.

Ce tarif comprend:
• cinq (5) jours à l'île, dont quatre (4) jours de chasse;
• tous les repas et l'hébergement au pavillon;
• possibilité de deux (2) cerfs par chasseur;
• transport terrestre aller-retour du pavillon au territoire de chasse, si requis.

3. Séjour en carré de tente
(réservé aux résidents du Québec)
• Lac Wickenden, 5 unités (maximum 4 chasseurs par unité).
• Secteur Natiscotec, 5 unités (maximum 4 chasseurs par unité).

Saison de chasse:
— du 1er septembre au 1er décembre.

Tarif par chasseur: 215 $.

Ce tarif comprend:
• cinq (5) jours à l'île, dont quatre (4) jours de chasse;
• l'hébergement en carré de tente;
• poêle, bois de chauffage et batterie de cuisine;
• possibilité de deux (2) cerfs par chasseur.

Modalités de réservation pour tous les modes de séjour
• inscription à un tirage au sort;
• frais d'inscription de 3 $ par formule d'inscription;
• la formule d'inscription, disponible au début de février 1983 dans les bureaux régionaux du ministère, fournit les renseignements, réglements et modalités relatifs au tirage;
• les inscriptions doivent parvenir au Service des réservations et renseignements du ministère à Québec, avant le 28 février 1983;
• tout participant dont le nom a été retenu au tirage, est avisé, par écrit, du numéro qu'il a obtenu et les autres reçoivent un avis;
• les appels logés auprès des gagnants pour choisir une réservation, débutent en fin de mars;
• suite au choix des gagnants, les disponibilités restantes sont offertes au public, par téléphone, à compter du 9 mai 1983, à 9 heures.

Numéros à composer, sans frais:

Région de Québec	643-5349
Région de Montréal	873-5349
Ailleurs au Québec	1-800-462-5349
Extérieur du Québec (frais d'appel)	1-418-643-5349

Gouvernement du Québec
Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche

Fidelio

Suite de la page 19

dernier cri du moribond... Je ne le puis... Reconnaissons ici l'art souverain, l'inspiration brûlante, le vol fulgurant du génie...»

Beethoven mit d'énormes efforts dans la composition de cette page et on en a la preuve induscutable. Dans ses cahiers d'esquisses, on a retrouvé en effet pas moins de 18 versions du début de cet air avant qu'il n'adopte finalement cette phrase magnifique sur les paroles «In des Lebvens Frülingstagen ist das Glük von mir gelfoh'n». Ce thème est familier car il figure au début de trois des quatre ouvertures qu'il composa pour l'opéra. À ce propos, Franz-Paul Dekcer suivra une longue tradition en insérant la célèbre ouverture *Leonore no 3* entre les deux tableaux du second acte.

L'opéra de Montréal a invité pour la troisième fois le metteur en scène argentin Roberto Oswald et son compatriote Anibal Lapiz. M. Oswald a de plus réalisé la conception scénique qui sera innovatrice puisqu'elle se limitera au plateau de la salle Wilfrid-Pelletier entièrement dégagé. M. Lapiz sera de son sôté responsable des costumes.

De son côté, Franz-Paul DEcker rappelle qu'il a dirigé ici en concert l'opéra *Fidelio* lors de l'inauguration de la 37ème saison de l'Orchestre symphonique de Montréal les 29 et 30 septembre 1970. Cette présentation marquait le bicentenaire de la naissance du compositeur, les principaux rôles étant alors confiés au soprano américain Gladys Kuchta et au ténor canadien John Vickers. Deux des interprètes de la présente production, Colette Boky et Paul Trépanier, chantaient alors les rôleso de Masrzelline et Jacquino. Auparavant, Fidelio n'avait été chanté ici qu'une seule fois, en 1946. au His Majesty's par l'opéra Guild de Pauline Donalda.

Un ouvrage comme *Fidelio*, en dépit de faiblesses surtout d'ordre dramatique, demeure un opéra que l'on pourrait qualifier d'indispensable. Pour la première fois peut-être, une oeuvre lyrique prenait position en faveur de la lutte pour la liberté, thème que les compositeurs avaient jusque-là traité de façonpurement épisodique, préférant des sujets mythologiques, bibliques ou historiques. On conçoit qu'elle ait été l'oeuvre toute désignée pour souligner la victoire de la liberté sur la tyrannie comme lors de la réouverture de l'Opéra de Vienne en 1955. À une époque qui n'est pas à l'abri de l'oppression et où les prisonniers politiques se comptent encore par milliers, *Fidelio* demeure un ouvrage d'une troublante actualité.

Acadie

Suite de la page 19

deste mais solide. Après les Éditions d'Acadie fondées en 1972, c'est l'Association des écrivains acadiens, en 1978, qui regroupera les forces vives, sous l'impulsion de Melvin Gallant et quelques autres écrivains. L'Association publiera un bulletin puis une revue de création, *Éloizes*, deux fois par année. On organizera aussi un colloque annuel sur l'écriture acadienne. Enfin on fondera un deuxième lieu de regroupement, les Éditions Perce Neige, où se révèlent de nouveaux poètes: Dyane Léger, Gérald LeBlanc, Rose Després, Louis Comeau, Martin Pitre et Raymond Breau. De leur côté, après dix ans, les Éditions d'Acadie prennent de l'expansion.

On n'y publie plus seulement de la poésie mais aussi des ouvrages de fiction et des essais: livres pour enfants, images d'Acadie, récits d'un présent et d'un passé à réconcilier. Les derniers ouvrages des éditions d'Acadie sont impressionnants. *En r'montant la tradition*, publié avec la collaboration du Centre d'études acadiennes de l'Université de Moncton, rend hommage au père Anselme Chiasson, folkloriste. Dans un autre essai, qu'il a intitulé: *De Grand Pré à Kouchibougouac*, et qu'il a sous titré: «L'Histoire d'un peuple» exploité, Régis Brun veut réviser la conception traditionnelle de l'histoire acadienne. «Si l'Acadie a survécu, dit-il, et si l'on peut croire qu'elle est à la veille de sortir du gouffre, c'est grâce au peuple et non pas à l'élite, qui, le plus souvent, n'a fait qu'exploiter les Acadiens pour son propre bénéfice. Cette élite clérico-bourgeoise, ajoute Régis Brun, travaillait même de connivence avec l'establishment anglophone qui, lui, n'avait d'autre but que de voir disparaître le peuple acadien.»

Choisir la vie contre la mort, pour un peuple, c'est savoir que sa littérature nationale est une des armes fondamentales de son combat politique. «Écrire c'est vivre», disent Jean-Guy Rens et Raymond Leblanc, les auteurs d'une anthologie, *Acadie/Expérience*, parue en 1976 aux Éditions Parti Pris. On y retrouve les chemins d'une littérature qui épouse l'histoire du peuple acadien. D'abord, une poésie populaire très riche qui se fait complainte devant la mer, la forêt et l'exil. Ensuite, la poésie traditionnelle, d'imitation française, de «l'élite cléricale et patenteuse» qui prêche la résignation et le dépouillement. Puis, dans les années 1960, une poésie de l'exil de toute une génération qui va étudier et vivre en France ou au Québec.

Cette littérature se fait tour à tour exotique et nostalgique, chez Rhéal Gaudet et Léonard Forest, Roger Savoie et Ronald Després. On y cherche les «quais perdus» de la ville. On y chante la femme-pays et la femme-paysage. Léonard Forest emprunte la langue des anciens troubadours pour chanter Paris et Florence. Ronald Després chante un avenir fantôme: «Je rêve d'un château de cartes/ Crispé dans la permanence du gel/ Figé en veilleuse d'espoir/ Inanimé à force d'attente/ Et gratuit.../ Comme une vie.»

Mais dans ce «pays sans bon sens», comme l'a montré Pierre Perrault dans un film célèbre, il y a encore des Acadiens qui refusent de mourir ou de s'exiler: dans leurs voix monte une poésie du pays. Donat Lacroix fait défiler des personnages à la manière de Gilles Vigneault. Calixte Duguay lance ses chansons de mémoire et de coeur et fait revivre Louis Mailloux, jeune martyr acadien tué à Caraquet il y a un siècle. Reynald Robichaud et Roberthe Sénéchal affirment le poids des mots. Guy Jean, Clarence Comeau, Adrice Richard lancent le cri d'alarme contre l'anglicisation et l'américanisation des Acadiens. Raymond LeBlanc nomme le pays dans un chant primordial avec son recueil *Cri de terre*, qui fonde en 1973 une poésie des revendications collectives et individuelles. «Nous n'avons pas voulu / Ce silence dérisoire / Des vivants», écrit le poète, qui sera bientôt le premier à introduire le chiac dans ses textes pour arriver à nommer la réalité acadienne.

À sa suite, Gérald LeBlanc écrira lui aussi le poème dans la langue quotidienne. Puis Herménégilde Chiasson s'attaquera aux formes traditionnelles d'écriture pour devenir le poète de l'avant-garde. Pendant ce temps, Guy Arsenault se fera hobo, écrivant dans les cafés de sa bohème une poésie de l'Amérique dérisoire et de l'Acadie Rock, assumant à lui seul l'errance de son peuple, pour finalement faire appel à une poésie de la résistance. Enfin, c'est Ulysse Landry qui concluera la révolte de la «génération de 1968» en dénonçant le leurre de la poésie et en faisant appel à l'action politique pour sauver la vie du peuple acadien. Et c'est après la fondation du Parti acadien que la poésie de la nouvelle génération abandonnera la thématique du pays pour celles du quotidien et du salut personnel, explorant le fantastique et le ludique en toute liberté de langages.

Mais il n'y a pas que la poésie. La littérature acadienne se déploie aujourd'hui dans plusieurs domaines. Le *Dictionnaire des écrivains acadiens*, publié l'an dernier, a recensé une centaine d'auteurs dont près de la moitié ont écrit des essais. L'Histoire, — la grande et la petite — l'ethnologie, les sciences humaines et religieuses réunissent environ 30 écrivains et les essais politiques, littéraires et autres sont le fait d'une dizaine d'auteurs. Parmi eux, quelques noms célèbres en Acadie: Anselme Chiasson, Adrien Bérubé, Bona Arsenault, Cécile Chevrier, Gérard Snow et j'en passe.

Quant à la littérature d'imagination, elle compte au moins 55 écrivains. Une vingtaine en poésie. Une dizaine en théâtre et chanson, dont Jules Boudreau, Germain Comeau et Laval Goupil, ainsi que Calixte Duguay, Charlotte Cormier et Raymond Breau. La fiction — roman, conte et nouvelle — regroupe pas moins de 25 auteurs actuellement en Acadie. À la suite d'Antonine Maillet, on peut citer les noms de Régis Brun et de Louis Haché, qui explorent l'univers des pionniers, et ajouter ceux de Claude LeBouthillier et Jacques Savoie, qui réinventent dans leurs récits l'Acadie contemporaine.

La plupart des ouvrages qui constituent la littérature acadienne ont été publiés après 1960. Une bibliographie publiée par la Bibliothèque Nationale du Québec recense plus de 80 titres entre 1960 et 1980. Et dans l'introduction de cet ouvrage, Melvin Gallant situe la naissance de la littérature acadienne en 1958, avec la parution de *Pointe-aux-Coques*, le premier roman d'Antonine Maillet. La plupart des textes antérieurs, dit Melvin Gallant, «sont tellement imprégnés des grands courants littéraires français de l'époque que l'on peut à peine les considérer comme acadiens. D'ailleurs, précise le professeur de l'Université de Moncton qui est aussi le président de l'Association des écrivains acadiens, si l'on voulait pousser un peu plus loin l'analyse, on aboutirait vite à l'idée que l'écriture véritablement acadienne, celle qui porte la marque d'une identité profonde et qui s'avère du même coup la plus dynamique, la plus prolifique et la plus engagée, ne date que de 1968. *La Sagouine*, par exemple, n'a été publiée qu'en 1971!»

Dans ses premiers romans, il est vrai, Antonine Maillet rompt avec la résignation d'une littérature traditionnelle et part à la recherche de son enfance et du pays de ses ancêtres. On y entend déjà les voix de l'épopée acadienne qui traverseront son oeuvre en même temps que la mémoire historique d'un peuple, pour reconnaître le passé et permettre aux plus jeunes écrivains d'accéder ensuite au présent d'une Acadie réelle.

Aujourd'hui, la littérature acadienne est en train de conquérir sa maturité avec les écrivains de 25 et 30 ans qui tentent à leur tour de poser les questions existentielles de La Sagouine. Mais la révolte a remplacé la naïveté. Des écritures diverses expriment le droit à la différence et à la vie. La Sagouine est vengée. «Un souffle romantique ébranle les gardiens du temple», dit Rose Després. «Je suis le poème écrit», ajoute Dyane Léger.

Cette littérature est bien celle d'une Acadie vivante.

LA BOÎTE À ÉCHOS

Un proche collaborateur de Dario Fo, Toni Cecchinato, signe la mise en scène des pièces que jouera à La Polonaise le Théâtre à l'Ouvrage, du 9 février au 6 mars: «Petites et grandes violences du passé» et «Les assiettes cassées», dont le coauteur est France Rame.

■

Le théâtre Parminou fait présentement la tournée de l'Outaouais avec la création collective: «Bonne crise Lucien, Luc, Lucille... et le autres». Mercredi (10h30) à la salle des syndiqués de la McLaren, à Buckingham et vendredi (20) à la polyvalente de Maniwaki. Dimanche prochain (19h) Parminou sera à la Maison des Jésuites, de Saint-Jérôme, et le lundi 7 février à Joliette (salle Amélie Fris), à 20 h. À noter que «On est en beau fusil», créée à la demande du Syndicat des Professionnels à l'emploi du gouvernement québécois et portant sur les négociations en cours, a également été jouée à plusieurs reprises depuis l'automne 1982.

Le Théâtre du Rideau-Vert reprend cette semaine et jusqu'au 5 mars la pièce *La Déprime* avec Denis Bouchard, Suzanne Champagne, Rémy Girard, Raymond Legault et Julie Vincent.

■

Les matinées musicales, à la salle André-Mathieu (Boul. de l'Avenir, à Laval) reprendront le 13 février avec la violoncelliste Sophie Rolland. Le 27 février, l'on présentera le trio Haydn de Montréal, formé de Henri Brassard (piano); Martin Foster (violon) et Marcel Saint-Cyr (violoncelle).

■

Florent Veilleux, auteur-compositeur-interprète, offre ses chansons et monologues au café-théâtre Quartier Latin tous les soirs à 22 h, jusqu'à dimanche. Il se présente comme le dernier de 15 enfants d'une... tribu de Rivière-du-Loup; on aurait pu l'appeler Terminus, à ce compte. Florent Veilleux a la caractéristique d'avoir fait Bobino et beaucoup d'autres boîtes en France et en Suisse. Guy Béart a dit l'avoir écouté «avec le rire du coeur». Son spectacle du QL s'intitule: «Il faut battre l'artiste... quand il est chaud... business». (843-4384).

■

À la salle Pollack, de McGill, le jeudi 10 février à 20 h, concert gratuit du guitariste David Russell, dans la série des concerts CBC/McGill. L'artiste interprétera des oeuvres de Dowland Coste, Tarrega, Pearson, Biberian, Asencio et Pujol. (285-2600).

■

Le 9 février à 20 h, à la galerie *Motivation V* se tient le vernissage des «maquettes du 1%». Au 316, Ontario est.

■

Du 9 février au 5 mars, à *La magie de l'art* (1235, rue Guy), exposition des eaux-fortes de Caroline et Franck Armington, ainsi que des oeuvres de Bernice-Sorge Geoffrey, de Québec.

■

À la pâtisserie Splendide, 3537 Lacombe, Côte-de-Neiges, jusqu'au 10 février, exposition d'une soixantaine de *photos de N. Far.*

cinéma

ASTRE I: (327-5001) — "L'empire contre-attaque": 1 h 15, 5 h 30, 9 h 50. "La guerre des étoiles" 3 h 25, 7 h 40.
ASTRE II: — "Les aventuriers de l'arche perdue" 1 h 20, 5 h 40, 9 h 55. "Des gens comme les autres" 3 h 25, 7 h 45.
ASTRE III: — "La grande bouffe": 1 h 15, 5 h 15, 9 h 10, "Tendres cousines" 3 h 35, 7 h 30.
ASTRE IV: — "La maison du lac": 1 h 20, 5 h 30, 9 h 30. — "Le chanteur de jazz": 3 h 50, 7 h 30. —
AVENUE: (937-2747) — "The Boat" 12 h 45, 3 h 30, 6 h 15, 9 h 00.
BERRI I: (288-2115) — "Le quart d'heure américain": 12 h 30, 2 h 25, 4 h 15, 6 h 05, 8 h 00, 9 h 50.
BERRI II: "Maman a cent ans" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15.
BERRI III: — "Interdit aux moins de bans" 12 h 20, 2 h 20, 4 h 00,6 h 00, 7 h 45, 9 h 40.
BERRI IV: — "L'oeil du tigre" 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30.
BERRI V: — "Diva": 12 h 35, 2 h 50, 5 h 05, 7 h 25, 9 h 40.
BONAVENTURE I: (861-2725) — "Tootsie": 7 h 00, 9 h 10.
BONAVENTURE II: — "Dark Crystal": 1 h 20, 3 h 20, 5 h 20, 7 h 20, 9 h 20.
BROSSARD I: (465-3851) — "L'oeil du tigre" 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30.
BROSSARD II: — "Annie": 12 h 10, 2 h 30, 4 h 45, 7 h 00, 9 h 20.
BROSSARD III: — "Tootsie": 12 h 15, 2 h 30, 4 h 45, 7 h 00, 9 h 10.
CHAMPLAIN I: (271-1103) — "E.T. l'extra-terrestre": 12 h 30, 2 h 40, 5 h 00, 7 h 10, 9 h 20.
CHAMPLAIN II: — "Horreur dans la ville" 2 h 10, 6 h 00, 9 h 15. — "Happy Birthday, souhaitez de ne jamais être invité" 12 h 15, 3 h 55, 7 h 40.
CHÂTEAU I: (271-1103) — "Manoir de la terreur" 3 h 00,6 h 20, 9 h 40. — "Lac des morts vivants" 1 h 20, 4 40, 8 h 00.
CHÂTEAU II: "Star Trek II: La colère du Khan" 1 h 00, 5 h 25, 9 h 50, — "La patrouille du cosmos" 3 h 05, 7 h 30.
CINÉMA LUMIÈRE: — "Blanche neige" 12 h 15, 2 h 30, 4 h 45.
CINÉMA MONTROSE: — "Aventures de Mr. "O"" 12 h 00, 2 h 00, 4 h 00, 6 h 00, 8 h 00, 10 h 00. — "Échange amoureux" 1 00, 3 h 00, 5 h 00, 7 h 00, 9 h 00.
CINÉMA DE PARIS: — "Video Drome": 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30.
CINÉPLEX I: (849-4518) — "La cage aux folles" 1 h 55, 3 h 40, 5 h 30, 7 h 20, 9 h 00.
CINÉPLEX II: — "Trail of the Pink Panther" 1 h 40, 3 h 05, 5 h 20, 7 h 10, 9 h 00.
CINÉPLEX III: — "The last american virgin": 1 h 45, 3 h 45, 5 h 35, 7 h 30, 9 h 25.
CINÉPLEX IV: — "The secret policeman's other ball" 2 h 00, 3 h 50, 5 h 40, 7 h 30, 9 h 20.
CINÉPLEX V: — "Frankenstein en 3 dimensions" 2 h 00, 3 h 50, 5 h 40, 7 h 30, 9 h 25.
CINÉPLEX VI: — "The world according to Garp": 1 h 40, 4 h 15, 6 h 50, 9 h 20.
CINÉPLEX VII: — "Come back to the 5 & dime, Jimmy Dean, Jimmy Dean" 1 h 35, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30.
CINÉPLEX VIII: — "Come back to the 5 & dime, Jimmy Dean, Jimmy Dean" 1 h 35, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30.
CINÉPLEX IX: — "Not a love story": 1 h 35, 3 h 05, 4 h 35, 6 h 05, 7 h 35, 9 h 05.
CINÉMA MONTRÉAL I: (521-7870) — "L'oeil du tigre" 2 h 00, 5 h 50, 9 h 40. — "L'homme des cavernes"12 h 15,4 h 05, 7 h 55.
CINÉMA MONTRÉAL II: — "Blade Runer" 1 h 20, 5 h 30, 9 h 20. — "Loin de la terre" 3 h 25, 7 h 25.
CINÉMA NEW YORKER: — "Tempest" 6 h 40. — "Le faussaire": 9 h 30, "Refer madness" 11 h 45.
CLAREMONT: (486-7395) — "Peter Pan": 7 h 10, 9 h 15.
CINÉMATHÈQUE: (842-9763) — "Les oiseaux, les orphelins et les fous" 18 h 35. "Le roi du Kung Fu attaque" 20 h 35.
COMPLEXE DESJARDINS I: — "Et Dieu créa les hommes": 12 h 15, 13 h 50, 15 h 25, 17 h 00, 18 h 35, 20 h 10, 21 h 45.
COMPLEXE DESJARDINS II: — "Les filles de Grenoble": 12 h 05, 15 h 10, 18 h 15, 21 h 20. — "Jeux érotiques de deux jeunes infirmières": 13 h 55, 17 h 00, 20 h 05.
COMPLEXE DESJARDINS III: — "Cuissardes" 12 h 05, 14 h 30, 16 h 35, 19 h 20, 21 h 45. — "Tout le monde en rêve"13 h 15, 15 h 40, 18 h 05, 20 h 30.
COMPLEXE DESJARDINS IV: — "L'amant de Lady Chatterly" 12 h 20, 14 h 30, 16 h 40, 18 h 50, 21 h 00.
CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: (879-4349) — "The merchant of four seasons" 19 h 00. "The ruling clans" 21 h 00.
CÔTE-DES-NEIGES I: (735-5528) — "The Verdict": 12 h 40, 2 h 50, 5 h 10, 7 h 30, 9 h 40.
CÔTE-DES-NEIGES II: "Tootsie": 12 h 15, 2 h 30, 3 h 45, 7 h 00, 9 h 10.
CRÉMAZIE: (388-4210) — "Les chariots de feu": 12 h 15, 2 h 30, 4 h 45, 7 h 15, 9 h 30.
DAUPHIN I: (721-6060) — "Le retour de Martin Guerre" 2 h 15, 4 h 30, 7 h 00, 9 h 20.
DAUPHIN II: "Fitzcarraldo": 8 h 00.
DORVAL I: (631-8587) — "Without a trace" 12 h 24, 2 35, 4 h 45, 6 h 55, 9 h 10.
DORVAL II: "48 Hours": 12 h 35, 2 20, 4 h 05, 5 h 50, 7 h 40, 9 h 30.
DORVAL III: "Still of the Night" 12 h 30, 2 h 10, 3 h 50, 5 h 30, 7 h 15, 9 h 00.
DÉCARIE I: (341-3190) — "Video Drome" 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30.
DÉCARIE II: "E.T. extra-terrestrial" 12 h 30, 2 h 45, 5 h 00, 7 h 10, 9 h 20.
ÉLYSÉE I: (842-6053) — "La nuit de San Lorenzo": 1 h 15, 3 h 20, 5 h 20, 7 h 25, 9 30.
ÉLYSÉE II: — "Plein Sud": 1 h 05, 3 h 05, 5 h 05, 7 h 05, 9 h 05.
FAIRVIEW I: (697-8095) — "Best Friend" 12 h 20, 2 h 45, 5 h 00, 7 h 00, 9 h 05.
FAIRVIEW II: — "My Favorite Year" 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 9 h 15.
IMPÉRIAL: (288-7102) — "Le bateau " 1 h 30, 4 h 00, 6 h 30, 9 h 05.
JEAN-TALON: (725-7000) — "Comédie érotique d'une nuit d'été" (14 ans) 2 h 45, 6 h 15, 9 h 45.
KENT I: (489-9707) — "Waitres" 1 h 15, 2 h 40, 4 h 20, 6 h 00, 7 h 50, 9 h 40.
KENT II: — "48 Hours" 12 h 30, 2 20, 4 h 10, 6 h 00, 7 h 50, 9 h 40.
LA CITÉ I: (844-2829) — "Qu'est-ce qu'on attend pour être heureux" 12 h 50, 2 h 35, 4 h 20, 6 h 05, 7 h 50, 9 h 35.
LA CITÉ II: — "Veronica Voss" (eng.), 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10.
LA CITÉ III: — "Veronica Voss": 1 h 00, 3 h 00, 5 h 00, 7 h 05, 9 h 05.
L'AUTRE CINEMA: (722-1451) — (Salle 1) "Lina Braake fait sauter la banque" 7 h 15. "Lola une femme allemande" 9 h 30. (Salle 2) "Le seigneur des anneaux" 7 h 00. "Les espions" 9 h 00.
LAVAL I: (688-7778) — "Le con de la classe" 2 h 20, 6 h 00, 9 h 40 — "Les guerriers de l'apocalypse": 12 h 20, 4 h 00, 7 h 40.
LAVAL II: — "Le manoir de la terreur" 12 25, 3 h 35, 6 h 45, 9 h 55. — "Lac des morts vivants" 2 h 00, 5 h 10, 8 h 20.
LAVAL III: — "La vengeance des fantômes" 12 h 30, 2 h 40, 4 h 50, 7 h 00, 9 h 10.
LAVAL IV: — "Avec les compliments de l'auteur" 12 h 45, 2 h 50, 4 h 55, 7 h 00, 9 h 05.
LAVAL V: — "Emprise des cannibales" — "Défenseurs sauvages": 12 h 00, 3 h 20, 6 h 40, 8 h 20.
LAVAL-ODÉON I: — "E.T. Extra-Terrestrial": 12 h 30, 2 h 40, 5 h 00, 7 h 10, 9 h 20.
LAVAL-ODÉON II: — "L'oeil du tigre": 12 h 45, 3 h 00, 5 h 15, 7 h 30, 9 h 45.
LOEW'S I: (861-7437) — "Airplane II": 12 h 10, 14 h 05, 16 h 00, 18 h 00, 19 h 50, 21 h 45.
LOEW'S II: — "Best friends": 12 h 05, 14 h 20, 16 h 40, 19 h 00, 21 h 20.
LOEW'S III: — "Kiss me Goodbye" 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 30, 9 h 30.
LOEW'S IV: — "An officer & gentleman": 12 h 00, 14 h 20, 16 h 40, 19 h 05, 21 h 30.
LOEW'S V: — "First blood": 13 h 20, 15 h 20, 17 h 20, 19 h 20, 21 h 20.
MERCIER: — "Horeur dans la ville" 2 h 10, 6 h 00, 9 h 45. "Happy Birthday, souhaitez de ne jamais être invité" 12 h 15, 3 h 55, 7 h 40.
OUIMETOSCOPE: (525-8600) — "La folle histoire du monde" 7 h 30, 9 h 30. "Une journée en taxi" 7 h 00, 9 h 00.
OUTREMONT: (277-4145) — "Les voyages de Gulliver", "Les grandes vacances" 12 h 30. "Georgia" 4 h 30, "En taxi aux toilettes" 7 h 00, "La terrasse" 9 h 00.
PALACE I: (866-6991) — "Waitress" 12 h 30, 2 h 45, 4 h 00, 7 h 30, 9 h 15.
PALACE II: — "H.O.T.S.": 1 h 00, 2 h 45, 4 h 30, 6 h 15, 8 h 00, 9 h 45.
PALACE III: — "Come back": 12 h 10, 2 h 30, 4 h 50, 7 h 10, 9 h 30.
PALACE IV: — "Pranks": 12 30, 2 15, 4 h 00, 5 h 45, 7 h 30, 9 h 15.
PALACE V: — "48 hours": 1 h 30, 3 h 20, 5 h 10, 7 h 00, 8 h 50.
PALACE VI: — "48 hours": 12 h 30, 14 h 20, 16 h 10, 18 h 00, 19 h 50, 21 h 40.
PARALLÈLE: (843-4725) — "Subway riders" 19 h 00, 21 h 30.
PARADIS I: (866-6991) — "L'arme absolue" 1 h 20, 5 h 20, 9 h 20. "Couple en fuite" 3 h 30, 7 h 30.
PARADIS II: — "Les tueurs de l'éclipse" 1 h 20, 4 h 40, 7 h 55. "La dernière maison sur la gauche" 3 h 00, 6 h 15, 9 h 30.
PARADIS III: — "Le défi" 1 h 00, 4 h 40, 8 15. "L'anti-gang" 2 h 35, 6 h 15, 9 h 50.
PARISIEN I: (866-3856) — "Le dragon du lac de feu" 12 h 40, 2 h 50, 5 h 00, 7 h 10, 9 20.
PARISIEN II: — "Les uns les autres": 13 h 00, 14 h 30, 20 h 00.
PARISIEN III: — "Les rouges": 12 h 45, 4 h 25, 8 h 15.
PARISIEN IV: — "Les misérables": 13 h 10, 16 h 45, 20 h 30.
PARISIEN V: — "L'as des As" 1 h 15, 3 h 20, 5 h 25, 7 h 30, 9 h 35.
PLACE LONGUEUIL I: (679-7451) — "E.T. l'extra-terrestre": 12 h 30, 2 h 40, 5 h 00, 9 h 20.
PLACE LONGUEUIL II: — "Horreur dans la ville": 2 h 10, 6 h 00, 9 h 40 — "Happy Birthday, souhaitez de ne jamais être invité" 12 h 15, 4 h 00, 7 h 45.
PLACE VILLE-MARIE I: (866-2644) — "Withut a trace" 12 h 10, 2 h 25, 4 h 45, 7 00, 9 h 20.
PLACE VILLE-MARIE II: — "My favorite Year" 12 h 45, 2 h 30, 4 h 15, 6 h 00, 7 h 45, 9 30.
PLACE ALEXIS NIHON I: (935-4246) — "Sophie's choice": 12 h 20, 3 h 30, 6 h 30, 9 h 15.
PLACE ALEXIS NIHON II: — "The Verdict": 1 h 30, 4 h 00, 6 h 45, 9 h 30.
PLACE ALEXIS NIHON III: — "E.T. the extra-terrestrial": 12 h 30, 2 h 40, 5 h 00, 7 h 10, 9 h 20.
PLACE DU CANADA: (861-4595) — "Ghandi": 12 h 00, 4 h 00, 8 h 00.
SAINT-DENIS II: (845-3222) — "Les filles de Grenoble": 12 h 30, 15 h 25, 18 h 20, 21 h 15. — "Les jeux érotiques de deux jeunes infirmières": 14 h 10, 17 h 05, 20 h 00.
SAINT-DENIS III: — "Il y a toujours de l'espoir pour ceux qui s'aiment": 13 h 45, 17 h 20, 21 h 05. — "Le faucon blanc": 12 h 05, 15 h 40, 19 h 20.
VAN HORNE: (731-8243) — "Cruel passion" 1 h 40, 3 h 35, 5 h 30, 7 h 25, 9 h 20.
VERDUN: — "E.T. l'extra-terrestre": 12 h 30, 2 h 40, 5 h 00, 7 h 10, 9 h 20.
VERSAILLES I: (353-7880) — "Le manoir de la terreur" 3 h 05, 6 h 15, 9 25. — "Lac des morts vivants" 1 h 30, 4 h 40, 7 h 50.
VERSAILLES II: — "La vengeance des fantômes": 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10.
VERSAILLES III: — "Le con de la chasse" 2 h 25, 6 h 00, 9 30. — "Les guerriers de l'Apocalypse" 12 h 30, 4 h 00, 7 h 35.
VILLERAY: (388-5577) — "E.T. l'extra-terrestre": 12 20, 2 h 40, 5 h 00, 7 h 10, 9 h 20.
WESTMOUNT SQUARE: (931-2477) — "Without a trace" 12 h 30, 2 h 45, 4 h 55, 7 h 05, 9 h 20.
YORK: (937-8978) — "Pink Floyd: The wall": 12 h 30, 16 h 10, 18 h 00, 19 h 50, 21 h 40.

exposições

ARISTOCRATE: 1500 Atwater, Altitude 3 (953-8030) — Sélection de tableaux de plusieurs artistes.
ATELIER GALERIE SERGE LACROIX: 4593 (843-4335) — Gravures originales de Michel Dupont Stanley Cosgrove-Antoine Dumas, Michel Varin, jusqu'au 6 fév.
BIBLIOTHÈQUE "MARIE UGUAY": 6052, boul. Monk, 872-2044. 10 fév. 20 h 00. Rencontre avec Henri Bergeron.
CENTRE ARTICULE: 4060 Boul. St-Laurent #106 Mtl (842-9686) — Guy Bourassa, dessin, installation, sculpture, du 3 au 20 fév.
CENTRE SAIDYE BRONFMAN: 5170 Côte Sainte-Catherine (739-2301) — Photographie actuelle au Québec. Jusqu'au 10 fév.
CENTRE DES ARTS VISUELS: 350 ave Victoria (488-9559) — "Ne tirez pas sur les rideaux" Oeuvres de Francine Gagné, Lilian Kruip, Nicole Dallaire. Du 10 fév. au 5 mars. 10 h 00 à 17 h 00.
CENTRE D'ART DU MONT-ROYAL: 1260, Chemin Remembrance, du 9 fév. au 6 mars, expositions, arts, textile. 10 h 00 à 20 h 00.
CENTRE DE CRÉATION ET DE DIFFUSION EN DESIGN DE L'UQAM: (282-3929) 175, Ave. Président Kennedy. Kazvo-Shinothara, du 20 janv. au 6 fév.
CENTRE CULTUREL DE VERDUN: 5955 avenue Bannantyne (768-1149) — 57ème exposition annuelle de la Canadian Society of Painters in Water Color, jusqu'au 6 fév. Exposition Pierrette Lambert du 9 au 27 fév., 9 h 00 à 17 h 00 Fermé le samedi.
COMPLEXE ALFRED DALLAIRE: 2159 Boul. St-Martin est, Duvernay, Laval. Oeuvres de Daniel Lavoie, encre, pastel, fusain. Du 6 fév. au 2 mars.
ESPACE OVO: 307 Ste-Catherine ouest, local 300 (849-6253) — Exposition d'affiches photographiques organisée par le Centre de documentation photographique jusqu'au 15 fév.
GALERIE AUBES 3935: 4015 rue Drolet (288-5903) — Exposition Francine Simonin, 30 janvier au 27 fév.
GALERIE ART & STYLE: 4857A, Sherbrooke ouest (484-3184) — Oeuvres de Paul V. Beaulieu, F. Iacurto, H. Masson, Mario Mauro, jusqu'au 11 fév.
GALERIE D'ART LES DEUX B: 4872 Saint-Denis (284-2668). Exposition "Arts textiles" du 2 fév. au 2 mars, 19 h 30.
GALERIE DU CENTRE: 31 ave Lorne, St-Lambert (672-4772) — Claude Millette, sculptures. Jusqu'au 6 fév.
GALERIE CINQ CONTINENTS: 1225 avenue Greene (931-3147) — L'élégance des temps passés. Gravures et eaux fortes de modes et de moeurs publiées en France, Angleterre et Allemagne. Du 25 janv. au 24 fév.
GALERIE CULTART: 3620 Ridgewood, suite 616 (735-2033) — Les artistes de la galerie, jusqu'au 26 janv. L'Art Actuel du Québec. Source importante d'investissement du 26 janv. au 13 fév.
GALERIE DOMINION: 1438 ouest Sherbrooke (845-7421 ou 845-7883) — Oeuvres choisies par Beaulieu, Yvette Froment, Anna Noeh, Pellan, Pfeiffer, Schleeh, Soulikias, Villalonga, Wertheimer et autres.
GALERIE ÊTRE: 1324 Sherbrooke ouest (844-6492) — Paul Tom, Aquarelle, jusqu'au 12 fév.
GALERIE ELCA LONDON: 1616 Sherbrooke ouest (931-3646) — Oeuvres de Gershon, Iskowitz, Daniel Solemen, Joseph Drapell, Harold Fiest et Charles Robb.
GALERIE FRÉDÉRIC PALARDY: 1170 Victoria, St-Lambert. (465-3337) — Expo. des peintres de la Galerie jusqu'au 7 fév.
GALERIE FUCITO: 5283 ave du Parc (279-1919) — Gravures originales: Zao-Wou-ki. Soulages, Appel, Alechinsky, Savoie, Dickson, Montpetit, Dumouchel.
GALERIE GILLES CORBEIL: 2165 rue Crescent (844-7147) — Salle 1: James Guitet. Salle 2: Artiste de la Galerie du 28 janvier au 5 mars.
GALERIE GRAFF: 963 Rachel est (526-2616) — Oeuvres récentes de Luc Béland, du 27 janv. au 22 fév.
GALERIE GILLES GHERBRANT: 307 Ste-Catherine ouest (842-0225) — Yves Bouliane, peinture. 5 fév. au 26 fév. 12 h 00 à 17 h 00.
GALERIE H.E.C.: 5255 av. Decelles (343-3828) — Exposition Clara Gutshe. Jusqu'au 18 fév. Semaine 8 h 00 à 22 h 00. Samedi 9 h 00 à 17 h 00. Dimanche 13 h 00 à 17 h 00.
GALERIE JOLIET: 279 Sherbrooke ouest (842-883) — Salle 1: Françoise Tounissoux, du 2 au 26 fév. Salle 2: Michael Joliffe, du 2 au 26 fév.
GALERIE JACQUIE INC.: 1437 Stanley (842-3639) — Sawada — Hoichi — Kuroda — Maki — Sakamoto — Shimizu. Du 5 au 11 fév.
GALERIE LIPPEL INC.: 1324 Sherbrooke Street West, Mtl. Exposition de l'art océanic. Jusqu'au 26 février.
GALERIE MONTCALM: 25 rue Laurier, Hull, Arnaud Gosselin, Gino Dini, Sylvain Potvin. Peintures et sculptures. Inf.: 777-2781.
GALERIE MIHALIS: 1500 Sherbrooke St. West (932-4554) — Oeuvres de Cosgrove, Masson et Pfeiffer, jusqu'au 12 fév.
GALERIE MOTIVATION: 316 Ontario est, (845-5962) — Exposition de maquettes, du 9 fév. au 2 mars à 20 h 30. (Mardi au dimanche).
GALERIE NATIONALE: Angle Elgin et Slater, Ottawa (922-4636) — (4e étage): Hommage à A.Y. Jackson, jusqu'au 20 fév.
GALERIE PHOTOGRAMME: 2043 St-Denis (284-2694) — Exposition "Hubert Groote Claes" 19 janv. au 26 fév.
GALERIE D'ART SIR GEORGE WILLIAMS: Université Concordia, 1455 boul. de Maisonneuve ouest (879-5917) — Bruno Bobak, oeuvres choisies, du 19 janv. au 12 fév.
GALERIE DON STEWART: 1460 ouest, rue Sherbrooke, Mtl (845-